





Presented to  
The Library  
of the  
University of Toronto  
by

J. B. Tyrrell Esq.





LETTRES  
ÉDIFIANTES

ET

CURIEUSES,

ÉCRITES DES MISSIONS  
Étrangères, par quelques Mission-  
naires de la Compagnie de JESUS.

*XXII. RECUEIL.*



A PARIS,

231794  
27.4.29

Chez NICOLAS LE CLERC, Libraire-Juré  
de l'Université, rue de la Bouclerie, près le  
Pont S. Michel, à Saint Lambert,  
*ci-devant rue S. Jacques.*

ET RUE S. JACQUES,

Chez P. G. LE MERCIER, au Livre d'Or.

M DCC XXXVI.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*

1871  
1872  
1873  
1874  
1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880



AUX  
JESUITES  
DE FRANCE.



ES REVERENDS PERES,

*La P. de N. S.*

*Lorsque j'eus l'honneur de  
vous présenter le Tome qui a pré-*

*a ij*

cédé celui-ci, je m'engageai à vous faire part d'une Lettre du P. Contancin, qui n'y avoit pû être insérée, pour les raisons que je marquois alors; je satisfais aujourd'hui à cet engagement, & je me flatte que cette Lettre, en renouvelant vos regrets sur la perte de ce zélé Missionnaire, ne vous sera pas moins agréable, que celles qu'il m'a écrites ci-devant sur le même sujet.

Vous y verrez avec plaisir ce qu'il nous apprend de la constante application que l'Empereur de la Chine apporte au Gouvernement de ses vastes Etats; de sa vigilance continuelle sur la conduite des Vicerois &



## ÉPI TRE. V

des Gouverneurs, des divers traits de sagesse qui éclatent dans les instructions qu'il leur donne, de sa sensibilité sur les miseres de son Peuple, de son activité & de son attention à les prévenir, ou à les soulager.

C'est par ces vertus qu'un Monarque Chinois immortalise son nom, & qu'en gagnant le cœur de ses Sujets, il s'affermir de plus en plus sur le Trône. Aussi est-il regardé de ses Peuples, comme le digne héritier de l'Empereur Cang hi son pere dans le grand art de regner.

Heureux lui & son Empire, s'il avoit hérité de ce grand Prince l'affection qu'il avoit

vj . E P I T R E .

pour la Religion & pour les  
Ouvriers Evangéliques ! Mais  
qu'il est éloigné d'avoir les mê-  
mes sentimens à leur égard ! La  
Lettre qui est à la tête de ce  
Recueil , vous fera connoître  
jusqu'à quel point on l'a pré-  
venu contre la Loi Chrétienne ,  
en lui persuadant qu'elle détruit  
la piété filiale , & qu'elle dé-  
fend à ceux qui l'embrassent , de  
conserver le respect qu'ils doi-  
vent à la mémoire de leurs pa-  
rens.

Telles sont les accusations  
toutes récentes qu'on a portées  
à son Trône , & sur lesquelles  
il a fallu faire de nouvelles  
Apologies. On ne sçait pas encore

EPI T R E. vij

*si elles auront dissipé ses préventions, & l'on est toujours dans l'inquiétude que ce Prince, non content d'avoir chassé les Missionnaires de toutes les Provinces de sa domination, ne saisisse un pareil prétexte, pour renvoyer tout-à-fait le peu de Missionnaires, auxquels il avoit permis de demeurer dans la Capitale de son Empire.*

*Dans le déplorable état où se trouvent tant de Chrétientés destituées de leurs Pasteurs, on ne néglige rien pour soutenir & consoler les Fidèles, & pour leur procurer tous les secours spirituels, qu'ils attendent de notre zèle, & de leur confiance.*

## viii EPI TRE.

D'anciens Catéchistes président à chaque Chrétienté ; des Chinois d'une vertu éprouvée , & élevés au Sacerdoce, suivant les permissions du S. Siège , parcourent les différens endroits de chaque Province. Des Missionnaires entrés secrettement dans les Provinces dont ils avoient été chassés , s'y tiennent cachés avec grand soin , parce que la Physionomie Européane ne manqueroit pas de les trahir. Ils exercent leurs fonctions le jour dans des Barques bien fermées , & la nuit dans des Maisons sûres de Chrétiens , où tous ceux des environs se rassemblent.

Vous jugez assez combien l'é-

ÉPITRE. ix

exercice du saint Ministère devient pénible, lorsqu'il est ainsi gêné, & assujetti à de continuelles précautions, que la sagesse oblige de prendre. C'est ce que nous expose le P. le Cou-teulx, qui a passé les dernières années de sa vie dans des fonctions si laborieuses, & où il a eu le bonheur d'achever saintement sa course, comme il le souhaitoit, au milieu de ses chers Néophytes.

Ce Pere, à son arrivée à la Chine, fut d'abord destiné à établir une Mission dans la Province de Koei tcheou : après bien des obstacles & des difficultés qu'il surmonta avec autant

X      E P I T R E.

de prudence que de courage, divers événemens, qu'il seroit trop long de rapporter, obligerent les Supérieurs de le rappeler de cette Mission, pour le fixer dans la Province de Houquang, où pendant dix-huit ans, il a formé une Chrétienté très-nombreuse & très-fervente, qui augmentoit considérablement chaque année, par la multitude d'Infidèles qu'il gaignoit à JESUS-CHRIST.

Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que cette Province étant peut-être la plus critique de toutes celles de la Chine, & où les persécutions sont le plus à craindre, il s'y est toujours com-

## ÉPITRE. xj

porté avec tant de sagesse, que pendant un si long espace de tems, ni lui, ni les Chrétiens n'ont presque jamais été inquiétés par les Tribunaux ni par le Peuple.

Les bénédictions que Dieu répandit sur les travaux du Missionnaire, étoient la récompense de son extrême fidélité à remplir jusqu'aux moindres de ses devoirs. Il portoit jusqu'au scrupule l'exactitude à ne jamais omettre aucun de ses exercices ordinaires de piété ; c'est ce qui produisoit en lui une pureté de conscience admirable ; un grand recueillement d'esprit ; une attention aussi fréquente que respec-

dueuse à Jesus-Christ dans l'Eucharistie ; une confiance filiale en la très-Sainte Vierge ; une dévotion particuliere à son Ange Gardien , & aux Anges Gardiens de ceux dont il se trouvoit chargé par son emploi ; enfin une égalité d'ame inaltérable , & un grand ordre dans la distribution de son tems , pour ne manquer à aucune de ses obligations.

Chassé de sa Mission par le funeste Edit , qui reléguoit tous les Missionnaires à Canton , le Mandarin , dont il avoit gagné les bonnes graces , se contenta de fermer son Eglise & sa Maison , & résista à toutes les instances qui lui furent faites , de



EPI TRE. xliij

la convertir en d'autres usages ; ce ne fut que trois ans après la publication de l'Edit, que cette Eglise subit enfin le même sort que toutes les autres, & fut appliquée à des usages profanes.

Il y avoit deux ans qu'il étoit exilé à Canton avec les autres Missionnaires, lorsque ne voyant plus d'espérance qu'on pût fléchir l'Empereur, il pressa ses Supérieurs de lui permettre de rentrer secrètement dans sa Mission, pour procurer à ses chers Néophytes les secours spirituels qui leur manquoient depuis son absence : cette grace lui fut accordée, & il se rendit par

xiv      E P I T R E.

*un long détour dans la Province de Hou quang, où il acheta une Barque, qui fut sa demeure ordinaire, & qui le transportoit dans les différentes Chrétientés, où nuit & jour il trouvoit de l'exercice à son zèle.*

*Il y avoit environ trois ans que malgré la foiblesse de sa santé, il étoit occupé de ces pénibles fonctions, lorsqu'il reçût des Lettres de Peking, qui l'informerient des Ordres que l'Empereur avoit donné, de faire les plus exactes recherches, pour découvrir s'il n'y avoit point de Missionnaires cachés dans les Provinces. On l'avertissoit que le seul parti qu'il eût à prendre*

EPI TRE. XV

dans des circonstances si délicates, étoit de se retirer au plutôt & sans bruit à Canton, jusqu'à un tems plus favorable.

C'est ce que fit le P. le Cou-teulx ; mais il y arriva avec une santé si affoiblie par l'âge & par diverses infirmités, que les Supérieurs le jugerent hors d'état de pouvoir jamais reprendre ses fonctions.

Cependant aussi-tôt qu'il eut appris qu'on cessoit de rechercher les Missionnaires, il demanda avec de nouvelles instances, la permission d'aller rejoindre son cher Troupeau, & de sacrifier au salut des Chinois, le peu de tems qui lui restoit à vivre.

## XVI EPI T R E.

On ne crut point de voir se rendre aux empressements d'un zèle, qui ne connoissoit nul ménagement ; tout ce qu'on lui permit, fut de servir de guide au P. Labbe qui devoit le remplacer, de lui donner les instructions convenables sur l'état de ces Missions, & de lui faire connoître les Chrétiens les plus discrets & les plus sûrs auxquels il pourroit se confier, avec ordre de revenir à Canton aussi tôt qu'il auroit conduit ce Pere dans la Chrétienté qu'on lui marquoit.

Les deux Pères partirent donc ensemble, mais à peine furent-ils arrivés dans la Province de

## EPI T R E. xvij

Hou quang, que le P. le Cou-  
teulx se trouva si mal, qu'il  
lui fallut céder, quoiqu'avec  
peine, aux instances qu'on lui  
fit de quitter la Barque, & d'al-  
ler loger chez un Lettré Chré-  
tien de la Ville, devant laquelle  
ils se trouvoient.

Le Lettré reçut le Pere avec  
de grandes marques d'affection,  
dissimulant, comme il l'avoua  
depuis, l'extrême inquiétude où  
il étoit, que le malade ne mou-  
rût chez lui, & que cette mort  
ne le jettât dans des embarras,  
dont il auroit de la peine à se  
tirer. La précaution qu'il prit,  
fut de n'admettre aucun Domes-  
tique étranger dans sa Maison,

xviii. EPI TRE.

Et de le faire soigner par un de ses gens.

Comme la maladie du Missionnaire paroissoit devoir durer, Et qu'on eut en même-tems des nouvelles sûres, qu'un Pere Portugais étoit à trois journées de là sur une Barque de Chrétiens, après s'être purifiés l'un Et l'autre par le Sacrement de Pénitence, le P. Labbe alla joindre le P. Portugais, qui devoit partir pour la partie Septentrionale de la Province, Et où il devoit aussi se rendre. Heureusement, le principal Catéchiste du P. le Couteulx se trouva dans le même endroit; de sorte que la Providence, en arrêtant ce Mission-

## EPI T R E.      xix

nairc , dont elle devoit dans peu couronner les travaux , fournit au P. Labbe d'autres secours , ausquels il ne devoit pas naturellement s'attendre.

Comme la santé du Pere le Couteulx paroissoit se rétablir , il résolut de partir pour Canton le lendemain de la Nativité de la très-Sainte Vierge , qui est le tems auquel les chaleurs insupportables de ce Climat ont coutume de diminuer.

Mais peu de jours après cette résolution prise & déclarée , soit qu'il se sentît plus mal , soit que Dieu lui fît connoître que sa fin étoit proche , il fit appeller un Chrétien de confiance , & lui

XX - E P I T R E.

*ordonna de loüer un Barque sans délai.*

*Le Chrétien lui représenta , qu'il y avoit encore un mois jusqu'au jour qu'il avoit fixé pour son départ. Il est vrai , lui répondit le Pere , mais je dois changer de résolution. Si je mourrois chez ce Lettré , dans quels embarras ne le jetterois-je point ? loüez une Barque dès aujourd'hui. Le Pere fut obéi , & il s'embarqua.*

*Le premier jour du voyage il parut être en meilleur état ; mais sur le soir il lui prit une défaillance qui dura une demie heure. Etant revenu à lui , si cela arrive encore , dit le Pere à*



ÉPI TRE.      xxj

ses deux Domestiques , tâchez de me reveiller , afin que je profite de ces momens ; il n'y en a point qui ne soit maintenant précieux pour moi.

Le jour suivant , il eut un second accident qui dura peu , mais qui le laissa paralitique depuis la ceinture jusqu'en bas ; & le huitième d'Août , qui étoit le troisième jour de son embarquement , il rendit paisiblement son ame à son Créateur.

Les deux Domestiques acheterent un Cercueil au premier endroit où ils purent aborder , & mirent le corps en dépôt chez un Chrétien du Territoire de Heng theou , jusqu'à ce qu'on

pût le transporter à Canton.

C'est ainsi que cet excellent Missionnaire a fini une vie sanctifiée par l'exercice constant de toutes les vertus religieuses, & par les continuelles & pénibles occupations du Ministère Apostolique.

A la suite de ces Lettres, vous en trouverez une du Pere de Goville, dont vous avez déjà connoissance. Il l'a écrite à l'occasion d'un Libelle qui paroît depuis quelque-tems sous le titre d'Anecdotes de la Chine. Ce Libelle n'est qu'un tissu mal digéré de fausses suppositions, de déclamations les plus violentes, de calomnies, & d'invectives

E P I T R E. xxiiij

contre les Missionnaires en particulier, & contre tout le Corps des Jésuites en général. L'Auteur qui a une étonnante fécondité en ce genre d'écrire, appuie ses continuelles invectives sur des Mémoires secrets, que des personnes suspectes lui ont mis entre les mains, & dont il prétend que les Originaux se conservent à Rome dans les Archives de la sainte Congrégation.

C'est sur la foi de ces Mémoires, qu'il attribue au P. de Goville un nombre de faits manifestement faux, sur lesquels cet ancien Missionnaire de la Chine a crû devoir lui donner le

démenti le plus net & le plus formel, comme vous le verrez en lisant sa Lettre.

Il seroit aisé de donner à cet Anonyme le même démenti sur tant de faits aussi faussement imaginés, qu'il impute aux autres Missionnaires. Mais des personnes d'un rang & d'un mérite Supérieur ont jugé qu'un écrit souterrain, tel que sont ces Anecdotes, doit être mis au rang de tant de Fables ridicules, & de tant de Libelles calomnieux que certaines gens, qui pourtant prennent pour devise la Vérité & la Charité, ne cessent de répandre contre notre Compagnie. Vous ne serez pas fâchés de  
 sçavoir

ſçavoir leurs raisons, les voici.

1<sup>o</sup>. Convient-il de ſe commettre avec un Auteur ſans nom, avec un inconnu qui n'eſt que l'écho de tant de miſérables Libelles, dont on voit bien qu'il s'eſt nourri depuis ſon enfance, & qui du ſein des ténébres où il ſe tient caché, vomit le plus noir venin de ſa haine & de ſa fureur?

2<sup>o</sup>. Quelque ſoin que cet Auteur prenne de cacher ſon nom & ſa perſonne, il ne devoile que trop ſes ſentimens & ſon caractère, en ſe déchaînant, comme il fait, contre le Pape & les Evêques, & en ſoutenant que la Bulle UNIGENITUS eſt rem-

plie d'erreurs, qu'elle condamne la Doctrine de l'Eglise, & qu'elle favorise les prétentions ambitieuses de la Cour Romaine \*. *A qui persuadera-t-on que c'est à un homme de ce caractère, que les Archives de la Sacrée Congrégation ayent été ouvertes, & que les Mémoires les plus secrets ayent été communiqués?*

*Dira-t-il qu'il tient ces Mémoires de la meilleure main, & qu'ils lui ont été fournis par de saints Missionnaires? car il suffit de déclamer contre les Jésuites, pour être canonisé par cet Anonyme. Mais ne sçait-on pas que*

E P I T R E. xxvij

parmi ces Missionnaires, il y en a eu qui dès leur entrée à la Chine, ont déclaré aux Jésuites une guerre ouverte. Peut-on douter qu'ils n'aient parlé ou écrit selon leurs préventions? Mais ont-ils parlé, ont-ils écrit selon la vérité? C'est à Rome à en juger, & non pas au faiseur d'Anecdotes.

Cependant on a peine à croire que pour décrier les Jésuites, ces Messieurs se soient unis d'intérêt avec un ennemi déclaré de l'Eglise, & qu'ils aient tenu si peu de compte des défenses expresses qu'a fait le S. Siège, d'écrire sur ces matières si long-tems controversées? Du moins

## xxviii EPI TRE

ne convient-il pas aux Jésuites ; même pour repousser la calomnie , d'imiter cet exemple , & de contrevenir à des ordres si absolus & si respectables.

3°. Est-il une fable plus ridiculement imaginée , que celle où l'Anonyme introduit un Missionnaire Jésuite \* , tenant à l'Empereur des discours , qui renferment tous les principes hérétiques & schismatiques , dont un parti rebelle s'efforce d'autoriser sa revolte scandaleuse contre l'Eglise ?

Mais fait-il paroître plus de sens , & à qui croit-il en imposer , lorsqu'il assure que c'est

\* Tome 4. pag. 376.



## ÉPITRE. xxix

l'esprit de révolte, qui a dicté les représentations les plus respectueuses & les plus soumises des Jésuites, sur le danger évident de la perte de la Religion à la Chine, au cas qu'on abolisse \* totalement certains usages, qui sont la base & le fondement de son gouvernement politique ? Lorsqu'il traite de soumission apparente, de Comédie, de jeu propre à tromper l'Eglise, les déclarations les plus authentiques & les plus solennelles, faites par les Jésuites aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, & à la face de tout le monde Chrétien, d'une entière

\* Tome 5. pag. 236.

### XXX EPI T R E.

obéissance, & de la soumission la plus parfaite à ses Décrets, quoiqu'il en puisse arriver?

4°. Il pousse l'animosité jusqu'à la folie & à l'extravagance; car peut-on nommer autrement ce qu'il avance, & ce qu'il redit cent & cent fois: \* Que les Jésuites l'emportent par leurs trésors sur les têtes Couronnées; qu'à la Chine ils se sont rendus maîtres absolus de l'esprit de l'Empereur *Canghi* & des Grands de l'Empire; que ce Prince ne se remuoit qu'à leur gré; qu'il étoit leur duppe & leur vil esclave; qu'il n'agissoit

\* Tome 4. p. 285. Tome 6. p. 90. p. 250.

E P I T R E. xxxj

que selon les impressions qu'ils lui donnoient.

*Mais comment les Jésuites ont-ils pû prendre un tel ascendant sur l'esprit d'un si puissant Monarque ? Admirez le jugement du faiseur d'Anecdotes ; c'est, répond-il, \* en couvrant sa table de mets délicieux, en remplissant de canons ses Arcenaux, en lui promettant de puissans secours de la part des Princes de l'Europe en cas de révolte de ses Sujets. Il ne faut, comme vous voyez, que citer les paroles de cet Auteur, pour en faire sentir tout le ridicule.*

\* Tome 3. p. 349.

xxxij    E P I T R E.

*Un artifice des Novateurs a été dans tous les tems d'attribuer un crédit immense à ceux qui combattent leur pernicieuse Doctrine. Ils y trouvent deux avantages. Le premier, est d'attaquer un fantôme de crédit, pour soutenir opiniâtement leurs erreurs, & pour se déchaîner indirectement contre toute autorité qui les condamne, & qui les punit. Le second, est de rendre odieux ceux qui leur déplaisent, de se faire la réputation de gens, plutôt persécutés que coupables, & de séduire ensuite plus facilement les Peuples.*

*Un pareil artifice commence à être usé en Europe. Il conve-*

EPITRE. xxxiiij

noit mieux de le renouveler à la Chine ; aussi l'Anonyme a-t-il cru l'y employer plus utilement, pour diffamer les Jésuites par l'endroit qui leur est le plus sensible, je veux dire, en répandant des doutes sur leur soumission constante & inaltérable aux ordres & aux décisions du Siège Apostolique.

C'est donc pour rendre les Jésuites responsables des ordres, des actions, & de la conduite d'un Monarque infidèle, qu'il leur prête un pouvoir si despotique sur son esprit. Selon lui, ce n'est point l'Empereur qui parle, qui agit, qui ordonne, qui condamne, ce sont les Jésuites ; ce

## XXXIV EPI TRE.

*Prince n'est que leur organe.*

*Que des Missionnaires peu instruits des coutumes d'un Empire si différentes de celles d'Europe, irritent l'Empereur par des démarches peu mesurées ou indiscrettes, & qu'ils s'attirent des désagrémens de sa part; prenez-vous-en aux Jésuites, s'écrie l'homme aux Anecdotes, ce sont eux qui allument la colere du Monarque, qui dictent les Ordres, les Edits, & jusqu'aux moindres discours qu'il prononce.*

*En supposant un principe si insensé, quel vaste champ ne s'ouvre-t-on pas aux déclamations, aux invectives, & aux*

E P I T R E. xxxv

*injures? Quelle ample matiere aux Anecdotes, & aux Mémoires secrets, soit pour les fabriquer, soit pour y trouver tout ce que la passion suggere!*

*Telle est la sagacité de cet Anonyme, hé! de quelles découvertes n'est-il pas capable? Il a heureusement trouvé dans une prétendue prophétie composée en 1336. dont il orne la moitié d'un de ses Volumes: Que les Jésuites sont les Pharisiens de la Loi nouvelle, les Précurseurs de l'Antechrist, des parjures, des impies, des scélérats, &c.\* que le Concile d'Embrun est un bri-*

\* Tome 5. pages 301, 319, 331, 334.

xxxvj EPI T R E.

gandage, que les Saints sont opprimés, que les erreurs contre la Foi sont canonisées par les Mandemens des Evêques, & triomphent hautement de l'ancienne Doctrine; que nous sommes arrivés à un tems qui n'a jamais eu son semblable, où l'on enleve les miracles, ceux qui sont guéris par des miracles, ceux dont Dieu se sert pour opérer, ou pour constater les miracles, &c.

*Est-il permis de répondre sérieusement à un tel écrivain ? Ne se réfute-t-il pas assez lui-même, lorsque sa passion l'em-*



EPITRE. xxxviij

porte à de tels excès? Le parti le plus sage & le plus Chrétien, celui que la Religion inspire, est donc de souffrir en patience tant de grossieretés & d'injures, de mépriser la calomnie, & de prier Dieu pour le Calomniateur.

Je vous fis part il y a quelques années, mes RR. PP. de la découverte qu'on venoit de faire d'un nouvel Archipel, qui contient une multitude d'Isles inconnues & habitées par un grand Peuple d'Infidèles, auxquelles on a donné le nom de Carolines. Ces Isles ne sont éloignées que de quatre-vingt lieues des Isles Marianes. Je vous appris alors que le Pere Antoine Can-

## xxxviiij EPI TRE.

*tova* avoit demandé & obtenu la permission d'aller annoncer la Foi à ces Peuples barbares. Nous n'avions eu jusqu'ici aucune nouvelle de ce Missionnaire, & ce n'est qu'au mois de Juillet de l'année 1733. qu'on a appris sa glorieuse mort, par un Mémoire que Don Fernando Valdes Tamon, Gouverneur des Philippines, a fait communiquer à Sa Majesté Catholique, dont voici la Traduction.

Ce fut le second Février de l'année 1731. que le P. Cantova partit des Isles Marianes, accompagné du P. Victor Walter. Ils arriverent heureusement à une des Isles Carolines le se-

EPI TRE. xxxix

cond jour de Mars de la même année. Pendant les trois premiers mois ils prêchèrent la Foi à ces Infidèles, ils baptiserent cent cinquante Enfans moribonds, & ils furent occupés à instruire des vérités Chrétiennes un grand nombre d'Adultes de l'un & de l'autre sexe, & de tout âge, pour les disposer au Sacrement du Baptême.

Comme on manquoit de tout dans ces Isles, le P. Walter s'embarqua pour les Isles Marianes, afin d'y aller chercher les provisions nécessaires pour la subsistance du Missionnaire, lequel resta dans l'Isle avec quatorze Habitans des Marianes qui l'a-

## *xī* EPITRE.

voient suivi. Mais il arriva que les vents contraires l'obligèrent de relâcher aux Philippines, où il mit pied à terre le 28 Juin.

Il y resta une année entière pour attendre l'occasion du Bâtiment, qu'on envoie tous les deux ans aux Isles Marianes : il ne s'embarqua donc que le 12 de Novembre de l'année 1732. & après trois mois & demi de navigation, le Bâtiment échoua malheureusement à l'entrée du Port.

Ce triste événement ne ralentit pas le zèle des Missionnaires des Marianes ; ils firent construire avec beaucoup de frais,

EPI TRE. xli

un Bâtiment qu'ils chargerent de provisions, pour ne pas laisser plus long-tems sans secours le Missionnaire des Carolines. Le P. Walter s'y embarqua le 31 de May de l'année 1733. avec le frere Lævino Esquerevel, & quarante-quatre autres Passagers, dont vingt-cinq étoient Soldats.

Après neuf jours de navigation, ils se trouverent près de ces Isles, & aussi-tôt ils tirerent plusieurs coups de canon pour appeller ces Insulaires, & pour donner avis au P. Cantova de leur arrivée. Mais aucune Barque ne parut, ce qui leur fit soupçonner que ces Barbares

xlij      EPI T R E.

avoient massacré leur Missionnaire. Ils prirent la résolution d'entrer dans la Baye que formoient deux Isles, dont la plus grande se nomme Falalep, & ils approcherent de terre à la portée du pistolet. Ils apperçurent alors que l'ancienne Maison avoit été brûlée, que la Croix qu'ils avoient élevée ne subsistoit plus, & qu'il ne paroissoit aucun vestige du Christianisme.

Enfin, quatre petites Barques de ces Insulaires s'approcherent du Bâtiment, & apporterent des présens de Cocos; on leur demanda en leur langue des nouvelles du P. Cantova & de ses

EPI TRE. xliij

Compagnons , ils répondirent d'un air embarrassé, qu'ils étoient allez à la grande Isle d'Yap. Mais la frayeur qui étoit peinte sur leurs visages , & le refus qu'ils firent de venir à bord, quoiqu'on leur offrît du Bis-cuit, du Tabac, & d'autres bagatelles qu'ils estiment, ne laisserent aucun doute que le Missionnaire n'eût péri par la main de ces Barbares.

Enfin, on eut le bonheur de prendre un de ces Insulaires, & de le faire monter dans le Bâtiment. Les autres s'en étant aperçus, se jetterent aussi-tôt à la nage, abandonnant leurs Barques & poussant de grands cris;

xliv E P I T R E.

on tira quelques coups de Mousquet pour les intimider.

Comme on ne trouvoit aucun endroit propre à jeter l'Ancre, & que le calme les empêchoit de sortir de cette Baye, ils furent obligés d'y passer la nuit. Le lendemain matin ils se trouverent près des dernières Isles, & le même jour ils les perdirent de vûe: dans le dessein de faire route vers la grande Isle d'Yap, ils marcherent trois jours entiers, mais ne sçachant pas à quel degré elle est située, ni le Rumb de vent qu'il falloit suivre pour s'y rendre, ils ne purent jamais la découvrir.

Pendant ce tems-là on quest-



ÉPITRE. xlv

tionna l'Insulaire qui étoit à bord, en lui donnant toutes sortes d'assurances, qu'il ne lui seroit fait aucun mal, s'il disoit la vérité. L'Insulaire s'étant rassuré, avoua que peu de tems après que le P. Valter fut parti, on avoit tué le P. Cantova, & tous ceux qui l'accompagnoient. Voici les circonstances de sa mort.

Ce Pere étoit allé avec son Interpréte, & deux Soldats à l'Isle de Mogmog, pour y baptiser un Adulte qui étoit dans un danger prochain de mort. Ses autres Compagnons étoient restés dans l'Isle de Falalep pour garder la maison du Missionnaire.

*A peine fut-il arrivé dans l'Isle, que les Insulaires s'assemblerent en grand nombre, s'armerent de Lances, & poussant des cris affreux, s'avancèrent avec fureur vers le Missionnaire. Le Pere les abordant avec un air plein de douceur: Seroit-il possible, leur dit-il, que vous voulussiez m'ôter la vie? Quel mal vous ai-je fait? Je viens vous annoncer les vérités du salut, & vous mettre dans la voye du Ciel, puis-je vous procurer un plus grand bien? Tu viens, répondirent-ils, pour détruire nos coûtumes & nos usages, nous ne voulons pas*

## EPI T R E. xlvij

être Chrétiens ; & à l'instant ils le frapperent de trois coups de Lance , l'un dans le cœur , & les deux autres dans le côté. Au premier coup de Lance le Père tomba à terre , levant les mains au Ciel , & ayant reçu les deux autres coups , il rendit son ame à Dieu.

Les Insulaires le dépouillerent aussi-tôt de ses habits , envelopperent son corps dans une natte , & l'enterrerent sous une petite Maison , ce qui est parmi eux une sépulture honorable , qu'ils n'accordent qu'aux principaux de leur Isle. Ils massacrerent avec la même fureur ceux qui accompagnoient le Mission-

xlviij EPI TRE.

naire, & ils mirent leurs cadavres dans une petite Barque, qu'ils abandonnerent au gré des flots.

Après avoir exercé ces cruautés sur le Pere & sur ses Compagnons, ils coururent à l'Iste de Falalep, où les autres Compagnons du Missionnaire étoient restés. A l'approche de ces Barbares, qui paroissoient transportés de rage & de fureur, les Soldats se mirent en défense, & tirerent d'abord les quatre petits canons qu'ils avoient placés devant leur Maison, dont quatre de ces Insulaires furent tués. Les autres se défendirent avec leurs sabres & leurs épées; mais enfin  
accablés

## EPI T R E. xlix

accablés par le nombre, & ne pouvant plus résister à la multitude, ils furent tous percés des coups de Lances que ces Barbares leur portèrent, & leurs corps enterrés sur le bord de la Mer.

Les Chrétiens qui périrent en cette occasion furent au nombre de quatorze; sçavoir, le P. Antoine de Cantova, huit Espagnols, quatre Indiens nés aux Philippines, & un jeune Esclave. Un autre jeune homme, Domestique du Missionnaire, nommé Domingo Lezano, de la Province de Tagale aux Philippines, fut seul épargné, parce qu'un des principaux de l'Isle en eut compassion, & l'adopta pour son fils.

Rec. XXII.

c

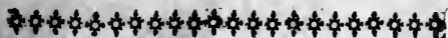
# 1 E P I T R E.

*La Maison du Missionnaire fut pillée par ces Barbares, qui partagerent entr'eux tout ce qu'ils y trouverent.*

*Il seroit inutile, Mes RR. PP. de m'étendre davantage sur les autres Lettres qui composent ce Recueil, & qui n'ont pas besoin d'éclaircissement, il ne me reste plus que de vous demander quelque part dans vos saints Sacrifices, en l'union desquels je suis, avec beaucoup de respect,*

**MES REVERENDS PERES,**

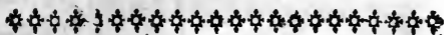
Votre très-humble & très-obéissant  
serviteur J. B. DU HALDE,  
de la Compagnie de J E S U S.



APPROBATION.

**J**'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le XXII<sup>e</sup>. Recueil des *Lettres Edifiantes & Curieuses*; & il m'a parû qu'il n'étoit ni moins touchant du côté de la piété, ni moins instructif du côté des Sciences & des découvertes, que les recueils qui l'ont précédés. Fait A Paris ce 22 Fevrier 1736.

L'ABBE' RAGUET.



PERMISSION

du Révérend Pere Provincial.

**J**Esouffigné Provincial de la Compagnie de JESUS en la Province de France suivant le pouvoir que j'ai reçu de notre Révérend Pere Général, permets au P. J. B. Du Halde de faire imprimer le XXII<sup>e</sup>. Recueil des *Lettres Edifiantes & curieuses é-*

*écrites des Missions Etrangères par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS*, qui a été lû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai signé la présente. Fait A Paris, le 30 de Janvier 1736.

JEAN-BAPTISTE DE  
BELINGAN.

LETTRES





# LETTRE

DU P. DE MAILLA,

MISSIONNAIRE

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere ... de la même  
Compagnie.*

*A Peking le 18*

*Octobre 1733.*



MON REVEREND PERE,

*La Paix de Notre Seigneur.*

Vous apprîtes l'année dernie-  
re par une de mes Lettres, que  
*Rec. XXII. A*

2 *Lettres de quelques*

tout ce qu'il y avoit de Missionnaires à Canton, Ecclésiastiques, Dominicains, Franciscains, & Jesuites, avoient été chassez de cette Capitale, & réleguez à Macao, Ville qui appartient au Roy de Portugal. Vous jugez assez de l'accablement de douleur, où nous jetta une nouvelle si triste & si imprévue. Quelque persuadé que nous fussions, que les Mandarins de Canton ne s'étoient pas portés à cet excès de rigueur sans un ordre de la Cour, nous ne laissâmes pas d'avoir recours à l'Empereur, pour le supplier de permettre, du moins à trois ou quatre Missionnaires, de demeurer dans la ville de Canton, afin d'y recevoir les Lettres & autres choses qu'on nous envoie d'Europe, pour nous les faire tenir sûrement à Peking.

L'Empereur ; ayant admis en sa présence cinq Missionnaires de Peking , commença d'abord par justifier la conduite que les Mandarins avoient tenue à Canton : Il dit ensuite qu'il n'avoit consenti à l'expulsion des Missionnaires , qu'après de vives instances réitérées jusqu'à trois fois par ces Mandarins ; que les accusations étoient si atroces , qu'il n'avoit pû s'empêcher d'acquiescer à leur Jugement ; que du reste cela ne nous importoit guères à nous autres qui restions à Peking , parce que les Vaisseaux Européans devant faire désormais leur commerce à Macao , il nous seroit plus avantageux que ceux qui prennent soin de nos affaires , demeurassent-là , qu'à Canton où ces Vaisseaux ne devoient plus revenir.

4 *Lettres de quelques*

Nous lui répondîmes qu'il n'y avoit guères que les Vaisseaux Portugais qui pûssent aborder à Macao ; que les gros Vaisseaux , tels que sont ceux d'Europe , ne pourroient pas entrer dans le Port , parce qu'il n'y avoit pas de l'eau suffisamment ; que quand même ils pourroient y entrer , le Port étoit de trop peu d'étendue pour y recevoir les Vaisseaux de Portugal & ceux des autres Royaumes ; qu'enfin Macao n'étoit pas une Ville de commerce , & que même elle étoit hors d'état de fournir les vivres nécessaires aux Vaisseaux Européens.

Cette réponse qui fut prononcée d'un ton modeste , mais assuré , surprit fort l'Empereur. *Si cela est vrai , nous dit-il , on peut permettre à trois ou quatre de vos gens de revenir à Canton ,*

*Missionnaires de la C. de F.* 5  
pour y être vos Correspondans. Il ordonna ensuite aux Ministres d'Etat de nous interroger encore sur le même fait, pour plus grand éclaircissement, & d'envoyer ses ordres au *Fong-tou* & au *Fou-yven*, c'est-à-dire, au Gouverneur general, & au Viceroy de la Province de *Quang tong*.

Les Mandarins de Canton ayant reçu les ordres de l'Empereur, firent de nouvelles représentations par un Placet encore plus violent que les autres, où ils se déchaînoient avec fureur contre les Missionnaires de Peking, & sur tout contre ceux qu'ils avoient exilés à Macao. Ils y joignirent une Carte du Port de Macao, qu'ils avoient fait dresser selon leurs vûes, afin de détruire ce que nous avions avancé à l'Empereur.

6 *Lettres de quelques*

Lorsque l'Empereur eut reçu ce Placet , il le remit à ses Ministres pour nous le communiquer , & nous demander ce que nous avions à y répondre. A la lecture qu'on en fit , nous fûmes saisis d'horreur , tant il étoit rempli de fausses accusations & de calomnies grossières. Nous demandâmes qu'il nous fût permis d'en tirer une copie , afin d'y pouvoir répondre d'une manière dont Sa Majesté pût être satisfaite. Quelques-uns d'eux s'y opposèrent , sur ce que l'ordre du Prince portoit simplement qu'on nous en fît la lecture , & non pas qu'on nous en donnât copie. Cependant *Hortai* , Ministre d'Etat Tartare , trouva qu'il n'y avoit nul inconvénient à nous le laisser transcrire , & il nous le mit entre les mains. Il seroit inutile de vous l'envoyer , parce

*Missionnaires de la C. de F. 7*  
que vous jugerez assez de ce qu'il  
contient , par la réponse que  
nous fîmes : la voici fidèlement  
traduite du Chinois.

« Le 16. de la 12<sup>e</sup> Lune de la  
» 10<sup>e</sup>. année de *Yong-tching* ,  
» ( c'est-à-dire , le 31 Janvier de  
» l'année 1733. ) *Tai tsin bien*  
» ( le P. Ignace Kegler Président  
» du Tribunal des Mathemati-  
» ques ) & autres Européans , à  
» l'occasion d'un Placet adressé  
» à l'Empereur par le Gouver-  
» neur general , & le Viceroy  
» de la Province de Canton , en  
» réponse aux difficultez que  
» nous avons proposées sur l'an-  
» crage des Vaisseaux étrangers  
» au Port de Macao ; Placet  
» que vous , Grands de l'Empi-  
» re , nous avez communiqué  
» par ordre de l'Empereur.  
» Lorsque nous avons lû ce  
» Placet , nous avons été étran-

8      *Lettres de quelques*

» gement surpris de voir qu'il  
» tendoit à nous accuser des cri-  
» mes les plus noirs. Que Sa Ma-  
» jesté , par un bien-fait singu-  
» lier, vous l'ait remis pour nous  
» le communiquer , c'est une fa-  
» veur insigne dont il n'y a  
» point d'exemple. Nous voyons  
» par-là , que le grand cœur de  
» Sa Majesté ne fait acception  
» de personne ; il ne nous est  
» pas possible de reconnoître une  
» preuve si touchante de ses bon-  
» tés à notre égard.

» Mais comme nous sommes  
» des étrangers , peu versez dans  
» les bienfécances de cette Cour,  
» & qu'en répondant à ce Pla-  
» cet , il pourroit nous échapper  
» quelque expression peu con-  
» forme au profond respect que  
» nous avons pour Sa Majesté,  
» Nous osons vous supplier ,  
» Grands de l'Empire , de pren-



» dre la peine d'examiner les ré-  
» ponses que nous allons donner  
» aux differens articles du Pla-  
» cet de ces deux grands Man-  
» darins , & de nous aider de  
» vos conseils , afin de ne pas  
» tomber dans quelque méprise ,  
» dont nous serions inconsola-  
» bles.

» 1°. Lorsque nous *Tai tsin*  
» *bien* & autres Européans ,  
» avons avancé que les grands  
» Vaisseaux des Royaumes étran-  
» gers ne pouvoient ancrer à Ma-  
» cao , nous n'avons point parlé  
» à l'étourdie & sans réflexion ,  
» comme le prétend le Placet ,  
» nous ne l'avons dit , que par-  
» ce que nous scavons certai-  
» nement que l'eau a peu de pro-  
» fondeur , & que le Port est  
» fort étroit. Il n'y a eu jusqu'ici  
» que les Vaisseaux des Portu-  
» gais qui y soient entrés : depuis

» qu'on a permis aux Vaisseaux  
» des autres Royaumes de venir  
» faire leur commerce à la Chi-  
» ne, ils ont tous jetté l'ancre  
» à *Hoang pou* : c'est ce qui s'est  
» pratiqué exactement depuis  
» plus de quarante ans.

» Les Vaisseaux qui tirent plus  
» de vingt pieds d'eau, ne sçau-  
» roient entrer dans le Port de  
» Macao, & quand ils pourroient  
» y entrer, il est trop petit pour  
» en contenir un grand nombre.  
» D'ailleurs Macao n'est point  
» une ville de commerce, & ne  
» pourroit jamais fournir aux  
» Vaisseaux la quantité de vi-  
» vres dont ils ont besoin.

» La 37<sup>e</sup>. année de *Cang hi*, un  
» grand Vaisseau de France ne  
» pouvant entrer dans le Port  
» de Macao, fut obligé de jet-  
» ter l'ancre hors du Port. Pen-  
» dant la nuit il essuya un coup

» de vent qui le mit dans un  
» danger prochain de périr. La  
» 4<sup>e</sup>. année de *Yong tching*, *May*  
» *te lo* ( M. Metello ) Ambassa-  
» deur du Roy de Portugal au-  
» près de l'Empereur arriva sur  
» un grand Vaisseau , qui toucha  
» deux fois en voulant entrer  
» dans ce Port , & il ne put y  
» entrer qu'après avoir déchar-  
» gé son Vaisseau dans plusieurs  
» barques. *Tchang ngan to* ( le  
» P. Antoine de Magalhaens )  
» & *Tchin chen se* ( le P. Do-  
» minique Pignero ) qui sont ac-  
» tuellement à Peking , étoient  
» alors sur ce Vaisseau. Ce sont  
» ces raisons qui nous ont fait  
» dire que les grands Vaisseaux  
» ne pourroient que difficilement  
» entrer dans le Port de Ma-  
» cao. Maintenant le *Tsong tou*  
» & le Viceroy de Canton af-  
» surent le contraire. Seroit-ce

12. *Lettres de quelques*

» qu'ils auroient trouvé le secret  
» d'applanir ces difficultez? c'est  
» ce que nous ignorons.

» 2°. Nous *Tai isin* bien & au-  
» tres Européans, nous avons  
» embrassé l'état Religieux, nous  
» avons quitté nos familles, no-  
» tre patrie, & nos amis, &  
» nous tâchons de mener une  
» vie exempte de tout reproche:  
» notre occupation est d'appren-  
» dre à honorer le Maître Sou-  
» verain, & à aimer le prochain.

» Les Vaisseaux qui abordent à  
» la Chine, ne viennent pas d'un  
» seul Royaume ni d'un seul  
» Port; les Marchands qui les  
» montent ne professent pas une  
» même Religion, ils sont aussi  
» différens de nous que la glace  
» l'est des charbons ardents: ce  
» que nous attendons de ces  
» Vaisseaux, c'est que parmi  
» ceux qui les montent, il y en

*Missionnaires de la C. de F. 13*

» ait un ou deux , qui nous ap-  
» portent les Lettres qu'on nous  
» écrit d'Europe , & les autres  
» choses dont nous avons besoin  
» pour notre subsistance : on ne  
» peut les confier qu'à des gens ,  
» avec qui nous soyons en rela-  
» tion : c'est le seul objet de nos  
» instances auprès de l'Empe-  
» reur. Les affaires qui attirent  
» ces Marchands à la Chine ,  
» ne nous regardent point , &  
» nous n'avons aucun intérêt à  
» leur commerce.

» 3°. Le *Tsong tou* & le Vice-  
» roy de la Province de *Quang*  
» *tong* condamnent la conduite  
» des grands Mandarins qui les  
» ont précédé, & principalement  
» de *Kong yo Sun* , ci-devant  
» *Tsong tou* de la même Provin-  
» ce. *Ils n'ont fait* , dit-on dans  
» le Placet , *nulle diligence pour*  
» *éclairer les actions des Mission-*

14 *Lettres de quelques*

» naires, & pour observer la ma-  
» niere dont ils se comportoient:  
» loin de veiller sur leurs démar-  
» ches, ils agissoient de concert,  
» pour leur permettre de demeurer  
» dans la Capitale de cette Pro-  
» vince, où ces Européans ont ren-  
» versé & entierement détruit nos  
» bonnes coutumes.

» Ce sont-là autant de fausse-  
» tés manifestes & malignement  
» inventées pour nous perdre:  
» nous ne pouvons les entendre  
» sans vous faire connoître la  
» juste indignation que nous en  
» avons. La seconde année du  
» Règne de *Yong tching*, le  
» *Tsong tou*, le Viceroy, les Gé-  
» néraux, soit Tartares, soit  
» Chinois, après un ordre ex-  
» près qu'ils avoient reçu de  
» l'Empereur, examinerent avec  
» grand soin, si les Missionnai-  
» res Européans avoient donné

*Missionnaires de la C. de F. 15*

» quelque lieu de se plaindre de  
» leur conduite. La réponse que  
» ces grands Mandarins firent  
» à S. M. fut unanime: ils assu-  
» rerent tous que depuis que les  
» Missionnaires avoient élevé  
» des Temples au Souverain Sei-  
» gneur du Ciel dans la Ville  
» de Canton, ils n'avoient ja-  
» mais rien fait qui pût être tant  
» soit peu nuisible au Peuple.

» *ils avoient renverse & dé-*  
» *truit les bonnes coutumes de la*  
» *Chine, est-ce que ces grands*  
» *Mandarins auroient osé en*  
» *imposer à l'Empereur? & pour*  
» *soutenir un petit nombre de*  
» *pauvres Etrangers, sans dé-*  
» *fense & sans appui, qui au-*  
» *roient perverti des mille & dix*  
» *mille personnes, auroient-ils*  
» *manqué à ce qu'ils devoient*  
» *à leur devoir, à leur réputa-*  
» *tion, & à leur fortune? Non*

16. *Lettres de quelques*

» fans doute , ils étoient trop  
» honnêtes gens , & ces Reli-  
» gieux dont ils rendoient un  
» favorable témoignage à S. M.  
» étoient également irréprocha-  
» bles. Ils assurent *que depuis*  
» *plusieurs dizaines d'années ils*  
» *n'ont jamais rien fait qui pût*  
» *être nuisible au Peuple , & au-*  
» *jourd'hui tout courbés qu'ils*  
» *sont sous le poids des années ,*  
» *l'on veut qu'en un moment ils*  
» *soient venus à bout de renver-*  
» *ser & de détruire entièrement les*  
» *bonnes mœurs de la Chine par*  
» *les crimes les plus infames ? A*  
» *qui le persuadera-t-on ?*

» Ils ont perverti , dit le Pla-  
» cet , *des mille & dix mille per-*  
» *sonnes. Est-il possible que par-*  
» *mi ces mille & dix mille per-*  
» *sonnes il ne s'en soit pas trouvé*  
» *un seul , qui par amour de*  
» *l'honnêteté publique & du bon*



*Missionnaires de la C. de F. 17*

» ordre, en ait porté les plaintes  
» aux Magistrats pour les faire  
» punir & les remettre dans le  
» devoir? Si ce qu'on avance  
» dans le Placet étoit véritable,  
» peut-on croire que les Manda-  
» rins de Lettres & les Manda-  
» rins d'Armes si attentifs aux  
» moindres obligations de leurs  
» Charges, n'eussent pas fait arrê-  
» ter *ces barques pleines de femmes*  
» *& de filles, dont les cris, dit-on,*  
» *faisoient trembler la terre?*

» Nous sçavons qu'à la sep-  
» tième Lune de cette même an-  
» née, & aussi-tôt que les Mis-  
» sionnaires furent renvoyés à  
» Macao, outre les perquisitions  
» secrètes qu'on a fait de leur  
» conduite, on a saisi plusieurs  
» personnes, on les a mis à la tor-  
» ture, & à force de tourmens,  
» on s'est flatté de trouver dans  
» leurs réponses, de quoi justi-

» fier la dureté des mauvais trait-  
» temens qu'on exerçoit à leur  
» égard; mais quelque effort qu'on  
» ait fait, on n'a jamais pû dé-  
» couvrir la moindre apparence  
» des crimes qu'on leur a fausse-  
» ment imputés.

» On dit ordinairement, que  
» quand on veut perdre quel-  
» qu'un, on n'épargne point sa  
» peine. Le *Tsong tou* & le Vi-  
» ceroy de Canton n'ont pas vû  
» par eux-mêmes ce qu'ils énon-  
» cent dans le Placet: ils s'en  
» font rapportés à ce qui leur a  
» été dit. Les gages que les Mis-  
» sionnaires donnent à leurs Do-  
» mestiques, ont été regardés  
» comme des prêts, des avances,  
» ou des appointemens: on a  
» donné des noms de Mandari-  
» nats aux Offices que ces mê-  
» mes Domestiques remplissent  
» de Portiers de la Maison, de

*Missionnaires de la C. de F. 19*

» Pourvoyeurs, &c. Nous n'o-  
» sons nous expliquer sur une  
» pareille conduite, nous nous  
» contentons de l'exposer aux  
» grandes lumieres de Sa Ma-  
« jesté.

» 4°. Le *Tsong tou* & le Viceroy  
» s'expliquent encore ainsi. *A la*  
» septième Lune de cette présente  
» année, nous avons nommé des  
» Mandarins pour accompagner  
» ces Européens jusqu'à *Macao*,  
» où ils les ont établis commodé-  
» ment sans manquer à rien à leur  
» égard : nous leur avons fait ren-  
» dre le prix de leurs Maisons &  
» de leurs Eglises sans en rien re-  
» traucher, &c.

» *Ngan toni* ( le Frere An-  
» toine de la Conception Fran-  
» ciscaïn ) & les autres Euro-  
» péans, sont certainement di-  
» gnes de compassion. Ils ont  
» demeuré plusieurs années à

» Canton, fans qu'on ait eu au-  
» cun reproche à leur faire, &  
» tout à coup on les en chaffe  
» ignominieusement, comme des  
» gens qui ont tout renversé.  
» Premier manquement à leur  
» égard.

» Dans le tems qu'on les fait  
» monter fur les barques pour  
» les conduire à Macao, ils sup-  
» plierent plusieurs fois avec lar-  
» mes, d'accorder quelques jours  
» de délai à deux de ces Mis-  
» sionnaires qui étoient griève-  
» ment malades : cette légère  
» grace est durement refusée. A  
» peine furent-ils arrivés à Ma-  
» cao, qu'ils expirerent. Second  
» manquement à leur égard.

» Avant qu'ils arrivassent au  
» Port de Macao, on les priva  
» du secours qu'ils attendoient  
» de leurs Domestiques, qui fu-  
» rent chargés de chaînes &

» conduits à Canton , où les uns  
» furent maltraités de coups de  
» bâton , les autres mis à la Can-  
» gue , afin de deshonorer dans  
» leurs personnes les Missionnai-  
» res qu'ils servoient. Troisième  
» manquement à leur égard.

» On ne leur donne que trois  
» jours pour se préparer à leur  
» sortie de Canton , & ces trois  
» jours se réduisent proprement  
» à un seul. Frappés comme d'un  
» coup de foudre des ordres  
» qu'on leur signifioit , & aus-  
» quels ils devoient si peu s'at-  
» tendre , pouvoient-ils revenir  
» si-tôt de leur étonnement , &  
» appliquer leurs soins au trans-  
» port de leurs Livres , de leurs  
» meubles , & de leurs autres  
» effets ? Quatrième manque-  
» ment à leur égard.

» En un mot , on les fait escor-  
» ter comme des Criminels par

» des Soldats qui les jettent sur  
» le rivage avec leur bagage :  
» Traiteroit-on autrement les  
» gens les plus indignes de vi-  
» vre ? Le fait est certain , &  
» l'on ne sçauroit en disconve-  
» nir : Il y a long-tems que nous,  
» *Tai tsin bien* & autres Euro-  
» péens , en sommes informés ,  
» sans oser nous en plaindre ; &  
» ce n'est qu'à l'occasion du Pla-  
» cet présenté à l'Empereur , que  
» nous avons la hardiesse d'en  
» parler.

» Le Placet rappelle encore  
» l'ancienne calomnie , par la-  
» quelle on attribue faussement  
» aux Missionnaires d'assembler  
» les hommes & les femmes pé-  
» le-mêle dans un même lieu ;  
» d'où l'on tire les conclusions  
» les plus infamantes. *Ngan to*  
» *ni* Religieux d'un naturel doux  
» & aimable , âgé de plus de

» soixante-dix ans , dont il en a  
» passé plus de quarante à don-  
» ner des remèdes aux Malades ,  
» sans nul intérêt , & par pure  
» charité ; tous les autres Mis-  
» sionnaires également chargés  
» d'années , & accablés d'infir-  
» mités , qui dès leur tendre jeu-  
» nesse ont mené la vie la plus  
» pure , qui ont renoncé à tous  
» les plaisirs des sens , & à tous  
» les honneurs du siècle. Voilà  
» ceux qu'on accuse des plus  
» grandes infamies.

» Nous sommes des Etrangers ,  
» éloignés de notre Patrie , ex-  
» posés à la vue de tout le monde :  
» Nos actions peuvent-elles être  
» long-tems cachées ? Si quel-  
» qu'un de nous étoit coupable  
» d'un seul des crimes qu'on nous  
» impute , ceux qui sont de la  
» même Société que lui , le ren-  
» voyeroient aussi-tôt dans leur

» Royaume, où ces sortes de cri-  
» mes sont punis très-sévèrement.  
» Il se peut faire que quelques-  
» uns des Marchands qui vien-  
» nent à Canton pour leur com-  
» merce, ayent donné lieu à de  
» semblables plaintes : mais il y  
» a bien de la différence entre  
» eux & nous, & pour peu qu'on  
» eût voulu s'en éclaircir, com-  
» me il étoit très-aisé de le faire,  
» on n'auroit point confondu les  
» bons avec les mauvais.

» Du reste, dans tout ce que  
» nous venons de dire, nous ne  
» prétendons point manquer au  
» respect qui est dû aux deux  
» grandes dignités dont le *Tsong*  
» *hou*, & le Viceroy de Canton  
» sont revêtus : mais quand nous  
» nous voyons accusés des cri-  
» mes les plus noirs, de tra-  
» hison, de révolte, du ren-  
» versement des bonnes mœurs,  
» &



» & cela dans un Placet dressé  
» avec artifice & avec une mo-  
» dération apparente , qui pour-  
» roit en imposer à ceux qui ne  
» nous connoissent point; notre  
» réputation nous est trop che-  
» re pour demeurer dans le si-  
» lence , & c'est ce qui nous obli-  
» ge de justifier notre innocen-  
» ce par la réponse que nous  
» faisons au Placet , & que nous  
» vous remettons , Grands de  
» l'Empire & Ministres d'Etat.

Ces premiers Ministres à qui nous donnâmes notre réponse, la reçurent , & nous ordonnèrent de venir les trouver le lendemain. On étoit alors sur la fin de l'année Chinoise. C'est un tems où ils sont fort occupés à régler les Offices de tous les Tribunaux qui vaquent alors. Ces vacations durent vingt & quelques jours , & pendant ce

tems là toutes les affaires du Gouvernement font comme suspendues. Le lendemain & les deux jours suivans nous allâmes au Palais, pour demander une audience aux Ministres, & apprendre d'eux quel avoit été le succès de notre réponse. Ils nous firent dire de ne pas prendre la peine de revenir, & qu'ils auroient soin de nous faire avertir quand il en seroit tems. Nous vîmes bien que nous ne pourrions point avoir d'audience qu'après la fin des vacations.

Cependant sur la fin de l'année, l'Empereur nous envoya les présens ordinaires de la nouvelle année, qui consistent en des cerfs, des faisans, des poissons gelés, des fruits, &c.

Le premier jour de l'an, qui étoit le 14 Février, nous nous rendîmes au Palais pour nous

acquitter des cérémonies ordinaires en ce jour là. L'Empereur, par une distinction singulière, voulut que nous les fissions en sa présence, après quoi il nous fit donner à chacun de nous deux de ces bourses qu'on porte aux deux côtés de la ceinture, dans chacune desquelles il y avoit une demie once d'argent. Il nous fit servir ensuite une table garnie de viande, de poissons, & de laitage. Un accueil si gracieux de la part de ce Prince, fit juger qu'il avoit lû notre réponse, & qu'il vouloit, par ces marques d'honneur, adoucir le chagrin que nous avoient causé les fausses & injustes accusations des Mandarins de Canton.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au commencement du mois de Mars, que l'Empe-

reur nous fit donner ordre d'aller au Palais pour être admis en sa présence. Nous nous y rendîmes plusieurs jours de suite, mais toujours inutilement. Ce Prince & ses Ministres étoient occupés d'affaires trop importantes pour penser à nous. Le tems se passa de la sorte jusqu'au jour que ce Prince avoit déterminé, pour aller faire les cérémonies du Printems à la sépulture de l'Empereur *Cang hi* son pere, laquelle est à trois journées de Piking. Il partit, sans qu'il nous fût permis de le voir.

Au retour de Sa Majesté, quelques-uns des Missionnaires allerent au Palais, pour s'informer de l'état de sa santé. L'Empereur leur fit dire qu'il se portoit bien, & qu'il ordonnoit à ceux des Européens qui entendent le mieux la langue Chi-

*Missionnaires de la C. de J.* 29  
noise, & qui sont le plus instruits  
des Coûtumes de l'Empire, de se  
rendre au Palais le lendemain,  
ou le jour suivant. On ajouta  
que S. M. vouloit que *Se li ke*,  
c'est-à-dire, M. Pedrini, Mis-  
sionnaire de la Propagande fût  
du nombre.

Nous y allâmes le lendemain  
18 de Mars, ne doutant point  
qu'après les bons traitemens  
que nous avions reçu de l'Em-  
pereur au commencement de  
l'année Chinoise, il n'accordât  
à quelques-uns des Missionnaires  
exilés à Macao, la permission  
de revenir à Canton, pour y  
demeurer, & prendre le soin de  
nos affaires. Nous étions dans  
l'erreur, & nous ne fûmes pas  
long-tems sans en être défabu-  
lés.

En arrivant près de la Salle  
où étoit l'Empereur, nous y vî-

mes entrer deux principaux Ministres d'Etat. Jusques-là ce Prince ne nous avoit jamais donné audience en présence de ses Ministres, ce qui nous fit juger qu'il avoit à leur donner des ordres qui nous concernoient, & qui paroissoient ne devoir pas nous être favorables. En effet, à peine fûmes-nous entrés, que nous apperçûmes qu'il ne s'agissoit de rien moins, que de nous chasser absolument de la Chine. Tout ce que dit l'Empereur rouloit principalement, sur ce que la Religion chrétienne défendoit à ceux qui l'embrassent, d'honorer leurs Ancêtres après leur mort. Tout le tems que l'Empereur parla, il eut constamment les yeux attachés sur M. Pédrini, & l'on eût dit que c'étoit principalement à lui qu'il adressoit la parole. C'est ce que

nous lui fîmes remarquer au sortir de l'Audience, & il nous répondit, qu'en effet du vivant de l'Empereur *Cang hi*, & avant qu'*Yong tching* son fils montât sur le Trône, il avoit souvent disputé avec lui sur cette matière.

Nous fûmes tous d'avis, qu'il falloit dresser un Acte de ce qui s'étoit passé dans cette Audience, & que pour le rendre authentique, il seroit signé de tous ceux qui y assisterent; qu'on l'enverroit ensuite à Rome, & à Monseigneur notre Evêque, afin qu'il jugeât si dans ce danger extrême où étoit la Mission, il n'étoit pas à propos d'ordonner aux Missionnaires, de se conformer aux permissions accordées par le S. Siège, & que son Légat Apostolique M. Mezza-barba, Patriarche d'Alexandrie.

leur avoit laissées avant son départ de la Chine pour l'Europe. C'est ce que le Prélat jugea absolument nécessaire, en publiant une Lettre Pastorale, par laquelle il enjoignoit à tous les Missionnaires, de se conduire selon ces permissions, sous peine de suspension *ipso facto* de tout exercice de leurs fonctions.

Tel est l'Acte que nous dressâmes. » Le 18 de Mars de l'année 1733. troisième jour de la seconde Lune, nous fûmes appelés au Palais. Comme il ne nous étoit point encore venu de réponse à la Requête que nous avions présentée au sujet des Missionnaires exilés de Canton à Macao, nous augurâmes favorablement de cette Audience qui nous étoit accordée : mais l'espérance qui nous flattoit ne dura guères, puisque



» bien loin de permettre le re-  
» tour des Missionnaires à Can-  
» ton, il s'agissoit de nous chas-  
» ser nous-mêmes de Peking &  
» de tout l'Empire.

» Ce fut vers le midi que nous  
» parûmes devant l'Empereur ,  
» en présence de deux princi-  
» paux Ministres , qu'il avoit  
» fait venir exprès , pour être  
» témoins de ce qu'il avoit à nous  
» dire , & pour exécuter ses or-  
» dres. Après nous avoir parlé  
» de la Loi Chrétienne , qu'il  
» disoit n'avoir encore ni dé-  
» fendue ni permise , il en vint  
» à un autre article , sur lequel  
» il insista principalement : *Vous*  
*ne rendez aucun honneur à vos*  
*parens & à vos ancêtres défunts ,*  
nous dit-il , *vous n'allés jamais*  
*à leur sépulture , ce qui est une*  
*impiété très-grande ; vous ne fai-*  
*tes pas plus de cas de vos parens*

34      *Lettres de quelques*  
*que d'une tuile qui se trouve à*  
*vos pieds : témoin cet Ourtchen*  
*qui est de la famille Impériale.*  
*( Le Prince Joseph Confesseur*  
*de Jesus-Christ. ) Il n'eût pas*  
*plûtôt embrassé votre Loi, qu'il*  
*perdit tout respect pour ses An-*  
*cêtres, sans qu'on ait jamais pu*  
*vaincre son opiniâtreté ; c'est ce*  
*qui ne peut se souffrir. Ainsi, je*  
*suis obligé de proscrire votre Loi,*  
*& de la défendre dans tout mon*  
*Empire : après cette défense, y*  
*aura-t-il quelqu'un qui ose l'em-*  
*brasser ? Vous serés donc ici sans*  
*occupation, & par conséquent*  
*sans honneur ? C'est pourquoi il*  
*faut vous retirer. » L'Empereur*  
*» ajouta plusieurs autres choses*  
*» peu importantes, mais il reve-*  
*» noit toujours à dire que nous*  
*» étions des impies, qui refu-*  
*» sions d'honorer nos parens,*  
*» & qui inspirions le même mé-*

» pris à nos Disciples. Il parloit  
» fort rapidement, & d'un ton  
» d'assurance, qui ne prouvoit  
» que trop qu'il étoit convaincu  
» de la vérité des reproches qu'il  
» nous faisoit, & que nous n'au-  
» rions rien à repliquer.

» Lorsque ce Prince nous eut  
» laissé la liberté de parler, nous  
» lui répondîmes d'un air mo-  
» deste, mais avec toute la force  
» que l'innocence & la vérité  
» inspirent, qu'on l'avoit mal  
» informé; que tout ce qu'on lui  
» avoit rapporté étoient de pu-  
» res calomnies, & de malignes  
» inventions d'ennemis secrets,  
» qui cherchoient à nous rendre  
» odieux, & à nous perdre dans  
» l'esprit de Sa Majesté; que l'o-  
» bligation d'honorer ses pa-  
» rens, nous est prescrite par la  
» Loi Chrétienne, & qu'elle en  
» est le quatrième. Commande-

» ment ; que nous ne pouvons  
» pas prêcher une Loi si sainte ,  
» sans apprendre à nos Disci-  
» ples à s'acquitter de ce devoir  
» indispensable de piété. Quoi !  
» nous dit l'Empereur , *vous vi-*  
» *sités la sépulture de vos An-*  
» *cêtres ? Oui sans doute , répon-*  
» *dîmes-nous , mais nous ne leur*  
» *demandons rien , & nous n'at-*  
» *tendons rien d'eux. Vous avés*  
» *donc des Tablettes ,* reprit le  
» Prince ? *Non seulement des Ta-*  
» *blettes , dîmes-nous ; mais en-*  
» *core leurs Portraits , qui nous*  
» *rappellent bien mieux leur sou-*  
» *venir.*

» L'Empereur parut fort éton-  
» né de ce que nous lui disions :  
» après nous avoir fait deux ou  
» trois fois les mêmes questions ,  
» qui furent suivies des mêmes  
» réponses , il nous dit : *Je ne*  
» *connois pas votre Loi , je n'ai*

» jamais lû vos Livres : s'il est  
» vrai , comme vous le dites , que  
» vous n'êtes point contraires aux  
» honneurs que la piété filiale  
» prescrit à l'égard des parens ,  
» vous pouvés demeurer ici. Puis  
» se tournant vers ses Ministres :  
» voilà des faits que je croyois  
» constans , leur dit-il , & cepen-  
» dant ils les nient fortement.  
» Examinés avec soin cette affai-  
» re , informés-vous exactement  
» de la vérité , vous me ferés en-  
» suite votre rapport , & je don-  
» nerai mes ordres.

Alors les Ministres se retire-  
rent : nous les suivîmes jusqu'au  
vestibule , & là ils voulurent  
nous interroger tout debout &  
à la hâte. Nous leur représentâ-  
mes que cette affaire ne pouvoit  
pas s'éclaircir en si peu de tems ;  
que nous leur donnerions des  
Livres qui contiennent les arti-

38 *Lettres de quelques*  
cles de la Loi Chrétienne , &  
qu'on y trouveroit de quoi con-  
tenter pleinement. l'Empereur  
sur tous les doutes qu'il nous  
avoit exposés. Ils y consentirent ;  
& nous nous retirâmes.

Le lendemain qui étoit la fête  
de S. Joseph , Patron de cette  
Mission , nous portâmes aux Mi-  
nistres d'Etat les Livres dont il  
s'agissoit. Nous y avons joint  
un Placet , par lequel nous ren-  
dions de très-humbles graces à  
l'Empereur , d'avoir eu la bonté  
de nous admettre en sa présen-  
ce , & de nous communiquer les  
accusations calomnieuses dont  
on s'étoit efforcé de nous noir-  
cir , & qu'il verroit détruites par  
la simple lecture des Livres , qui  
expliquoient les devoirs de la  
Religion Chrétienne. Nous fi-  
nissions le Placet par une très-  
humble priere que nous faisons

*Missionnaires de la C. de F.* 39  
à Sa Majesté, de nous continuer une semblable faveur, au cas que nos ennemis portassent contre nous jusqu'à son Trône de nouvelles calomnies, afin que nous pussions les détruire de la même manière, & prouver notre innocence. Les Ministres reçurent nos Livres, en nous disant, qu'il falloit du tems pour les lire, & ils nous congédièrent.

Nous n'avons pû sçavoir au vrai quel est le jugement qu'ont porté ces Ministres, en examinant les Livres que nous leur avions remis, ni quel est le rapport qu'ils en ont fait à l'Empereur. Tout ce que nous en avons pû apprendre, c'est qu'ils les ont donné à lire à quelques-uns des Docteurs qui sont dans leur Tribunal, & que l'un d'eux après la lecture qu'il en avoit faite,

40 *Lettres de quelques*  
avoit dit assez hautement : *Fei*  
*ching gin* , *tso pou lai* , c'est-à-  
dire , si l'on n'est pas , ou si l'on  
n'a pas une grande envie d'être  
Saint , difficilement peut-on ob-  
server cette Loi.

L'Empereur ne s'est pas con-  
tenté de faire examiner nos Li-  
vres dans le Tribunal de ses Mi-  
nistres , nous avons sçû qu'il  
les avoit fait remettre entre les  
mains de quelques *Ho chang* &  
de quelques *Tao ssée* ( ce sont  
les Ministres de deux Sectes ido-  
lâtres ) du Premier Président du  
Tribunal des Rits, & du Premier  
Président du Tribunal des Cen-  
seurs de l'Empire , afin de pou-  
voir y trouver quelque prétexte  
plausible de condamner notre  
sainte Religion, & de nous chas-  
ser tous de son Empire.

C'est apparemment dans la  
même vûe qu'il a donné ordre



à quatre Censeurs de l'Empire , d'être attentifs à la conduite des Chrétiens , de les interroger sur les pratiques de leur Religion , & en particulier sur les cérémonies établies à la Chine à l'égard des parens défunts. C'est ce que nous avons appris de quelques-uns de nos Chrétiens , qui ont subi ces Interrogatoires , & qui se rappelant les permissions accordées par le Saint Siège , ont répondu d'une manière dont les Censeurs ont paru satisfaits.

Enfin , après plus de cinq mois, les Ministres, auxquels nous avons remis quelques-uns des Livres qui traitent de la Religion , nous les renvoyerent, sans nous faire dire un seul mot de ce qu'ils en pensoient , ni des dispositions où étoit l'Empereur à notre égard. Ainsi nous sommes toujours dans le même état

d'incertitude sur le sort d'une Mission autrefois si florissante , qui se trouve maintenant sur le penchant de sa ruine , & prête à périr. Notre unique ressource est dans la miséricorde du grand Maître que nous servons. Aussitôt que s'éleva cette tempête , nous fîmes une neuvaine au sacré cœur de J E S U S , & une à la très-sainte Vierge , la priant d'être auprès de lui notre Avocate. Les effets sensibles que nous avons si souvent éprouvés de sa protection , nous entretiennent dans la douce confiance , qu'elle ne nous abandonnera pas dans notre extrême douleur. Il seroit inutile de vous demander le secours de vos prieres : Il suffit de vous avoir fait connoître le besoin que nous en avons.

Quelque tristes que soient les circonstances où nous sommes ,

*Missionnaires de la C. de J. 43*  
nous ne laissons pas de recueillir  
de tems en tems de solides fruits  
de nos travaux. Sans parler des  
autres Missionnaires , j'ai eu la  
consolation moi-seul , dans le  
fort même de cet orage , d'ad-  
ministrer le Baptême a plus de  
cinquante Adultes , & à un nom-  
bre d'Enfans encore plus consi-  
dérable. Que n'auroit-on pas lieu  
d'espérer , si nous étions plus  
tranquilles ! Je suis avec res-  
pect , &c.





LETTRE  
DU P. PARRENIN,  
MISSIONNAIRE  
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere D. H. de la même  
Compagnie.*

A Peking, ce 15  
Octobre 1734.



MON REVEREND PERE,

*La Paix de N. S.*

Dans toutes les Lettres que  
vous me faites l'honneur de m'é-

crire, vous me demandez quelle est la situation présente de cette illustre famille Tartare, qui gémit depuis tant d'années dans les fers, & dont la foy ne s'est jamais démentie au milieu des plus longues & des plus rudes épreuves. Vous auriez voulu sçavoir s'il ne s'étoit pas fait quelque changement à leur fortune; mais jusqu'ici je n'ai rien eu de positif à vous apprendre. Ce ne fut que l'année dernière qu'il y eut ordre de la Cour de faire revenir au *Fourdane* ceux de ces Princes qui avoient été exilés dans diverses Provinces, où on les avoit enfermés dans d'étroites prisons. Cet adoucissement donna lieu de croire qu'on accorderoit quelque grace à ceux qui étoient restés prisonniers au *Fourdane*. C'est ce qui arriva effectivement dans le tems qu'on

46      *Lettres de quelques*  
ofoit moins l'efpérer, & que tout  
leur paroiffoit le plus contraire.  
Voici l'occafion que Dieu a fait  
naître pour le foulagement de  
ces généreux Confefseurs de fon  
saint Nôm.

Il y a environ deux ans que  
l'Empereur envoya fon Premier  
Miniftre en Tartarie, pour y fai-  
re la revue des nouvelles trou-  
pes destinées à renforcer l'Ar-  
mée, qui étoit aux mains avec le  
Prince *Tchong Kar* fils & suc-  
ceffeur de *Tfe Vang raptan* Roy  
des Eluths. Ce Miniftre à fon  
retour passa par le *Fourdane*, ju-  
ftement dans le tems que le Gé-  
néral qui y commandoit, redou-  
bloit fa vigilance, ou plutôt sa  
cruauté, pour refferrer plus que  
jamais les Prifonniers. Les Man-  
darins qu'il chargea de ce foin,  
exécuterent durement fes ordres:  
Ils changerent les foldats de la

garde , ils chasserent ceux qui étoient Chrétiens , ils interdissent aux Prisonniers toute communication avec ceux de dehors , visitant exactement tout ce qu'on leur portoit pour leur repas , afin d'examiner si l'on n'y auroit pas caché quelque Billet ou quelque Lettre.

Les Princesses qu'on avoit placées dans un quartier séparé , n'étoient pas plus libres. Leurs Gardes en refuserent l'entrée , même à ceux qui leur portoient de l'eau , & ne voulant pas prendre la peine de leur en porter eux-mêmes , ils aimoient mieux ouvrir la barriere , & permettre à deux de ces Dames de sortir de l'enceinte , & d'en aller tirer dans un puits qui étoit voisin.

Le Ministre dont je viens de parler , passant par-là comme par hazard , fut témoin du triste état

48 *Lettres de quelques*  
où étoient reduites des personnes d'un rang si élevé. Ce spectacle le toucha , & il crut que l'indécence avec laquelle on traitoit ces Princesses , rejailliffoit sur la Famille Impériale.

Lorsqu'il fut de retour à Peking , & qu'il eut rendu compte à l'Empereur de la commission dont il avoit été chargé , il l'entretint des indignes traitemens dont on usoit à leur égard. Mais comment s'y prit-il , & quels termes employa-t-il ? c'est ce que nous ignorons. Ce que nous sçavons de certain , c'est qu'il parla en leur faveur , & que deux jours après son arrivée , il y eut ordre de renvoyer au *Fourdane* les Princes exilés dans les Provinces. Cet ordre fut donné au *Ping pou* , c'est-à-dire , au Tribunal des Troupes , qui ne se pressa pas de l'exécuter.

Le



Le neuvième Prince encore infidèle étoit prisonnier à *Tai yuen fou* Capitale de la Province de *Chan si* : Ses hauteurs avoient forcé les Mandarins à le traiter plus durement qu'ils n'auroient fait , s'il eût été plus modeste dans sa disgrâce. Il se souvenoit trop qu'il étoit né Prince du Sang , & il affectoit des airs trop fiers & trop impérieux avec des gens de qui il dépendoit, & qu'il ne cessoit pas de regarder comme ses Esclaves.

Lorsque l'ordre fut arrivé de le renvoyer à son premier poste, les Mandarins le tirèrent de son cachot , lui ôtèrent ses chaînes , lui permirent de se faire raser , l'équipèrent assez mal , & le firent conduire par une petite Escorte jusqu'au *Fourdane* , d'où il étoit plus près que ses freres. Il y arriva le 30 de la sixième Lune

50 *Lettres de quelques*  
de l'année dernière. Le Général qui est en faveur à la Cour, bien qu'il soit de la même Famille Impériale, se trouva embarrassé, parce que l'Empereur n'avoit pas expliqué nettement ses intentions. Dans la crainte qu'il eut d'être disgracié lui-même, s'il traittoit trop favorablement le Prince son parent, il ordonna qu'on l'enfermât dans la même prison où étoit son fils & ses neveux.

Cet ordre fit entrer le neuvième Prince dans une espece de fureur, il ne fut plus maître de lui-même, & prenant ce ton de fierté qui lui étoit naturel :

» L'Empereur mon maître & le  
» vôtre, lui dit-il, vient par un  
» bienfait singulier de me déli-  
» vrer de mes chaînes, avez-  
» vous ordre de me les rendre ?  
» Si vous avez cet ordre, mon-

» trez-le-moi ; si vous ne l'avez  
» pas, je suis aussi libre que vous.»  
Il lui échappa quelques autres  
paroles indiscrettes, qui ne pou-  
voient partir que d'une tête trou-  
blée par sa passion.

Le triste état de ce Prince ,  
loin d'aigrir le Général , émut  
sa compassion , mais il craignoit  
toujours d'outrepasser ses pou-  
voirs. Le parti qu'il prit , fut de  
le garder dans son Tribunal. Ce  
traitement, quoique plus modé-  
ré , parut encore trop dur à cet  
infortuné Prince , qui n'étant  
point soutenu , comme les Chré-  
tiens , par les motifs surnaturels  
que la Religion inspire , tomba  
bien-tôt dans une mélancolie  
noire , qui dégénéra peu après  
en une vraie manie. Le Géné-  
ral le fit lier & garotter comme  
un fol. Ce fut là un surcroit d'af-  
fliction pour le Prince Paul *Tou*

son fils qui est Chrétien. Ce jeune homme est si édifiant par sa douceur, par sa modestie, & par sa patience, que ses Gardes, tout infidèles qu'ils sont, lui ont donné le surnom de Saint. Les Princes ses cousins qui demeurent avec lui dans la même prison, rendent le même témoignage à sa vertu.

Le quatrième Prince nommé *Jean Ho* qui étoit exilé à *Cai fong fou* Capitale de la Province de *Ho nan*, arriva au *Four-dane* le 21 de la septième Lune. Les Mandarins de *Cai fong* l'avoient équipé assez proprement. Ils avoient tâché de lui adoucir les rigueurs & les amertumes de sa prison, en permettant presque tous les jours à des gens de considération d'y entrer par une porte dérobée pour lui tenir compagnie. Ils respectoient en-

core dans ce Prince disgracié ses qualités aimables, & l'employ distingué qu'il exerçoit à l'armée lorsqu'on l'arrêta. Cet employ répond à peu-près à celui de nos Lieutenans Généraux. Les mêmes raisons portèrent sans doute le Général à le recevoir avec amitié. Il le mit dans un logement séparé, jusqu'à l'arrivée des quatre Princes exilés.

Le Général faisoit semblant d'ignorer que des six Princes qu'on attendoit, il n'en restoit plus que quatre, & que deux avoient déjà passé à une meilleure vie, sçavoir le second Prince nommé *Jean Lou*, qu'on avoit exilé à *Tsinan fou* Capitale de la Province de *Chan tong*; & le dixième nommé *Paul Chou* qui étoit relégué à *Nan King*. Il n'y en avoit donc plus que deux qui devoient retourner au *Fourda-*

54      *Lettres de quelques*  
*ne* , sçavoir Stanislas *Mou* qui  
étoit le dernier de tous \* & l'hé-  
ritier de sa Famille , qu'on a-  
voit exilé à *Sou tcheou* dans la  
Province de *Kiang nan* ; & le  
Prince fils aîné du Prince *Xa-*  
*vier* ; qui mourut faintement en  
arrivant au *Fourdane*. Il étoit  
relegué à *Han tcheou* Capitale  
de la Province de *Tche Kiang*.  
Des raisons d'intérêt l'empêche-  
rent de suivre l'exemple de son  
pere , & d'embrasser la Foy. Il  
s'est imaginé que dans un chan-  
gement de Regne , il obtiendra  
la place qu'occupoit son grand  
pere , & cette chimerique espé-  
rance dont il se flatte encore , le  
retient dans l'infidélité.

Ces deux Princes en revenant

\* Selon la Coûtume des *Mantcheoux* , le  
dernier ou celui de la famille qui se trouve  
encore à la Maison , lorsque le pere meurt  
sans qu'il ait eu son partage , hérite de tous  
les biens qui restent.

*Missionnaires de la C. de F.* 55  
de leur exil, passerent presque  
aux portes de Peking, dont l'en-  
trée leur fut interdite. Ils furent  
reçus au *Fourdane* à peu-près de  
la même maniere que le quatrié-  
me Prince.

Ceux de cette famille qui y  
ont toujours restés prisonniers,  
crurent toucher enfin au mo-  
ment où l'on alloit rendre leur  
captivité plus douce : mais ils  
furent bien étonnés, lorsqu'ils ap-  
prirent que le Général vouloit  
paroître ignorer la mort des deux  
Princes qui manquoient. A la  
vérité on ne la lui avoit pas fait  
sçavoir par une voye autentique,  
& pour en être informé juridi-  
quement il écrivit au Tribunal  
des Troupes qui est à Peking.  
Au bout d'un mois il reçut ré-  
ponse : on lui mandoit simple-  
ment que l'un étoit mort à *Tse*  
*nan fou*, & l'autre à *Nan King*.

Nouvel embarras pour le Général, qui s'attendoit à recevoir des instructions, sur la maniere dont il devoit traiter ces Princes, qui étoient confiés à sa garde. Ne sçachant quel parti prendre pour se mettre à couvert de tout reproche, il crut que le plus sûr pour lui étoit de s'adresser une seconde fois au même Tribunal, & de lui demander comment il devoit se conduire tant avec les quatre Princes revenus de leur exil, qu'avec leurs enfans, leurs neveux, leurs femmes & leurs filles qui étoient détenus encore en prison.

Après bien des délais, la réponse du Tribunal fut, que cette affaire n'étoit pas de son Ressort, que le Général, de même que le Tribunal, avoit le droit d'adresser des Memoriaux à l'Empereur; qu'il pouvoit employer cette voie



de la maniere qu'il lui plairoit ,  
& quand il le jugeroit à propos.

S'il se fut agi d'une affaire agréable à l'Empereur , on se seroit disputé l'honneur de lui en faire le rapport : mais celle-ci étant d'une autre nature , on se la renvoyoit de part & d'autre. Dans le fonds c'étoit le devoir du Général , & après bien des réflexions il se détermina enfin à envoyer son Mémoire à l'Empereur. On ne sçait en quels termes il étoit conçu : mais voici quelle fut la réponse qu'il reçut le vingt-quatrième de la troisième Lune, qui étoit la troisième Fête de Pâques de cette année :

» Disposez de ces gens-là de la  
» maniere que vous jugerez être  
» la plus convenable : falloit-il  
» pour si peu de chose avoir re-  
» cours à moi ? »

Cette réponse équivoque aban-

donnoit ces Princes à la discrétion du Général, & c'est ce qui lui causoit une nouvelle inquiétude. Il craignoit également d'être trop sévère ou trop indulgent. Dieu voulut qu'il prît le parti que lui suggéra la compassion, & qui d'ailleurs pouvoit lui faire le plus d'honneur dans le Public, & dans l'esprit des Princes sortis tous de la même tige, qui sont en grand nombre à Peking. Il commença par ôter les chaînes aux Princes, & il leur permit de se faire raser, ce qui est pour des Tartares une consolation presque aussi grande, que celle de se voir délivrés de leurs fers. Les Dames eurent permission de sortir de leur enceinte, pour aller voir les unes leurs époux; les autres, leurs fils, leurs filles, leurs peres: vous devez juger que dans cette première

entrevue, & après une séparation de tant d'années, il se repandit bien des larmes. Ces illustres Confesseurs de Jesus-Christ rendirent à Dieu tous ensemble des actions de graces pour cette premiere faveur, qui devoit ce semble être suivie de quelques autres. Ils auroient bien voulu terminer une si belle journée par un petit repas de jouissance, mais leur pauvreté ne le leur permit pas, & ils se retirèrent chacun dans son premier poste, jusqu'à ce qu'on leur assignât un logement.

Il est peu important de vous rapporter quel fut l'arrangement que suivit le Général pour placer toutes ces familles; mais l'intérêt que vous prenez depuis tant d'années à leurs souffrances, me fait croire que vous ne serez pas fâché d'apprendre jus-

qu'aux moindres circonstances qui les regardent.

La garnison du *Fourdane*, comme vous sçavez, n'est qu'un détachement des troupes des huit Bannieres qui sont à Peking; ce détachement est logé dans des cazernes hors de la Ville. Le Général jugea qu'au lieu de placer toutes ces Familles ensemble dans quelque grande maison de la Ville, ce qui eût été incommode & gênant pour elles, il valoit mieux les distribuer dans chacun des détachemens qui porte le nom de la Banniere dont il est parti : Voici comme il les distribua.

Il mit la Princesse Thérèse, veuve du feu Prince Xavier, avec son fils aîné, la femme de son fils & leurs enfans sous la Banniere blanche. Le puisné Pierre Y fut mis avec sa famille,

*Missionnaires de la C. de J.* 61  
sous la Banniere jaune.

La seconde Famille composée de neuf personnes, fut mise sous la Banniere blanche bordée de rouge.

La troisième & la dixième Famille, au nombre de sept personnes, sous la Banniere rouge.

La huitième & la neuvième Famille de neuf personnes, sous la Banniere rouge bordée de blanc.

La septième Famille de dix personnes, sous la Banniere bleue.

La quatrième & la sixième Famille de huit personnes, sous la Banniere bleue bordée de rouge.

La 5, 11, 12, & 13<sup>e</sup> Familles qui ne comprenoient que dix personnes, furent mises sous la Banniere jaune bordée de rouge. Mais le Général n'ayant pu

trouver de place dans les Cazer-  
nes pour ces quatre dernieres  
Familles, il leur assigna dans la  
Ville une maison qui avoit été  
adjudgée au Fisc, & qui étoit  
beaucoup plus commode que les  
Cazernes.

Voilà, mon R. Pere, soixante-  
douze Princes ou Princesses du  
Sang Impérial, qui n'ont pas mê-  
me un seul Domestique pour les  
servir. Trop heureux encore, si  
on leur fournissoit ce qui est ab-  
solutement nécessaire pour leur  
nouriture & pour leurs vêtemens.  
Le Général leur fait distribuer  
tous les mois une certaine quan-  
tité de ris, mais elle ne suffit pas  
pour leur subsistance. Il fait espé-  
rer à ceux qui sont en âge de  
porter les armes, de leur pro-  
curer des places de soldat quand  
il y en aura de vacantes. Mais  
cette espérance qu'il leur donne,

*Missionnaires de la C. de J. 63*  
ne remédie pas aux besoins pré-  
sens.

Ces Seigneurs eurent soin de nous informer du triste état où ils se trouvoient : nous avons taché de les assister , non pas selon l'étendue de nos desirs , mais à proportion de nos facultés , & des legers secours qui nous sont venus d'Europe. Je les appelle legers , eu égard au nombre de tant de Princes & de Princesses , dont les souffrances & les besoins demandoient des secours bien plus abondans.

Peu de tems après qu'on eut élargi les prisonniers , la Dame Ursule *Zy* fut attaquée d'un flux de sang qui l'emporta en peu de jours , sans qu'elle ait pu faire venir aucun Medecin , faute d'avoir de quoy payer son honoraire. La Princesse Catherine *Na* me fit sçavoir cette perte

en me demandant pour la défunte les suffrages de tous les Missionnaires, & les prieres des Chrétiens. Elle marquoit que cette Princesse leur avoit donné pendant sa maladie les plus grands exemples de piété, de patience, de confiance en Dieu, & de resignation à sa divine volonté; qu'elle faisoit presque à tout moment des Actes de contrition & d'amour de Dieu; & qu'enfin elle avoit rendu le dernier soupir en prononçant les SS. Noms de JESUS & de MARIE.

La conversion de cette Dame est un des traits les plus marqués de la Divine Providence. Elle avoit épousé le cinquième fils du Regulo *Sourniama* Chef de l'illustre Famille Tartare, exilée au *Fourdane*. Son mari mourut assez jeune, & sans enfans, dans un tems où il n'y avoit encore



aucun chrétien dans sa Famille. Cette Princcesse demeura veuve dans la fleur de sa jeunesse. Elle n'eut pas plutôt achevé le tems de son deüil, qu'elle fut fortement sollicitée de contracter un nouveau mariage. Elle refusa constamment tous les partis qui s'offrirent, & déclara à ses parens, que sa résolution étoit prise de passer le reste de ses jours dans la maison de son époux, où elle ne vouloit s'occuper que de sa douleur. En effet elle ne sortoit presque jamais de sa maison, & s'étoit interdite toute communication avec ses parens, à la réserve de certains jours, auxquels la coûtume de l'Empire & la bienséance ne permettent pas de se dispenser des devoirs ordinaires.

Lorsque le Regulo son beau-pere & toute sa Famille furent

condamnés à l'exil, elle ne fut point comprise dans cette disgrâce commune, parce qu'elle ne tenoit plus à cette Famille que par un assez foible lien, & elle en auroit été tout-à-fait détachée, si elle fut entrée dans une autre Famille par une seconde alliance. Elle resta donc tranquille dans sa solitude. Mais le Régulo ayant eu quelques démêlés avec son Neveu, celui-cy alla déferer cette Princesse, à laquelle on n'avoit pas pensé. Il y eut ordre aussi-tôt de la faire partir pour l'exil, & cet ordre fut donné à son propre accusateur, qui se chargea avec plaisir d'une si odieuse commission; & l'exécuta dès le lendemain avec dureté & sans nul ménagement.

Ce que cette Princesse regarda alors comme une disgrâce,

*Missionnaires de la C. de J.* 67  
fut la source de son bonheur. Elle ne fut pas plutôt arrivée au Fourdane, qu'on la logea fort à l'étroit avec ses belles sœurs & ses nièces qui étoient Chrétiennes. Les grands exemples de piété qu'elle eut continuellement devant les yeux, & les exhortations touchantes qu'on lui fit à propos, la toucherent de telle sorte qu'elle demanda instamment le Baptême. Cette grace lui fut accordée, aussi-tôt qu'elle fut suffisamment instruite des vérités de la Religion.

Au reste le Général ne traita pas cette Princesse après sa mort, de même qu'il avoit traité ceux & celles qui avoient fini leurs jours dans la prison. Il s'étoit contenté de les faire enterrer dans le sable sur le bord de la riviere, & sans aucune cérémonie. Pour ce qui est de celle-

ci, il ordonna aux Bannieres de fournir aux frais des funeraillies. Tous ceux de la Famille prirent le deuil, & après avoir gardé quelques jours le corps dans un cercueil, ils réciterent les prieres de l'Eglise, & l'accompagnerent hors de la Ville à *Sin pou tse*, qu'ils ont maintenant choisi pour le lieu de leur sépulture, jusqu'à ce qu'un heureux changement les rétablisse dans leur premier état. *Sin pou tse* est un petit hameau, que ces Princes bâtirent, quand on les chassa du *Fourdane*. C'est le seul morceau de terre qui leur reste en propre, & qu'on ne pensa pas à confisquer.

La douzième Princesse nommée *Thérese Hou*, digne épouse du Prince *Joseph Ourtchen*, me mandoit il y a peu de jours, que le grand avantage qu'elle tirera du peu de liberté qu'on vient de

lui accorder, fera d'approcher du Sacrement de la Pénitence, & de recevoir le corps de Notre Seigneur, ne doutant point que quelque Missionnaire ne vienne incessamment les visiter. Elle ignore l'état de contrainte où nous sommes, car il n'est pas possible à un Missionnaire Européan de sortir hors de Peking. Nous espérons cependant leurs envoyer bien-tôt un Pere Chinois qui passera par le *Fourdane* en qualité de Médecin ou de Marchand, mais il faut attendre qu'il soit de retour en cette Ville. Ces Princes ne sont pas d'ailleurs tellement libres, qu'on ne veille continuellement sur leur conduite, & c'est ce qui durera apparemment, jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu de l'Employ.

Telle est, mon Révérend Pere,

la situation présente de cette illustre Famille , dont je vous ai si souvent entretenu depuis onze ou douze ans , & dont l'on ne sçauroit trop louer la foy & la constance au milieu de tant de disgraces & d'afflictions. Au même tems qu'on apportoit ce léger adoucissement à leurs maux, nous étions à Peking dans d'étranges inquiétudes : En voici le sujet.

Nous apprîmes que deux Missionnaires de l'Ordre de Saint Dominique venoient d'être arrêtés dans la Province de *Fo Kien* : l'un qui s'y étoit caché depuis environ deux ans , & l'autre qui ne faisoit que d'y arriver de Manile. Interrogez l'un & l'autre par le *Tsong tou* sur le lieu d'où ils étoient partis pour venir dans sa Province ; le premier dit qu'il étoit venu de Canton , &

*Missionnaires de la C. de F.* 71  
sur le champ le *Tsong tou* le fit  
conduire par des Gardes à Ma-  
cao. Le second ayant répondu  
qu'il venoit de Manile , y fut  
renvoyé.

Le *Tsong tou* traitta assez hu-  
mainement ces deux Missionnai-  
res , ce qu'on attribue à la crain-  
te qu'il eut , que les Habitans de  
Manile n'usassent de représailles  
à l'égard des Chinois qui fré-  
quentent leurs Ports ; mais il  
fit éclatter toute sa sévérité con-  
tre les Chrétiens Chinois qui  
avoient favorisé l'entrée des Mis-  
sionnaires dans la Province , ou  
qui les avoient cachés dans leurs  
maisons. La prison , les chaînes,  
les amendes pécuniaires , les  
coups de bâton , le bannisse-  
ment , furent les peines qu'il dé-  
cerna pour quelques-uns d'eux.  
S'il s'en fut tenu là , l'affaire se  
terminoit sans bruit , & la Cour

n'en auroit pas été informée ; mais comme il condamna à être étranglé un licentié Chrétien , dont la maison servoit de retraite aux deux Missionnaires , & qu'une Sentence de mort ne peut s'exécuter sans un ordre exprès de l'Empereur , il fut obligé d'envoyer la Sentence avec la suite de ses procédures au Tribunal Souverain des crimes , afin qu'après l'avoir revue & confirmée , le Tribunal la présentât à l'Empereur pour la ratifier , ou pour donner tel ordre qu'il jugeroit à propos. Toutes les Sentences de mort doivent être confirmées par l'Empereur : quelque fois il augmente la peine , le plus souvent il la diminue , mais d'ordinaire il laisse la Sentence telle qu'elle est , parce qu'il n'arrive guères qu'elle ne soit conforme aux Loix de l'Empire.

Ce



Ce gros paquet du *Tsong tou* arriva à Peking le septième de la cinquième Lune. Aussi-tôt que nous en fûmes informés, la crainte fut commune, & les avis différens. Plusieurs croyoient que la Sentence du *Tsong tou* seroit simplement confirmée par le Tribunal sans aucune addition, comme c'est assez la coûtume, lorsqu'il y procède de bonne foy. Ils ajoûtoient qu'il étoit dangereux, dans les tristes conjonctures où nous nous trouvions, de paroître nous intéresser à cette affaire; que ce seroit attirer sur tout tant que nous sommes une tempête qu'il ne seroit pas aisé d'appaiser; & que le Souverain Tribunal en étant déjà saisi, il seroit tout-à-fait inutile de recourir à la clemence de l'Empereur. Je convenois assez de ce dernier article, mais mon avis

étoit qu'on ne devoit pas abandonner une pareille affaire aux *Chou pan* du Tribunal, c'est-à-dire, à ceux qui sont chargés de dresser la minute des réponses que fait le Tribunal; car ce sont de vraies harpies qui ont cent moyens d'embrouiller une affaire, pour s'enrichir aux dépens des malheureux. Je crus donc qu'il falloit se servir de quelque Entremetteur habile, qui trouvât le moyen de gagner ces gens-là à peu de frais, & mon sentiment fut suivi.

Il étoit tems de négocier avec cesames vénales: on trouva qu'ils avoient déjà dressé leur minute avec une malignité capable de mettre la Mission dans le plus grand danger où elle ait encore été: les trois Présidens n'auroient pas même balancé à la signer, de peur de paroître favoriser les

Européans, dans une affaire positivement contraire aux volontés & aux ordres de l'Empereur.

Ils avoient inféré dans leur minute, que puisque le *T song tou* de la Province de *Fo kien* avoit découvert des Européans cachés dans leur Province, il étoit naturel de croire qu'il y en avoit pareillement de cachés dans toutes les autres; (& en effet, il y en avoit plusieurs) & qu'il falloit ordonner les recherches les plus exactes, généralement dans toutes les Provinces de l'Empire. Cela seul étoit capable de nous perdre, & eut donné lieu à l'Empereur, de mettre en exécution les menaces qu'il nous fit, dans l'audience que nous eûmes le dix-huitième jour de Mars de l'année dernière.

Les Entremetteurs que nous avons chargés de traiter avec

ces gens-là , dissimulerent adroitement ce danger , & ne firent paroître aucun empressement , sur-tout quand ils apperçurent que pour reformer la minute, ils demandoient une somme considérable. Ils insinuerent habilement dans l'entretien , que les Européans de la Cour ne prenoient point d'intérêt à ce qui étoit arrivé dans une Province si éloignée; que cette affaire ne les regardoit en nulle maniere, parce qu'il n'y avoit aucun des leurs qui y fût impliqué. Mais il n'en est pas de même de nous , ajoutèrent-ils : des liaisons de parenté & d'amitié nous obligent d'y prendre part. Vous sçavez que nous ne sommes pas en état de pousser notre reconnoissance aussi loin que nous le souhaitterions: mais si vous voulez bien avoir égard à la mediocrité de notre

fortune, nous nous en souviendrons entems & lieu, & où est-ce qu'on ne se retrouve pas ? Après quoi, sans rien répondre de positif sur les quinze cens livres qu'on demandoit pour reformer la minute, ils les menerent se rafraîchir dans le cabaret voisin. Là les *Chou pan* se rendirent plus traittables qu'au Tribunal, & feignant de ne rien vouloir pour eux-mêmes, ils se contenterent d'une somme assez modique, uniquement, disoient-ils, pour adoucir leurs camarades : puis d'eux-mêmes ils proposerent deux voyes d'accommodement.

La premiere, dirent-ils, c'est de renvoyer cette Sentence d'où elle est venue, & d'ordonner au *Tsong tou* de faire sçavoir à la Cour, par quelle raison il a renvoyé sans châtiment les plus criminels, (les deux Missionnaires

Européans) & a condamné à la mort un homme bien moins coupable qu'eux; on insinuera dans cet ordre qu'on le soupçonne de s'être laissé corrompre par l'argent de ces Etrangers. En même tems, ajoutèrent-ils, il faudra avoir icy, & dans la Province de *Fo kien*, des gens capables d'accuser le *Tsong tou*, & de soutenir leurs accusations. Alors on pourroit le jetter dans de terribles embarras, & lui susciter bien des affaires.

La seconde voye plus courte & moins éclatante, est de dresser une nouvelle minute, où sans rien ajouter à la Sentence que le *Tsong tou* a prononcée, on dise que cette affaire n'a pas besoin d'autre délibération, & que la Sentence doit être exécutée selon sa forme & teneur; car, ajoutèrent-ils, comme il a jugé selon

les Loix, auxquelles le Tribunal est également soumis, il n'est pas possible de diminuer les peines qu'il a décernées; il n'y a que l'Empereur qui puisse accorder la grâce à un coupable qu'on a condamné à mort. Mais en quoi nous pouvons le servir, c'est en ménageant tellement les choses, que la réponse du Tribunal confirmée par l'Empereur, ne puisse arriver dans la Province de *Fokien* assez à tems, pour être exécutée dans l'Automne prochain. Cette saison étant écoulée, l'exécution sera nécessairement remise à l'Automne suivant, & pendant ce tems-là il peut arriver une amnistie générale, ou bien l'on pourra trouver quelque moyen de faire commuer la peine de mort en celle de l'exil.

Les Entremetteurs acceptèrent ce second moyen, & déposèrent

en main tierce deux cens livres que nous leur avions donnés sous main , & dont ces petits Officiers du Tribunal se contenterent. Moyennant quoi ils promirent de faire passer une minute, qui n'intéresseroit que ceux qui étoient déjà condamnés, & auxquels on ne pouvoit rendre aucun service.

En effet, ils la dresserent assez favorable, & la montrerent au Premier Président Chinois nommé *Tchang tchao*. Ce Président refusa de la signer, & donna ordre qu'on commençât par lui apporter les anciennes \* accusations faites contre les Chrétiens par *Moan pad* en l'année 1724. & les ordres que l'Empereur avoit donné à cette occasion. Cette réponse tendoit à remuer de nouveau une affaire fâcheuse,

\* Voyez le XVII. Recueil, p. 202.



*Missionnaires de la C. de J. 81*  
& c'est ce qu'il étoit très-im-  
portant d'éviter.

Les *Chou pan* ne répondirent  
qu'en termes généraux sur ces  
accusations, sans cependant les  
montrer, & ils promirent de re-  
former leur minute, à laquelle  
ils ne changerent que les expres-  
sions, y laissant toujours le mê-  
me sens. Ils y ajoutèrent seule-  
ment, qu'il falloit donner or-  
dre au *Tsong tou* de la Province  
de *Fo kien*, de punir la négli-  
gence des Mandarins de *Hia-  
men* ou *Emouy*, Port de Mer de  
cette Province, pour y avoir  
laissé débarquer deux Européans  
venus de Manile. Le Président  
Chinois n'étant pas encore sa-  
tisfait de cette nouvelle minute,  
les *Chou pan* choisirent un jour  
qu'il étoit absent pour la faire  
signer au Président Tartare,  
moyennant quoi il n'osa plus chi-

canner , de crainte de se brouiller avec le Tartare qui tient le premier rang dans le Tribunal , & donne presque toujours le mouvement à tout ce qui s'y détermine.

Ainsi le 7<sup>e</sup>. de la 7<sup>e</sup>. Lune , c'est-à-dire , le 5 Août de l'année 1734. l'affaire fut portée à l'Empereur , & voici ce qu'il prononça : Que le Lettré soit étranglé en Automne ; du reste que la Sentence s'exécute selon sa forme & teneur. L'Empereur n'ayant point ajoûé qu'on se pressât d'envoyer l'ordre , les *Chou pan* eurent le pouvoir de différer le départ de la dépêche jusqu'à une vingtaine de jours , & c'est ce qu'ils firent ; au moyen de quoi la Sentence qui condamne à mort le Lettré , ne s'exécutera pas cette année. On verra ce qui se pourra faire d'icy à

L'Automne prochain pour lui sauver la vie.

A peine cette affaire étoit-elle terminée, qu'il en arriva une autre également fâcheuse à trois journées d'ici, dans deux Villes du troisiéme Ordre qui sont du Ressort de *Pao ting fou*. La premiere de ces Villes se nomme *Cao yang*, & la seconde *Gin kieou*, où nos Peres Portugais ont d'anciennes Missions. La persécution commença il y a quelques mois par la malignité d'un Infidèle, qui dressa un piège à un bon Néophyte de la campagne, pour avoir un prétexte de l'accuser aux Tribunaux. Il lui proposa de contribuer à la construction d'un petit Pagode qu'il vouloit élever dans son Village, ou du moins de lui vendre du bois de chauffage qu'il avoit, pour faire cuire les briques, les tuiles, &c.

les autres matériaux nécessaires pour bâtir cet édifice.

Sur le refus que fit le Néophyte, il dressa une accusation remplie de calomnies contre la Religion, & alla la présenter au Gouverneur de *Cao yang*, qu'il sçavoit être ennemi déclaré des Chrétiens. Celui-cy sans autre examen envoya saisir l'Accusé, on l'enchaîna, & on enleva de sa maison les Livres, les Croix, les Images, les Chapelets, & les autres Symboles de la piété chrétienne, qui furent regardés du Mandarin comme la conviction des crimes dont le Néophyte étoit accusé. Dans l'Interrogatoire il lui fit plusieurs questions captieuses, il lui demanda entre autres choses comment il avoit osé embrasser une secte fausse & reprouvée de l'Empereur? qui l'avoit baptisé? quels

*Missionnaires de la C. de F. 85.*  
étoient ses complices , &c. Toutes ces questions étoient accompagnées de soufflets & de beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Le Néophyte , sans se troubler de tant d'outrages , répondit simplement , que la Loy qu'il suivoit étoit très-sainte , & que tous ceux qui la professoient comme lui , s'en faisoient honneur. Cette réponse , toute modeste qu'elle étoit , ne servit qu'à aigrir davantage le Gouverneur , qui fit arrêter sur le champ plusieurs autres Chrétiens , & qui informa aussi-tôt les grands Mandarins de la Province de l'heureuse découverte qu'il venoit de faire.

Cet éclat nous jetta dans de cruelles inquiétudes : nous mêmes en mouvement tous nos amis , & ce ne fut pas sans faire des dépenses assez considé-

rables ; les Chrétiens qui sont le plus à leur aise , en firent encore de plus grandes , sans qu'on ait pu adoucir le Gouverneur en faveur des Prisonniers. Il n'y en eut que quelques-uns accablés de maladie ou de vicillesse , qu'il fit élargir sous caution , parce que s'ils fussent morts dans la prison avant l'Interrogatoire juridique & le Jugement définitif , il se feroit attiré une fâcheuse affaire. Comme cette persécution n'est pas encore éteinte , & que j'en ignore bien des circonstances , ce ne sera que l'année prochaine que je pourrai vous en informer plus en détail.

Vous jugez assez , mon Révérend Pere , quelle est la contrainte où nous vivons , & combien nous devons être attentifs à ne donner aucune prise aux ennemis du nom Chrétien. Depuis le

mois de Mars nous avons été long-tems sans oser guères sortir de la maison , que pour aller au Palais , & aux autres endroits où le service de l'Empereur demandoit notre présence. Lorsqu'il falloit administrer les Sacremens aux moribonds , nous autres Européans , nous n'allions que dans les lieux où il n'y avoit point à craindre que nous fussions surpris ; mais à l'égard des autres endroits où il n'étoit pas prudent que des Européans parussent , on y envoyoit le Pere Matthieu *Lo* , ou le Pere Julien *Tchin* , tous deux Jésuites Chinois. Les Dimanches & les Fêtes les Chrétiens n'ont pas discontinué de venir à l'Eglise : la seule précaution que nous prenions , étoit de ne pas les laisser sortir en foule. Enfin , nonobstant tous ces mouvemens & ces troubles

qui se sont succédés les uns aux autres, nous n'avons pas été tout-à-fait dans l'inaction. On n'a pas cessé de cultiver les Missions dont les Jésuites François sont chargés, soit ici, soit à la campagne : Depuis la 11<sup>e</sup> Lune jusqu'à la huitième de cette année, on compte onze cens cinquante-sept Adultes ou Enfans qu'on a baptisés : Le nombre des Communions se monte à six mille deux cens. C'est à la vérité peu de chose en comparaison des fruits que l'on recueillerait, si cette Mission étoit plus paisible.

La Providence vient de nous ménager un asile dans des montagnes inaccessibles de la Province de *Hou quang*, où le Missionnaire & un grand nombre de Chrétiens seront à l'abri de la persécution présente : Voici ce qui a donné lieu à ce nouvel établissement.



Lorsque la persécution qui s'étoit élevée dans la Province de *Fo Kien*, s'étendit par toute la Chine, & qu'on obligea les Missionnaires de sortir des différentes Provinces, & de se retirer à Canton, je fis sçavoir au Révérend Pere Hervieu notre Supérieur, qui se vit forcé de quitter la Province de *Hou quang*, que j'envoyerois de tems en tems d'anciens Chrétiens respectables par leur vertu & par leur capacité, pour visiter ces Chrétientés, & examiner si les Catéchistes qu'il y laissoit, remplissoient exactement leurs devoirs. La première visite que je fis faire, produisit un autre bon effet : elle rendit les Catéchistes très-attentifs à leurs obligations, & fut d'une grande consolation pour les nouveaux Fidèles : les Chefs de différentes Chrétientés m'é-

crivirent pour me marquer leur reconnoissance de ce secours, qui leur étoit venu si à propos de la Capitale.

Quelque tems après le Chef de la Chrétienté de *Siang Yang*, cherchant à se dérober aux recherches rigoureuses qui se faisoient par l'ordre des Mandarins, prit la résolution de se retirer dans des Montagnes, qui sont au Nord de cette grande Province, à sept lieues de *Coutching*, Ville du troisième Ordre, où l'on entretient une Garnison. Il sçavoit qu'il y avoit là des terres qu'on n'a point cultivées depuis un siècle, que les Propriétaires n'y habitoient pas, & qu'ils étoient disposés à s'en défaire à bon compte. Il y acheta une petite vallée qui ne lui coûta que soixante écus Romains, & ayant fait défricher

une partie de ces terres , il les distribua à de pauvres familles Chrétiennes.

C'est ce qui me fit naître la pensée d'y faire un petit établissement, qui pût servir de retraite aux Chrétiens de la Province, & aux Missionnaires qui y viendroient secrètement exercer leurs fonctions. Je chargeai de cette commission un Bachelier Chrétien, homme habile & expérimenté dans les affaires. Trois mois furent à peine écoulés, qu'il m'apporta le Contrat fait en son nom en bonne forme, & scellé des Sceaux du Mandarin du lieu. On lui avoit vendu une vallée, formée par deux montagnes, laquelle aboutit à celle que le Chef des Chrétiens avoit déjà achetée. Ces montagnes se nomment *Mou-pan chan*, c'est-à-dire, montagne du plat de

bois, parce qu'elles sont bordées d'arbrisseaux, & que leur sommet ressemble à un plat.

Pour arriver à ces montagnes, il faut traverser des torrens qui ne peuvent souffrir ni ponts, ni barques. Après avoir passé ces torrens, il s'agit de grimper ces montagnes fort escarpées, au travers des brossailles dont elles sont couvertes, depuis la racine jusqu'au sommet. Quand on y est parvenu, on trouve un pays fort étendu, rempli de beaux arbres, & dont les terres sont si grasses, que de plus de quatre ou cinq ans il ne sera pas nécessaire d'y mettre du fumier.

Cette affaire fut à peine terminée, que des Infidèles, qui avoient un riche Bachelier à leur tête, se repentirent de s'être laissés prévenir dans l'achat de ces montagnes. Ils résolurent d'en

faire un crime au Bachelier Chrétien, allèrent l'accuser aux Mandarins dont ces montagnes dépendent. Comme on avoit prévu cette accusation, on prit de si bonnes mesures, que les Accusateurs furent déboutés de leur demande, & la possession de ces terres confirmée aux Chrétiens qui les avoient achetées.

Malheureusement le Bachelier Chrétien, qui n'étoit pas accoutumé à faire à pied de si fréquens & de si rudes voyages, fut attaqué d'une Pleuresie, dont il mourut regretté universellement de tous les Fidèles.

Pour suppléer à cette perte qui m'affligea beaucoup, je continuai d'y envoyer d'anciens Catéchistes en qualité de Visiteurs, qui firent la distribution des terres, qui dresserent des Réglemens, & qui établirent des

94 *Lettres de quelques*  
Chefs pour les faire observer.

En l'année 1729. un grand Mandarin du Palais présenta au mois de Septembre un Mémo-rial à l'Empereur , par lequel il lui représentoit qu'il y avoit un trop grand nombre d'Européans à Peking , que plusieurs étoient inutiles , & ne s'occupoient qu'à surprendre les Chinois, pour leur faire embrasser la Loy Chrétienne ; qu'il y en avoit dans les Provinces qui se cachotent chez leurs Disciples ; que plusieurs Eglises n'avoient pas encore été converties en des usages utiles au Public , &c.

Sur ces remontrances , l'Empereur appella un de ses Ministres , & s'étant fait apporter les Réglemens qu'il avoit faits , au sujet de l'accusation intentée contre les Européans par le *Tsong tou de Fo kien* , il donna de nou-

*Missionnaires de la C. de F.* 95  
veaux Ordres si secrets, qu'il ne nous fut pas possible d'en rien découvrir. Tout ce que nous pûmes faire, fut d'avertir au plutôt les Missionnaires qui étoient dans les Provinces, de se tenir bien cachés, ou de se retirer sur leurs Barquès. Les recherches se firent dans la Province de *Hou quang*, avec tant d'exactitude, que le Pere le Couteux qui y demeuroit depuis quelques années, fut obligé de se retirer à Canton.

Lorsque cet orage fut passé, ce Pere sollicita fortement les Supérieurs de le renvoyer dans la Province, mais ils lui trouverent la santé si affoiblie par l'âge & par les fatigues, qu'ils ne jugerent pas à propos de se rendre à ses instances. Ils nommerent le Pere Labbe pour le remplacer, en lui permettant seu-

lement de conduire son successeur dans la Province, de l'installer dans les Chrétientés, & de revenir aussi-tôt à Canton pour s'y rétablir, s'il étoit possible. Ce Pere étoit meur pour le Ciel: deux jours après qu'il eut quitté le P. Labbe, il tomba malade, & eut la consolation de mourir au milieu de ses chers Néophytes.

Ainsi le P. Labbe est le premier Européan qui ait pénétré dans ces affreuses montagnes, que le R. Pere Hervieu appelloit avec raison les Sevens de la Chine. Il en prit possession au mois d'Octobre de l'année 1731. Il y retourna au mois d'Août de l'année 1732. & le second Mars de cette année, je reçois de lui une Lettre qu'il m'a envoyée par un exprès, où il me fait un détail bien consolant des bénédictions



dictions que Dieu répand sur ce nouvel établissement. Il avoit divisé ces montagnes en huit différens quartiers, qui ont chacun leur Catéchiste. Dans la visite qu'il en a fait, il a eu la consolation d'administrer les Sacrements à un grand nombre de Chrétiens, & y a fait bâtir une Maison pour le Missionnaire, qui servira d'Ecole pendant son absence. Dans les endroits où il n'y a que des Chrétiens, on ne permet à aucun Infidèle de s'y établir; & s'il s'en trouve ailleurs, il espère avec la grace du Seigneur de les convertir à la Foy. Ainsi toute cette Contrée ne sera habitée que par les Adorateurs du vray Dieu: il m'ajoute qu'en sortant de ces Montagnes, il y a laissé six cens Chrétiens, que ce nombre augmentera beaucoup dans la suite, &

que pour cette raison il a écrit au Révérend Pere Supérieur Général , pour le prier de lui envoyer le Pere *Kao* Jésuite Chinois. Ce Pere qui n'a guères que trente ans , a l'esprit excellent, & est encore plus estimable par sa piété , par sa prudence , & par sa modestie. Dieu veuille nous procurer parmi les Chinois plusieurs Sujets semblables : Je ne vois point d'autre moyen de soutenir cette Mission , tandis que l'Empereur regnant sera sur le Trône. Ces deux Peres s'aideront reciproquement l'un l'autre. Le P. Labbe passera la plus grande partie de l'année dans ces Montagnes , & le Pere *Kao* visitera toutes les Chrétientés de la Province sans aucun risque. Je recommande cette Mission chancelante à vos saints sacrifices & suis avec bien du respect.



LETTRE  
DU P. ETIENNE  
LE COUTEUX,  
MISSIONNAIRE  
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere \*\*\* de la même  
Compagnie.*

Au mois de Février,  
de l'année 1730.



MON REVEREND PERE,

*La Paix de N. S.*

Dans le triste état où se trou-  
vent tant de Chrétientés de la

E ij

Chine désolées par l'absence de leurs Pasteurs , qu'on a chassés de leurs Eglises, nous cherchons les moyens de les consoler , de les soutenir , & de leur procurer les secours spirituels qui leur manquent. C'est dans cette vûe , qu'avec la permission de mes Supérieurs , je suis entré secrettement dans la grande Province de *Hou quang*.

Ce fut sur la fin du mois d'Avril de l'année 1727. que je partis de Canton pour me rendre aux Missions de la partie Septentrionale de cette Province. Je fis le voyage jusqu'à *Siang tan bien* sur différentes Barques d'Infidèles , sans être reconnu pour Européan , ni des Batteliers , ni de ceux qui présidoient aux Douanes ; grace singuliere de la protection de Dieu dans les conjonctures où nous sommes.

Delà je me rendis à *Sien tao ching*, sur une grande Barque appartenant à un Chrétien, qui alloit à la Capitale pour y vendre le Charbon de pierre dont la Barque étoit chargée, & mon dessein étoit d'y en louer, ou d'en acheter une, qui fut propre à mon usage. Je n'y trouvai point ce que je cherchois, mais la Providence m'y conduisoit pour administrer les derniers Sacrements à un ancien & fervent Néophyte, qui étoit à l'article de la mort.

Il me fallut donc retourner sur mes pas, & aller à *Han Keou*, où j'avois raison de croire que je trouverois une Barque telle que je la souhaittois. A mon arrivée j'en vis un grand nombre qui appartenoient presque toutes aux Chrétiens. Quelques-uns d'eux vinrent me prendre dans

une petite Barque couverte , & me menerent dans un petit Lac fait en forme de croissant , qui est vis-à-vis de *Han Keou* , & qui s'étend le long d'une montagne , jusqu'auprès de la Ville de *Han yang*.

Toutes ces Barques s'y étoient réunies , & une entre autres qui étoit sur le point de partir pour *Siang yang* , différa son départ de cinq à six jours , afin de donner le tems à tous les Chrétiens de participer aux Sacremens. J'employai tout ce tems-là à instruire & à confesser ces bons Néophytes , mais je finissois toujours la Messe avant le jour. Cette précaution étoit nécessaire , sur-tout à la vûe de la Capitale , & dans un endroit où j'ai demeuré plusieurs années. C'est pour la même raison que je ne crus pas devoir entrer dans la

*Missionnaires de la C. de F.* 103  
Ville, d'autant plus qu'il y avoit  
peu de mois que le Pere Duarte  
y avoit visité les Chrétiens, &  
que mes Catéchistes m'assure-  
rent qu'il ne s'y trouvoit aucun  
malade.

Notre Eglise de *Han keou*, qui  
jusqu'alors par la protection des  
Mandarins de *Han yang*, n'a-  
voit point encore été employée à  
des usages profanes, venoit d'être  
destinée par un nouveau Gou-  
verneur, à servir de magasin pour  
le ris, qu'il fait distribuer au pe-  
tit peuple à bon compte.

Les Chrétiens m'ayant assu-  
ré qu'à *Siang yang* je trouve-  
rois plus aisément qu'ailleurs une  
Barque à acheter, me determi-  
nerent à prendre ce parti; pour  
m'y transporter, ils m'en prê-  
terent une fort grande qui se trou-  
voit vuide, & où il n'y avoit  
que moi & mes Catéchistes.

Dans la route que je tins jusqu'à *Che pai*, le triste spectacle qui se présenta à mes yeux, me pénétra le cœur d'une douleur si vive, que je n'osois porter mes regards hors de ma barque; les eaux débordées avoient surmonté les digues, & les avoient même rompues en plusieurs endroits: les terres étoient inondées à plusieurs lieues aux environs, les maisons ou renversées ou abandonnées; on voyoit quantité de petites barques remplies d'hommes, de femmes, d'enfans à demi nuds, avec des visages pâles & défigurés par la faim qu'ils souffroient, ou par les maladies. Ils s'efforçoient de monter la riviere, pour chercher dans une autre contrée quelque soulagement à leur misere.

Vers le soir grand nombre de Chrétiens qui montoient où des-



cendoient la riviere, s'arrêterent pour venir passer une partie de la nuit dans ma barque & y faire leurs devotions. Mon Battelier qui les connoissoit, avoit soin de les avertir secrettement. Ces bons Néophytes ne sçavoient en quels termes me marquer leur reconnoissance, de ce que je m'exposois à tant de dangers pour leur salut.

Quand je fus arrivé à *Siang yang* dans la petite riviere nommée *Pe ho*, les Chrétiens m'acheterent en peu de jours une barque. Elle étoit solide, mais elle ne convenoit guères à l'usage que j'en devois faire; outre qu'elle étoit d'une forme singuliere, qui pouvoit attirer l'attention des Infidèles, & la faire reconnoître plus aisément, elle devenoit inutile dans les petites rivieres, où souvent les eaux sont

basses. Je fus cependant forcé de la prendre, parce qu'on n'en trouvoit pas de meilleure, & que je ne pouvois garder plus long-tems celle où j'étois, sans causer de grands frais au Chrétien qui me l'avoit prêtée, & un dérangement dans son commerce, dont il ne m'eût pas été possible de le dédommager.

Après avoir donné plusieurs jours aux Chrétiens qui étoient sur les barques, j'allai visiter les Chrétientés qui se trouvent dans le district de *Tang hien*, & de *Nanyang*, deux Villes de la Province de *Ho nan*. Les principaux d'entre les Chrétiens étoient venus m'inviter d'aller dans leur pays. J'eus la consolation d'y trouver grand nombre de Fidèles parfaitement instruits des vérités Chrétiennes, & remplis des plus grands senti-

mens de Religion ; je ranimai la tiédeur de quelques autres , dont la piété commençoit à se ralentir , & à différens jours je remplis paisiblement toutes les fonctions de mon ministere.

Comme j'allai visiter le Chef d'une de ces Chrétientés où je devois passer quelques jours , on me raconta en chemin que sa mere qui étoit sur l'âge persistoit opiniâtrément dans son infidélité , & que tous les efforts , qu'on avoit fait pour l'en retirer , avoient été inutiles. Cette Dame étoit d'une bonne Famille du pays , & sa conversion pouvoit avoir des suites avantageuses à la Religion. Je fis pour elle un vœu à sainte Anne , que nous regardons comme la Patrone de cette Contrée. A mon arrivée je trouvai une petite femme d'une vieilleffe saine & robuste , & dont

L'esprit conservoit encore toute sa vigueur. J'eus avec elle un assez long entretien, & il ne me parut pas qu'elle en fut ébranlée. Cependant quelques heures après elle vint me trouver, & me déclara en présence de toute sa Famille, qu'elle vouloit embrasser la Foy. Quoiqu'elle assistât régulièrement à toutes les instructions, je ne crus pas devoir lui conférer si-tôt le Bap-tême; elle convint avec moi, qu'il lui falloit encore du tems pour s'y préparer. Comme elle est d'un esprit ferme, je suis persuadé que sa conversion est sincere, & que Dieu lui accordera la grace de la persévérance.

Mon dessein étoit d'aller jusques vers *Nan yang*, mais comme dans cet endroit il n'y avoit pas assez d'eau pour ma barque, je fus obligé de retourner dans

*Missionnaires de la C. de F.* 109  
la riviere *Pe ho*, où j'appris en arrivant qu'un Catéchiste venu de *Peking* étoit à l'extrémité. J'y envoyai à l'instant, & sur le rapport qu'on me fit, j'allai dès le soir même le confesser & lui administrer le Sacrement de l'Extrême-Onction. Il mourut peu après minuit.

Comme c'étoit le tems du radoub des barques, il y en avoit une multitude incroyable sur la riviere. Celles des Chrétiens se rendoient les unes après les autres auprès de la mienne, & l'environnoient. La plus grande de ces barques étoit destinée à assembler les Fidèles. Je fus occupé plusieurs nuits de suite à entendre leurs confessions, à dire la Messe, & à les communier. Tout finissoit avant le point du jour. Cette continuité de travail affoiblit beaucoup ma santé, sur-tout dans

le tems des grandes chaleurs : d'ailleurs , quelque grande que fût la barque , la multitude des femmes avec leurs enfans , & certaines odeurs qu'elles repandent fur leurs cheveux , affadissent le cœur , & fans un mouchoir trempé dans du vinaigre que je portois de tems en tems au nez , je serois tombé plusieurs fois en défaillance. Le corps souffre dans ces occasions , il est vrai , mais l'esprit est content , & la piété de ces Néophytes dédommage au centuple de toutes ces fatigues.

De *Pe ho* , j'allai à *Tong tsing ouan* où plusieurs Chrétiens m'attendoient dans leurs barques , mais comme les Infidèles de ce quartier-là sont d'un caractère dangereux , je crus devoir prendre plus de précautions que je n'avois fait à *Pe ho*. Je consultai sur cela les principaux Chré-

*Missionnaires de la C. de F.* III  
tiens : & il fut conclu , que ceux  
qui étoient sur les barques , n'i-  
roient point aux Assemblées que  
je tiendrois dans les terres , &  
que ceux qui sont dans les terres ,  
n'iroient point sur les barques ;  
que les hommes & les femmes  
auroient leur jour marqué , &  
qu'on m'en donneroit la liste.  
Je pris mon logement dans la  
maison d'un Chrétien , où il y  
avoit un quartier fort retiré ; j'y  
demeurai quelques jours , &  
moyennant ces précautions , je  
procurai tous les secours spiri-  
tuels à ces bons Néophytes sans  
la moindre allarme.

A peine avois-je fini les as-  
semblées de *Tong sing ouan* ,  
que des Chrétiens de *Lou hou* ,  
qui sont à deux bonnes journées  
de-là , dans le district de *Tsao  
yang hien* , vinrent me prendre  
pour aller par terre chez eux. Dès

le premier jour un des chevaux se trouva si fatigué , que le principal Chrétien qui me conduisoit , résolut d'en louer un autre au fauxbourg de *Tsao yang* , où nous devions coucher. A la vûe de cette Ville , il me dit que s'il n'y avoit pas un détour à faire de deux grandes lieues pour la journée du lendemain , il me proposeroit d'aller visiter une famille Chrétienne qui seroit infiniment consolée de me voir. Je me déterminai à y aller sur l'heure : la maison de cette Famille est écartée de toutes les autres qui sont dans le même lieu. Quand j'en fus assez proche , j'envoyai un Catéchiste pour voir s'il n'y avoit point quelque Infidèle du voisinage , & je m'assis au coin d'une haye pour attendre sa réponse. Il revint peu après , en s'écriant : *Grace singuliere de*



*Dieu, vous êtes venu à tems, pour procurer une sainte mort à un bon vieillard qui est sur le point d'expirer : il a encore l'esprit sain, & est plein de connoissance. Mon Catechiste retourne aussi tôt chez le malade, & lui apprend qu'un Pere spirituel arrive. Un Pere spirituel, dit le malade, il n'en est jamais venu dans ces quartiers ; hé, qui l'amene ici ! Il va à Lou teou, dit le Catechiste : ce n'est pas ici le chemin, reprit le malade ; j'entrai dans ce moment-là même, & je le trouvai levant les mains au Ciel, pour remercier Dieu d'un si grand bienfait. Dès qu'il m'aperçut, un Pere spirituel, s'écria-t'il versant des larmes en abondance, quelle bonté, quelle providence de Dieu sur moy dans l'état où je me trouve ! il se confessa avec une présence d'esprit admirable, & répondit à toutes*

les prières de l'Eglise, lorsque je lui donnai l'Extrême-Onction. Enfin un peu avant minuit, après avoir produit tous les Actes que la Religion inspire dans ces derniers momens, il expira tranquillement entre mes bras.

Je comptois d'aller prendre un peu de repos dans la salle où l'on reçoit les gens de dehors, car il n'y avoit pas d'autre endroit où je pusse me retirer, lorsqu'il entra un vieillard vénérable par sa longue barbe blanche : me doutant bien qu'il m'adresseroit d'abord la parole, & que si je liois entretien avec lui, il reconnoîtroit que j'étois étranger, je me contentai de lui faire les complimens ordinaires, & sous quelque prétexte je sortis de la maison. J'allai m'asseoir au pied d'un monceau de paille à quelque pas de la porte.

Ce vieillard étoit parent du malade qui venoit d'expirer. A l'âge de plus de 80. ans , il ne laissoit pas d'avoir encore de la vigueur. Il étoit Chef d'une Secte fort décriée dans l'Empire , qui se nomme *Pe licn Kiao*. La jeunesse de mon Catéchiste lui persuada que par ses invectives contre la Religion Chrétienne , il le réduiroit bien-tôt au silence. Il commença par attaquer les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Heureusement il y avoit peu de jours que j'avois instruit ce Catéchiste, de la maniere dont il devoit s'y prendre , pour confondre les Partisans de cette Secte impie. Il ne s'amusa point à répondre aux objections du Sectaire , mais il le pria de l'éclaircir sur les principes de sa Secte ; il lui en fit voir les absurdités & les contradictions , il lui

prouva ensuite la vérité de notre sainte Religion , refutant par occasion les frivoles objections qu'il avoit faites. J'entendois cet entretien du lieu où j'étois , & je priois le Seigneur d'éclairer cet aveugle volontaire ; mais il ferma les yeux à la lumière, & pour toute réponse il se retira, en avouant au Catéchiste que la Loi Chrétienne étoit pareillement bonne. J'admirai alors la profondeur des jugemens de Dieu , qui avoit ménagé le passage d'un Missionnaire , pour mettre le sceau à la prédestination de l'humble Néophyte , & à la réprobation du vieillard endurci dans ses erreurs.

Quand je fus arrivé à *Chu Kia* après de *Lou teou* , je trouvai une Chrétienté nombreuse & bien ramassée. On me donna un logement commode & éloigné

des maisons des Infidèles , où tous les Chrétiens des environs s'assemblerent pour participer aux Sacremens.

li Après avoir passé huit jours avec eux , je retournai à *Tong tsing ouan* , où je trouvai des Chrétiens de *Kouang hoa* qui m'attendoient depuis deux jours. Il y avoit au port un grand nombre de barques nouvellement arrivées toutes remplies de Néophytes. On ne put trouver qu'une seule barque propre à les y assembler , & à exercer les fonctions de mon ministère , mais elle étoit si mal équipée , & si mal couverte , que je fus très-incommodé d'un vent froid & violent qui souffloit toutes les nuits. C'est à quoi j'attribue la maladie dangereuse dont je fus attaqué , & qui me mit aux portes de la mort.

Le 9 Octobre veille de Saint

François de Borgia , je fus pris d'une fièvre si violente , qu'elle me fit juger que la maladie seroit sérieuse. Je balançai si dans la situation où je me trouvois , il ne seroit pas à propos de différer la visite des Chrétiens qui m'attendoient dans les terres. J'eus honte ensuite de cette pensée ; tant de personnes à confesser , me disois-je , tant d'autres à baptiser ? Ainsi le 10. je montai à cheval , & je me rendis dans la maison qui m'étoit destinée.

Le mal ne fut pas long-tems sans se déclarer. J'eus pendant dix-huit jours une fièvre ardente avec d'affreux redoublemens , qui me prenoient tous les soirs , & duroient jusqu'au lever du soleil. Je me trouvois dans un si grand épuisement , qu'il me fallut , pour entendre les confessions , tenir la tête appuyée sur

une table , & m'asseoir sur une chaise pour conférer le Baptême. A deux jours différens , on crut que j'étois prêt d'expirer. Les Chrétiens firent la recommandation de l'ame , & s'ils eussent trouvé un cercueil assez long pour moy , ils l'auroient acheté. J'eus toujours l'esprit net en cet état , & je goûtois intérieurement la plus douce consolation , de me voir mourir entre les bras de ces bons Néophytes , qui environnoient mon lit fondant en larmes , & récitant continuellement des prieres.

C'est sans doute à la ferveur de leurs prieres que je suis redevable de ma guérison : la fièvre cessa. Mais il me resta une grande foiblesse d'estomac dont j'eus de la peine à me remettre. Je ne laissai pas de baptiser soixante & dix-sept Catéchumenes , & d'enten-

dre les confessions de cent trente-neuf personnes. Il y eut moins de Communions, parce que je ne pus dire que cinq fois la Messe, n'osant risquer de la dire plus souvent, de crainte qu'après la Consécration il ne me prît une défaillance.

Aussi-tôt que je fus en état de sortir, j'allai rejoindre ma barque, pour achever la visite des Chrétientés de *Tong tsing ouan*. J'y trouvai plusieurs barques de Chrétiens qui m'attendoient, & qui en avoient préparé une grande très-commode pour y tenir nos Assemblées. Je ne pouvois aller dans les terres que pendant la nuit, je m'y rendis plusieurs jours de suite, les Instructions, les Confessions, & les Baptêmes duroient jusqu'au-delà de minuit, après quoi je disois la Messe pour me retirer sur la barque avant le point



*Missionnaires de la C. de F.* 125  
point du jour. Il fit pendant tout  
ce tems-là un vent très-froid &  
très-sec, auquel mon état de  
convalescent me rendoit bien  
sensible.

Je descendis ensuite la riviere  
pour me rendre sur les terres dé-  
pendantes de *Ngan lo*. J'y trou-  
vai des Chrétientés nombreuses  
qui se sont maintenues dans une  
grande ferveur. Puis je passai  
par *T'ching Kiang tsi*, où je m'ar-  
rêtai quelque tems en faveur des  
Chrétiens qui vouloient faire  
leurs dévotions, & pour bap-  
tiser quelques Catéchumenes  
bien instruits qui vinrent de l'au-  
tre côté de la riviere, pour rece-  
voir la grace du Baptême, à la-  
quelle ils aspiroient depuis long-  
tems.

De là j'allai vers *Ngan lo*, où  
je me rendois tous les soirs pour  
retourner de grand matin sur ma

barque, Je ne m'apperçus point qu'on fît attention à moi, ni sur le chemin, ni dans les rues qui sont assez désertes. Mais de quelle douleur ne fus-je pas pénétré à la vûe de nos Eglises possédées aujourd'hui par les Infidèles, & réduites à des usages souvent idolatriques, après avoir été durant tant d'années sanctifiées par la présence de Jesus-Christ!

Quand j'eus fini dans ce quartier-là les exercices de ma Mission, je fis avertir de mon arrivée les Chrétiens qui sont vis-à-vis *Che pai*, grosse Bourgade, où je me rendis aussi-tôt: j'y laissai ma barque, & j'entrai, dans les terres pour aller à *Ye Kia tsi*, qui en est éloigné de trois lieues. Cette Chrétienté donne de grandes espérances: elle s'est formée insensiblement par les bons

*Missionnaires de la C. de J.* 123  
exemples, & par la patience de  
quelques Dames Chrétiennes,  
& d'une entre autres qui a été  
mariée à un Infidèle, d'une ri-  
che & nombreuse famille, nom-  
mé *Yé*, lequel a donné son nom  
à cette Contrée.

Cet Infidèle plein d'estime  
pour sa femme, ne la troubloit  
point dans les exercices de la  
Religion qu'elle avoit embras-  
sée à son insçu, mais il ne pou-  
voit souffrir qu'elle allât aux as-  
semblées que faisoit le Mission-  
naire. Un jour qu'elle profita de  
l'absence de son mari, pour s'y  
rendre avec son fils qu'elle avoit  
converti à la Foy, le mari vint  
la chercher, & l'emmena brus-  
quement, sans cependant lui fai-  
re le moindre reproche, tant il  
respectoit sa vertu.

Peu après, Dieu accorda aux  
prieres de cette vertueuse Dame

la conversion de son mari , qui n'étoit retenu dans l'infidélité , que par des considérations humaines. Il eut la force de mépriser les railleries de ses amis infidèles , il reçut le Baptême , & au bout d'une année passée dans la pratique des Vertus Chrétiennes , il mourut dans de grands sentimens de piété. Je logeai dans sa maison , où je confessai treize personnes , & donnai le Baptême à vingt-six autres , dont vingt-deux étoient de sa famille. J'y laissai plusieurs Catéchumenes qui avoient encore besoin d'instructions , & que je baptiseray dans quelque tems.

En suivant ma route pour me rendre à *Yo Kia Keou* , j'eus la consolation d'administrer les Sacremens à un grand nombre de Chrétiens , soit dans les barques , soit dans les terres. La

misère causée par l'inondation dont j'ai parlé, étoit extrême. Les hommes avoient la plûpart quitté le pays, pour aller chercher ailleurs de quoi vivre; leurs femmes vinrent me trouver en grand nombre, pâles & défigurées: je crois que plusieurs d'entre elles n'auront pas survécu long-tems aux efforts de leur piété.

En allant environ deux lieues dans les terres, pour visiter quelques familles nouvellement chrétiennes, j'entrai dans une maison, où se trouvoit une jeune femme, qui m'attendoit, ce semble, pour mourir. A peine eut-elle reçu les Sacremens de la Pénitence & de l'Extrême-Onction, qu'elle expira.

Je m'arrêtai un jour entier dans la maison d'une autre famille nombreuse, où plusieurs

126 *Lettres de quelques*  
vinrent se confesser, & m'amenerent leurs enfans pour leur conférer le saint Baptême; la prudence ne me permit pas d'y dire la Messe.

Une autre famille également nombreuse & toute composée de Chrétiens, qui venoient de rebâtir leurs maisons consumées par les flâmes, fut bien consolée de me voir, & ces bonnes gens ne sçavoient comment marquer leur reconnoissance. Cette affliction qui leur étoit arrivée assez récemment, avoit ranimé leur ferveur, & rétabli parmi eux l'union & la paix, que l'intérêt & la jalousie avoient troublé pendant quelque tems. Je leur dis la Messe, à laquelle ils communierent en grand nombre.

Lors que j'arrivai à *Yokio Keou*, je fus d'abord affligé de ce qu'il n'y avoit point de lieu

propre à assembler les Fidèles. Mais la Providence me secourut : il se trouva dans la riviere une grande barque qui étoit vide, où j'eus toute la liberté de m'acquitter de mes fonctions, les Chrétiens s'y rendirent de toute la campagne. Comme j'étois sur mon départ, il me prièrent de le différer de deux jours, pour faire venir les Catéchumenes. Ils me les amenerent en grand nombre, & entre autres, sept peres de famille, qui étoient, eux, & leurs enfans parfaitement instruits des vérités de la Foy.

Mon dessein étoit d'aller pendant le jour dans les terres, visiter les diverses Chrétientés, & m'instruire par moi-même de l'état où elles se trouvoient : mais les Chrétiens s'y opposerent, parce que selon eux, je ne

pouvois passer la nuit en sûreté sur la rivière, vis-à-vis de leurs maisons. En effet, la disette qui duroit depuis trois ans dans cette contrée, avoit attiré une multitude surprenante de Voleurs : les barques n'y demeuroient pendant la nuit qu'avec les plus grandes précautions : les maîtres de ces barques les joignoient ensemble, les serroient le plus qu'ils pouvoient, & les lioient les unes aux autres avec des chaînes, de crainte que les Voleurs ne coupassent pendant la nuit les amarres, & ne les tiraissent à l'écart pour les piller avec plus de liberté. Les Chrétiens qui en avoient deux grandes, placerent la mienne au milieu des leurs, auxquelles ils l'attachoient tous les soirs avec des chaînes.

Moyennant cette précaution,



je passois la nuit dans ma barque, & je pouvois aller le jour dans les terres. Je proposai à quelques-uns d'aller chez eux, pour entendre les Confessions de leurs femmes, & baptiser leurs enfans qu'ils ne pouvoient pas apporter de si loin. Leur zèle pour ma conservation, leur fit naître des difficultés que j'eus bien-tôt applanies : Les canaux, disoient les uns, ont été gâtés par les inondations & sont remplis de sable : hé bien, leur répondois-je, j'irai à pied. D'autres m'objectoient que depuis long-tems le ris manquoit dans leur maison, & qu'ils n'avoient pas de quoi en acheter; qu'ils ne vivoient que de petits poissons & de racines qu'il leur falloit chercher assez avant en terre. Cela me suffira, leur disois-je. Je visitai donc toutes les Famil-

les Chrétiennes de cette Contrée. Je fus surpris de trouver en vie une petite Naine, que j'avois vû les années précédentes: elle avoit plus de quatre-vingts ans, & étoit encore saine de corps & d'esprit: elle paroïssoit transportée de joye, de voir encore un Missionnaire avant sa mort, qu'elle regardoit comme peu éloignée.

La misere n'étoit pas moins grande à *Me ouang tsoui*; parmi plusieurs Familles Chrétiennes que je visitai, j'en trouvai une, composée de huit personnes, qui toutes étoient à l'extrémité: il n'y avoit que la mere qui se portât bien, & qui secouroit tous ces malades. Ceux qui m'accompagnoient ne croyoient pas, que je pusse donner l'absolution au chef de cette famille, parce que depuis quel-

ques jours, il étoit en délire. On lui dit, à tout hazard, que j'étois arrivé. Comme il me connoissoit depuis long-tems, dès qu'il entendit mon nom, il se tourna de mon côté, me tendit la main, se leva sur son séant, & joignant les mains avec respect, il remercia Dieu de la grace qu'il lui accordoit. Il recita ensuite ses prières, avec un ton de voix si forte & si distincte, que tous les assistans en furent frappés d'étonnement; puis il prononça plusieurs Actes si coulamment, qu'on voyoit bien qu'il s'y étoit exercé depuis plusieurs années. Je lui administrai les derniers Sacremens, & je confessai toute cette famille. J'admiraï la fermeté de la mere, & sa parfaite résignation à la volonté de Dieu, dans cette affliction générale de son mari & de ses enfans.

Dans le district de *Han̄ tchuen*, la Digue étoit ci-devant bordée de maisons & de grands arbres ; maintenant on n'y voit nul vestige de maisons, & les arbres sont ou coupés ou déracinés par l'inondation. Les hommes que j'avois fait avertir un ou deux jours auparavant, vinrent se confesser sur ma barque, & m'apportèrent leurs petits enfans pour les baptiser. *Et vos femmes*, leur disois-je, *seront-elles privées de cette consolation ? quel moyen*, me répondoient-ils, *vous sçavez qu'elles ne peuvent venir à votre barque, & vous ne pouvez pas passer ici la nuit comme autrefois, il n'y auroit point de sûreté pour vous.*

En descendant la rivière, il ne me fut pas possible de visiter les Chrétientés de *Han yang*, parce que la plûpart étoient trop

*Missionnaires de la C. de J. 1733*  
voisines de *Han Keou*, & qu'il  
étoit à craindre que mon arri-  
vée ne fût divulguée imprudem-  
ment, n'ayant pû avertir les  
Chrétiens des précautions qu'il  
y avoit à prendre. Je diffèrai  
cette visite à un autre tems.

Mais je m'apperçois, mon  
Révérend Pere, qu'en conti-  
nuant de vous rendre un compte  
exact de tous les endroits que  
j'ai parcourus dans cette vaste  
Province, pour procurer aux  
Chrétiens les secours spirituels  
qui leur manquent par l'éloigne-  
ment de leurs Pasteurs, je m'ex-  
pose à vous fatiguer par des re-  
dites ennuyeuses. Le détail que  
j'ai fait jusqu'ici, de la maniere  
dont j'assemble secrètement les  
Fidèles, vous fait assez con-  
noître les moyens qui se pren-  
nent en ce tems de persécution,  
pour établir & maintenir la Foy.

174 *Lettres de quelques*  
dans ces Chrétientés désolées.  
Ainsi , sans entrer davantage  
dans les mêmes détails , je  
m'attacherai à ce qui m'est arri-  
vé de plus singulier.

Graces à la protection parti-  
culiere de Dieu , j'ai rempli as-  
sez paisiblement les fonctions  
de mon ministere ; il n'y a eu  
que deux ou trois occasions où  
j'ai couru risque d'être décou-  
vert. Une fois il échappa impru-  
demment à un jeune homme  
quelques paroles en présence de  
plusieurs Infidèles , qui pou-  
voient les rapporter aux Soldats  
de la Garde , & ceux-ci seroient  
venus aussi-tôt me chercher dans  
la maison où je logeois. J'en fus  
averti à tems , & je partis sur  
l'heure pour aller à vingt-quatre  
lieues de là , dans le district de  
*Kouanghoa*. Pour gagner la ri-  
viere , il me fallut essuyer une

*Missionnaires de la C. de F. 135*  
grosse pluye, & marcher dans  
des chemins très-boüeux & très-  
glissans. Je demeurai près d'un  
mois à *Kouang hoa*, chez un an-  
cien Chrétien nommé *Chei*. Cha-  
que jour étoit marqué pour tant  
de familles, dont le nombre étoit  
fixé, afin d'éviter un trop grand  
abord, qui auroit pû faire naî-  
tre des soupçons : je partoiso le  
soir, pour me rendre vers le  
commencement de la nuit aux  
Chrétientés des environs : je  
n'étois accompagné que d'une  
seule personne, qui marchoit  
assez loin devant moi, afin de  
persuader aux passans, que je  
connoissois les chemins, & de  
mieux détourner l'idée qui au-  
roit pû leur venir, que j'étois  
Européan. C'est une pratique  
qui m'a été suggérée par des  
Chrétiens, & que j'observe as-  
sez ordinairement dans mes

136 *Lettres de quelques* W  
voyages par terre.

Une autre allarme m'empêcha de passer la riviere du côté de *Kou tchin*, & de me transporter dans les terres, où il y a quantité de familles Chrétiennes, à quatorze lieues au Nord de cette Ville. Deux ou trois Chrétiens un peu chicaneurs, avoient donné lieu à cette allarme: au lieu de terminer une affaire d'intérêt par un accommodement à l'amiable, comme ils pouvoient le faire aisément, ils s'aviserent d'aller jusqu'à trois fois porter leurs plaintes aux Mandarins, & ils attaquèrent dans leurs accusations un riche Lettré du pays. Celui-ci accusa à son tour les Chrétiens de faire des assemblées, où ils concertoient ensemble des projets de révolte. On jugea, que les preuves qu'apportoit le Lettré pour se rendre



maître d'une certaine portion de terre qui lui étoit disputée, n'étoient pas suffisantes; mais peu après des Officiers du Tribunal parcoururent les maisons des Chrétiens, & en arrêterent huit ou dix, dont quelques uns furent chargés de chaînes, & entre autres un nommé *Tsing*, qui étoit regardé comme le chef des Chrétiens, & à qui on mit une grosse chaîne au col. Sur les représentations qu'ils firent, que c'étoit le tems de la recolte, ils furent renvoyés sans caution.

Les Officiers qui les arrêterent ne produisirent aucun ordre du Mandarin; ils dirent seulement que l'Empereur avoit pros crit la Religion Chrétienne, & que ceux qui la professoient, devoient être réprimés par un châ timent exemplaire. Plusieurs Chrétiens de ce Canton-là, sont venus me

trouver pour faire leurs dévotions : un de ces Plaideurs vint avec les autres , & je crus devoir le punir de sa faute , en le privant pour cette année de la Communion. Graces à Dieu , cet orage n'a eu aucune mauvaise suite , & pas un seul n'a chancellé dans sa Foy. Quelques-uns abandonnerent leur recolte , & disparurent pour un tems , afin de se soustraire à la malignité des Infidèles.

Peu de tems après un ancien Néophyte , d'un âge avancé , & dont je n'avois nulle raison de me défier , me causa une nouvelle inquiétude. Il y avoit six jours que je passois toutes les nuits dans une grande barque , à administrer les Sacremens à une multitude de Chrétiens , qu'on alloit chercher tous les soirs dans de petites barques couvertes. Le Vieillard vint à son tour , &

à son air effaré, j'entrevis d'abord, qu'il étoit dominé par quelque passion violente : en effet il étoit mal content de son fils, pour des raisons qui faisoient honneur au fils, & qui auroient dû couvrir le pere de confusion. Il étoit sur-tout courroucé contre les Chrétiens, de ce que sans avoir égard à ses plaintes, ils avoient choisi ce jeune homme pour présider aux Assemblées, & y réciter les prieres accoutumées. Il me déchargea sur cela son cœur, & d'un ton menaçant, il m'ajouta que si je confirmois le choix des Chrétiens, je m'en repentirois.

Je lui répondis avec douceur, & je tachai de le calmer. Comme je n'entrois pas dans sa passion, il se retira brusquement, & dit à un de mes Catéchistes qu'il alloit me déférer aux Chefs

du quartier , & aux Officiers du Tribunal. Je me retirai à *Kouang hoa* , bien plus touché de la malheureuse disposition de son esprit , que du mal qu'il vouloit me faire. Je m'adressai à Dieu dont je ressentois chaque jour la protection , & je le priai avec larmes de changer le cœur de cet infortuné Vieillard.

Quelques mois après je repassai par le même endroit , & je m'informai de sa conduite. *Il n'est pas reconnoissable* , me répondirent les Chrétiens : *Depuis du tems il fait des prieres extraordinaires , il pleure , il jeûne , & mene une vie très-austere. Il s'est parfaitement réconcilié avec son fils : enfin c'est un autre homme , & vous le trouverez tout-à-fait changé.*

En effet , à peine eût-il appris mon arrivée , qu'il vint en hâte à

ma barque , & se jettant à mes pieds fondant en pleurs, il me demanda pardon, & me répéta plusieurs fois qu'il ne méritoit pas de vivre. Il me pria ensuite de le confesser, ce qu'il n'avoit pas voulu faire auparavant, ne daignant pas même écouter mes exhortations, ni celles des Chrétiens. Il se confessa jusqu'à trois fois, mais il se croyoit indigne d'approcher de la sainte Table. Je le rassurai, & il communia avec des sentimens de pénitence & de ferveur, qui édifierent les Fidèles. Ceux qui connoissoient le naturel de ce Vieillard, regarderent son changement comme un vrai miracle de la Grace.

Permettez-moi, mon R. Pere, de vous communiquer une observation que j'ai faite sur cette riviere vers *Che pai*, grosse Bourgade, qui est à six lieues au-des-

142     *Lettres de quelques*  
sous de la Ville de *Ngan lo.*  
Quelques lieues au-dessus & au-  
dessous de ce Bourg, la riviere  
se trouve considérablement di-  
minuée, sans qu'il se fasse aucun  
partage de ses eaux ; & à huit ou  
neuf lieues au-dessous, elle re-  
prend sa premiere grandeur sans  
recevoir de nouvelles eaux que  
celles de quelques petits ruis-  
seaux, qui la plus grande partie  
de l'année sont presque à sec vis-à-  
vis *Che pai*, elle est tellement di-  
minuée, qu'à la réserve d'un ca-  
nal voisin qui n'est pas fort lar-  
ge, je l'ai passée & repassée plu-  
sieurs fois avec le secours d'une  
simple perche. J'ai toujours été  
surpris de trouver là cette rivie-  
re si basse & si étroite; mais je  
n'ai pensé à en chercher la rai-  
son, qu'à l'occasion d'un naufra-  
ge, que fit une grosse barque qui  
appartenoit à une famille Chré-

tienne. Dans l'endroit où la rivière diminue presque tout-à-coup, elle coule avec une extrême rapidité, & dans le lieu où elle reprend sa grandeur, elle est également rapide. A la 6<sup>e</sup> Lune que les eaux étoient grandes, & le vent assez fort, la barque dont je parle, arrivant au-dessus de *Chepai*, fut jettée sur un banc de sable; car entre ces deux endroits tout est plein de sable mouvant, qui change continuellement de place. Le Batelier jetta l'ancre, jusqu'à ce que le vent diminuât, & lui permit de continuer sa route: mais un bouillonnement de sable mouvant qui vint de-dessous l'eau, jetta sa barque sur le côté: un second bouillonnement lui succéda, puis un troisième, & un quatrième, qui mirent la barque en pièces. Sa femme, & un de ses enfans voulant sauver quelques

meubles , furent entraînés à plus d'un *Zy* \* par la rapidité de l'eau ; le mari abandonna tout pour aller à leur secours avec son canot , & il leur sauva la vie , mais il perdit toutes ses marchandises , & il fut réduit à la mendicité. Les Chrétiens qui connoissoient sa vertu , l'assistèrent dans ce besoin extrême.

Quand j'arrivai à cet endroit où se fit le naufrage , le tems étoit doux & serein : j'y apperçus de tous côtés des tournoyemens d'eau , dont le centre entraînoit au fond les ordures de la riviere , avec des bouillonnemens de sable. Au-dessous de ces bouillonnemens , l'eau étoit rapide , mais sans aucune chute d'eau. Dans l'autre endroit qui est plus bas , & où la riviere reprend sa grandeur naturelle , on n'y apperçoit

\* Dix Lys font une lieue.



point de tournoyement , mais des bouillonnemens de sable , & la rapidité de la riviere est accompagnée de chûtes d'eau : on y voit des especes de petites Isles à quelque distance les unes des autres. Ce n'est point de la terre qui paroît sur la surface de l'eau , ce sont des branches d'arbres , des racines , des roseaux , des herbes liées ensemble. Un Chrétien de ce lieu-là qui étoit sur ma barque , me les fit remarquer , & me dit que ces branchages sortoient de dessous l'eau , sans qu'on pût sçavoir d'où ils venoient ; & que ces masses qui avoient sept à huit toises de faces du côté que nous les dépassâmes , étoient immobiles , & tenoient au fond de l'eau sans flotter ; qu'il étoit dangereux d'en approcher de trop près , parce que l'eau bouillon-

noit tout autour ; que cependant quand les eaux étoient fort basses , les pescheurs se hazardoient à aller prendre ce qui furnageoit, pour s'en servir en guise de bois de chauffage.

Voilà mon R. Pere , ce qui paroît aux yeux. Votre conjecture fera apparemment la même que la mienne. Je juge qu'à l'endroit de la riviere qui est au-dessus , l'eau entre dans des gouffres de sable qu'elle fait bouillonner , & qu'elle coule sous terre jusqu'à l'endroit qui est à huit ou neuf lieues au-dessous , d'où elle sort en poussant avec force les ordures qu'elle a précipitées avec elle dans le premier endroit , & forme ainsi ces islots d'herbes & de branchages qu'on y apperçoit. On connoît des rivieres, qui se perdent entierement ou en partie dans la terre , & vont sortir ail-

leurs. Mais je ne crois pas qu'on ait guères entendu parler de riviere, dont une partie se perde sous son propre lit, pour aller s'y rendre à quelques lieues delà.

Aux environs de *Che pai*, il s'est formé une Chrétienté nouvelle assez nombreuse que je n'ai pu visiter, parce que toutes ces familles sont au milieu de leurs parens infidèles. J'envoyai avertir le *Hoei chang* ou Chef de cette Chrétienté de venir me trouver, pour convenir avec lui du jour, où ces nouveaux Fidèles viendroient s'assembler dans ma barque. Ce Chef vint aussi-tôt accompagné de plusieurs peres de famille, & à peine fut-il arrivé au bord de la riviere, qu'il se mit à crier de toutes ses forces: *Lao ye Lai Leao*. Le Pere est donc venu? Heureusement la Providence avoit conduit une

barque de Chrétiens auprès de la mienne : je les fis tous passer sur cette barque pour cacher la mienne aux Infidèles qui m'environnoient de toutes parts. J'envoyai ensuite un Catéchiste pour leur dire que dans les conjonctures présentes, il y avoit des mesures de prudence à garder , qu'ils étoient venus en trop grand nombre & avec trop d'éclat ; qu'ils retournassent chez eux , & que dans peu de mois je revien-drois les voir : & comme je sçavois d'ailleurs que plusieurs d'entre eux n'étoient pas assez bien instruits pour recevoir le Baptême , ou pour approcher des Sacremens ; je leur fis distribuer des feuilles de Catéchisme , & des livres qui traittent de la Religion , afin de s'en mieux instruire jusqu'à mon retour.

Un seul exemple vous fera

connoître ce que les Chrétiens ont à souffrir de leurs parens idolâtres. Un Chrétien nommé Estienne *Ouang* dont j'ai baptisé la famille entière qui est très-nombreuse, & qu'il avoit parfaitement bien instruite, avoit eu le chagrin de voir mourir un de ses freres : Quelques-uns de ses parens fort attachés aux Idoles, prétendirent faire leurs cérémonies superstitieuses : *Ouang* s'y opposa avec zèle, & leur dit que son frere étant Chrétien, les cérémonies étoient déjà faites de la maniere que la Religion Chrétienne les prescrit. Il y en a qui assurent qu'il lui échappa quelques invectives contre les Idoles ; quoiqu'il en soit ces Infidèles se jetterent sur leur parent, & l'accablerent de coups, quelques-uns même des plus emportés, le traînerent à une flaque

d'eau qui est à deux pas de la maison , & lui plongèrent la tête dans l'eau , comme ayant dessein de le noyer. Mais d'autres plus moderés accoururent , & le tirèrent des mains de ces furieux.

Pendant ce tems-là ce fervent Chrétien prioit Dieu de venir à son secours , & demandoit pardon pour ceux qui le maltraisoient si cruellement : c'est ce que m'a rapporté son pere âgé de plus de soixante & dix ans , qui vint me trouver sur ma barque , & qui envioit à son fils le bonheur qu'il avoit eu d'être jugé digne de souffrir des outrages & d'indignes traitemens pour la cause de J. C. Il m'amenoit une de ses filles mariée à un Infidèle , que je trouvai très-disposée à recevoir le Baptême.

Les tristes conjonctures où se

trouve la Religion persécutée , & la haine des Infidèles pour ceux qui l'embrassent , gênent & fatiguent extraordinairement un Missionnaire. Les Instructions peuvent bien se faire à diverses reprises pendant le jour , mais il ne peut entendre les confessions que pendant la nuit , & la Messe doit être toujours achevée avant la pointe du jour. Dans les terres , les familles sont souvent éloignées de l'endroit où le Missionnaire est logé ; outre que ces bonnes gens ne quittent leur travail que fort tard , celui chez qui il loge , a soin de les avertir de ne venir qu'assez avant dans la nuit , & lorsque tous ses voisins sont couchés.

Il en est à peu près de même sur les rivières , il n'y a de sûreté que pendant la nuit , parce que durant le jour , tout est à crain-

dre des barques voisines , de ceux qui ont leurs maisons sur le bord de la riviere , & du concours des autres qui vont & qui viennent pour leur commerce. On est soutenu dans ces fatigues par la ferveur & la piété des Fidèles ; que ni la distance des lieux , ni la rigueur des saisons , ni les incommodités des chemins ne peuvent arrêter , quand ils sont avertis de la présence du Missionnaire.

Dans un village qui est à quelques lieues de *Han keou* , je logeai chez un ancien Chrétien , dont le petit fils qui n'a que douze ans , me charma par sa ferveur & son zèle. Ce jeune enfant ne desemparoit pas la porte de ma chambre , & il y demeura constamment matin & soir , lisant à tous ceux qui venoient les Instructions faites pour les préparer



*Missionnaires de la C. de J. 153*  
à la Confession & à la Communion. *Il faut bien*, disoit-il, *que je contribue autant qu'il m'est possible, au salut de leurs ames.*

Mais ce que j'appris en arrivant à *Lieou Kia Ke*, me blessa vivement le cœur. Le Chef d'une riche & nombreuse famille toute Chrétienne venoit de mourir, sans recevoir le Baptême, après lequel il soupiroit depuis plusieurs années. Ce Lettré faisoit les fonctions du plus zélé Catéchiste, il avoit converti toute sa famille, & en avoit gagné plusieurs autres à la Foi: il observoit exactement les jeûnes, & tout ce que prescrit la Religion, sans jamais manquer à aucun des exercices de piété; il se faisoit un honneur de prêter sa maison au Missionnaire pour y tenir ses Assemblées; il ne lui manquoit que la grace du Bap-

tême , qu'on n'avoit pu encore lui administrer , parce qu'avant que de connoître la Loi Chrétienne , il avoit épousé une seconde femme du vivant de la première.

La mort de la première femme ayant levé cet obstacle , il envoya aussi-tôt avertir le Catéchiste de cette Contrée , de venir le baptiser. Le Catéchiste étoit engagé dans un voyage , & ne voyant point que la chose pressât , il remit le Baptême jusqu'à son retour , qui ne devoit pas être éloigné. Cependant le Lettré tombe malade , & est enlevé en peu de jours , sans qu'on pût trouver personne qui sçût administrer le Baptême. Il mourut , à ce qu'on m'a assuré , dans de grands sentimens de Religion , & témoignant le plus ardent desir de le recevoir.

A peine scût-on là mon arrivée que le fils du défunct vint me trouver accablé de douleur de la perte qu'il avoit faite, & encore plus de ce que son pere avoit été privé de la grace du Baptême. Il me pria de baptiser au plutôt sa mere. Un moment après, cette Dame m'envoya un de ses premiers Domestiques, dont toute la famille est Chrétienne, pour m'inviter à prendre mon logement dans sa maison: Je ne crus point devoir accepter ses offres, parce que cette maison est dans la grande rue du Bourg, & peu éloignée du Corps-de-garde. J'allai donc me loger à l'extrémité de la Bourgade, dans une maison écartée & bien fermée. Dès le soir même, cette bonne veuve vint me trouver: elle étoit inconsolable, de ce que son mari n'a voit pu rece-

voir le Baptême avant sa mort : elle me le demanda avec instance pour elle-même ; & comme elle étoit bien instruite, que depuis bien des années, elle vivoit aussi régulièrement que les plus ferventes Chrétiennes, je n'eus point de peine à lui accorder cette grace. Elle s'étoit fait informer du jour que je devois arriver, & elle avoit fait venir chez elle, la fille de la première femme, qui s'étoit mariée l'année précédente à un Lettré Infidèle, auquel elle avoit été promise dès l'enfance. Vous sçavez, mon R. Pere, la délicatesse des Lettrés, pour ne pas laisser sortir leurs femmes, sur tout quand elles sont jeunes, & le peu d'affection que les enfans d'une première femme ont d'ordinaire pour la seconde : jugez de là quelle est la ferveur de cette bonne

Veuve, & quelle autorité elle s'est acquise dans la famille de son mari. La jeune femme se confessa & communia avec beaucoup de piété : elle m'assura qu'elle ne s'écartoit en rien des instructions que je lui avois données, pour ne pas participer aux Idolâtries & aux pratiques superstitieuses de son mari : que du reste, selon les conventions qui furent faites par son pere, on ne l'inquietoit nullement dans l'exercice de sa Religion.

Vers *Sien tao tching*, il m'arriva une aventure dans la maison du Chrétien où je logeois, qui le mortifia fort, & dont je ne fis que rire. Le premier jour que j'y arrivai, il survint une grosse pluye qui dura toute la nuit, il pleuvoit de tous côtez dans la chambre qu'il avoit préparée, & il fut obligé d'avouer lui-même, qu'il n'étoit pas pos-

sible de dresser l'Autel pour dire la Messe ; il pleuvoit également dans l'endroit où il avoit placé des planches pour y étendre mon lit. Tout ce que je pus faire , après avoir ouï les Confessions , fut de m'asseoir dans un coin , de mettre une espede d'auvent sur ma tête , au moyen duquel la pluye couloit en bas , & de tenir les jambes bien serrées l'une contre l'autre ; dans cette posture , toute gênante qu'elle étoit , je ne laissai pas de prendre un peu de sommeil.

Le tems se mit au beau le lendemain , & je fus bien dédommagé de ce petit accident , & par l'affluence des Chrétiens qui vinrent de plusieurs endroits assez éloignés , & par la consolation que me donna ensuite à une lieue plus loin , la conversion d'un chef de famille , qui depuis plusieurs années étoit de la Secte

*Missionnaires de la C. de J.* 159  
de *Pelien*, Secte fort décriée  
dans l'Empire, & défendue par  
les Loix. Ceux qui suivent cette  
Secte, attendent un grand Con-  
querant, qui subjuguera tout  
l'univers.

Ce Sectaire fut d'abord dé-  
trompé de la Métempfycofe en  
lisant avec attention le Livre  
du Pere Ricci, sur la véritable  
idée du premier Etre, que lui  
avoit prêté son gendre, qui étoit  
Chrétien: mais la lecture qu'il  
fit ensuite d'un Livre du P. Ver-  
bieft, qui explique les dix Com-  
mandemens de Dieu & l'Incar-  
nation du Verbe, acheva tout-  
à-fait sa conversion. Ce furent  
de ces deux Livres, que Dieu  
se servit pour toucher son cœur,  
& le faire entrer dans la voye du  
salut. Il y avoit déjà du tems,  
qu'il avoit renoncé à toutes les  
pratiques de sa Secte, & ce ne

fut qu'après bien des épreuves , que je l'admis au saint Baptême. Je trouvai toute sa famille , composée de vingt personnes très-bien instruites des vérités de la Religion : il n'y avoit pas jusqu'aux enfans de cinq à six ans , qui me récitoient par cœur les prières & le Catéchisme. Cette conversion fera grand bruit , & fera d'un grand exemple dans tout ce Canton , où il s'est acquis beaucoup de réputation.

En parcourant la rivière , du côté de *Tong tsing ouan* , pour visiter les différentes Chrétientés de cette Contrée ; une femme âgée de soixante-dix-sept ans , arriva sur sa barque , & la fit placer à côté de la mienne , pour se confesser. J'y allai pendant la nuit : elle avoit pour lors une oppression de poitrine assez légère ; mais le lendemain vers



*Missionnaires de la C. de J. 161*  
midi, le mal augmenta tout à coup, & devint dangereux: Elle m'envoya chercher pour lui donner l'Extrême-Onction: comme c'étoit en plein jour, & qu'il falloit aller de ma barque sur la sienne, on me fit un chemin en espee de voute avec des nattes, afin que je pusse m'y glisser sans être apperçu. Je la trouvai en effet fort oppressée; elle se confessa encore, & reçut l'Extrême-Onction: sur le soir, elle rendit paisiblement son ame à son Créateur. Providence singuliere du Dieu des miséricordes, à l'égard d'une ancienne Chrétienne, qui s'étoit toujours distinguée par la fermeté de sa foy, & par la ferveur de sa piété.

Comme je pensois à remonter la riviere, pour aller visiter d'autres Chrétientés, on vint m'avertir qu'il étoit venu la nuit

précédente , un ordre aux Mandarins d'arrêter les barques pour les gens de la fuite du nouveau Viceroy , qui venoit de la Province de *Chenfi* ; on me représenta qu'en remontant la riviere , ma barque seroit infailliblement visitée par les Officiers des Mandarins , & que n'y trouvant point de marchandises , ils auroient droit de la retenir ; que d'ailleurs , ce qui étoit le plus à craindre , je courrois risque d'être reconnu pour Européan ; c'est pourquoi l'on me conseilloit de descendre la riviere , & de me tenir à quelque port éloigné , jusqu'à ce que le Viceroy fût passé.

Je suivis ce conseil , & je descendis la riviere jusqu'à un Port , qui est à sept ou huit lieues de *Siang yang* , d'où je me rendis chez un Chrétien nommé *Ting* ,

qui demeure à trois lieues delà , dans les terres ; c'est un homme d'esprit , fort accrédité dans ce canton , & très-affectionné à la Religion : comme sa maison est assez écartée , je lui proposai de me faire construire à mes frais dans un coin de sa cour , deux chambres , petites à la vérité , pour ne pas frapper les yeux de ses voisins , mais suffisantes pour y loger deux personnes avec moi , afin que je pusse m'y retirer dans les mois des grandes chaleurs , ou dans des tems d'alarmes ; il y consentit très-volontiers.

J'ai un asile à peu près semblable dans le district de *Kouang hoa* , chez un Chrétien , nommé *Chei* , dont j'ai déjà parlé ; il m'a fait bâtir une petite chambre de briques non cuites & couverte de chaume , & une autre grande à

164 *Lettres de quelques*  
côté pour y dire la Messe & entendre les Confessions. Ces deux maisons font comme le centre, où tous les Fidèles des environs viennent se rassembler, & d'où je pars pour aller chez ceux qui ne peuvent pas s'y rendre. Ce qui est un grand avantage pour le Missionnaire & pour les Chrétiens.

C'est de cet endroit, que j'allai à *Tamochan*, qui est de la dépendance de la Ville de *Koutchin*. Ce lieu situé dans des Montagnes, est d'un difficile abord: il me fallut passer la rivière qui est dans cet endroit là très-dangereuse, parce qu'elle est pleine de courans, de roches, & de gros galets. Je fus obligé de passer sur deux bacs des endroits, dont la traversée étoit fort longue, sans qu'on me reconnût, & au sortir de la rivie-

re , je trouvai pendant deux lieues dans ces montagnes , des sentiers très-étroits & extrêmement raboteux.

Enfin, j'arrivai chez un Néo-phyte , nommé *Yang*. C'est dans la maison que les Chrétiens s'assemblent plusieurs fois chaque mois , pour y réciter les prières accoutumées, & entendre les lectures , qui les maintiennent dans la connoissance des vérités de la Religion : l'endroit où la maison est située , est entouré de petites collines bien boisées , & est arrosé d'un ruisseau , où l'eau ne manque jamais. Du reste on n'y vit que de millet , de poisson salé , & des herbes que fournissent les jardins : ces montagnes ne sont pas assez peuplées , pour qu'on ait pu y établir des marchés publics ; & si l'on veut du ris , de la viande , ou du poisson

166 *Lettres de quelques*  
frais, il faut aller les chercher  
à trois lieues delà, & traverser  
la riviere ; ils ont de la volaille,  
& l'on y recueille des petits  
grains, & du Coton en abon-  
dance. Je trouvai là une Chré-  
tienté bien instruite, & j'y passai  
quelques jours pour la consola-  
tion d'un grand nombre de Fi-  
dèles qui participerent aux Sa-  
cremens.

Aussi-tôt que j'eus satisfait à  
tous les devoirs de mon ministe-  
re, quelques Chrétiens me con-  
duisirent à *Lao ho Keou*, gran-  
de Bourgade qui est de l'autre  
côté de la riviere, où ils vont  
faire leur commerce. Lorsque  
nous arrivâmes à cette riviere,  
nous trouvâmes les eaux fort  
baissées, en sorte que le petit bras,  
dont les eaux étoient si grandes  
quand je le traversai, étoit pres-  
que à sec, & on le passoit à gué.

*Missionnaires de la C. de J. 167*

Les Chrétiens qui m'accompagnoient, & qui ne connoissoient pas bien ce gué, avancerent les premiers pour le fonder. Ils n'étoient pas encore fort loin, lorsque tout-à-coup une de leurs bêtes enfonça jusqu'au ventre dans les sables mouvans. Ils y accoururent au plus vîte, & ils enleverent toute la charge de l'animal, qu'ils rapportèrent au bord, mais ce ne fut pas sans danger, car ils enfonçoient jusqu'aux genoux dans ces sables, & ils y seroient restés, s'ils avoient été moins vigoureux. L'animal déchargé, se retira peu à peu sans tomber.

On nous a dit depuis qu'il périssoit quelquefois des bœufs dans ces sables, qu'ils tomboient sur le côté, qu'alors ils ne pouvoient plus se relever, & qu'on n'osoit aller à leurs secours. Nous étions toujours sur le bord.

de la riviere , à attendre quelqu'un qui pût nous enseigner le gué ; car il n'y avoit point de maisons aux environs ; lorsqu'heureusement des Payfans passerent avec leurs bœufs , qu'ils avoient menés paître dans l'Isle : nous primes le même endroit. J'étois peu éloigné de l'autre bord , lorsque les deux pieds de devant de mon cheval , trouverent du sable mouvant , & y enfoncerent. Il fit un effort pour se tirer , mais ayant les pieds de derriere élevés sur du sable ferme , il enfonça encore davantage , & se trouva la tête à demi dans l'eau. Je n'eus point d'autre parti à prendre que de me jeter dans l'eau moi-même , où heureusement je trouvai du sable ferme , & je gagnai le bord. Le cheval se dégagea peu à peu , & vint nous joindre.

Ces



Ces bons Néophytes étoient désolés de ce petit incident ; je leur dis en riant , qu'ils devoient bien plutôt remercier les SS. Anges , dont la protection nous avoit délivré de ce danger ; & tandis qu'assis sur l'herbe , nous travaillions à secouer le sable , & à nous sécher au soleil , je leur racontai diverses histoires de piété , propres à les distraire de la tristesse & de l'abattement où ils étoient. Ensuite nous traversâmes l'Isle pour gagner le bac , mais il étoit de l'autre côté de la rivière au bas de *Lao ho Keou* , & il nous fit attendre plus de deux heures. Parmi tous ceux qui passerent en grand nombre avec moi , je ne crois pas qu'il y en ait eu un seul , qui se soit apperçu que j'étois Européen.

A peine étois-je entré dans ma

barque qui m'attendoit au Port de *Lao ho Keou*, qu'un Chrétien nommé *Tching*, m'invita à venir dans sa maison, où plusieurs Chrétiens devoient se rendre. J'y allai tous les soirs, & je revenois de grand matin sur ma barque, avant que le peuple fût en mouvement dans les rues & au port : car ce lieu-là est fort peuplé, & il s'y fait un grand commerce. *Tching* chez qui je passois toutes les nuits, a une grande maison bien bâtie : sa probité connue l'a mis dans une haute réputation, & il est fort considéré des Officiers du Gouverneur : de maniere que quand il y a quelque parole à porter en faveur des Chrétiens, c'est à lui qu'on a recours, & il s'intéresse pour eux avec beaucoup de zèle.

Je parcourois de la sorte assez tranquillement, toutes les Chré-

*Missionnaires de la C. de F.* 171  
tientés de cette Province, & je  
me disposois à entrer dans celle  
de *Ho nan*, lorsqu'on vint me  
dire, que les Gouverneurs de  
cinq Villes dépendantes de  
*Siang yang*, faisoient faire des  
recherches dans toutes les mai-  
sons des Chrétiens, où ils soup-  
çonnoient qu'il y avoit quelque  
Européan caché. Ils visiterent  
entre autres la maison d'un nom-  
mé *Ting*, où j'avois logé qua-  
tre jours auparavant, & si j'y  
fusse resté tout le tems qu'il vou-  
loit me retenir, j'aurois été in-  
failliblement découvert. Ceux  
de qui je tenois cet avis, en a-  
voient été secrettement infor-  
més par des Infidèles leurs amis,  
qui avoient accès dans les Tri-  
bunaux.

Pour ne point prendre l'allar-  
me mal-à-propos, je chargeai  
un Chrétien intelligent, nommé

*Pao*, d'examiner toutes choses, & de me dire son sentiment. Sa réponse fut, que ces bruits étoient fondés, & que dans deux-jours un Mandarin de *Siang yang* devoit faire la visite du port. Après avoir prié Dieu de m'éclairer sur le parti que j'avois à prendre, je crus que pour ne point effrayer les Chrétiens par ma retraite précipitée, ni les exposer eux & moi par une hardiesse déplacée, je devois me retirer à un port qui est à six lieues au-dessous, & de la dépendance d'un autre Mandarin, jusqu'à ce que ces bruits fussent éclaircis. Peu après *Pao* vint me trouver lui-même, & me dit que je prenois le parti le plus sûr; qu'il avoit des amis dans le Tribunal du Gouverneur, qui ne lui dissimuleroient pas s'il y avoit quelque ordre, & qu'il me donneroit promptement

*Missionnaires de la C. de F. 173*  
avis de tout ce qui viendrait à  
sa connoissance.

Presque en même tems , il me  
revint de tous côtés qu'on avoit  
fait de semblables recherches  
dans les districts de *Nantchang* ,  
de *Kou tching* , de *Kouang Hoa* ;  
qu'on avoit été informé par les  
Officiers des Tribunaux, que ces  
recherches se faisoient par ordre  
de l'Empereur , qui avoit été  
informé que plusieurs Mission-  
naires ne paroissoient plus à Can-  
ton , & qu'ils étoient entrés dans  
les Provinces, où ils se cachotent  
dans les maisons des Chrétiens ;  
que ces Officiers n'avoient point  
déclamé contre la Religion ,  
mais qu'il avoit fallu leur pro-  
mettre de l'argent , & que les  
Chrétiens s'étoient cottifés pour  
faire la somme promise ; que le  
Gouverneur de *Siang yang* n'a-  
voit point affiché cet ordre hors

174. *Lettres de quelques*  
de son Tribunal , & que pareil-  
lement ses Officiers n'avoient  
point d'ordre par écrit selon la  
sôûture.

Cette conduite fît croire que  
les recherches avoient été sim-  
plement ordonnées par l'Offi-  
cier Général des Troupes , à qui  
il étoit arrivé tout récemment  
une facheuse affaire ; & l'on se  
persuada que tout finiroit dès  
que ce Mandarin auroit été dé-  
posé ou justifié. Cependant pour  
m'en assurer davantage , j'en-  
voyai un Exprès à *Peking* , &  
j'écrivis à deux Chrétiens de  
confiance , dont l'un est Officier  
dans un Tribunal de la Capitale.  
Je donnai à mon Exprès des  
rendez-vous sur la riviere , &  
en attendant son retour , je réso-  
lus de ne point entrer dans les  
terres , & de me tenir caché sur  
ma barque , n'assistant que les

familles qui sont sur la riviere ,  
& les Chrétiens que je trouve-  
rois sur les différens ports où je  
m'arrêteroïs pendant quelques  
jours.

Mais je ne fus pas long-tems  
sans recevoir des nouvelles qui  
m'accablèrent. Je vis arriver  
plusieurs barques de *Han Keou* ,  
toutes remplies de Chrétiens, qui  
reconnurent ma barque , & vin-  
rent faire leurs dévotions. Ils  
me confirmèrent ce qui m'avoit  
été dit de l'ordre de l'Empereur  
pour la recherche des Européans  
cachés. Ils ne me dirent rien de  
plus , mais apparemment , selon  
le génie Chinois , ils s'ouvrirent  
sur bien des circonstances à mes  
Catéchistes. Je m'apperçus que  
ceux-ci changerent de visage ,  
qu'ils parurent tout-à-coup in-  
terdits , rêveurs , parlant peu  
ensemble , & à voix basse : ils

176. *Lettres de quelques*  
vinrent ensuite l'un après l'autre  
me demander le reste de leurs  
gages, à quoi ils ne pensoient  
pas auparavant. Quel parti pre-  
nez-vous, mon Pere, me dit  
l'un deux? ce n'est pas simple-  
ment un ordre de l'Officier Gé-  
néral des Troupes, c'est un or-  
dre de l'Empereur même. At-  
tendons, lui répondis-je, le re-  
tour de l'Exprès que j'ai envoyé,  
nous serons plus sûrement in-  
truits.

Cet Exprès arriva le 28 No-  
vembre à l'un des rendez-vous  
que je lui avois marqué. Il m'ap-  
porta des Lettres de *Peking*, &  
des réponses fort détaillées des  
deux Chrétiens auxquels j'a-  
vois écrit. Le P. Parrenin me  
mandoit qu'un Officier Tartare  
avoit présenté à l'Empereur une  
accusation contre les Chrétiens;  
qu'elle contenoit entre autres



choses , que des Européans étoient entrés secrettement dans les Provinces , & s'y étoient cachés chez leurs Disciples ; qu'il étoit certain que l'Empereur faisoit faire des recherches par les Mandarins des lieux ; que si j'étois découvert , les suites en seroient funestes à la Religion , & qu'il me conseilloit de me retirer à Canton ou à Macao , jusqu'à ce que cet orage fût dissipé ; qu'alors je pourrois retourner comme à l'ordinaire dans ma Mission.

Les Lettres des deux Chrétiens disoient la même chose , à cela près , qu'ils ne croyoient pas que l'ordre fût venu immédiatement de l'Empereur , mais seulement de la part d'un des premiers Ministres de l'Empire , qui en avoit été chargé par Sa Majesté , & que c'étoit par cette rai-

son que les Mandarins subalternes n'avoient pas donné par écrit cet ordre à leurs Officiers , mais seulement de vive voix. Ils m'ajouôtoient que l'Eglise de *Vou tchang* , dont les Mandarins ne se sont pas encore emparés , a été exactement visitée , quoique le Chrétien qui la garde ait un Emploi dans le premier Tribunal du Gouverneur de la Ville ; que sur ce qu'il nioit qu'il y eût aucun Européan caché dans l'Eglise , comme en effet il n'y en avoit pas pour lors , ils l'avoient obligé de l'attester par écrit , & de signer que si dans la suite il s'y en trouvoit quelqu'un , il en seroit lui seul responsable ; qu'environ un mois auparavant les mêmes Chefs de quartier , & les voisins avoient conféré long-tems ensemble , & avoient déclaré au Gardien de l'Eglise ,

qu'il n'avoit qu'à prendre ses mesures , mais que pour eux , ils alloient informer le Mandarin de leurs soupçons ; que sur cela le P. Louis Segueira Jésuite Portugais , qui y logeoit depuis longtems , fut instamment supplié par le Gardien de se retirer au plutôt , ce qu'il fit sur l'heure , prenant sa route vers la partie Méridionale de la Province , où il alla se cacher chez un Chrétien à la campagne à plus de 50 lieues de *Voutchang*.

Toutes ces nouvelles , mon R. Pere , me vinrent coup sur coup , & je vous laisse à penser quels furent mes sentimens. Après avoir adoré le Dieu des Nations avec une humilité profonde , & avoir imploré son secours dans de si tristes conjonctures , j'appelai mes Catéchistes , & je leur dis qu'il étoit du bien de la Re-

ligion & des Chrétiens, que je me retirasse pour un tems; que cet orage s'appaiseroit peu à peu, sur-tout si les recherches qui se faisoient avec tant d'ardeur devenoient inutiles, qu'alors je viendrois les retrouver, & travailler plus sûrement à leur sanctification. Ils me répondirent en pleurant que j'avois raison; que les Chrétiens auroient de la peine à me recevoir chez eux, & à permettre qu'on y tint les Assemblées; qu'ils ne manqueroient pas de prétextes pour s'en excuser; & que pendant tout ce mouvement, non seulement je ne pourrois faire aucun fruit, mais que j'exposerois les Chrétiens à la plus rude persécution.

Il me falloit nécessairement aller à *Han Keou* & à *Kou tchang*, pour y trouver une barque propre à me conduire à *Siang tan*, qui est

à plus de cent lieues de *Vou tchang*, car ma barque étoit trop foible & trop petite pour naviger sur ces gros fleuves. Je risquois beaucoup dans ces deux endroits, parce qu'y ayant demeuré dix-sept ans, j'étois connu des Officiers des Tribunaux, où j'étois allé souvent rendre visite aux Mandarins.

Graces à la divine Providence, je trouvai à *Han Keou* la barque d'un Chrétien, où j'entrai avec deux Catéchistes. Je fis venir quelques-uns des principaux Chrétiens, auxquels je communiquai les raisons de mon départ, en leur faisant espérer mon prochain retour; je les instruisis de la manière dont ils devoient se comporter avec les autres Fidèles, je réglai l'impression & la distribution du Calendrier pour l'année suivante; car vous sça-

vez , je crois , mon R. Pere, que tous les ans nous distribuons aux Chrétiens un Calendrier , où suivant les Lunes qui partagent l'année Chinoise , sont marqués les Dimanches , les Fêtes , & les jeûnes. Je passai le lendemain à *Vou tchang* , où je vis le Gardien de l'Eglise , qui me confirma tout ce que les deux Chrétiens m'avoient mandé.

Le Batelier dont j'avois loué la barque , & qui me connoissoit , me conduisit à cinquante lieues au-delà de *Siang tan* , jusqu'à une petite riviere , où il faut louer de petites barques. Il versa bien des larmes en me disant adieu , mais il lui échappa une civilité indiscrete , qui me mit en danger d'être reconnu pour Européen. Outre qu'en arrangeant mes paquets , il fit paroître un zèle qui n'est pas ordinaire aux

Bateliers infidèles, quand on quitte leur barque; il se mit à genoux en prenant congé de moi; je le relevai au plus vite, sentant bien l'impression que de semblables démonstrations ne manqueroient pas de faire sur les Infidèles qui en furent témoins. En effet, lorsqu'il fallut nous arrêter le soir à un Bourg, selon la coutume, pour y passer la nuit sous un corps-de-garde, mon Domestique eut à essuyer diverses questions que lui fit le Batelier, qui insistoit principalement sur les marques de respect qu'on m'avoit données, quoique je fusse vêtu d'une toile assez grossière, & qui en concluoit que j'étois quelque chose de plus que je ne voulois paroître. Le Domestique se tira habilement d'affaire, en conduisant le Batelier à un petit cabaret voisin, où toutes

184 *Lettres de quelques*  
les questions finirent.

Il y a peu d'eau dans cette riviere : les roches & les courans en rendent la navigation difficile en quelques endroits , aussi les barques sont-elles fort petites & très-étroites : à peine pouvoit-on y étendre mon lit & celui de mon Domestique , & y placer deux petits coffres. Le toit de nattes qui la couvroit , étoit si bas , que c'est tout ce que je pouvois faire que de m'y tenir à genoux.

Ce ne fut qu'après douze jours d'une navigation si incommode que j'arrivai à *Tching tcheou*. Là on quitte sa barque , & l'on a deux jours de marche à faire pour traverser une montagne. Le Maître de l'Hôtellerie où je logeai , me fournit des Porteurs pour mon bagage , après lui en avoir donné la liste, qu'il adressa à son Correspondant à *Y tchang*.



Puis il transcrivit cette liste, la signa, & me la mit en main. Tout me fut rendu à mon arrivée. Ces Porteurs sont très-fidèles, & s'ils ne l'étoient pas, le Correspondant répond de tout ce qui leur a été confié.

A peine fus-je entré dans l'Hôtellerie d'*Y tchang*, que je donnai des soupçons à un Marchand de Canton, lequel a sa maison dans un quartier de cette Capitale, où logent les François & les Anglois qui y font leur commerce. Il tira mon Domestique à part, *ou je suis bien trompé*, lui dit-il, *ou ce Vieillard est Européan. Bien qu'il soit accoutumé à nos manieres, il y a je ne sçai quoi dans sa physionomie, sur-tout dans ses yeux, qui me le persuade.* Mon domestique ne répondit que par un éclat de rire, en lui remettant devant les yeux plu-

186 *Lettres de quelques*  
sieurs Chinois, qui avoient ces  
marques extérieures, auxquelles  
il me prenoit pour un Européen.  
Le Marchand se retira, mais en  
homme qui n'étoit pas tout-à-  
fait détrompé.

Comme d'*Y tchang* on va par  
eau jusqu'à Canton, je louai une  
barque pour deux jours, laquelle  
étoit d'une structure particu-  
lière. Les Chinois, à ce qu'ils pré-  
tendent, ne peuvent pas en avoir  
d'autres, à cause des roches &  
des chutes d'eau presque conti-  
nuelles. Le fond de cal de la bar-  
que est toujours plein d'eau. On  
met par-dessus une espèce de  
claye en forme de gril, faite de  
cannes de roseaux, sur laquelle  
on étend des peaux ou autre cho-  
se semblable, afin de pouvoir  
s'asseoir & se coucher. Il n'y a  
rien qui ferme ces barques, mê-  
me aux deux bouts, où doivent

être les Passagers , parce que le milieu se réserve pour les coffres , afin de garder l'équilibre dans les courans. S'il vient du vent , de la pluye , de la neige , c'est aux Passagers d'y pourvoir. Ces Bateliers descendent comme un trait à travers les roches , qu'ils frisent de si près , qu'on peut les toucher de la main. Il est étonnant de voir avec quelle adresse ils manient leurs perches & leurs petites rames, pour éviter & pour suivre les détours de ces pierres , qui occupent tout le canal. S'ils manquoient leur coup , la barque se briseroit en mille pieces, & c'est ce qui n'arrive presque jamais.

Après ces deux journées , je me trouvai à *Lo tchang* , où l'on se sert de grandes barques de toutes les façons. J'en louai une pour me conduire à la Capitale. Je passai heureusement la Doua-

188. *Lettres de quelques*  
ne à *Chao tcheou*, où l'on ne me  
fit aucune question, & j'arrivai  
à Canton le 21 Janvier de l'an-  
née 1730. J'espère de retourner  
l'année prochaine dans la Pro-  
vincé de *Hou quang*, lorsque  
tout y fera plus tranquille. J'y  
aurai besoin plus que jamais d'u-  
ne protection toute particuliere  
de Dieu : aidez-moi à l'obtenir  
par vos saints Sacrifices, en l'u-  
nion desquels je suis, &c.





LETTRE  
DU PERE  
CONTANCIN,  
MISSIONNAIRE  
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere DU HALDE de la  
même Compagnie.*

De Canton, ce 19  
d'Octobre 1730.



MON REVEREND PERE,

*La Paix de N. S.*

A l'arrivée de nos Vaisseaux  
François, j'ai reçu la Lettre que  
vous m'avez fait l'honneur de

m'écrire l'année dernière. Vous y aviez joint le dix-neuvième Recueil des Lettres édifiantes & curieuses, dont je vous rends mille graces. J'ai trouvé dans ce Recueil une de mes Lettres sur le Gouvernement Chinois. Elle a été fort goûtée, me dites-vous, & on l'a lue avec un grand plaisir; vous souhaitez même que je continue à vous en envoyer de semblables sur le même sujet. Heureusement je suis en état de vous satisfaire \*. Celle-ci vous entretiendra uniquement des ordres, des instructions, des réglemens, des exemples de vertu qui ont été publics dans tout l'Empire; si Dieu me conserve, je répondrai

\* Cette Lettre étoit prête à partir dans le mois de Novembre, lorsque le P. Contancin qui ne s'y attendoit pas, fut député pour venir en France. Il l'apporta lui-même. Elle ne pût être insérée dans le XXI. Recueil, parce que lorsqu'il arriva, il venoit d'être imprimé.

par une seconde Lettre aux autres points , sur lesquels vous demandez des éclaircissimens.

Dans celle que j'écrivis en 1727. & qui est insérée dans le dix-neuvième Recueil; je parlois d'un proche parent de l'Empereur , nommé *Long co to* , qui avoit été condamné à mort par le Souverain Tribunal des Affaires criminelles. Lorsque je fermai ma Lettre pour être envoyée en France , l'Empereur à qui ce jugement avoit été présenté , n'avoit point encore donné ses ordres, ou pour adoucir, ou pour confirmer la Sentence. Peu de tems après , je lus dans la Gazette Chinoise ce qui suit.

Le 14<sup>e</sup> de la 10<sup>e</sup> Lune de la 5<sup>e</sup> année du présent regne , les Princes du Sang , les autres Princes , les Grands de l'Empire , les Ministres , les Présidens , les Af-

192 *Lettres de quelques*  
seigneurs des Cours Souveraines,  
& les principaux Officiers des  
autres Tribunaux qui composent  
le Grand-Conseil, furent appel-  
lés au Palais, & introduits en  
présence de l'Empereur. Sa Ma-  
jesté, les larmes aux yeux, leur  
parla en ces termes.

Les quarante & un articles sur  
lesquels *Long co to* est condam-  
né, sont autant de crimes griefs.  
J'avoue qu'il mérite la mort, &  
que le nombre & la griéveté de  
ses crimes le rendent indigne de  
toute grace. Mais mon cœur est  
attendri, lorsque je pense à ce tri-  
ste jour, auquel mon Pere s'éloi-  
gna de nous pour monter au Ciel.  
Ce jour-là même il fit assembler  
autour de son lit tous mes freres  
avec le seul *Long co to*, & il dé-  
clara que j'étois celui à qui il  
donnoit l'Empire. Ainsi entre  
tous les Grands, *Long co to* a été  
le



le seul qui ait reçu cet ordre de la bouche même de mon Pere. C'est pourquoi à présent qu'ils s'agit de le punir de mort, quoique selon les Loix de l'Etat il la mérite, mon cœur souffre, je l'avoue, & j'ai de la peine à y consentir.

Le malheureux *Long co to* a poussé l'ingratitude jusqu'à oublier les bienfaits qu'il avoit reçû de mon père, & les graces dont je l'avois comblé, il s'est abandonné à ses passions, il n'a gardé nulle mesure, il a violé les Loix. Que puis-je dire? j'ai trop compté sur sa fidélité, je me suis trompé. A peine fus-je monté sur le Thrône, que le grand deuil où j'étois, me porta à l'honorer de ma confiance, & à me décharger sur lui d'affaires importantes: je l'ai élevé à de grandes Charges, c'est ma faute: pour prévenir les mauvaises suites de ses vexations

& de son avarice, j'aurois dû au moins l'avertir. Aujourd'hui tout ce que je puis faire, c'est de reconnoître que j'ai été dans l'erreur, & que par une trop grande indulgence, je ne devois pas dissimuler ses fautes. L'abus indigne qu'il a fait des faveurs qu'il avoit reçues, sans écouter ce que la raison lui dictoit, ont révolté les Grands & les Petits, les Nobles & le Peuple, tous l'ont en exécration; mais il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, c'est lui seul qui s'est attiré ce malheur. Quoique je ne le punisse pas, l'ame \* de mon Père, qui est dans le Ciel, voit sans doute claire-

\* L'expression Chinoise *Tsai tien tchi ling*, ne laisse pas douter de la persuasion où est l'Empereur, que l'ame est immortelle, & que la récompense des bons après la mort est dans le Ciel. *Ling* signifie, l'ame; & *Tsai tien* signifie, qui est dans le Ciel. On s'exprime de la sorte dans la priere du *Pater*. *Tsai tien ngo teng fou tche*. Notre Pere qui êtes dans le Ciel.

*Missionnaires de la C. de F.* 195  
ment sa conduite criminelle, &  
fera secrettement descendre sur  
lui le châtiment qu'il mérite.

J'ordonne donc qu'on lui  
laisse la vie, qu'aux environs  
de *Tchang tchun yuen* 1, on choi-  
sisse un terrain vuide, qu'on y  
bâtisse un corps de logis de la  
longueur de trente pieds, qui  
soit divisé en trois chambres,  
& qu'il y demeure en prison le  
reste de ses jours. Pour ce qui re-  
garde ses biens, le Tribunal ju-  
ge qu'ils doivent être confisqués;  
mais que trouvera-t'on à confis-  
quer? les biens qu'il a mal acquis  
montent à plusieurs millions, ses  
biens particuliers peuvent à pei-  
ne suffire à les compenser. J'or-  
donne aux Officiers de sa Ban-  
niere 2 d'examiner tout ce qui lui

1 Maison de plaisance de l'Empereur  
*Cang hi.*

2 Les Tartares sont rangés sous huit ban-  
nieres : chaque banniere a son Chef, & au

196 *Lettres de quelques*  
reste, & de faire en sorte que tout  
ce qu'il a pris injustement, soit  
au plutôt rendu. Quant à sa fem-  
me & à ses enfans, je leur fais  
grace, qu'ils ne soient point  
conduits au Bureau des Escla-  
ves du Palais. Que son fils *Yo*  
*hing ha*, soit privé de sa charge,  
& que *Yo tchu* (un autre de ses  
fils) soit exilé à *Helong Kiang*  
en Tartarie, & soit occupé aux  
travaux comme les autres exilés.

*L'Empereur déclare que lorsqu'il  
va passer quelque tems à sa  
maison de plaisance, c'est pour  
jouir d'un meilleur air, & non  
pas pour chercher du repos.*

L'Empereur quitte de tems en  
tems le Palais de *Peking*, pour al-  
ler à sa maison de plaisance appel-  
les Officiers Subalternes, qui tiennent un  
Régistre exact de toutes les familles, qui  
sont sous leurs bannieres, de leurs enfans,  
de leurs esclaves, & de leurs biens.

lée *Yuen ming yuen*, qui est à deux lieues de cette Capitale : mais lorsqu'il s'y retire, il veut que les affaires s'expédient, & qu'on vienne à l'ordinaire lui présenter les Placets & les Mémoires, comme s'il étoit à *Peking* même. Un jour s'étant rendu à la salle, où il a coutume de donner Audience, & de recevoir les Placets, il ne se trouva personne qui lui en présentât. Alors il fit venir en sa présence les Princes & les Grands qui étoient de jour 1, & leur parla en ces termes.

Aujourd'hui je suis allé, selon ma coutume, m'asseoir dans la salle *King tching tien* 2, pour re-

1 Chaque jour & chaque nuit il y a des Princes & des grands Seigneurs dans le Palais, qui demeurent dans un lieu assigné pour attendre les Ordres de l'Empereur, & les faire exécuter.

2 Ces trois mots signifient, Salle, Palais, où l'on traite des Affaires du Gouvernement.

cevoir les Placets & donner audience, mais nul Officier ni des Tribunaux, ni des huit Bannieres ne s'est présenté pour me parler d'affaire. Je fais réflexion qu'on s'imagine peut-être que je viens ici, pour me divertir, & pour éviter le travail : sur cette fausse idée ne prétendrait-on point suspendre les affaires publiques ? si cela est, on se trompe, je viens ici, parce que l'air de la campagne est un peu meilleur que celui qu'on respire dans l'enceinte des murs ; mais pendant le tems que j'y séjourne, mon intention est que les affaires du Gouvernement n'en souffrent point : je veux m'appliquer chaque jour au bien de l'Empire, comme je fais à *Peking*, sans aucune différence, je ne prétends pas me donner aucun moment de repos ni de divertissement ; il y a eu plu-

siieurs occasions où j'en ai déjà averti les principaux Mandarins des Tribunaux, afin qu'à l'ordinaire ils me fissent leur rapport sur les affaires de la Cour & des Provinces. Pourquoi ne sont-ils pas venus? Si par hazard il me survenoit quelque raison d'interrompre ces occupations, je les en ferai avertir. Que si après cet ordre, ils ne se conforment pas à mes intentions, j'aurai sujet de croire qu'ils n'agrément pas le séjour que je fais dans cette maison de plaisance.

De plus, pour ce qui regarde les affaires, il y a des jours où l'on en rapporte un grand nombre, où tous les Tribunaux viennent, & d'autres où presque personne ne se présente; c'est un point sur lequel il est à propos d'établir quelque règle. Lorsqu'il s'agit d'affaires pressantes

& nécessaires , qu'on vienne quelque jour que ce soit, il n'importe, il ne faut pas différer; mais pour les affaires ordinaires, il sera plus à propos que chaque Cour Souveraine ait son jour fixé; par exemple, on peut dans un même jour joindre une des Bannieres, un des premiers Tribunaux, & un Tribunal subalterne. Ils viendront ainsi tour à tour au jour marqué, & les jours qu'ils ne viendront pas, ils resteront à *Peking*, & examineront les affaires de leur Tribunal. Que s'il y avoit quelque raison de vous appeler les autres jours que vous ne ferez pas obligés de venir, je vous le ferai sçavoir. Quant aux jours marqués pour chaque Tribunal, si ce jour-là il n'y a point d'affaire à me rapporter, il faudra du moins que les principaux Officiers se rendent ici, car qu'i-



*Missionnaires de la C. de J.* 201  
qu'ils n'ayent aucune affaire sur laquelle ils doivent me consulter , il se pourra faire que j'aurai moi-même quelque chose de conséquence à leur dire , que j'aurai réservée pour le jour qui leur est assigné. Enfin, je le répète , lorsqu'il s'agira d'affaires nécessaires , ne differez point , je donnerai audience tous les jours.

Au reste, si le jour que vous devriez venir , le tems étoit extraordinairement froid , si le grand vent de Nord souffloit , s'il tomboit de la neige, vous auriez trop à souffrir , il est juste d'avoir égard à votre santé , tenez-vous en repos ; pour un ou deux jours de délai les affaires n'en iront pas moins bien , & si ces jours-là j'avois quelque affaire importante à vous communiquer , je vous ferai appeler. Qu'on intime cet Ordre à

202 *Lettrés de quelques*  
tous ceux qui doivent en avoir  
connoissance.

*L'Empereur voyant son Peuple  
menacé de la disette, en est si  
sensiblement touché, qu'il prie  
les principaux Officiers, de lui  
déclarer ses fautes, sans aucun  
déguisement.\**

Le cinquième de la sixième  
Lune de la quatrième année du  
présent regne, l'Empereur don-  
na cet ordre aux premiers Mi-  
nistres, aux Présidens des neuf  
Tribunaux, aux Docteurs du  
Premier rang, & à plusieurs au-  
tres Officiers.

Depuis mon élévation sur le  
Thrône, j'ai sans cesse fait ré-  
flexion à la pesante charge que  
mon pere m'a confiée en mou-  
rant, & je me suis uniquement

\* C'est une coutume qui s'observe de  
tems en tems par les Empereurs Chinois.

appliqué à faire en sorte , que dans tout l'Empire il n'y eût pas un homme , pas une femme , qui ne fût content dans son état. Depuis le matin jusqu'au soir , j'épuise les forces de mon esprit , je ne prends pas un moment de repos , je pense continuellement avec inquiétude au soulagement de mon Peuple , aux moyens de lui fournir abondamment de quoi vivre , d'établir un gouvernement équitable, & de rendre les Officiers vigilans , sincères , désintéressés : heureux si je pouvois procurer à tous mes Sujets , soit à la Cour , soit dans les Provinces un véritable bonheur, & une perpétuelle tranquillité , afin de donner par-là quelque joye , & quelque consolation à l'ame du précédent Empereur mon pere: qui est à présent dans le Ciel.

Par exemple, il y a deux ans que quelques Provinces furent affligées de la sécheresse ; l'année dernière les environs de la Cour furent inondés par des pluies excessives ; que ne fis-je point alors pour détourner de mon peuple ces tristes châtimens ? je restois dans l'intérieur de mon Palais, je me tenois dans le respect, j'offrois mes vœux & mes prières au Souverain *Tien* ; pour le fléchir, je battis la terre de la tête si souvent, que j'en avois le front blessé ; au milieu de la nuit je me levois plusieurs fois, pour observer les nuages, & conjecturer si le jour suivant on auroit ou de la pluie, ou un tems serein ; occupé à supplier le *Tien*, je joignois à ces prières un jeûne rigoureux, qui consistoit, non seulement à retrancher quelque chose de mon

*Missionnaires de la C. de J.* 205  
ordinaire, mais qui alloit même jusqu'à passer quelquefois un jour entier sans manger; je faisois tout cela secrettement dans mon Palais, pour remplir mon devoir, sans permettre que personne en eût connoissance au dehors. Comme toute mon occupation, & toutes mes pensées étoient d'honorer le *Tien*, de travailler infatigablement pour mon Peuple, de gouverner l'Empire avec droiture, avec application, avec équité; la pureté de mes intentions me faisoit croire, que j'étois sans reproche, & que je n'avois rien fait qui dût être pour moi un sujet de honte & de repentir. C'est pourquoi jusqu'à présent je n'ai point encore prié qu'on m'avertisse des fautes qu'on auroit observées dans ma conduite, mais à ce tems de l'Esté, & justement

lorsqu'on étoit sur le point de ramasser les deux fortes de Froment, \* des pluyes excessives sont survenues ; elles ne cessent point, & quoiqu'actuellement il y ait quelque apparence de tems serein, cependant on ne voit encore rien de fixe, c'est ce qui me rend attentif, & inquiet sur ce qui regarde les besoins, surtout du menu peuple.

De plus, dans ces vers injurieux que le scélérat *Co yuntzing*, avoit secrettement affiché dans les rues, on lisoit, *que le Soldat, que le Peuple avoit en haine le nouveau Maître.* A l'occasion de ces pluyes & de cet écrit, j'ai réfléchi sur ma conduite, je suis rentré dans moi-même, je me suis examiné, &

\* L'Orge & le Froment. *Ta me*, signifie gros Froment, ou Orge. *Siao me*, petit Froment, ce que nous appellons simplement en France Froment.

je ne suis pas encore sans quelque crainte, sans quelque doute, s'il n'y a point en moi des défauts qui attirent ces malheurs, & qui donnent lieu de parler de la sorte : Peut-être que dans l'administration des affaires publiques, j'emploie des Officiers dont je ne devrois pas me servir ; quoique mon intention soit droite, & que de ma part je n'aye rien à me reprocher, il se peut faire que d'autres en jugent autrement, & y trouvent à redire ; en un mot, parmi une si grande multitude de Mandarins, n'y en eût-il qu'un ou deux, qui fussent d'un sentiment différent, je souhaite le sçavoir, l'examiner, le peser à une balance juste, & sans que la passion y ait aucune part. C'est à vous, premiers Ministres, c'est à vous, Présidens & autres

Chefs du Grand Conseil; c'est à vous, Docteurs du premier rang; c'est à vous, Examineurs & Censeurs de l'Empire, à qui j'adresse spécialement cet ordre; vous êtes tous des Officiers distingués, que j'ai choisis exprès pour m'aider à remplir les devoirs d'Empereur; vous devez partager avec moi ou la gloire ou la honte d'un bon ou d'un mauvais Gouvernement.

Si donc vous connoissez des défauts dans ma Personne, si j'ai commis des fautes, parlez avec droiture, découvrez-les moi sans déguisement. Si dans la maniere de gouverner, il y a de la méprise, si elle n'est pas telle qu'elle devrait être, chacun de vous doit me déclarer nettement ce qu'il pense, & me faire avec sincérité ses remontrances par écrit; il est sûr



qu'on me fera plaisir, & j'en sçaurai gré ; n'allez pas vous imaginer que ce ne soit là que de belles paroles , ou une pure cérémonie de coûtume , ne croyez pas non plus qu'il y ait rien à craindre pour vous ; expliquez-vous hardiment , je l'attends de votre zèle. Après ces précautions si vous gardez le silence , si vous déguisez vos sentimens , vous agirez entierement contre l'intention très-droite & très-sincère que j'ai dans la demande , que je viens de vous faire.

Je ne sçais quelle suite aura eu cet ordre , on n'en a pas parlé dans la Gazette. Ces avertissemens qu'on donne à l'Empereur doivent être secrets , & se présentent dans des Mémoires cachetés ; c'est à sa Majesté à les rendre publics, si Elle le juge à propos.

## E X P E D I E N S.

*Pour faire défricher les terres incultes, & par-là procurer l'abondance.*

**D**Ans la cinquième Lune de la cinquième année du présent Regne 1727. l'Empereur reçut un Mémoire du *Tsong tou*, c'est-à-dire du Surintendant des deux Provinces de *Yunnan*, & de *Koei tcheou*, lequel proposoit plusieurs adresses pour exciter le peuple à défricher les terres incultes, qui pouvoient être cultivées dans ces Provinces : c'est ainsi qu'il parloit.

Les sages Rois qui ont fondé notre Monarchie, s'appliquoient à instruire leur peuple ; une de leurs principales instructions tendoit à leur inspirer de l'estime

*Missionnaires de la C. de J.* 211  
pour l'Agriculture , ils ne trou-  
voient pas indigne de leur gran-  
deur de descendre du Thrône,  
& d'aller eux-mêmes de tems en  
tems , appliquer leurs mains  
royales à la charue ; leur exem-  
ple animoit tout l'Empire , &  
nulle terre labourable ne de-  
meuroit inculte. V. M. s'ap-  
plique sans relâche à imiter ces  
illustres Princes , elle paroît mê-  
me surpasser en ce point , tous  
ceux qui l'ont précédé : je dois  
donc être persuadé , qu'elle  
agréera ce que je vas lui exposer  
avec respect , pour le bien du  
peuple qu'elle a confié à mes  
soins , dans les Provinces d'*Yun-  
nan* & de *Koei tcheou*. Le prix  
du ris chaque année augmente de  
plus en plus , le peuple se multi-  
plie beaucoup,\* & ne peut main-

\* Cette même année un Mémorial du  
*Tsong ton* de *Fo Kien* , portoit que chaque

212 *Lettres de quelques*  
tenant subsister qu'avec peine ;  
un moyen de le soulager pour l'a-  
venir, seroit de cultiver les terres  
qui se trouvent encore en friche :  
on voit dans ces deux Provinces,  
sur tout vers leurs confins beau-  
coup d'endroits qui pourroient  
porter du grain, s'ils étoient cul-  
tivés ; mais ceux qui sont riches &  
en état de faire cette dépense, ne  
veulent pas s'éloigner du lieu où  
ils sont déjà établis ; & ceux qui  
s'en éloigneroient volontiers,  
n'ont pas les moyens d'aller s'éta-  
blir ailleurs. Que faire donc ?  
Ayant considéré avec attention  
ce que je pourrois proposer pour  
le service de V. Majesté, en faveur  
de ces deux Provinces, aux be-  
soins desquelles je dois pourvoir  
selon ma charge, voici quelques  
vûes qui se sont présentées à mon

année le Peuple s'augmentoit de deux cens  
mille ames dans ladite Province.

esprit ; il s'agit d'engager les riches & les pauvres , les Mandarins & le peuple, à concourir unanimement à un projet si avantageux , & pour cela je prie V. Majesté, d'approuver les Réglemens que je prends la liberté de lui proposer.

Premierement , la plûpart des terres incultes dont je parle , sont comme abandonnées , elles paroissent n'avoir aucun Maître , & on n'en retire aucun tribut : or, ceux qui auroient intention de les cultiver , ont lieu de craindre , qu'après les avoir défrichées avec beaucoup de travail & de dépense , il ne vienne quelqu'un , qui prétende que ces terres lui appartiennent , & qui s'en faisisse par force , ou bien qui leur intente Procès , & exige de l'argent pour renoncer au droit qu'il prétendrait avoir,

Afin de dissiper cette crainte, & d'obvier à tout inconvénient & à toute chicane; j'avertirai par un Ecrit public, que puisque jusqu'à présent nul ne s'est porté pour maître de ces terres, elles appartiendront à celui qui les aura défrichées; que le Gouverneur de la Ville lui donnera un Certificat, scellé du sceau de son Office, lequel fera foi, que tant d'arpens de terres, situées en tel endroit, appartiennent à un tel; que lui & ses descendans en demeureront paisibles possesseurs, & pourront les donner, les engager, les vendre, en un mot, en disposer à leur volonté, comme d'un bien dont ils sont les maîtres, sans aucune contestation.

Secondement, je déclarerai, que par l'ordre & le bienfait de V. Majesté, les terres nouvellement défrichées, qui se trouve-

ront près des rivières ou dans des fonds marécageux, & propres à produire du ris plus abondamment, ne payeront le tribut ordinaire qu'après six années de recolte : que pour celles qui seront situées dans des lieux secs & plus steriles, on ne l'exigera qu'après dix ans.

Troisièmement, si parmi le menu peuple, Laboureurs, Artisans, & autres, il se trouve quelqu'un qui donnant son travail, ou faisant lui-même la dépense, ait défriché quinze arpens \* de terre, le Gouverneur de la Ville l'ayant appelé à son Tribunal, le louera publiquement, ornera son bonnet de deux bouquets de fleurs, lui fera donner une écharpe d'une pièce de soye rouge, & ensuite on le reconduira chez lui

\* L'arpent Chinois n'est pas si grand qu'il l'est communément en France.

au son des instrumens de musique. Il pourra suspendre cette piece de soye rouge dans sa maison, comme un témoignage perpétuel de l'estime qu'il a fait de l'agriculture, & de l'honneur qu'il a reçu de la part du Mandarin.

Si le même homme va jusqu'à défricher trente arpens, il sera traité d'une maniere plus honorable. Le Gouverneur de la Ville du troisiéme Ordre dont il dépendra, & le Gouverneur de la Ville du premier Ordre, dont la Ville du troisiéme Ordre sera subalterne, lui offriront un grand tableau vernissé avec son cadre, où seront gravées quatre lettres d'or, qui feront son éloge, & on le placera au-dessus de la premiere porte de sa maison.

S'il en a défriché quarante-cinq arpens, ce tableau sera plus grand, plus riche; il lui sera donné



né par quatre des Officiers Généraux de la Province, qui résident à la Capitale, sçavoir, par le Trésorier Général, par le Lieutenant Général pour le Criminel, par l'Intendant des barques & du ris de l'Empereur, & par l'Intendant Général des Postes & du Sel, dont les noms seront écrits sur le même tableau.

Que s'il est assez laborieux pour en défricher soixante arpens, alors ce tableau doit être encore plus magnifique que le précédent. Il viendra de la part du *Tsong-tou*, \* & du Viceroi de la Province; & le Gouverneur de la Ville le fera placer avec l'appareil & les cérémonies, qui conviennent à la dignité de ces deux grands Officiers.

Enfin s'il alloit jusqu'à quatre-

\* C'est ainsi que s'appelle un Surintendant de deux Provinces.

218 *Lettres de quelques*  
vingts arpens, V. Majesté le fera  
Mandarin honoraire du huitième  
ordre : il en pourra porter le  
bonnet & l'habit, & les Manda-  
rins se comporteront avec lui  
d'une maniere conforme à ce  
titre d'honneur.

Quatrièmement , à la Ville  
& à la Campagne , il se trouve  
parmi le peuple beaucoup de pau-  
vres , & de gens sans occupa-  
tion , qui prendroient avec plai-  
sir le parti de défricher ces ter-  
res, mais pouvant à peine chaque  
jour gagner le nécessaire pour  
vivre, d'où tireront-ils les avan-  
ces qu'il faut faire? le voici. Je les  
aiderai ; les autres Mandarins de  
la Province les aideront pareille-  
ment , & V. Majesté récompen-  
sera tous ceux qui auront fourni  
de l'argent pour contribuer à  
cette bonne œuvre. Selon les in-  
formations que j'ai faites , douze

onces d'argent suffiront dans ce pays - ci , pour défricher quinze arpens de terre. Un Mandarin qui aura donné ces douze onces , avec l'agrément de V. Majesté , sera récompensé d'une note honorable ; s'il en donne vingt-quatre , il en aura deux ; trois , s'il en donne trente-six ; quatre , s'il en fournit quarante-huit ; s'il va à soixante-onces , il aura droit d'être élevé à un employ plus illustre. Par ce secours qu'il est aisé de procurer , les pauvres qui seront dans le besoin , recevront les avances qui suffissent pour cultiver ces terres , & pourront avoir dans la suite de quoi faire subsister leur famille. Mais parce que de leur part , ils n'auront fait aucune dépense , il est juste que ces terres payent le tribut annuel , dès qu'elles fourniront la recolte.

Cinquièmement, s'il y a des Bacheliers dans la Province, qui veulent acquérir le titre de *Kien seng*, qui s'obtient par argent, on le leur accordera sans les obliger d'aller à la Cour, & sans passer par aucun autre examen, pourvû qu'à leurs dépens, ils fassent défricher cent soixante arpens de ces terres; & le tems ordinaire prescrit par la Loi, étant écoulé, ils pourront être élevés aux Charges, comme les *Kien seng*. Que si les *Ling seng*\* & les *Cong seng* en font défricher cent trente, ils seront aussi traités comme les *Kien seng*, c'est-à-dire, qu'ils auront droit en leur tems d'être hono-

\* *Ling seng*, *Cong seng* sont des titres d'honneur qu'on ajoute au titre de Bachelier: quoiqu'ils ne soient pas encore Licenciés, ils sont cependant plus que Bachelier, & ils reçoivent chaque mois quelque argent de l'Empereur.

*Missionnaires de la C. de F. 221*  
rés de la dignité de Mandarin, &  
par une insigne faveur de V.  
Majesté, les terres ne seront  
point censées du Domaine Impé-  
rial, mais elles leur appartièn-  
dront, & ils en payeront le tribut  
dès la première année.

Sixièmement, en cas qu'un  
Officier du quatrième Ordre,  
mérite la mort pour un crime qui  
ne soit pas énorme, V. Majesté  
lui accordera sa grace, à condi-  
tion que mille arpens de ces  
terres seront défrichées à ses  
dépens: il en sera de même pour  
un Officier du cinquième ou du  
sixième Ordre, s'il en défriche  
huit cens. Pour ce qui est d'un  
Mandarin du septième, il suffira  
qu'il en défriche six cens, & ils  
jouiront du même Privilege que  
les Bacheliers, c'est-à-dire, qu'ils  
seront les maîtres de ces terres.

Ce sont là les différens moyens

de tirer de ces terres incultes de quoi nourrir beaucoup de peuple, & d'empêcher en même tems que le prix du ris ne croisse, parce qu'il se multipliera dans la Province. J'espère que V. Majesté dont la pénétration est sans bornes, daignera les examiner; & si Elle juge qu'ils puissent être de quelque utilité, je la prie d'envoyer ce Mémoire au Souverain Tribunal de la Cour des Aydes, afin que l'Ordre nous soit intimé, selon les formes ordinaires.

*Ordre de l'Empereur.*

*Ngueou eul tai*, pense au bien public. Cette attention est louable. J'approuve ce qu'il propose, excepté le sixième Article, qui concerne la vie & la mort. Car accorder la vie, ou condamner à la mort, est un point capital

*Missionnaires de la C. de J. 223*  
dont je reserve à moi seul le Jugement. De plus il est à propos, que ce qui se fait en faveur des deux Provinces de *Yun nan* & de *Koei tcheou*, soit commun à toutes les autres Provinces, où il y aura des terres incultes ; que la Cour des Aydes envoie donc, sans différer, le Mémorial avec mes Ordres à tous les *T'song tou*, & Vicerois, afin qu'ils les publient dans toutes les Villes de leur dépendance.

---

## EXPLICATION

*Des Notes honorables, & de quelques autres legeres recompenses & punitions.*

**C**Es Notes honorables, qu'on me permettra d'appeler des points de diligence, dont on vient de parler dans le Mémorial précédent, s'appellent en

K iiij

Chinois *Ki lo*, c'est-à-dire, être marqué sur le Catalogue, avoir une bonne Note. Ils se donnent aux premiers Mandarins par les Cours souveraines de Peking; & aux Mandarins subalternes, par les *Tsongtou*, & les Vicerois, lesquels sont obligés d'en avertir les Cours souveraines, afin qu'elles confirment la Note, ou si l'on veut le Point de diligence qui a été accordé: Ils ont été institués, pour récompenser ceux qui dans l'exercice de leurs charges, ont fait quelque action qui mérite une légère récompense, par exemple: S'ils ont bien jugé une affaire difficile & embarrassée, si le Tribut annuel de l'Empereur a été levé exactement & en son tems, s'ils se sont acquitté avec équité & avec soin, d'une commission dont le Mandarin supérieur les avoit chargés, &c. Ces Notes.



ou Points de diligence leurs sont honorables & utiles : honorables, parce qu'ils se marquent dans tous les Ecrits publics, dans tous les Ordres ou Avertissements qu'ils intiment au Peuple par écrit, par exemple: Moi un tel, premier Mandarin de telle Ville, honoré de six Points, de douze Points de diligence, par Ordre du Viceroi mon Supérieur, avertis les Nobles, les Lettrés, le Peuple, que, &c. Ils leur sont utiles parce que s'ils ont commis quelque faute legere, par exemple: S'il y a eu de leur part quelque négligence dans l'examen d'une affaire, si on a fait un vol dans leur district, & que depuis un mois ou deux ils n'ayent point encore arrêté le voleur, si leurs Domestiques, si les Procureurs, Sergens, ou autres petits Officiers de leur Tribunal, ont

fait quelque injustice quoiqu'à leur insçû, alors au lieu de les priver de leur Emploi, on efface du Catalogue une ou plusieurs des Notes honorables. Je dis, quoiqu'à leur insçû, parce qu'à la Chine, si les Domestiques, si les enfans, si les Officiers Subalternes manquent à leur devoir, le Maître, le Pere, le Mandarin Supérieur est presque toujours censé coupable. Cela vient, dit-on, de ce qu'il les instruit mal, il ne veille pas à leur conduite, il est trop foible, trop indulgent dans son Gouvernement, on ne le craint pas. Ainsi la crainte d'être punis pour les fautes de leurs inférieurs, rend les supérieurs vigilans & attentifs sur leur conduite : les Mandarins vont jusqu'à ne pas permettre à leurs enfans, à leurs Secrétaires, à leurs propres Domestiques de sortir

du Tribunal, ils les y retiennent renfermés dans l'intérieur comme dans une honorable prison, parce qu'abusant de la dignité & de l'autorité du Maître, ils pourroient au-dehors molester le peuple, user de violence, ou tomber dans d'autres excès dont on iroit se plaindre au Viceroi, & alors ils courroient risque d'être abaissés d'un degré, ou même cassés, si la faute étoit considérable.

Mais comme il y a des Notes honorables, pour récompenser les actions qui ne méritent qu'une légère récompense, y a-t'il aussi des points de paresse ou de négligence pour punir les fautes legeres? Je réponds qu'on ne voit pas de legeré punition à laquelle on puisse donner le nom de points de négligence, mais qu'il y en a cependant une qui y a quelque

rapport ; c'est de priver le Mandarin d'une legere partie des appointemens qu'il reçoit de l'Empereur. Par exemple , si un Mandarin fait une faute legere & qu'il ait des points de diligence , on les efface comme j'ai dit ci-dessus ; s'il n'en a point , on le prive ou d'un , ou de deux , ou de plusieurs mois de ses appointemens , & tout est communiqué à l'Empereur. Un Viceroi ou quelque autre grand Mandarin a envoyé un Mémoire sur quelque affaire , il s'est trompé pour une lettre , il a omis quelques mots , il s'est servi d'une expression impropre , ou obscure ; on ne voit pas assez clairement ce qu'il a voulu dire : l'Empereur remet le Mémoire à un Tribunal qui doit juger de ces négligences , le Tribunal examine , juge , & présente à l'Empereur son jugement ,

qui pour l'ordinaire consiste, selon la Loi, à priver ce Viceroy de trois, quelquefois de six mois de ses appointemens. L'Empereur ou souscrit absolument au jugement en ces termes : J'approuve cette détermination : ou se sert de ceux-ci, je lui fais grâce, que pour cette fois il ne soit pas privé de ses appointemens, mais qu'on lui renvoie son Mémoire pour le rendre plus attentif.

Six mois après qu'un vol a été commis dans quelque endroit que ce soit de la Province, le Viceroy s'informe si enfin on a pris le voleur, & si on ne l'a pas pris, il avertit la Cour que tel jour un voleur ou plusieurs voleurs entrèrent la nuit chez un tel Marchand ; que tels & tels Mandarins du peuple, & tels Mandarins de guerre sont spé-

cialement obligés par leur charge, d'empêcher les vols & de chercher les voleurs ; que depuis six mois le voleur n'a pas été pris, qu'ils doivent donc, selon la loi, être privés de six mois de leurs appointemens. La Cour Souveraine examine, en fait le rapport à l'Empereur, & l'Empereur fouscrit. A Canton, par exemple, Ville éloignée de quatre à cinq cens lieues de la Cour, un prisonnier a percé la muraille de la prison, & s'est sauvé, ce fait est porté à l'Empereur, aussi-bien que les affaires de la premiere conséquence ; & le Mandarin qui a soin des Prisonniers, est privé de quelques mois d'appointemens, avec ordre de le chercher jusqu'à ce qu'il ait été repris. Si cependant on pouvoit prouver qu'il y a eu collusion, il seroit cassé & condamné à une puni-

tion corporelle. Un Prisonnier est mort de maladie en prison, avant que ce petit Officier eût fait venir le Medecin pour lui donner des remedes ; la Cour avertie, le prive de six mois d'appointemens ; & souvent même le premier Gouverneur de la Ville en est privé pour trois mois ; c'est la faute du Supérieur, dit-on ; s'il alloit lui-même, selon le devoir de sa charge, visiter souvent les prisons, ses Subalternes seroient plus attentifs & plus charitables à l'égard des Prisonniers malades, &c. Que si cependant ces Officiers avoient quelques bonnes notes ou points de diligence, la Cour après avoir jugé que, selon la Loi, tel Mandarin doit être privé pour six mois de ses appointemens, ajouteroit ; mais parce que ci-devant il a obtenu un tel nombre de

232 *Lettres de quelques*  
points de diligence, au lieu de  
le priver de ses appointemens,  
on effacera ou deux, ou trois de  
ces points ou de ces notes hono-  
rables. On voit assez clairement  
par cette exposition quel est l'u-  
sage de ces notes. Je vais à pré-  
sent expliquer en peu de mots  
comment on mérite d'être élevé  
à une charge plus honorable.

C'est une autre industrie par-  
ticulière au Gouvernement Chi-  
nois, pour récompenser ou pour  
punir les grands & les petits Man-  
darins, sans répandre ni sang ni  
argent. Avoir le droit d'être éle-  
vé à un degré plus honorable  
s'appelle en Chinois *Kia Kie*,  
c'est-à-dire, ajouter un degré.  
Et mériter d'être abaissé à un de-  
gré inférieur, s'appelle *Kiang*  
*Kie*, abaisser d'un degré. Il faut  
raisonner de cette addition d'un,  
de deux, ou de trois degrés,



comme de ces notes honorables, ou points de diligence, l'usage est à peu près le même, la différence n'est que du petit au grand, car ces degrés qu'on ajoute, sont beaucoup plus estimés que ces points de diligence. Quatre de ces notes ne valent qu'un de ces degrés. C'est pourquoi ils ne s'accordent que pour des actions qui véritablement le méritent, par exemple, dans un tems de famine, un Viceroy, par ses soins, par son adresse, & sa vigilance, a fait venir du ris des autres Provinces, & a sçû fournir aux besoins du Peuple; un autre Mandarin aura acheté du ris à ses dépens pour une somme considérable; un autre aura si bien réparé les levées, que malgré la violence des eaux il n'y aura point eu d'inondation; une des Cours Souveraines instruite de ces ser-

vices, s'assemble, délibere, & leur accorde deux ou trois de ces degrés. Ils seront marqués par honneur dans tous les Edits & les Avertissemens qu'ils intimeront au Public. Moi un tel, premier Gouverneur de telle Ville, honoré de trois degrés, fais sçavoir, &c. Si dans la suite ils sont élevés à un Mandarinat plus illustre, ces mêmes degrés les suivent: ou s'ils sont tombés dans quelque faute, la Cour Souveraine qui doit juger de la matiere dont il s'agit, examine le fait, & déclare que pour telle faute, selon la Loi, il devroit être abaissé à une charge inférieure, mais que puisque par ses mérites passés il a obtenu trois degrés, on en effacera deux. Si cependant la faute étoit trop griéve, on le casse absolument, sans tenir aucun compte des degrés qu'il avoit acquis.

Toutes ces délibérations , ces jugemens se présentent à l'Empereur , qui de sa propre main les confirme , les réforme , ou fait grace , selon qu'il le juge à propos. La Cour Souveraine doit toujours se conformer à la Loi , sans avoir égard , ni à l'amitié , ni aux services passés , ni à la qualité , ni au rang du coupable. Mais si c'est un grand Mandarin , par exemple , un Viceroi qui depuis long-tems ait rendu service , ou qui ait de rares talens , l'Empereur pour montrer qu'il n'oublie pas les services passés , ou pour ne pas se priver lui-même d'un homme de mérite , se conforme à la Loi , le casse de sa charge , mais sans lui donner de successeur , il lui en laisse l'exercice. Il n'est plus censé avoir la charge , & il en fait cependant toutes les fonctions , comme s'il

l'exerçoit pour un tems en l'absence d'un autre. C'est par-là qu'on fournit au coupable un excellent moyen de réparer sa faute passée : c'est une voye qu'on lui laisse pour rentrer en grace, sans ôter tout d'un coup au Public un habile Officier. Car s'il fait une seconde faute, certainement il est perdu sans ressource, & au contraire s'il s'acquitte de son devoir avec équité, avec exactitude, l'Empereur après un ou deux ans, quelques fois après six mois, lui rendra la charge dont il avoit été privé. L'année dernière un Viceroi de la Province de *Chen si*, fut promptement rétabli dans sa charge, dont on lui avoit conservé l'exercice, parce que son fils qui étoit Officier de guerre fit une belle action. L'Empereur ne crut pas pouvoir mieux récompenser le

*Missionnaires de la C. de F.* 237.  
fils , qu'en accordant grace au  
pere.

De l'explication du degré  
ajouté , il est facile de conclure  
ce que c'est qu'être abaissé d'un  
degré. Ce n'est pas toujours être  
transféré à une charge inférieure  
, mais c'est avoir mérité de  
l'être ; quelquefois le change-  
ment s'exécute sur le champ , &  
un Gouverneur d'une Ville du  
second Ordre , est renvoyé à une  
Ville du troisième Ordre. On  
peut par différentes fautes avoir  
mérité d'être abaissé trois ou qua-  
tre fois , ou pour une seule , être  
abaissé de trois ou quatre degrés ,  
sans cependant être tiré de son  
Emploi. Ces sortes d'abaisse-  
mens se mettent aussi à la honte  
du Mandarin dans tous les écrits  
qu'il publie. Moi , premier Gou-  
verneur de telle Ville , qui ai mé-  
rité d'être abaissé de trois de-

grés, &c. Si par quelque action distinguée il a mérité une addition de deux ou trois degrés honorables, on retranche même nombre de ses degrés humilians, & ce sont les Cours Souveraines qui en délibèrent, & qui en jugent sur l'exposé des Mandarins supérieurs, mais non pas en dernier ressort; car, comme nous avons dit ci-dessus, toutes les délibérations, & tous les jugemens se présentent à l'Empereur, qui de sa propre main, ou confirme, ou change, ou même rejette la détermination, en ordonnant que le Tribunal s'assemble & délibère une seconde fois. C'est pourquoi les premiers Présidens, les autres Présidens des Cours Souveraines, & les Conseillers sont très-attentifs à ce qu'ils examinent, & au jugement qu'ils portent sur

*Missionnaires de la C. de F. 239*  
chaque affaire. Car ils sont assurés que leur jugement doit être lû par Sa Majesté, qui souvent les reprend, les punit, & les casse même quelquefois, comme des Officiers qui ignorent les Loix, & qui sont incapables de remplir les devoirs de leurs charges.

---

*Mémorial du Viceroy de la Province de Chan tong, qui avertit l'Empereur d'une inondation & du secours qu'il a donné au Peuple.*

**C'**EST avec un profond respect que je représente à Votre Majesté, que les Campagnes ont été inondées par les pluyes continuelles dans une grande partie de cette Province. Les eaux ont ruiné les grains de

l'Automne , & on n'a pu rien recueillir ; le dommage est considérable , j'ai choisi des Officiers intègres & habiles , & je les ai envoyés sans délai pour examiner avec exactitude le véritable état des choses , & pour m'en rendre compte. Je sçai déjà que non seulement les grains en plusieurs endroits sont entièrement perdus , mais encore qu'il y a eu un nombre infini de maisons qui ont été ou endommagées ou détruites par l'inondation. Sans doute les gens pauvres , surtout ceux de la campagne , auront beaucoup souffert. C'est pourquoi j'ai fait encore partir d'autres Officiers , qui doivent parcourir tous les Villages , consoler le peuple , réparer les maisons , & distribuer du ris Sans attendre les ordres de Votre Majesté , j'exécute ce que les Loix prescrivent  
pour



pour les tems de stérilité ; d'une part je fais tirer du ris des greniers publics pour nourrir les pauvres par aumône , & les aider à passer l'hiver ; d'une autre part j'en prête aux gens de la campagne, afin qu'ils puissent ensemencer les terres ; car si on ne leur fournissoit pas de quoi pouvoir vivre pour le présent , & assurer leur subsistance pour l'avenir , ils seroient contraints d'abandonner le pays , & de passer dans les Provinces voisines , où ils deviendroient fort à charge. En secourant la misere du peuple , j'aurai soin que tout se fasse avec œconomie , & avec équité selon le besoin des différens endroits. Quant au ris que l'on prête , on en tiendra registre ; & dans les années suivantes, si la recolte est abondante, ceux à qui on aura prêté , rendront la

même quantité qu'ils auront reçue, & on la remettra dans les Magazins, pour servir de ressource en de semblables occasions. C'est ainsi que le peuple affligé, se trouvera secouru, & que les Magazins ne resteront pas longtemps vuides.

L'Empereur approuva la sage conduite de ce Mandarin, & envoya son Mémoire au Tribunal de la Cour des Aides, avec ordre de délibérer sur cette affaire sans aucun retardement. On exempta du tribut annuel toutes les terres qui avoient été inondées, & il y eut plus de huit cens mille francs distribués en aumône, sans parler d'un million, que l'Empereur employa dans la même Province, pour réparer les anciens canaux & pour en ouvrir plusieurs autres, afin que les eaux s'écoulant avec

*Missionnaires de la C. de J.* 243  
plus de facilité, le Peuple n'en reçût aucun dommage. Ce Prince paroît toujours très-sensible aux miseres de son peuple, il n'épargne aucune dépense pour les prévenir, & quelquefois même, il n'attend pas qu'on l'en avertisse.

Dans le mois d'Août de l'année 1727. la cinquième de son Regne, il y eut pendant quelques jours des pluyes extraordinaires dans la Province de *Petcheli*; \* Sa Majesté faisant reflexion que les pauvres auroient souffert, ordonna au treizième Prince son frere, qui tient la place de Premier Ministre; de choisir trois Mandarins d'une probité reconnue; Elle leur fit donner à chacun cent mille francs, les admit en sa présence, & leur dit:

\* C'est celle que les Européans appellent la Province de Peking.

» allez, parcourez les districts qui  
» vous sont assignez, assistez les  
» pauvres, achetez-leur du ris,  
» & réparez les maisons qui au-  
» ront été renversées par les  
» pluyes.

Un Surintendant de deux Provinces sortant de la Cour pour se rendre à Canton, & passant par la Province de *Kiangnan*, se trouva dans un endroit où les eaux des pluyes n'ayant pas d'issue, entroient dans les maisons du peuple ; du lieu même où il étoit, il en écrivit à S. M. & continua son voyage.

Les bons Officiers, dit l'Empereur à cette occasion, regardent toutes les affaires de l'Empire comme les affaires de leur famille ; ils ne pensent qu'au bien public ; & si dans un autre Gouvernement, ils voyent le peuple

*Missionnaires de la C. de F. 245*  
souffrir, ils doivent s'intéresser  
comme si c'étoit dans leur propre  
Gouvernement, & m'en avertir.  
C'est ce que vient de faire *Cong  
yo sun.* (a) Que le souverain  
Tribunal détermine la récom-  
pense qu'il doit avoir pour cet  
avis. Mais que fait donc le Gou-  
verneur de la Généralité de  
*Ngan King,* (b) à quoi pense-  
t'il ? Il n'avertit pas, peut-il  
ignorer ce qui se passe dans sa  
dépendance, ou se fait-il un jeu  
des miseres du peuple ? J'ordon-  
ne que le *Tsong tou* du *Kiang nan*,  
aille au plutôt à *Sou tcheou*, qu'il  
examine par quel endroit les  
eaux pourront s'écouler, & qu'il

(a) C'est le nom de ce Surintendant, qui  
est de la famille de Confucius.

(b) La Province de *Kiang nan*, que les Eu-  
ropéens appellent la Province de *Nan King*  
est fort étendue; c'est pourquoi il y a deux Vi-  
cerois, qui ont chacun leur district séparé: l'un  
demeure à *Sou tcheou*, & l'autre à *Ngan king*,  
ce sont deux Villes du premier Ordre.

y fasse ouvrir un canal. Pour exécuter plus promptement cet ouvrage, qu'on prenne de l'argent dans le trésor; & lorsque tout sera achevé, ce Gouverneur qui ne m'a pas averti d'une affaire si importante, remboursera cette dépense. Je le punis ainsi, pour apprendre à tous les grands Officiers à veiller au bien du peuple.

Pour *Cong yo sun*, qui avoit donné l'avertissement, il fut récompensé d'un de ces degrés honorables, dont j'ai parlé ci-devant.

Avant que *Cong yo sun* eut donné cet avis à l'Empereur, le Surintendant des Provinces de *Yun nan* & de *Koei tcheou* avoit appris que l'Empereur faisoit réparer les Canaux de la Province de *Kiang nan*, & parce qu'il avoit été pendant quelques années Man-

*Missionnaires de la C. de J.* 247  
darin dans cette Province, &  
qu'il en connoissoit le terrain,  
il envoya à Sa Majesté un Mémo-  
rial, par lequel il propoisoit des  
moyens de tirer de ces Canaux,  
un grand avantage pour le peu-  
ple; & à la fin il ajoûta par forme  
d'excuse, qu'étant Officier dans  
une autre Province, il auroit  
peut-être mieux fait de garder le  
silence; que c'étoit peut-être se  
mêler de ce qui ne le regardoit  
pas, & aller au-delà de sa charge  
*Yue tche*. L'Empereur loüa ce  
qu'il propoisoit, & ajoûta, *Yue*  
*tche!* aller au-delà de votre char-  
ge! non, vous vous trompez, ce  
que vous faites n'est point ce que  
signifie, *Yue tche*; *Cong yo sun*,  
ne m'a-t'il pas également averti  
de ce que le peuple avoit souffert  
dans la dépendance de *Ngan*  
*king*, quoique ce ne fût pas un  
lieu de son Gouvernement: tout

ce qui concerne le bien de l'Empire , tout ce qui peut tourner à l'utilité publique , regarde tous les grands Officiers , ils doivent s'y intéresser , & s'ils voyent , s'ils entendent , s'ils pensent quelque chose qui soit utile à l'État ; ou s'ils voyent , s'ils entendent quelque chose qui lui soit nuisible , il est très-à-propos qu'ils m'en avertissent.

Le même jour , l'Empereur avoit reçu un Mémorial d'un Viceroi , qui prioit Sa Majesté de trouver bon qu'il permît aux pauvres gens de se bâtir des maisons sur les bords d'une Riviere, pour s'occuper à la pêche & avoir de quoi vivre. Les terres, ajoûtoit-il, qui sont près de cette Riviere, sont des Terres Impériales, ainsi c'est une grande faveur, & une grace singuliere que V. Majesté leur accordera.



A quoi pensez-vous , lui répondit l'Empereur ; vous me proposez d'accorder pour grace aux pauvres, la permission de se bâtir des maisons près de la Riviere. Cela suffit-il? s'ils sont pauvres, d'où prendront-ils de l'argent pour bâtir? d'où en auront-ils pour acheter une barque propre pour la pêche? votre Mémorial n'est pas assez médité, il faut faire la grace entiere; prenez de l'argent du trésor, je sçais même qu'il en reste des épargnes, qu'on n'a pas encore dépensé; peut-il être mieux employé qu'à cet usage? faites donc bâtir au plutôt des maisons à ces pauvres gens, près de la Riviere, & achetez-leur des Barques.

*Cérémonie qui s'est observée l'année 1725. lorsqu'on a présenté à l'Empereur le Livre de la Généalogie Impériale, ou l'His-*

Quelque tems après que l'Empereur eût été élevé sur le Throne, il ordonna qu'on revît l'Histoire Impériale, & qu'on la mît dans un bel ordre. Tout ayant été revû & disposé pendant plus de deux ans, on en avertit Sa Majesté; & par son Ordre le Tribunal des Mathématiques choisit & détermina le jour, & l'heure propre pour lui présenter ce Livre, & pour aller le remettre dans un Palais où il doit être conservé. Ce fut le neuvième de la dixième Lune de la troisième année de son Règne, à l'heure de midi. Peut-être fera-t'on curieux de voir jusqu'à quel point ces grands Politiques de la Chine, portent le respect pour tout ce qui touche l'Empereur, & sur tout jusqu'à quel point l'Empereur ho-

nore ce qui regarde ses Ancêtres , c'est ce qui m'engage à vous décrire cette cérémonie.

Le huitième de la dixième Lune, les Officiers du Tribunal des Rits & quelques autres Grands Mandarins , se rendirent au Palais de l'Empereur , pour faire les préparatifs devant la Salle , qui est la plus intérieure & la plus proche de l'appartement de Sa Majesté ; on disposa dix Tables Impériales , six devant la grande porte de cette Salle , qui est la porte du milieu , & deux de chaque côté , vis-à-vis des deux portes latérales. On regla tous les endroits où devoient être la Musique, les Tambours , les Trompettes , & autres Instrumens. Dans la cour de la grande Salle d'Audience , on rangea les Etendarts & les superbes ornemens , qui doivent accompa-

gner l'Empereur lorsqu'il sort, ou qu'il paroît pour quelque fête d'appareil. Le lendemain les Princes du Sang, les autres Princes, les Ducs, les Comtes, & autres Grands de l'Empire, les Ministres, les Présidens des Cours souveraines, enfin tous les Officiers de distinction entrèrent en habit de cérémonie. Les Princes allèrent jusqu'à la grande Salle d'Audience, appelé *Tai ho tien*, & les autres ne passerent pas alors la troisième porte qu'on appelle *Ou muen*. Là chacun tenant la place qui convenoit à sa dignité, attendit pendant quelque tems.

Dans un Tribunal hors du Palais on avoit préparé dix tables fort propres; elles étoient portatives en forme de Brancards; chaque Table avoit quatre colonnes, sur lesquelles

portoit une espece de toit , ce qui représentoit une petite Salle, & ces colonnes étoient toutes ornées de plusieurs pieces de foye jaune, arrangées avec art: sur ces dix tables , étoient dix boëtes très - précieuses, & dans chaque boëte on avoit renfermé un Livre de la Généalogie ou de l'Histoire Impériale. On apporta ces dix tables avec pompe. Les Princes , les Docteurs du premier Ordre , les Grands Seigneurs qui avoient présidé à l'Ouvrage , suivoient à cheval.

Quand ces tables arriverent près de la premiere & grande porte du Palais , par laquelle entre & sort Sa Majesté , tout fut ouvert comme pour l'Empereur même. Ces tables entrerent par la porte du milieu , comme l'Empereur , & tous ceux qui suivoient , entrerent aussi par la

même porte, comme s'ils avoient suivi l'Empereur. De cette première porte impériale, qui s'appelle *Tatfing muen*, la marche continua jusqu'à la porte appelée *Tien ngan muen*, & delà jusqu'au pont de l'eau dorée : devant ce pont, ceux qui n'étoient pas Princes, descendirent de cheval, & marcherent à pied ; les Princes restant à cheval, continuerent jusqu'à la porte *Ou muen*. Alors tous ces Grands Seigneurs & autres Officiers, qui s'étoient rendus dès le matin au Palais près de cette porte, se rangerent en grand silence & à genoux, laissant le milieu libre, pour le passage des Tables qui portoient les Livres de la Généalogie Impériale ; ensuite s'étant levés, ils suivirent avec respect & toujours en bel ordre.

On arriva enfin devant la porte de la grande Salle Impériale, ou Salle d'Audience; c'est une Salle extérieure très-vaste & très-belle: l'Empereur y donne les audiences publiques; on posa ces tables vis-à-vis de la porte du milieu de cette Salle, & les Princes, Ducs, Comtes, en un mot tous les Grands Officiers se mirent à genoux, & battirent neuf fois la terre de la tête. Après ces marques de respect, on se leva & on se tint debout, alors dix des Seigneurs qui avoient présidé à l'ouvrage, & qui avoient été nommés par Sa Majesté, s'approchèrent des tables, & prirent à la main les dix boîtes avec un profond respect. Ces boîtes qui renfermoient une chose, pour ainsi dire, sacrée, parce qu'elle regarde les Ancêtres de l'Empereur, leur donnerent un droit

qui n'est accordé à personne , ce fut d'entrer par la porte du milieu de cette grande Salle, & de la traverser toute entiere en sortant par l'autre porte du milieu ; delà ils passerent dans une autre grande Salle plus intérieure , devant laquelle on avoit dès la veille préparé dix autres tables : c'est sur ces dix tables que furent posées les dix boëtes que ces dix Seigneurs portoient ; ils ôterent le couvercle de chaque boëte , & les placerent sur la table , chacune à côté de sa boëte.

Pendant que ceux qui portoient les dix boëtes passoient par la grande Salle d'Audience , les Princes , les Ducs , les Ministres de l'Empire , les autres Officiers des Cours Souveraines , à qui il n'étoit pas permis d'y passer , prirent un détour pour se rendre au même endroit. Ils



*Missionnaires de la C. de J. 257*  
entrèrent par la porte qu'on ap-  
pelle *Kien tsing muen*, & par  
une autre porte appelée *Pao hou*  
*muen*, & tous étant arrivés vi-  
à-vis des tables sur lesquelles  
étoient ces Livres précieux, cha-  
cun se plaça selon son rang & se  
tenant debout.

Cette illustre Assemblée atten-  
dit quelque tems, & lorsqu'il fut  
précisément midi, les Présidens  
& Assesseurs du Tribunal des  
Rits se mirent à genoux, & s'a-  
dressant au premier Eunuque de  
la présence, ils prièrent par lui  
l'Empereur de sortir de son Pa-  
lais, pour voir les précieux Li-  
vres de l'Histoire Impériale. S. M  
parut revêtue de ses habits impé-  
riaux, & monté sur un grand  
char, qui étoit traîné par une  
vingtaine de vigoureux Eunu-  
ques habillés très-proprement.  
La forme de ce char est très-an-

258 *Lettres de quelques*  
cienne, puisque les Empereurs  
de la Chine s'en servoient il y  
a plus de trois mille ans. C'est  
une espece de chambre bien cou-  
verte, dorée, enrichie de di-  
vers ornemens, & qui a plu-  
sieurs portes. Comme ce Livre  
de l'Histoire des Ancestres étoit  
à la droite du char, c'est-à-di-  
re à l'Occident; (car la Salle de-  
vant laquelle il étoit placé, est  
exposée au Midi.) L'Empe-  
reur qui étoit venu du côté de  
l'Orient, sortit de ce char par la  
porte du milieu, & par respect,  
il ne descendit point du côté de  
l'Occident, mais du côté de  
l'Orient: ensuite s'avancant, il  
passa pardevant ce char pour  
s'approcher du lieu où étoit  
l'Histoire; par honneur pour ses  
Ancestres il resta debout. A-  
lors les Princes qui étoient mar-  
qués pour présenter un ou deux

de ces Livres à l'Empereur, se mirent à genoux devant une table, & battirent trois fois la terre de la tête, & s'étant relevés, ils en prirent un, & le tenant élevé des deux mains, ils l'offrirent à Sa Majesté. L'Empereur, qui en particulier les avoit déjà vûs & examinés, parut en lire quelques endroits & le rendit. On remit le Livre dans sa boîte, on la couvrit, & toutes les autres ayant été en même-tems couvertes, le Premier Président du Tribunal des Rits, pria l'Empereur de passer dans la grande Salle Impériale & de s'asseoir sur son Trône, afin que les Princes & les Grands qui avoient eu soin de cet ouvrage, eussent l'honneur de battre la terre de la tête devant Sa Majesté. L'Empereur alla se placer sur son Trône, & ces Princes & ces grands

Mandarins firent la cérémonie dont on a déjà parlé ; cette cérémonie étant finie, ils se leverent, se retirèrent à côté, se tinrent debout, & l'Empereur étant descendu de son Trône retourna dans son appartement.

Les dix Seigneurs qui avoient pris les dix boîtes, & qui passant par le milieu de la grande Salle d'Audience, les avoient apportées devant une Salle plus intérieure, les reprirent, & repassant une seconde fois par la même Salle d'Audience, ils les posèrent sur les tables portatives sur lesquelles on les avoit apportées d'abord. Pour les Princes & les Grands de l'Empire, ils prirent le même détour qu'ils avoient pris auparavant, & allerent se rendre près de ces tables ; toute l'assemblée s'étant rendue là, chaque Livre dans sa

boîte ayant été placé sur ces tables, on battit neuf fois la terre de la tête, & les mêmes Officiers qui les avoient apportées, les ayant levées, on continua la marche. On passa par la porte appelée *Tai ho muen*, par celle qu'on appelle *Ye ho muen*, par une autre appelée *Tong qua muen*, & on se rendit à un Palais qui est uniquement destiné pour conserver l'Histoire Impériale: c'est là qu'on la plaça, & qu'on la garde avec beaucoup de respect; c'est pourquoi ce lieu s'appelle, *Le Palais de l'Histoire Impériale*.

Quelques jours après, suivant la coutume marquée dans le Rituel de la Dynastie Tartare, & observée la neuvième année du regne de *Cang hi*, dans la même cérémonie, l'Empereur fit un présent, ou pour parler plus cor-

rectement , donna une récompense à tous ceux qui avoient été occupés à mettre cet ouvrage en bon état ; aux uns , cent onces d'argent & dix pieces de soye ; & aux autres , quatre-vingt onces & huit pieces de soye ; à ceux-ci , soixante onces & six pieces de soye ; tous enfin eurent quelque part aux bienfaits de Sa Majesté , jusqu'aux petits Ecrivains & aux Ouvriers , comme Colleurs , Relieurs , dont les uns reçurent trente onces d'argent , les autres moins , selon leur condition : ceux même qui pour cause de maladie , ou pour d'autres occupations , n'avoient pû y donner tout leur tems , ne furent point oubliés.

L'EMPEREUR

Fait l'éloge de son Précepteur, &  
l'honore après sa mort.

*L'Empereur ayant fait venir en sa présence, le Tribunal des Officiers de l'Empire, & le Tribunal des Rits, parla en ces termes.*

» **C**ou patai, qui autrefois  
» a exercé la Charge de  
» Premier Président du Tribu-  
» nal des Rits, étoit un homme  
» irréprochable, modéré, réglé  
» dans toute sa conduite, &  
» rempli de science & de vertu.  
» Mon pere qui avoit beaucoup  
» d'estime pour lui, l'a employé  
» dans les Affaires les plus diffi-  
» ciles. Un des Princes s'étant  
» revolté du côté du midi, &  
» voulant se faire reconnoître  
» pour Roi des Provinces de

» *Yunnan* & de *Quangsi*, *Cou*  
» *patai* fut envoyé avec le Gé-  
» néral *Moan ki tou* pour le  
» combattre, & parce qu'il ex-  
» celloit dans l'art militaire aussi-  
» bien que dans les belles Let-  
» tres, il eut des succès surpré-  
» nans, il s'acquit une grande  
» réputation, & au retour de cette  
» expédition, il reçut de mon  
» pere des graces singulieres.

» Comme il étoit très-distin-  
» gué par sa vaste érudition, &  
» que ses actions étoient pro-  
» pres à servir d'exemple, mon  
» pere le choisit pour être Préce-  
» pteur de plusieurs des Princes.  
» Il a été le mien, il s'appliqua in-  
» fatigablement depuis le matin  
» jusqu'au soir à nous enseigner,  
» & à graver dans nos cœurs les  
» plus pures & les plus nobles  
» maximes de fidélité & de pié-  
» té. Il nous expliqua avec beau-  
» coup



» coup de soin les sens mysté-  
» rieux des Livres canoniques &  
» des autres livres, & il le fit avec  
» tant d'application que ses tra-  
» vaux ne furent pas infructueux.  
» Lorsqu'il se vit avancé en âge,  
» & attaqué d'infirmités, il se re-  
» tira de tout emploi, & vecut ho-  
» norablement dans sa famille, il  
» mourut il y a environ 18 ans. Si-  
» tôt que j'eus connoissance de sa  
» mort, pour accomplir ce qu'un  
» Disciple doit à son Maître, j'al-  
» lai moi-même en personne dans  
» sa maison lui rendre les derniers  
» devoirs, & pleurer devant son  
» cercueil. Lorsqu'on porta son  
» corps à la sépulture, j'envoyai  
» plusieurs de mes Officiers pour  
» tenir ma place, & faire en mon  
» nom les cérémonies ordinaires.  
» J'eus même dessein, pour satis-  
» faire parfaitement aux obliga-  
» tions que je lui ai, de prier mon

» pere de lui déterminer quelque  
» honneur spécial pour le distin-  
» guer du commun , mais parce  
» qu'il étoit alors indisposé , j'ap-  
» prehendai de faire une deman-  
» de à contre-tems; j'ai cependant  
» toujours conservé pour cet  
» homme illustre un tendre sou-  
» venir, & je l'ai toujours eu pre-  
» sent à mon esprit , comme si les  
» services qu'il m'a rendus , é-  
» toient encore tout recents. Il  
» avoit beaucoup de probité, il  
» étoit droit , sincere , sçavant, il  
» s'est donné de la peine à m'inf-  
» truire; je ne dois pas oublier un  
» si sage Maître , & je veux lui  
» marquer de la reconnoissance.  
» Que pourroit - on décerner  
» pour l'honorer après sa mort ?  
» Cette affaire regarde vos Tri-  
» bunaux : assemblez-vous , déli-  
» bérez , réglez ce qui convient,  
» & présentez-moi votre déter-  
» mination.

On voit par cet exemple de l'Empereur, quelle est l'intention des Chinois, lorsqu'ils honorent leurs Maîtres après la mort. Je n'ai point sçu qu'elle fut la détermination des Tribunaux, peut-être fut-elle marquée dans une des Gazettes que je n'aurai pas lûes. Apparemment que selon la coutume, on aura fait graver son éloge sur un monument de marbre, qu'on aura placé son nom parmi les Hommes illustres, que l'Empereur aura envoyé quelque personne de qualité pleurer sur son tombeau, & lui aura rendu les autres honneurs, qu'une politique admirable a prescrit, pour entretenir le grand respect que les Disciples doivent à leurs Maîtres. Les Chinois en déterminant les honneurs qu'on doit rendre aux morts, se conforment à cette grande maxime tirée de leurs li-

268 *Lettres de quelques*  
vres : il faut honorer ceux qui  
sont morts , comme on les hono-  
reroit s'ils étoient encore vivans.  
*Sessëe jû se seng*, mot à mot : hono-  
rez les morts , comme vous ho-  
norez les vivans.

C'est pour cela que si celui qui  
est mort , étoit constitué en di-  
gnité , les honneurs qu'on lui  
rend après sa mort , doivent ré-  
pondre à la dignité qu'il occu-  
poit lorsqu'il étoit vivant. Ils  
sont réglés selon le degré de cha-  
cun : il y a tel degré pour lequel  
outre les autres marques de res-  
pect , on fait deux fois l'oblation  
qui s'appelle *Tsi* ; pour un autre  
on ne la fait qu'une fois , mais  
entière , *Tçuen tçi* ; pour un troi-  
sième on fait la moitié d'un *Tçi* ,  
*poan tçi*. Or ce *Tçi* se présente  
aussi en l'honneur des vivans ,  
& cela s'appelle *Tçi seng* , faire  
une offrande aux vivans , ou

plutôt en l'honneur des vivans , car c'est sur-tout en l'honneur des vivans éloignés qu'on l'a fait , pour témoigner qu'on conserve encore le souvenir des bienfaits qu'on a reçus d'eux , lorsqu'ils étoient présens. Par exemple , un Gouverneur de Ville pendant plusieurs années de gouvernement , se fera comporté avec vigilance & avec tendresse pour le Peuple ; l'Empereur , pour le récompenser , lui donne un Emploi plus considérable , & le fait passer dans une autre Province , ou l'appelle à la Cour. Le Peuple s'afflige , le perd à regret , & outre les autres marques qu'il donne de son attachement & de sa reconnaissance , il élève après son départ une espee de Salon , & de tems en tems , quoiqu'il soit encore plein de vie , & dans un

270 *Lettres de quelques*  
autre Emploi , on lui prépare un  
repas , on le salue en portant la  
tête jusqu'à terre , & on lui rend  
les honneurs qu'on rendroit à un  
Pere , parce qu'il s'est montré le  
Pere du Peuple.

---

*Ordre admirable qu'on garda à  
Peking , lorsqu'il fallut ren-  
voyer plus de quarante mille  
Pauvres, chacun dans son pays.*

**D**Ans la Lettre du 15 Dé-  
cembre 1727. \* Je mar-  
quois qu'en l'année 1725. la sté-  
rilité avoit été extraordinaire  
dans les Provinces de *Pé tcheli*  
& de *Chan tong* qui confinent en-  
semble ; que de plusieurs Villes  
de ces deux Provinces, une gran-  
de multitude de pauvres s'étoit  
rendue à *Peking* , & que l'Em-  
pereur avoit ordonné qu'on ti-  
rât le ris de ses greniers publics ,

\* Elle est dans le XIX. Recueil.

qu'on le fît cuire & qu'on le distribuât chaque jour dans différens quartiers de cette Capitale, à tous ceux qui feroient dans le besoin. On continua pendant plus de quatre mois à nourrir par ce moyen plus de quarante mille personnes. Mais à la fin de la seconde Lune, qui cette année-là répondoit à notre mois de Mars, le tems de labourer les campagnes étant venu, on prit des mesures pour conduire chacun de ces malheureux dans son pays. Les Chinois excellent pour ces fortes de détails, je crois que vous lirez volontiers ce qui fut réglé sur ce sujet.

Le 14. de la seconde Lune, l'Empereur dit aux premiers Ministres & aux Grands de l'Empire, qu'il avoit été fort sensible à la disette dont son Peuple avoit été affligé; qu'il n'avoit rien omis

pour le soulager ; que le tems de semer approchoit , & qu'il falloit penser à l'avenir. Le peuple , ajouta ce Prince , est sans réflexion , il ne pense qu'au présent , & oublie souvent l'essentiel. Voici le Printems , il en faut profiter. Ceux d'entre ces pauvres qui ont des terres , doivent aller les cultiver : & ceux qui n'en ont pas , peuvent gagner leur vie dans les endroits où je fais à présent travailler. On ouvre de nouveaux canaux , on élargit les rivières , on fait les levées plus hautes , il y a des travaux de tous côtés ; assemblez-vous donc , & délibérez sur les moyens de renvoyer ces pauvres chacun dans sa patrie.

Pour obéir à cet ordre , les Tribunaux s'assemblerent , & le Tribunal qui doit veiller à la Police , présenta au nom de tous les



*Missionnaires de la C. de J.* 273  
autres à l'Empereur le Mémo-  
rial  
suivant.

Nous Présidens & autres Of-  
ficiers du Tribunal des Exami-  
nateurs, pour obéir aux Ordres  
de V. Majesté, nous nous som-  
mes assemblés, & nous avons  
délibéré sur ce qui regarde les  
pauvres qui sont venus dans cette  
Ville. Attirez par la libéralité de  
Votre Majesté, ils ont quitté  
leur pays, quoiqu'on y distribuât  
du ris, & qu'ils pussent dans leur  
district faire mettre leur nom sur  
le Rôle. Il est à craindre qu'ils  
n'abusent d'une bonté si pater-  
nelle, pour rester plus long-tems  
dans l'oïveté, & manger du  
ris sans travailler. Voici le tems  
propre au labourage, il faut  
les renvoyer sans retarde-  
ment.

Nous examinerons donc tous  
ceux qui sont venus chercher à

vivre, soit hommes, soit femmes, soit vieillards, soit enfans, & on les renvoyera peu à peu au lieu de leur demeure ordinaire. On distinguera ceux qui doivent aller par terre, & ceux qui peuvent être conduits par eau; on joindra ensemble ceux qui sont du même territoire. Si on les remettoit de Ville en Ville en changeant de Conducateur, les petits Officiers de Tribunal, Sergens, & autres pourroient molester ces pauvres gens, & profiter de leur misere. C'est pourquoy nous sommes d'avis qu'on nomme un ou plusieurs Mandarins, qui par ordre de V. Majesté, les accompagnent jusqu'à la Ville dont ils dépendent, & les remettent entre les mains du Gouverneur, qui en demeurera chargé. On prendra de l'argent du trésor Impérial, & on donnera pour le

*Missionnaires de la C. de F.* 275  
voyage à chacun six \* sols par  
jour. Plus de cinq mille ont déjà  
donné leur nom pour retourner  
chez eux. Les uns sont de la Pro-  
vince de *Pe tcheli*, & les autres  
de la Province de *Chan tong*.  
Ceux-ci doivent être conduits  
par eau, & ceux-là par terre.  
Dans les différens Tribunaux  
on choisira les Officiers vigi-  
lans, soit Tartares, soit Chi-  
nois, qui ne sont pas actuelle-  
ment occupés. Le Tribunal des  
Censeurs en fournira quatre, la  
Cour des Aydes six, le Tribunal  
de la Milice trois, & les autres à  
proportion. On divisera cette  
multitude par Bandes; chaque  
Bande sera de deux cens, & au-  
ra un de ces Officiers pour la  
conduire. C'est à lui qu'on

\* Trois sols pouvoient suffire, on leur  
donne le double.

consignera l'argent pour le distribuer manuellement à chacun de sa Bande. Le même sera chargé de les accompagner jusqu'à la Ville principale de leur district, & le Gouverneur de cette Ville sera obligé de les faire conduire aux Villes subalternes. Que si dans le voyage même, il s'en trouve qui soient d'une Ville subalterne par où l'on passe, on les remettra au Mandarin du lieu, & l'Officier tirera de lui une attestation qui sera apportée à la Cour pour être examinée. Outre l'Officier nommé par V. Majesté, chaque Gouverneur des Villes doit les suivre jusqu'aux confins de leur district. Parmi ceux qui seront conduits par terre, s'il y a des infirmes, ou des vieillards qui ne puissent marcher, les Gouverneurs des Villes loueront des charettes; à l'é-

gard de ceux qui iront par eau , le Mandarin du lieu où ils s'embarqueront , fera trouver la quantité de barques suffisantes : le trésor Royal fournira à cette dépense.

Que si pendant la marche , quelques-uns tomboient malades , enforte qu'ils ne pussent aller ni par charette , ni par barque ; nous ordonnons aux Gouverneurs des Villes , de les retenir , de les loger , de faire venir le Médecin , de leur donner les remèdes nécessaires , & d'entreprendre un grand soin jusqu'à ce qu'ils aient recouvré la santé. Alors ils seront chargés de les faire conduire jusqu'à leur pays. Peut-être que ces pauvres se voyant en grand nombre , seroient assez insolens pour exciter du tumulte sur la route ; c'est aux Mandarins des lieux à y veiller ,

ils useront avec prudence d'une équitable correction , pour les contenir , ou les rappeler au devoir. Ce peuple grossier doit être arrêté par la crainte.

Outre les six sols que l'Officier leur donnera chaque jour pour les frais du voyage; à leur arrivée dans leur pays , ils recevront encore de la part de Votre Majesté une gratification d'argent , que le Gouverneur de la Ville tirera du trésor Royal , & dans son tems on la lui passera à compte. Les grandes personnes auront une once d'argent , & les enfans demie-once. L'Officier député de la Cour pour les accompagner , distribuera à chacun d'eux cet argent par lui-même , sans s'en fier à nul autre. Et pour la suite nous enjoignons au Mandarin du lieu, de s'appliquer à bien traiter son peuple, de sorte qu'é-

tant retourné dans son pays, non seulement il n'y souffre pas, mais qu'il ait aussi ce qui est nécessaire pour labourer & ensemencer les terres. Que si le Mandarin du lieu est négligent, & ne prend pas cette affaire à cœur, c'est aux Mandarins Supérieurs, ou aux Censeurs de l'Empire de l'accuser. Alors outre qu'il sera cassé de sa Charge, on examinera sa faute, & il sera puni sévèrement.

Mais après avoir renvoyé dans leur pays ceux qui avoient une demeure fixe, il en restera encore d'autres qui n'ont ni feu, ni lieu, & qui ne sçavent où retourner. Que faire? nous en examinerons le nombre, on écrira leur nom, & nous prierons Votre Majesté de vouloir bien leur accorder la même gratification qu'elle accorde à ceux qu'on

conduit dans leur pays, c'est-à-dire, une once d'argent aux grandes personnes, & une demie-once aux enfans, après quoi il leur sera libre d'aller s'occuper aux travaux que Votre Majesté a ordonné, ou de se faire manœuvres, portefaix, &c. ou de s'appliquer à quelque petit commerce. On ne permettra point qu'ils soient oisifs, & qu'ils restent à charge au Public. Or, afin que ce peuple ne compte plus sur la distribution du ris cuit, & pense réellement à s'en retourner d'où il est venu; nous allons avertir par des Ecrits publics, affichés aux carrefours; que tel jour on cessera d'en distribuer: & nous enverrons ordre aux Mandarins des Villes voisines d'arrêter tous ceux qui viendroient encore à *Peking*, dans l'espérance d'avoir cette aumône, & de les renvoyer chez eux.



Le jour qu'on distribuera la gratification que Votre Majesté donne à ces pauvres qui n'ont pas de demeure fixe, s'il se présente quelque autre parmi eux, qui ne soit pas dans le besoin, & qui se dise pauvre sans l'être, en cas qu'on s'en apperçoive, il sera arrêté comme un fripon, & puni selon la Loi. Avec ces précautions tous les pauvres auront part aux bienfaits de Votre Majesté. Ceux qui sont encore dans leur pays n'auront pas envie de le quitter, chacun s'adonnera au travail qui lui convient pour gagner sa vie: & de plus la multitude de ces gueux étant dissipée, cette Ville ne craindra plus les maladies populaires, dont elle étoit menacée par leur long séjour.

Pour ce qui regarde les six sols qu'on leur donnera par jour,

nous faisons réflexion que si on les donne en argent, ces pauvres feront obligés de le changer en deniers pour leur usage, & ils en souffriront de la perte, il nous paroît plus commode de leur donner chaque jour en deniers la valeur de ces six sols; pour cet effet on louera des charettes, sur lesquelles on transportera une certaine quantité de deniers. On nommera des Soldats pour les escorter, ces charettes suivront l'Officier qui conduit une Bande de deux cens, & chaque jour ledit Officier distribuera à chacun la valeur de six sols en deniers, depuis le jour du départ jusqu'au jour de l'arrivée. Au retour ces Officiers tiendront compte de tout à la Cour des Aides, afin qu'on examine cette dépense, & qu'on la marque dans les Régistres. Le jour que

ce peuple fortira d'ici, il sera confié à un des Gouverneurs, lequel en personne le conduira jufques fur les confins de fon diftriét, là il le remettra au Gouverneur du diftriét fuivant, &c. Nous présentons avec refpect ces Réglemens à Votre Majefté, afin que fi elle les approuve, on procéde à l'exécution.

L'Empereur les approuva, & tout fut exécuté fans le moindre trouble.

L'année fuivante Sa Majefté a de plus ordonné en faveur des pauvres qui fe trouve pendant l'hyver à *Peking*; que tous les ans (lors même qu'il n'y a pas de difette) on faffe cuire une certaine quantité de ris chaque jour en cinq endroits de la Ville, pour être distribués par aumône: & cette distribution journaliere qui fuffit pour nourrir plus de fix.

284 *Lettres de quelques*  
mille personnes, se continue pendant environ six mois de l'année, sçavoir, depuis le premier de la dixième Lune, jusqu'au vingtième de la troisième Lune de l'année suivante, c'est à peu près comme si l'on disoit en Europe, depuis le premier de Novembre jusqu'au vingtième d'Avril.

---

INSTRUCTION  
DE L'EMPEREUR,  
*Donnée à l'occasion du caractère  
Chinois, qui signifie bonheur.*

L'EMPEREUR voulant honorer un Mandarin considérable de *Fong tien Fou*, \* Ville

\* C'étoit l'ancienne Cour des Tartares avant la conquête de la Chine; & c'est pour cette raison qu'on l'appelle encore *Ching King*, ou *Xin yang King*.

du premier Ordre, & Capitale de la Province du *Leao tong*, écrivit de sa propre main au commencement de l'année le caractère *Fo*, qui signifie *bonheur*, & le lui envoya. (C'est une distinction dans une famille; on respecte, on conserve avec soin ce présent Impérial, & on le place ordinairement dans la salle extérieure où on reçoit les visites). Le Mandarin remercia l'Empereur, & dans son remerciement, il se servit de cette expression : J'étois un homme né pour passer ma vie dans le malheur, mais Votre Majesté vient de me rendre heureux.

Voici ce que l'Empereur lui répondit.

Le bonheur a toujours été attaché à la pratique de la vertu. Tous les hommes sont nés pour être heureux, & il n'est person-

ne, quel qu'il soit, qui puisse dire avec vérité qu'il est né pour être malheureux : parmi ceux qui possèdent de grandes richesses, ou qui sont élevés aux premiers honneurs, il s'en trouve qui sont malheureux : & parmi ceux qui vivent ou dans le mépris, ou dans la pauvreté ; n'en voit-on pas aussi & même beaucoup qui sont heureux ? Un grand nombre de gens se plaignent d'être malheureux : mais leur plus grand malheur est de ne pas examiner la source de ce prétendu malheur. Car se régler sur les honneurs & sur les richesses, sur le mépris & sur la pauvreté pour discerner, pour déterminer le bonheur ou le malheur, c'est ignorer en quoi consiste le bonheur véritable. Si l'homme veut être heureux, son bonheur dépend de lui-même, il est entre

ses mains. Il ne dépend point de l'Empereur ; par quel endroit pourroit-il rendre un homme heureux ? C'est en pratiquant le bien , qu'on fait son propre bonheur. C'en est-là l'unique origine , ainsi lorsqu'à la Cour ou hors de la Cour , j'envoie aux principaux Officiers le caractère qui signifie *bonheur* , mon intention est qu'à la vûe de ce caractère vous rentriez dans vous-même , que vous vous acquittiez de votre devoir , que vous pensiez qu'il y a un vrai bonheur , & que vous travailliez par une sage conduite à vous le procurer. Que si vous avez cru que je pusse rendre un homme heureux , c'est une erreur.

*Nouveau Règlement sur l'Examen des Mandarins (a).*

J'ai marqué dans une autre Lettre (b) que de trois en trois ans , on fait par tout l'Empire l'Examen des Mandarins qui gouvernent le Peuple. On examine s'ils sont infirmes , s'ils sont trop âgés , s'ils sont trop sévères dans les châtimens , s'ils sont trop indulgens , trop mols , s'ils sont négligens à expédier les affaires , s'ils sont tellement attachés à leurs sentimens, qu'ils ne déferent pas aux avertissemens des Mandarins supérieurs, s'ils exigent de l'argent du Peuple, ou s'ils en reçoivent injustement, enfin s'ils ont des talens extraordinaires ou médiocres

(a) Voyez le XVIII. Recueil , pag. 452.

(b) L'Examen général des Officiers de guerre se fait de cinq ans en cinq ans.



pour le gouvernement. Cet Examen s'appelle le grand Examen, l'Examen général. Pendant le tems que dure cet Examen, le Viceroi & les autres Mandarins Généraux de la Province ne voyent personne, n'admettent & ne rendent aucune visite, jusqu'à ce que le Catalogue & les Notes qu'ils ont faites sur tous les Officiers subalternes, soient parties pour la Cour. On voit alors plusieurs Mandarins casés, d'autres sont abaissés à des Charges inférieures, & quelques-uns sont loués & proposés comme des *Officiers excellens*, d'un mérite rare, auxquels on ne peut reprocher aucune faute.

Sur le témoignage & les informations du Viceroi, l'Empereur donne ses Ordres pour faire venir aussi-tôt à la Cour ces *Officiers excellens*: là on les exa-

mine encore : puisqu'ils sont tirés de telle Province , & que c'est le Viceroy qui les propose , il doit les connoître , & être bien instruit de leur talent extraordinaire , il en répond. Dans ce choix , on ne lui permet pas d'agir par intérêt , par amitié , ni de suivre son inclination & ses vûes particulieres. Cependant s'il arrivoit que Sa Majesté ne les trouvât pas toujours tels qu'on les avoit annoncés , ou si dans la suite on découvroit que tel Officier s'étoit mal comporté dans son Gouvernement , qu'il n'avoit pas eu soin de faire payer exactement le Tribut , que le peuple en devoit encore sur les années passées , &c. Ou bien si tel autre après avoir été élevé à une Charge plus considérable , faisoit quelque faute qui donnât lieu à des recherches sur la con-

duite qu'il a tenu dans la Charge précédente, & si l'on déterroit des crimes qu'il auroit eu grand soin de cacher; Dans ces occasions le Viceroi est toujours censé coupable, car ou il avoit connoissance des fautes de son Subalterne, ou il les ignoroit. S'il en avoit connoissance, pourquoi ne l'a-t'il pas accusé, & comment a-t'il eu la hardiesse de le proposer comme un homme d'un mérite rare? Que s'il n'en a pas eu connoissance, c'est donc un homme foible, sans vigilance, sans adresse, sans lumiere. Ses Subalternes ne le craignent pas, & peuvent facilement le tromper. Il est indigne d'un si haut rang.

C'est pourquoi l'Empereur ordonna qu'on déterminât & qu'on expliquât plus nettement la peine dont on puniroit dans la

suite ces Gouverneurs ou Vice-  
rois de Provinces , lorsqu'on les  
trouveroit en faute sur ce point.  
Le premier des six Tribunaux  
Souverains, à qui il appartient de  
traitter toutes les affaires qui re-  
gardent les Mandarins de l'Em-  
pire , s'assembla , & voici en peu  
de mots ce qui fut réglé: 1°. Que  
les Vicerois seroient étroitement  
obligés à veiller sur la conduite  
de leurs Officiers Subalternes ,  
à s'appliquer à les connoître ; &  
à apporter une sérieuse attention  
pour choisir & distinguer ceux  
qu'ils veulent proposer comme  
*Excellens*. 2°. Que si dans ce  
choix ils se laissoient entraîner ,  
ou par la cupidité , ou par des  
recommandations , ou par d'au-  
tres raisons intéressées , ils se-  
ront cassés de leur Emploi ; &  
déclarés incapables d'en avoir  
jamais aucun autre. 3°. Que si ces

*Excellens* étant examinés à la Cour, se trouvoient avoir peu de mérite, ou avoir commis des fautes dans l'administration de leur Mandarinat, le Viceroy qui les auroit proposés, seroit puni de la même peine, c'est-à-dire, qu'il seroit cassé de son Emploi.

4°. Que si, avant qu'on eût encore rien découvert, l'avertissement venoit du Viceroy même sur quelque connoissance qu'il auroit eue après les avoir proposés, on y auroit égard, & qu'il ne seroit pas puni, parce que l'Empereur lui feroit grace.

5°. Que si ces *Excellens* ayant été élevés à un Mandarinat supérieur, se comportoient mal, on examineroit encore comment ils s'étoient comportés dans le Mandarinat précédent; & si on trouvoit qu'ils eussent déjà commis des fautes à peu près semblables,

le Viceroy seroit abaissé à un Mandarinat inférieur de trois degrés. 6°. Que si après avoir examiné, on trouvoit que cet Officier s'étoit bien comporté dans la Charge précédente, mais que depuis qu'il a été élevé à un Mandarinat supérieur, il a corrompu son cœur, il s'est perversé, le Viceroy ne seroit point inquiété, & seroit censé avoir rempli son devoir. C'est-là ce qui fut déterminé par le Tribunal Souverain : & voici en peu de mots ce que Sa Majesté ajoûta de sa propre main.

*Ordre de l'Empereur qui regarde  
le même Examen général.*

L'Empereur qui s'applique à se conformer en tout à l'équité la plus exacte, & qui exhorte sans cesse les Mandarins à tenir la

*Missionnaires de la C. de J.* 295  
même conduite, craignit que les Vicerois ne fussent pas assez équitables dans ces Examens, qu'ils ne donnassent de mauvaises Notes à leurs Officiers Subalternes avec trop de précipitation, ou bien par vengeance, par aversion, par colère, ou par quelque autre passion desordonnée. Pour obvier à cet inconvénient, il ordonna ce qui suit.

1°. Que les Officiers Subalternes qui seroient notés comme gens avides qui ont tiré injustement de l'argent du peuple, ou comme Officiers trop sévères qui châtient le peuple avec trop de rigueur, seroient privés irremissiblement de leur Charge sans espérance d'être jamais rétablis.

2°. Que tous les autres Officiers que le Souverain Tribunal, suivant les notes du Viceroi, auroit cassés ou abaissés pour quelque

raison que ce fût , par exemple , parce qu'ils étoient négligens à terminer les affaires , parcequ'ils auroient été trop foibles , trop lâches dans leur maniere de gouverner , & pour quelque autre sujet ; Sa Majesté leur permettoit de venir en Cour se justifier, s'ils croyoient la note injuste , que le Souverain Tribunal écouteroit leurs raisons , & que Sa Majesté elle-même leur accorderoit audience. 3°. Que pour l'exécution de cet ordre , ceux qui prétendroient venir se justifier , avant que de sortir de la Province dans laquelle ils auroient été Mandarins , exigeroient une Patente du Viceroi qui fît foi , qu'un tel Officier a été cassé ou abaissé pour telle faute, & que, parce qu'il veut faire des représentations à la Cour sur le jugement porté , on lui accorde cette at-



testation. 4°. Que le Viceroi en étant requis par ledit Officier, ne pourra lui refuser ladite attestation : ou que si craignant que son erreur ou son injustice ne fût découverte, il la refusoit, ledit Officier retournera dans la Province où est le lieu de sa naissance, qu'il déclarera au Viceroi de ladite Province, qu'ayant été cassé ou abaissé pour tel sujet dans telle Province, le Viceroi lui a refusé une Patente pour aller à la Cour représenter les raisons qui le justifient, & il en exigera une dudit Viceroi, qui ne pourra lui être refusée. 5°. Que si après avoir examiné les raisons dudit Officier, & les réponses de son Viceroi, on trouve que c'est en effet injustement qu'il a été cassé ou abaissé, on le rétablira dans une Charge du même degré que celle qu'il avoit auparavant.

Mais si au contraire on trouve qu'il est coupable , & qu'il en impose au Viceroi en l'accusant d'injustice , à la perte de sa Charge , on ajoutera une punition corporelle , suivant la grieveté de sa faute. 6<sup>o</sup>. Que si le Viceroi lui-même est convaincu d'injustice ou d'erreur , il sera ou cassé de sa Charge , ou abaissé à un Emploi inférieur.

Pour l'intelligence du troisième & du quatrième article , il est à propos de sçavoir que sans une dispense spéciale de l'Empereur , qui ne s'accorde que très-rarement , on ne peut être Mandarin du Peuple dans sa propre Province , & même sur les confins d'une autre Province voisine. Un nouveau Règlement porte que le Mandarinat qu'on accorde à un Officier pour gouverner le Peuple , soit éloigné des con-

*Missionnaires de la C. de F.* 299  
fins de sa Province du moins de  
cinquante lieuës , afin que les sol-  
licitations ou de ses parens , ou  
de ses amis , ne le troublent pas  
dans l'exercice de sa Charge , &  
ne l'empêchent pas de suivre la  
justice dans ses jugemens.

*Mémorial du Viceroi de la Pro-  
vince de Ho nan , par lequel  
il avertit l'Empereur d'un bel  
exemple de désintéressement ,  
donné par un homme & une  
femme du Peuple.*

Je présente avec un profond  
respect à Votre Majesté , ce Mé-  
morial, pour lui faire sçavoir que  
les bonnes coûtumes s'établissent  
même parmi le menu Peuple ; il  
fait des actions dignes d'être  
gravées sur le marbre. C'est le  
fruit des soins & des instructions  
de Votre Majesté , dont la vertu  
égale celle des anciens Empe-

300 *Lettres de quelques*  
reurs *Yao, Chun*, & dont le Gouver-  
nement surpasse en bonté ce-  
lui de *Fo hi* & de *Chin nong*. On  
a admiré en très-peu d'années  
sous votre seul regne plus d'heu-  
reux présages, qu'on n'en avoit  
vû sous les autres regnes pendant  
plusieurs siècles. Dans le Ciel on  
a observé la conjonction des Pla-  
nettes, & l'on en a vû descen-  
dre la *Manne* \*. Sur la terre les  
fontaines ont donné d'elles-mê-  
mes un sel excellent, les mers  
sont devenues tranquilles, & les  
épis, les grains extraordinaires  
sont sortis en abondance. Mais  
voici ce qui est fort au dessus de  
tous ces prodiges, & ce qui doit  
donner beaucoup plus de joye à  
Votre Majesté. Nous voyons  
pratiquer les vertus les plus hé-  
roïques, le désintéressement, la

\* Dans une autre Lettre on donne l'expli-  
cation de cette *Manne*, & de ces épis ex-  
traordinaires.

droiture la plus parfaite dans les familles les plus pauvres & les plus rustiques. C'est ce qu'on vient récemment d'admirer dans une Ville du troisieme Ordre, appellée *Mong tsing*, laquelle se trouve heureusement dans cette Province. Le fait est tel que je vais le rapporter.

Le troisieme de la quatrieme Lune de l'année 1728. *Tsing tai*, Marchand de la Province de *Chen si*, allant à *Mong tsing*, pour acheter du coton dont il fait commerce, avoit sur lui une bourse de cent soixante & dix onces d'argent. Sur le chemin qui est près de la montagne *Song Kia*, il laissa par mégarde tomber sa bourse, & continua son chemin,

Le lendemain matin un pauvre Laboureur nommé *Chi yeou*, qui demeure dans cette Ville, al-

la travailler à la terre près de la montagne *Song Kia*, & trouva la bourse, il ne pensa point à en profiter, mais il voulut la rendre, c'est pourquoi il resta tout le jour à son travail, attendant que celui à qui elle appartenait, vînt la chercher. Personne ne parut. Sur le soir il retourne à la maison, montre à sa femme nommée *Siu*, une bourse pleine d'argent, & raconte le fait. » Oh ! » dit-elle aussi-tôt, il ne faut pas » garder cet argent, il ne nous » appartient pas, j'aime mieux » vivre dans la pauvreté que » d'avoir du bien d'autrui. De- » main tâche de découvrir celui » qui a perdu cette bourse, & ne » manque pas de la lui rendre !

D'une autre part *Tçing tai*, étant arrivé à l'Auberge, fut fort étonné de ne trouver ni sa bourse ni son argent : mais ignorant en

quel endroit elle étoit tombée, & persuadé que ce seroit en vain qu'il iroit la chercher, il avoit fait promptement afficher aux portes & aux carrefours de la Ville plusieurs billets, dans lesquels il marquoit qu'un tel, logé dans une telle Auberge, avoit perdu la veille une bourse contenant telle quantité d'argent; qu'il prioit instamment celui qui l'avoit trouvée de vouloir bien la lui remettre, & qu'il consentoit de bon cœur de partager avec lui tout l'argent qui s'y trouveroit.

Le Laboureur *Chi yeon* eut connoissance de ces billets, & sans hésiter il alla trouver le Capitaine de son quartier. » J'ai » trouvé, lui dit-il, une bourse, » allez appeller le Marchand du » *Chen si*, amenez-le chez moi, » je verrai par les questions que je » lui ferai, si c'est la bourse dont il

» s'agit. Le Marchand vint, *Chi*  
» *yeou* le questionne sur l'extérieur  
» de la bourse, sur l'enveloppe  
» de l'argent, sur la quantité, sur  
» la forme, sur le titre, & par les  
» exactes réponses du Marchand,  
» il jugea que la bourse en effet  
» lui appartenoit, & il la lui re-  
» mit entre les mains.

*Tçing tai* transporté de joye,  
ouvre sa bourse, tire l'argent,  
& dit : J'ai déclaré dans mon  
Billet que je partagerois cet ar-  
gent avec celui qui me rendroit  
la bourse, je veux tenir ma pa-  
role, cela est juste; ainsi parta-  
geons. » Non, dit le Laboureur,  
» je n'ai aucun droit sur cet ar-  
» gent, il est tout à vous, je n'en  
» veux rien recevoir. Cependant  
*Tçing tai*, sans l'écouter, en sé-  
pare quatre - vingt - cinq onces,  
& les lui présente; *Chi yeou* les re-  
fuse, celui-ci fait encore des inf-



tances pour l'obliger à les accepter , mais inutilement. Tout cela se passoit à la porte du pauvre *Chi yeou* , & plusieurs des voisins étoient témoins de cette admirable contestation.

Enfin *Tçing tai* voyant que *Chi yeou* ne vouloit absolument point recevoir les quatre-vingt-cinq onces d'argent qu'il lui présentoit , & souhaitant lui marquer sa reconnoissance , prit un autre tour. Il met d'un côté cent sept onces , & d'un autre côté soixante & trois. » Je ne vous dis-  
» simulerai pas , lui dit-il , que  
» pour les cent sept onces d'ar-  
» gent , je les ai empruntées pour  
» mon commerce , quant à ces  
» soixante-trois onces elles m'ap-  
» partiennent , elles sont réelle-  
» ment à moi , ainsi je vous prie  
» de les prendre sans difficulté ;  
» non , dit *Chi yeou* , je n'ai pas

» plus de droit sur les soixante-  
» trois onces que sur le reste, em-  
» portez tout, puisque tout vous  
» appartient.

Tous ceux qui étoient présens, furent remplis d'admiration, & charmés d'un acte de vertu si singulière, ils coururent ensemble au Tribunal du Gouverneur de la Ville, pour l'avertir de ce qui s'étoit passé. Le Gouverneur ravi qu'une si belle action se fût faite dans son Gouvernement, a appelé des témoins, s'est informé de la vérité du fait, & m'en a averti. Sur le champ j'ai envoyé cinquante onces d'argent au Laboureur *Chi yeou*, pour récompenser sa vertu & celle de sa femme. Je leur ai donné en même tems un \* Tableau dans lequel sont écrits quatre caractères, qui

\* On suspend ces Tableaux sur la porte de la maison.

*Missionnaires de la C. de F.* 307  
signifient : *Mari & femme il-*  
*lustres par le désintéressement &*  
*la sincérité.* Ensuite, j'ai recom-  
mandé au Trésorier Général de  
la Province de faire décrire ce  
fait, d'en envoyer des copies par  
tout, afin qu'il soit affiché aux por-  
tes & aux carrefours des grandes  
& des petites Villes de la Pro-  
vince, & que le peuple soit exci-  
té par cet exemple à suivre la  
voye de la perfection. Enfin, j'ai  
ordonné au Gouverneur de la  
Ville de *Mong tcing*, d'élever un  
monument de pierre, près de la  
maison de ce Laboureur, sur la-  
quelle cette belle action fût gra-  
vée, pour en conserver un éternel  
souvenir, & rendre les Habitans  
de ce pays-là, plus attachés à la  
pratique de la vertu. J'ai cru  
même qu'elle méritoit de passer  
jusqu'aux oreilles de V. Majesté,  
c'est pourquoi j'ai écrit ce Mé-

308 *Lettres de quelques*  
morial, & je l'envoye avec une  
attention très-respectueuse.

L'Empereur ayant appris cette action, parut en ressentir beaucoup de joye, & profitant de cette occasion pour exhörter tout l'Empire à la réformation des mœurs, il écrivit de sa propre main l'instruction suivante, qui par son ordre fut envoyée dans toutes les Provinces, avec le Mémorial de ce Vice-roy. Ce Prince rapporte d'abord en peu de mots la substance du Mémorial, sans s'arrêter aux louanges qu'on lui donnoit, & ensuite il s'exprime en ces termes.

» La tranquillité & la beauté  
» du Gouvernement consiste à  
» établir de sages coütures; &  
» la meilleure maniere d'y réus-  
» sir, c'est de rectifier le cœur  
» de l'homme. Car si l'homme  
» sçait garder son cœur, s'il en

*Missionnaires de la C. de F.* 309  
est le maître, il se conforme  
à l'Ordre, il remplit ses de-  
voirs, il cherche le bien pu-  
blic, il borne ses desirs, il ne  
veut point d'argent injuste-  
ment acquis. La raison est sa  
règle, il ne fait rien qui lui  
soit contraire. \* La nuit il peut  
voir des Spectres, des esprits  
sans rien craindre; soit qu'il  
lève la tête, soit qu'il la baisse,  
il est content; la joye paroît  
peinte sur son visage, la cala-  
mité le fuit, le bonheur l'ac-  
compagne par tout, & passe  
jusqu'à ses enfans & à ses petits  
fils, qui jouissent tranquille-  
ment de la prospérité, comme  
d'un héritage que la vertu  
de leurs peres leur auroit pro-  
curé. Et n'est-ce pas ce que si-  
gnifie cet ancien proverbe? La

\* Un proverbe Chinois dit, que les Scé-  
rats craignent les esprits.

» famille qui s'applique à amas-  
» ser un trésor de vertus, ne man-  
» quera de rien : elle jouïra d'un  
» bonheur qui ira même au-delà  
» de ses desirs.

» Au contraire si vous ne sça-  
» vez pas posséder votre cœur ,  
» si vous suivez ses penchans dé-  
» réglés , vous prendrez à  
» droite & à gauche, en secret  
» & en public ; vous éleverez  
» votre fortune sur les ruines du  
» prochain ; pour vous enrichir  
» vous employerez hardiment la  
» fraude , l'artifice , le menfon-  
» ge. A la vérité , dans l'instant  
» vous paroîtrez avoir quelque  
» léger avantage. Mais atten-  
» dez , car après avoir violé les  
» Ordres du *Tien*, ne croyez pas  
» pouvoir éviter sa colére. Le  
» *Tien* secrettement vous pour-  
» suivra , vous punira ; ce que  
» vous avez enlevé par des voyes

» illicites , se dissipera bien-tôt ,  
» & avec le bien d'autrui que  
» vous aviez mal acquis, vous au-  
» rez encore le chagrin de voir  
» disparoître le vôtre , ou bien  
» vous prendrez le dessein témé-  
» raire de quitter votre propre  
» demeure , & d'aller vous éta-  
» blir ailleurs. Là vos pensées  
» orgueilleuses n'auront aucun  
» succès , & au lieu de vous éle-  
» ver , vous tomberez dans la  
» pauvreté , & vous serez réduit  
» dans la dernière misère ; peut-  
» être même , que l'extrémité  
» dans laquelle vous vous trou-  
» verez , vous portera à faire un  
» mauvais coup , alors on vous  
» assommera sur le champ , &  
» votre corps restera sans avoir  
» un morceau de terre pour sé-  
» pulture : ou bien vous serez li-  
» vré à la justice , & vous rece-  
» vrez le châtement dû à vos cri-

» mes ; votre malheur s'étendra  
» jusques sur votre famille , fem-  
» mes , enfans , petits-fils , tous  
» seront transportés en exil sans  
» aucune espérance de retourner  
» jamais dans leur ancienne pa-  
» trie. Ce sont là les malheurs  
» dont vous avertit le proverbe  
» contraire. *La famille qui s'a-*  
» *donne à la pratique du mal ,*  
» *sera accablée d'afflictions.* Ces  
» admirables paroles , qui des  
» siècles les plus reculés ont été  
» transmises jusqu'à nous , sont  
» très - certaines & très-vérita-  
» bles.

» Pour moi , qui aime mon  
» peuple , qui le porte dans mon  
» cœur , je m'applique à l'instrui-  
» re , j'entre pour cela dans le  
» détail , afin que soit à la Cour ,  
» soit hors de la Cour , on s'é-  
» loigne du mal , on fasse le  
» bien , & que la tranquillité , la  
» probité ,



» probité , la justice puissent re-  
» gner par tout l'Empire , c'est  
» là mon intention. Mais parce  
» que les Grands Officiers des  
» Provinces , & les autres Offi-  
» ciers subalternes , ne s'appli-  
» quent pas eux-mêmes à se trait-  
» ter entre eux avec politesse ,  
» avec douceur , avec humilité ,  
» pour servir d'exemple dans les  
» pays qu'ils gouvernent , &  
» qu'ils ne se portent pas avec as-  
» sez d'attention & de zèle , à  
» communiquer & à inculquer  
» au peuple les instructions que  
» j'envoie , nous ne voyons que  
» très-peu d'exemples , qui prou-  
» vent qu'on revienne à l'an-  
» cienne droiture , & à la simpli-  
» cité de nos ancêtres : C'est ce-  
» pendant ce que mon cœur dé-  
» sire , & sincèrement , & ardem-  
» ment.

Ce que le Laboureur *Chi yeou*  
*Rec. XXII.* O

» a fait dans la Ville de *Mong*  
» *tsing*, montre qu'en effet on dé-  
» truit les mauvaises coutumes,  
» & qu'il y a du changement  
» dans les mœurs, ç'en est là un  
» témoignage certain: Voilà ce  
» qu'on peut appeller avec véri-  
» té un bon présage \*, un pro-  
» nostic avantageux pour le gou-  
» vernement. Aussi cette belle  
» action m'a-t'elle causé un plai-  
» sir que je ne puis exprimer,  
» elle fait en même tems beau-  
» coup d'honneur au Viceroy  
» *Tien uen King*, il en a le mé-  
» rite, on voit que ce n'est pas  
» sans fruit que depuis plusieurs  
» années il s'applique dans la  
» Province de *Honan* à instrui-  
» re, à exhorter, à louer, & à  
» récompenser.

\* L'Empereur fait allusion à la manne, aux épis extraordinaires, & autres bons présages sur lesquels on l'avoit flatté, mais sans faire aucune impression sur son esprit.

» Mais faisons sur ce sujet une  
» réflexion. Le cœur de l'hom-  
» me est naturellement porté à  
» estimer le devoir , & à cherir  
» la vertu. Les hommes naissent  
» avec ce fonds de droiture , cet-  
» te inclination leur est commu-  
» ne à tous. Dans les Villages  
» mêmes qui ne sont composés  
» que de quelques familles , il se  
» trouve des gens de bien , gens  
» sinceres , & attentifs à ne pas  
» s'écarter de la droite raison ;  
» & dans un si vaste Empire ,  
» parmi une si grande multitu-  
» de de peuple , est-il à croire  
» qu'il n'y en ait pas plusieurs  
» qui aiment la justice , qui esti-  
» ment & pratiquent la tempé-  
» rance ? Sans doute il y en a ,  
» mais ceux qui sont employés  
» au Gouvernement , ne pensant  
» pas à établir de bonnes coût-  
» mes , ne font aussi nulle atten-

» tion aux actions de vertu qui  
» se pratiquent ; ou s'ils en ont  
» connoissance, ils les négligent,  
» ils les cachent , & elles restent  
» dans l'oubli. Que s'ils s'appli-  
» quent sans cesse à instruire &  
» à exhorter le peuple , s'ils s'é-  
» tudient à connoître le méri-  
» te , s'ils honoroient ceux qui  
» se distinguent par leur fidéli-  
» té , par la piété filiale , par la  
» continence , par la droiture ;  
» l'honneur qu'ils leur ren-  
» droient , seroit comme un ai-  
» guillon qui exciteroit les au-  
» tres à la pratique de la vertu ,  
» & on verroit bien-tôt , même  
» parmi le peuple , une noble é-  
» mulation de devenir vertueux ;  
» la vertu n'étant point sans ré-  
» compense , chaque famille à  
» l'envi voudroit s'en rendre  
» digne.

» Pour ce qui regarde le La-

» boureur *Chi yeou* , je le fais  
» Mandarin honoraire du sep-  
» tième Ordre ; il aura droit d'en  
» porter l'habit & le bonnet. De  
» plus je lui donne cent onces  
» d'argent pour marquer com-  
» bien j'estime sa droiture , &  
» pour exciter les autres à imiter  
» son exemple.

» Le *Tien* a réglé pour cha-  
» que pays , & pour chacun de  
» ceux qui l'habitent, l'abondan-  
» ce & la disette , la richesse &  
» la pauvreté ; prétendrait-on  
» par une conduite injuste for-  
» cer le *Tien* à changer ce qu'il  
» a déterminé , & s'enrichir aux  
» dépens d'autrui ? ce seroit en  
» vain. Si on le prétend , on se  
» trompe. Quoy ! le scélerat qui  
» pille , jouiroit de l'abondan-  
» ce , & l'homme de bien, l'hom-  
» me équitable qui reprime les  
» mouvemens de la cupidité ,

» seroit dans la misere ? C'est ce  
» qui ne peut se croire , ce qui  
» ne peut se dire. Si cela étoit ,  
» où seroit donc la Providence  
» du *Tien* ? mais c'est à quoy on  
» ne fait pas de réflexion , &  
» le cœur de l'homme s'étant  
» une fois abandonné au mal-  
» heureux penchant qu'il a pour  
» les richesses , ce desir d'avoir  
» croît de plus en plus , & bien-  
» tôt on n'est plus , pour ainsi  
» dire , maître de soi-même.  
» C'est pourquoi se voir dans  
» l'occasion de devenir riche &  
» avoir la droiture de n'en pas  
» profiter, trouver de l'argent &  
» le rendre , c'est ce qui a passé  
» de tout tems pour une action  
» digne de louange & d'admi-  
» ration.

» Cependant *Chi yeou* est un  
» homme qui vit de son travail ,  
» un homme du peuple , un pau-

» vre qui cultive la terre ; il n'a  
» pas été appliqué à l'étude du  
» livre de l'Histoire , du livre  
» de Vers , & d'autres livres Ca-  
» noniques que nos Sages nous  
» ont laissés ; on ne lui a pas en-  
» seigné les Vertus de ces an-  
» ciens Sages pour les imiter ,  
» mais de lui-même il a conser-  
» vé la droiture qu'il a reçu du  
» *Tien*. En secret , lorsqu'il n'é-  
» toit vû de personne , il ne s'en  
» est point écarté. Il a même eu  
» soin de bien instruire sa fem-  
» me , & tous deux dans l'obf-  
» curité d'une vile cabanne, ont  
» tenu une conduite droite, ju-  
» ste , irréprochable ; mais l'Ef-  
» prit qui voit tout , qui connoît  
» tout , les a pris sous sa prote-  
» ction , & n'a pas permis qu'u-  
» ne pareille vertu fût sans hon-  
» neur ; il l'a rendue publique ,  
» il a voulu qu'elle parvînt jus-

» qu'au Trône , qu'on l'annon-  
» çât exprès par un Mémemorial ,  
» qu'on la recompensât d'un ar-  
» gent du Trésor Impérial , que  
» leur nom fût dans l'Histoire ,  
» & que leur réputation devînt  
» éternelle. Hé bien ! si ce La-  
» boureur trouvant la Bourse ,  
» avoit profité de ce petit avan-  
» tage qui se présentoit , qu'au-  
» roit-il gagné ? cent & tant  
» d'onces d'argent. Qu'est-ce  
» que cela ? il s'en feroit servi ,  
» & il en auroit bien-tôt vû la  
» fin. Qu'on compare ce petit  
» gain avec la réputation & la  
» gloire qu'il s'est acquise , quel-  
» le différence ! certainement elle  
» est aussi grande que celle qui se  
» trouve entre le ciel & la terre.

» Oüi , je le répète encore ,  
» cette seule action de *Chi yeou*  
» me répond du reste de sa con-  
» duite : sans doute c'est un hom-



» me qui a toujours gardé son  
» cœur, qui a toujours été droit,  
» sincere, juste, équitable, & le  
» *Tien* qui voit tout, & qui étoit  
» l'unique témoin de ses bonnes  
» actions, l'a recompensé d'une  
» maniere si éclatante : Or, si  
» chacun rentroit dans soy-mê-  
» me, & faisoit des efforts pour  
» l'imiter, si chacun à son exem-  
» ple reprimoit les desirs déré-  
» glés de son cœur, non seule-  
» ment nous aurions la joye de  
» voir revivre les anciennes coû-  
» tumes, & ces heureux tems, où  
» par une louable déférence *on*  
» *cédoit le chemin sans disputer,*  
» *on cédoit le champ sans procès ;*  
» mais encore ceux qui pratique-  
» roient la vertu, recevroient  
» infailliblement du *Tien* une  
» protection spéciale, & de l'Em-  
» pereur beaucoup d'honneur &  
» de bienfaits. Quel plaisir ! quel

» bonheur pour tout l'Empire !

» Ce que je dis , vous regarde  
» sur tout vous , Officiers , qui  
» êtes élevés aux Charges , & qui  
» avez votre place parmi les per-  
» sonnes illustres ; vous Lettrés ,  
» qui faites gloire d'avoir votre  
» nom écrit dans les Tribunaux  
» de la Cour & dans le Collège  
» de Confucius. Le peuple pra-  
» tique la vertu , un pauvre La-  
» boureur a pû reprimer la pas-  
» sion de la cupidité ; il a sçu  
» borner ses desirs , l'intérêt ne  
» l'a point touché , à la vûe de  
» l'argent il est resté ferme &  
» inébranlable comme le rocher.  
» Et vous , Mandarins , que tout  
» le peuple respecte comme ses  
» maîtres & ses modèles , vous  
» ne pensez qu'à accumuler tré-  
» fors sur tréfors , vous employez  
» des voyes iniques pour amaf-  
» ser de l'argent , vous le faites

» la nuit si vous n'osez le faire  
» le jour, vous recevez des pré-  
» sens que vous ne devriez pas  
» recevoir. Et vous, Lettrés,  
» dont la conduite doit servir  
» aux autres d'exemple & de  
» regle, au dépens même de vo-  
» tre réputation vous employez  
» les moyens les plus injustes  
» pour vous enrichir, vous suf-  
» citez, vous entreprenez des  
» procès, vous vous chargez de  
» toutes les mauvaises affaires,  
» on ne voit que vous dans les  
» Tribunaux. Vous, dis - je,  
» Mandarins & Lettrés, en en-  
» tendant le recit de l'action de  
» *Chi yeou*, pouvez-vous ne pas  
» être couverts de confusion?

» Ayant donc intention de  
» reformer, de perfectionner le  
» cœur de tous mes sujets par de  
» bonnes coutumes, j'ordonne  
» qu'on prenne le Mémorial du

» Viceroy *Tien uen King*, qu'  
» on y joigne cette instruction ,  
» qu'on les rende publics à la  
» Cour & dans les Provinces ,  
» que les Gouverneurs de cha-  
» que Ville en fassent tirer des  
» copies , qu'on les affiche aux  
» Portes & aux Carrefours , afin  
» que les Nobles & le Peuple en  
» ayent une parfaite connois-  
» sance.





# LETTRE

DU P. DE GOVILLE,  
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Ancien Missionnaire de la  
Chine.

A MONSIEUR \*\*\*

*Contenant sa déclaration au sujet  
des faits calomnieux , qui lui  
sont imputés par l'Auteur des  
Anecdotes , sur l'état présent de  
la Religion dans la Chine.*

**J**'Etois dans la pensée , Mon-  
sieur , qu'il n'étoit nullement  
nécessaire de m'expliquer au sujet  
de ce qui m'est imputé par l'Au-  
teur des Anecdotes sur l'état pré-  
sent de la Religion dans la Chi-

ne. Content du témoignage de ma conscience, & me rassurant sur l'équité des Lecteurs, je méprisois la calomnie, & il me sembloit, que j'avois raison. On ne croit point, disois-je, une partie sur la seule parole contre la partie adverse. Comment donc un Anonyme qui avance sans preuve des faits crians, les plus denués de vraisemblance, & qui montre en même tems la plus violente animosité contre ceux qu'il attaque, pourroit-il trouver la moindre créance auprès du Public?

Vous en jugez tout autrement que moi, Monsieur, & je défère à votre sentiment. Je comprends en effet, comme vous le dites, qu'il y a un Public facile & crédule, qui reçoit toutes les impressions qu'on essaye de lui donner; qu'il y a un Public prévenu, tou-

jours disposé à croire le mal de ceux qu'on a sçu lui rendre odieux ; qu'il y a même un Public d'honnêtes gens , que leur probité rend susceptibles de la calomnie la plus énorme, parce que jugeant des autres par eux-mêmes , ils ne croient pas les hommes assez méchans pour inventer rien de pareil ; enfin qu'il y a un Public, qui sans examen, tient pour dûement avoué ce qui n'est pas expressément contredit. Je suis heureusement en état de donner à l'Anonyme le démenti le plus formel & le plus net sur tout ce qu'il avance contre moi.

Il dit à la page 412. du quatrième Tome. « Le Pere de Goville » étoit à Canton gérant les affaires des Jésuites François à la » Chine. Il fut consulté sur les » Cultes Chinois qui venoient » d'être pros crits par la Bulle *Ex*

- » *illa die*. Le Jéfuite répondit par
- » écrit, & fa réponfe fignée fut
- » mife entre les mains de celui
- » qui l'avoit demandée, & qui
- » l'attendoit avec impatience.

Jamais aucun Miffionnaire, ni aucun autre ne m'a confulté fur les Cultes Chinois après la Bulle *Ex illa die*. Jamais donc, j'en prends Dieu à témoin, je n'ai fait fur cela aucune réponfe ni de bouche, ni par écrit. C'est une pure fiction que cette *réponfe par écrit*, que l'Anonyme fuppofé *signée de moi*, & mife entre les mains de celui qui l'avoit demandée.

- » Selon l'Anonyme \*, le P. de
- » Goville y déclara fans façon,
- » que la pratique du Pere Ricci
- » devoit être confervée; que la
- » condamnation que Rome en
- » avoit faite contre les règles,

\* Pag. 412.



» étoit sans conséquence , & qu'  
» on pouvoit continuer d'offrir  
» devant les Tablettes de Con-  
» fucius & des Ancêtres des pré-  
» sens , sans retrancher l'Inscri-  
» ption ordinaire ; que le *Tien*  
» & le *Chang ti* des Chinois étoit  
» le Dieu des Chrétiens ; & qu'  
» on ne devoit pas ôter des Egli-  
» ses les Tableaux , où étoit écrit  
» le *King tien* , adorés le Ciel.

L'Anonyme , après avoir avancé faussement que j'ai été consulté , me fait faire la réponse la plus contraire à mes sentimens. En effet si j'avois été consulté , j'aurois certainement répondu dans les termes les plus clairs , & toujours conformément aux ordres du S. Siège.

» Il est à remarquer , ajoute le  
» faiseur d'Anecdotes \* , que le  
» Pere de Goville fit cette ré-

\* Pag. 413.

» pofe long tems après avoir  
» figné le Formulaire, & rendu  
» le ferment. Les preuves de fa  
» foumiffion apparente avoient  
» été portées à Rome. Le S. Sié-  
» ge avoit donné des marques  
» de fon contentement. Tous les  
» Jéfuites étoient foumis avec la  
» même apparence de fincérité.  
» Mais ces belles démarches n'é-  
» toient qu'un jeu pour tromper  
» le Pape, & pour le mocquer de  
» la Religion.

Il eft vrai qu'en 1716. le Dé-  
cret de Clement XI. fut publié  
à la Chine, & que je le fignai  
avec ferment. Mais je m'écrie à  
la calomnie pour moi; & au nom  
de mes Confreres contre l'Ano-  
nyme, qui oſe nous accuſer de  
ne l'avoir figné qu'avec une *ſin-  
cérité apparente*. J'y ſouſcrivis  
avec une entiere foumiffion de  
cœur & d'eſprit, perfuadé inti-

mement que n'y adhérant pas de la sorte, & ne laissant pas d'y souscrire, je me serois rendu coupable devant Dieu d'un horrible parjure. Je ne me suis jamais départi de l'obéissance que je promis au Décret de Sa Sainteté. Je dis le même avec certitude des PP. Lequesne, Cazier, Nyel, Casalés, du Baudory, Jean Baborier, & Labbe, qui ont demeuré plusieurs années avec moi dans notre Maison de Canton.

Pour les autres Jésuites François ou non François, qui signèrent pareillement le Décret en 1716. après sa publication, cent raisons me persuadent de la sincérité de leur signature: je n'en ai aucune pour en former le moindre doute. Comment l'Anonyme a-t-il pû se mettre dans la tête, qu'il réussiroit à faire croire que les Missionnaires Jésuites de la

Chine font tous de lâches prévaricateurs , des fourbes , des hypocrites , des hommes fans probité & fans religion ? Pour calomnier avec succès , il faut ne le faire qu'avec une sorte de retenüe : Or , notre Auteur n'en montre aucune dans tout son Ouvrage , qui n'est à proprement parler , qu'un tissu de fauffetés , d'injures , de vagues & violentes déclamations. Mais pour me borner à ce qui me regarde personnellement , écoutons-le dans ce long texte que je vais rapporter. Il y dit faux d'un bout à l'autre.

» Dieu permit que pour le bien  
» de l'Eglise\* & de ceux qui la  
» jöient si indignement , la ré-  
» ponse du Pere de Goville tom-  
» ba entre les mains d'un Mission-  
» naire qui en tira copie sur l'O-  
» riginal , & l'envoya à la Sain-

» te Congrégation. Le Pape or-  
» donna au Général Tambou-  
» rin de rappeler son Religieux  
» de la Chine. Le P. de Goville  
» n'eut pas plûtôt appris la teneur  
» de la Lettre qui le regardoit ,  
» qu'il se mit à crier à la calom-  
» nie , protestant devant Dieu &  
» devant les hommes , que la ré-  
» ponse qu'on lui attribuoit , n'é-  
» toit pas de lui ; qu'il défioit ses  
» Adversaires de produire l'écrit  
» signé de sa main , & que cette  
» accusation étoit une imposture  
» des ennemis de la Compagnie ,  
» désolés de la voir rentrer dans  
» les bonnes graces de Sa Sain-  
» teté. La conclusion fut , que le  
» P. de Goville demeureroit à la  
» Chine , en attendant des ordres  
» favorables qu'on esperoit tirer  
» du Pape , après qu'il auroit été  
» informé de la réponse du Jé-  
» suite.

» Mais les Missionnaires de la  
» Propagande qui étoient à Can-  
» ton , indignés de la fourberie  
» de ces Peres , écrivant à Rome,  
» y envoyèrent l'Original écrit  
» de la main du P. de Goville ,  
» qui s'étoit imaginé que sa ré-  
» ponse avoit été brûlée , & qu'il  
» n'en restoit que des copies in-  
» capables de faire foi. Les Or-  
» dres de la Sainte Congrégation  
» furent conformes aux premiers.  
» On ordonna au Visiteur de fai-  
» re repasser le Religieux coupable ,  
» & qu'il s'embarquât sans  
» délai sur les premiers Vaisseaux ;  
» mais on ne jugea pas à propos  
» de rendre une obéissance si  
» prompte. Les délais furent de  
» quelques années, & le P. de Go-  
» ville ne passa en Europe qu'a-  
» près des tergiversations qui  
» durèrent long-tems.

Or sur tous ces faits rapportés

*Missionnaires de la C. de F.* 335  
dans le plus grand détail , sans  
doute pour mieux imposer aux  
Lecteurs , je m'inscris en faux ,  
sans en excepter un seul , & je  
défie l'Auteur des Anecdotes  
d'en pouvoir jamais prouver au-  
cun. Il est donc faux qu'on ait *tiré*  
ou pû tirer *copie* de ma préten-  
due réponse , qui n'exista jamais:  
faux par conséquent que *la copie*  
& *l'original* ayent été ou pû être  
*envoyés au Pape* ; faux encore que  
le Pape ait *ordonné au Général*  
des Jesuites *de me rappeler* en  
Europe ; faux que le Général ait  
*écrit* en conformité *au Visiteur*  
des Jésuites à la Chine : faux que  
le Visiteur ait reçu du Général sur  
ce sujet , ou m'ait signifié aucun  
*ordre* de sa part : faux que sur mes  
représentations il ait suspendu  
l'exécution de cet ordre préten-  
du : faux que *la Sainte Congrégation*  
ait donné des ordres pour me

336    *Lettres de quelques*  
rappeller en France conformes à  
*ceux du Pape* : faux que j'aie ja-  
mais eu ordre de m'embarquer sur  
*les premiers Vaisseaux* : faux en-  
fin que je n'aie passé de la Chine  
en France , qu'après *des délais*  
*de quelques années* & des *tergi-*  
*versations qui durèrent long-tems.*

On sçait les vraies causes de  
mon retour en France , & qu'el-  
les n'ont rien de commun avec  
les Cultes Chinois. En 1723. je  
fus député par mon Supérieur le  
R. P. Hervieu , & je m'embar-  
quai au mois de Janvier 1724.  
pour des affaires de la Mission, &  
en même tems pour offrir à Sa  
Majesté quelques curiosités de la  
Chine au nom de notre Mission  
Françoise , qui a l'honneur d'a-  
voir LOUIS XIV. de glorieuse  
mémoire pour son Fondateur , &  
j'exécutai ma Commission à Ver-  
sailles le second de Février 1725.  
en



en présence de toute la Cour.

Au reste si tout ce que j'ai dit jusqu'ici contradictoirement à l'Auteur des Anecdotes est exactement vrai, & vrai dans toutes les parties, comme je le soutiens à la face du Ciel & de la terre, (oserois-je parler ainsi sans une conviction intime de la vérité ? D'ailleurs la sainte Congrégation a ses Archives, qu'on les consulte, à coup sûr on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été) : Si, dis-je, tout ce que j'ai dit jusqu'ici, est exactement vrai, il s'enfuit nécessairement que cet Auteur est duement convaincu d'être un Calomniateur, & Calomniateur en matière capitale, & dès-là indigne de toute créance dans tous les Tribunaux du monde.

L'Anonyme, loin de rougir de cet amas de faussetés qu'il ac-

338 *Lettres de quelques*  
cumule contre le cri de sa conscience, conclud son fabuleux recit avec un air d'assurance qui ne se comprend pas. » Ce fait, dit-  
» il, dévoile le mystere de la plus  
» honteuse supercherie qui se vit  
» jamais dans l'Eglise. Les Jésui-  
» tes donnent tous avec le P. de  
» Goville des preuves de leur  
» soumission au Saint Siége, &  
» tous perséverent dans leur re-  
» bellion. » C'est uniquement l'iniquité & l'insigne malice de l'Auteur des Anecdotes, que tant de faits calomnieux *honteusement* supposés *dévoilent* avec la dernière évidence.

Les personnes judicieuses, en lisant ceci, ne manqueront pas de dire qu'il faut être bien aveuglé par sa passion, pour oser calomnier si grossièrement un homme sous ses propres yeux, & lorsqu'il est en état de confondre la

calomnie. Cela est vrai , mais il n'est pas moins vrai que cette même passion l'aveugle encore à l'égard des autres Jésuites , sans exception , dans tout le cours de son Ouvrage. Sa haine outrée contre eux , lui a fait dire non seulement cent faussetés notoires & évidentes à quiconque a connu sur les lieux les Missionnaires Jésuites qu'il décrie , mais même des extravagances de plus d'une sorte. En voici des essais qui serviront à faire connoître le caractère de l'Auteur , & le mépris que méritent ses Anecdotes.

» 1°. La Société , dit-il , dès  
» l'avertissement du 4<sup>e</sup> tome , p.  
» 5<sup>e</sup>. paroît une armée destinée à  
» faire la guerre à l'Eglise de  
» JESUS-CHRIST , & à sa Re-  
» ligion , dont le Général qui la  
» commande , est le Chef même  
» de cette Société ; les Officiers

» qui combattent sous les ordres,  
» chaque Jésuite envoyé par lui  
» à la Chine ; & les Troupes à  
» leur solde, les Idolâtres de la  
» Chine, de Tonquin, & de Co-  
» chinchine ; les victimes, qui-  
» conque a du zèle pour la Re-  
» ligion, sans distinction d'âge,  
» de dignités, ni de caractère.  
» Et plût à Dieu que la Chine &  
» les Indes fussent le seul théâtre  
» de la guerre de la Société con-  
» tre Dieu & contre ses Saints !

Il faut convenir que ce discours est insensé, ou bien que le Pape & tous les Evêques du monde, hors 5 ou 6 Prélats Anti-Constitutionnaires, ne sçavent ce qu'ils font en employant par tout les Jésuites \* comme des gens utiles à l'Eglise. M. l'Evêque d'Eleutheropolis cité par l'Anonyme & cité avec éloge, est bien éloigné

\* Tome 4. pag. 66.

de penser comme lui. J'ai toujours cru, dit-il, dans la Lettre que cet Anonyme rapporte, ( & qu'on se souvienne qu'ayant été 43 ans Jésuite & 23 ans Missionnaire de la Chine, il doit sans doute les bien connoître. ) » J'ai » toujours crû que notre Com- » pagnie s'étoit distinguée dès sa » naissance, par son zèle à com- » battre dans toutes les parties du » monde, les erreurs dans la Do- » ctrine, les déréglemens dans » les mœurs, & les cultes super- » stitieux, qui déshonorent la » Religion. C'est, ce me semble, » ce qu'elle a fait avec succès sous » les ordres du Vicaire de J. C. » par tout où il a jugé à propos » de l'employer. » L'Anonyme pardonnera-t-il à cet Evêque de le contredire si ouvertement? se le pardonnera-t-il à lui-même d'avoir cité ces paroles du Prélat?

2<sup>o</sup>. Le faiseur d'Anecdotes n'en demeure pas là\*. Il affronte le bon sens jusqu'à soutenir que les Jésuites sont les plus grands ennemis de la Constitution, que la chose est claire comme le jour. » La  
» Constitution Unigenitus, dit-  
» il, n'a point de plus grands en-  
» nemis, ni d'adversaires qui la  
» décrient avec plus de succès  
» que les Jésuites, comme on est  
» en état de le démontrer à tout  
» le monde Chrétien avec la  
» clarté des rayons du Soleil ».  
Avancer de tels paradoxes d'un air si fanfaron, & prétendre être crû, c'est la plus étrange hardiesse & la plus folle prétention. Aussi dans la Préface du 6<sup>e</sup>. Volume pag. 10. oubliant ce qu'il a avancé dans le 4<sup>e</sup>. Tome, il tombe dans la plus grossière contradiction, en assurant que *les*

\* Tome 4. pag. 384.

*Missionnaires de la C. de J. 343*  
*Jésuites par leurs démarches fa-*  
*natiques se signalent tous les jours*  
*en faveur de la Constitution Uni-*  
*genitus\*.*

3°. Faisant les Jésuites Anti-Constitutionnaires & tels qu'il est lui-même, car il parle de la Bulle en forcené, il n'est pas surprenant qu'il les fasse Richeristes. Il met dans la bouche des PP. de Peking, qu'il fait parler à l'Empereur *Cang hi* dans une Audience secrète., un discours de 4 pages ridiculement imaginé, où il leur prête le système impie du Richerisme, & tant d'autres erreurs monstrueuses, que l'hérésie a enfanté de nos jours pour sa défense; erreurs que nous détestons tous tant que nous sommes, mais qu'il ne craint point lui d'adopter. Est-ce donc que l'Anonyme étoit présent à cette

\* Pag. 382. & suiv.

Audience prétendue ? Non , & il n'a garde de le dire. Mais en faisant parler des Jésuites comme parlent les Novateurs , il a espéré de faire couler plus aisément ses sentimens dans l'esprit des Lecteurs crédules. Artifice grossier , dont nul ne peut être la dupe , que celui qui veut bien l'être.

4°. A la fin du 5<sup>e</sup>. Tome des Anecdotes , il s'efforce très-sérieusement en 130 pag. de prouver que les Jésuites sont l'Antechrist , & il employe pour cela une heureuse découverte de Prophéties du 14<sup>e</sup> siècle avec de continuelles & pueriles déclamations. Où est le bon sens d'emprunter jusqu'à des rêveries pour décrier les Jésuites , & de joindre le Fanatisme le plus complet avec les affaires de la Religion

\* Pag. 305. & suiv.



*Missionnaires de la C. de F.* 345  
dans la Chine? Je laisse bien d'autres traits non moins extravagants, que la briéveté d'une Lettre ne comporte pas, & je reviens à mon sujet.

En vain l'Anonyme, pour autoriser ses récits fabuleux, & donner du poids à ses Calomnies, dit que M. le Légat Mezabarba à vû, corrigé, & approuvé sa relation. S'il prétend que M. le Légat l'a vûe, corrigée, & approuvée telle que nous la voyons, pleine de fiel à chaque page, de remarques fausses & infamantes d'un prétendu Missionnaire, de noires calomnies sans preuves & sans nombre, je ne crains pas d'affurer qu'il calomnie en ce point cet Illustre Prélat, que j'ai eu l'honneur de voir à la Chine, ayant de nous des sentimens d'estime & de bonté, tout opposés à ceux du faiseur

346 *Lettres de quelques*  
d'Anecdotes. Si cette approba-  
tion est réelle, que ne la produit-  
il? Il se borne à dire qu'il l'a eue.  
Quel fonds doit - on faire sur la  
parole d'un Calomniateur avéré?  
Un homme qui a eu le front de  
m'imputer de faux écrits avec la  
derniere assurance, qui a inventé  
cent autres faussetés contre tant  
de Missionnaires Jésuites, dont  
pendant plus de 20 ans j'ai con-  
nu par moi-même la science &  
respecté la vertu, n'est que trop  
capable de s'appuyer faussement  
d'un nom respectable, pour ac-  
créditer ses mensonges.

Il se donne lui & son faiseur  
de relation pour Missionnaire de  
la Chine. Peut-être en a-t-il por-  
té le nom pendant un court séjour  
de quelques mois dans l'Empire,  
plutôt en Voyageur qu'en Mis-  
sionnaire. Du reste, j'ose le dire,  
il n'en soutint jamais les fatigues,

jamais il n'en fit, ni n'en put faire les fonctions. Personnage masqué, il se trahit lui-même sans y penser, tant il défigure les mots Chinois qu'il s'est avisé de citer; tant il montre d'ignorance sur les lieux les plus connus des Voyageurs, & sur les usages de l'Empire, tant il estropie les noms des Missionnaires qu'il a dû voir à Canton, s'il est vrai qu'il y ait mis le pied. Sans connoissance des mœurs de la Nation; sans science de la langue, sans expérience l'Anonyme décide néanmoins, & ceux qu'il attaque étant dans l'impuissance de se défendre, ou parce qu'ils sont morts pour la plûpart, ou parce que séparés de nous par des mers immenses, ils ne peuvent sçavoir ce qu'on leur impute, il s'applaudit dans les ténèbres, où il se cache, & déjà, à l'en croire, la Societé

348 *Lettres de quelques*  
entiere, *cette superbe & orgueil-*  
*leuse Societé* va tomber sous ses  
coups. Vain triomphe ! Dieu a  
permis pour l'intérêt de la vérité  
& de ses Serviteurs outragés ,  
que ce hardi Calomniateur m'ait  
mis en droit , & à portée de le  
faire connoître , & de le confon-  
dre par ce démenti & ce desaveu  
public.

En effet me justifier pleinement,  
comme je fais , d'un tissu de Ca-  
lomnies atroces , c'est avoir dés-  
armé ce faiseur d'Anecdotes , &  
tout à la fois justifier tous ceux  
de mes Confreres qu'il a égale-  
ment & injustement sacrifiés à sa  
malignité. Il m'attribuë de faux  
crimes , & quels crimes ? Est-il  
plus vrai , & sera-t-il plus croya-  
ble en ce qu'il attribue aux autres  
Jésuites ? Ce sont des ennemis  
qu'il regarde d'un œil jaloux , &  
qu'il voudroit anéantir , s'il pou-

voit. Il faut donc qu'à ses yeux ils soient coupables. Mais ils ne sçau- roient l'être aux yeux des per- sonnes d'honneur & de probité, qui examinent les choses sans préjugés, & qui jugent sans pas- sion.

Encore moins le sont-ils au jugement de celui qui sonde les cœurs, & qui connoît leur inno- cence. *a Le monde vous hait, di- soit J. C. à ses Apôtres, j'en ai été hait avant vous, on m'a persé- cuté, on vous persécutera.* Prédi- ction dont nous voyons l'accom- plissement de nos jours par la haine implacable, que nous por- tent, graces au Ciel, l'Auteur des Anecdotes, & tous les autres partisans de l'erreur. Mais aussi il est dit, & c'est ce qui fait notre consolation, *b vous serez heureux,*

*a* Joan. 15. v. 17. & 20.

*b* Matth. 5. 11.

350    *Lettres de quelques*  
*lorsqu'à mon sujet les hommes vous*  
*chargeront d'opprobres, qu'ils vous*  
*persécuteront, & qu'ils diront de*  
*vous toute sorte de mal contre la*  
*vérité; réjouissez-vous, & faites*  
*éclatter votre joye.*

Le devoir des Missionnaires est de procurer la gloire de Dieu aux dépens même de leur réputation. *Per ignominiam & bonam famam, ut seductores & veraces.* Et leur bonheur le plus solide en ce monde, est d'être jugés dignes, en la procurant, de souffrir pour J. C. & comme J. C. la calomnie & la persécution. Je suis avec bien du respect.

\* 2. Cor. 6. 8,



LETTRE  
DU PERE  
FAUQUE,  
MISSIONNAIRE  
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere DE LA NEUVILLE  
de la même Compagnie, Procureur  
des Missions de l'Amérique.*

A Ouyapock, le 8  
Juin 1735.



MON REVEREND PERE,

*La Paix de N. S.*

Les Lettres que vous nous faites l'honneur de nous écrire cha-

que année respirent tout le zèle dont vous êtes rempli pour la conversion de nos pauvres Sauvages. Nous voudrions pouvoir y répondre par une égale activité dans un travail , auquel certainement nous ne nous refusons pas : mais , comme vous sçavez, le champ est vaste & très-inculte. Pour le défricher , il faut du tems , & un plus grand nombre d'Ouvriers que nous ne sommes.

Cependant graces aux bénédictions du Seigneur, nous recueillons déjà des fruits abondans , qui nous assurent que nos espérances sont bien fondées pour la suite. La Peuplade de *Kourou* que le P. Lombard a formée , prend chaque jour de nouveaux accroissemens. Il n'y a point d'année qu'on n'y baptise plusieurs Catéchumenes ; ces nouveaux venus se forment bien-tôt



sur le modèle des anciens Fidèles. Les exemples de piété & de ferveur qu'ils ont devant les yeux, fixent leur inconstance naturelle, & les forcent en quelque sorte d'imiter les vertus dont ils sont témoins.

Le bel ordre qui s'observe dans cette Peuplade, la variété des exercices, le soin qu'on prend de ces Néophytes, la paix, la tranquillité, & le bonheur dont ils jouissent, tout cela n'a pas été ignoré des Nations les plus reculées. Six ou sept de ces Nations pressent depuis long-tems le P. Lombard, de leur envoyer des Missionnaires, qui leur procurent les mêmes avantages, & c'est ce que ce Pere, dont vous connoissez le zèle, a extrêmement à cœur.

Pour moi j'attends que le Pere d'Auzilhac vienne me rempla-

354      *Lettres de quelques*  
cer à *Ouyapok*, & aussi-tôt je par-  
tirai pour ouvrir la Mission des  
*Paliours*. C'est là Nation la plus  
nombreuse de toutes celles qui  
font aux environs de cette con-  
trée. Je suis déjà connu de ces  
Peuples, & je sens que j'en suis  
aimé.

Si l'on veut gagner le cœur &  
l'affection de nos Indiens, il faut  
s'armer de beaucoup de patien-  
ce, pour supporter leurs grossie-  
retés & leurs défauts, avoir avec  
eux un air ouvert & des manie-  
res aisées, & être sur tout atten-  
tif aux occasions de leur rendre  
service. C'est par ces manieres  
franches & officieuses, que le P.  
Dayma s'est attiré l'amitié des  
*Pirious*, & les a rassemblés dans  
une Peuplade au nombre de plus  
de deux cens; cette Mission  
qu'il a établie sous l'invocation  
de Saint Paul, deviendra en peu

*Missionnaires de la C. de J.* 355  
de tems très-florissante.

Dans le voyage que je viens d'y faire avec M. le Grand Lieutenant d'une Compagnie de la Marine , nous trouvâmes sur notre route la Nation des *Cardnes*. Ces bons Sauvages nous comblèrent d'amitiés & de caresses , & je suis persuadé qu'on n'aura nulle peine à les réunir avec les *Pirious*. Ces deux Nations parlent la même langue , elles se ressemblent parfaitement dans leurs mœurs & dans leurs usages , & les familles de part & d'autre s'unissent volontiers par des alliances.

Ce qui me fit plaisir , fut de voir parmi eux une grande quantité d'Enfans : cette Jeunesse formée de bonne heure à la piété chrétienne , se préservera plus aisément des vices ordinaires aux Sauvages , & conservera

l'esprit du Christianisme plus constamment que leurs parens qui se sont convertis dans un âge déjà avancé.

En approchant de la nouvelle Peuplade, j'admirai l'ardeur avec laquelle une soixantaine d'Indiens hommes, femmes, & enfans travailloient à défricher les terres de l'emplacement, où l'on doit bâtir l'Eglise & le logement du Missionnaire. Pour peu qu'on connoisse le caractère indolent des Sauvages, & combien ils sont éloignés de tout travail tant soit peu pénible, on ne doutera point que cette vivacité, & cette ardeur dont ils sont naturellement incapables, ne soit l'effet d'une grace singulière de Dieu, qui leur inspire un courage si extraordinaire. Je louai le zèle qu'ils faisoient paroître, pour élever ce saint Edifice en

L'honneur du vrai Dieu ; je leur promis , qu'aussi-tôt que l'Eglise seroit achevée , je viendrois les revoir , & que j'amenerois avec moi quelques François pour leur servir de Parains , lorsqu'ils seroient en état de recevoir le saint Baptême. C'est un honneur dont nos Indiens sont jaloux , parce qu'ils trouvent un petit avantage , dans les libéralités de ceux qui les ont tenu sur les Fonts baptismaux.

Enfin , nous arrivâmes sur le soir à la Mission de Saint Paul : c'étoit un jour de réjouissance pour les Sauvages , tems où ils prennent leurs plus belles parures. Les hommes vinrent nous recevoir à la descente de nos Canots , & nous conduisirent avec des démonstrations de joye extraordinaires à la Case de leur Missionnaire. Les femmes

ne le céderent point à leurs maris , & nous offrirent à l'envi divers rafraîchissemens.

Le lendemain nous visitâmes toutes les Cafes de ces bonnes gens , qui manquoient d'expressions pour nous témoigner leur amitié & leur reconnoissance. Je ne vous dissimulerai pas , mon Révérend Pere , que je portois secrettement envie au P. Dayma du bonheur qu'il a de travailler à la conversion de ces Peuples ; je ne les quittai qu'à regret , lorsqu'après avoir demeuré trois jours avec eux , il fallut nous séparer.

Lorsque le Pere Dayma aura gagné & réuni dans le même lieu le reste des *Pirioas* dispersés çà & là dans les Forêts , il sera chargé du soin d'une Peuplade aussi nombreuse qu'elle le peut être dans ce lieu-là , eû égard à

ce que les terres sont capables de rapporter pour la subsistance de ses Habitans.

Je vous ai parlé dans d'autres Lettres du grand Capitaine *Arapiaron*, que la mort nous enleva il y a peu d'années. J'ai entretenu plusieurs fois ses deux fils qui s'appellent *Yaripa* & *Yapo*. L'un & l'autre paroissent très-affectonnés à la Religion & aux Missionnaires. Ils m'ont appris que le Capitaine des *Quayes*, qui habite le haut du *Camopi*, a dessein de s'approcher de nous, & de descendre jusqu'à l'embouchure de cette Riviere. S'il persiste dans sa résolution, comme il y a lieu de le croire, nous pourrons placer là une Mission qui sera composée de ceux de cette Nation, auxquels se joindront les *Taroupis*, les *Acoquas*, les *Palanques*, & les *Noragues*.

Quoique cette Mission placée à l'embouchure du *Camopi* doive être d'un grand secours à celle de S. Paul, dont elle retirera pareillement de grands avantages, je ne cesse pas de tourner mes vûes du côté des *Palikours*, & j'irai incessamment reconnoître leur pays.

On m'a déjà fait une peinture très-desagréable de sa situation, & de la persécution qu'on a à souffrir des *Maringuoins* dont toutes ces terres sont couvertes. Je choisirai l'endroit le moins incommode pour y fixer notre demeure. Mais je crois qu'il faudra établir dans cette Contrée deux Missions, parce que les *Palikours*, les *Mayets*, & les *Caranariens* qui occupent notre côté du côté des Amazones, sont des Nations trop nombreuses, pour être rassemblées dans le même lieu. Delà



Delà nous passerons chez les *Itoutanes*. Ces Indiens sont à tout moment dans la crainte de tomber entre les mains des Portugais : on les reduira plus aisément que les autres Sauvages d'alentour , parce qu'ils ont eu moins de commerce avec les Européens.

En nous avançant ainsi peu à peu au large , nous pourrons embrasser toute la Guyane Française , c'est-à-dire , le Continent qui est depuis les Amazones jusqu'à *Maroni*. Peut-être même que la découverte de toutes ces terres deviendra très-avantageuse à la Colonie.

Lorsque ces Missions seront toutes formées , nous espérons en établir encore une autre à l'embouchure de cette riviere d'*Ouyapok* , en y réunissant les *Tokoyenes* , les *Maraones* , & les

*Maourious* nos voisins. Vous sçavez déjà que les *Galibis* de *Sinamari* font dans les plus favorables dispositions à l'égard des Missionnaires.

Voilà , comme vous voyez , mon R. Pere , une grande moisson : plus elle est difficile à recueillir , plus elle animera le zèle des Ouvriers Evangeliques. Ces Sauvages , tout grossiers , tout barbares qu'ils sont , ont été rachetés du sang de Jesus-Christ. Que ce motif est puissant pour nous soutenir dans nos peines & dans nos fatigues !

Je ne prétends rien dissimuler à ceux qui se sentent pressés de venir partager nos travaux , ils auront affaire à des peuples qui n'ont rien que de rustique & de rebutant dans leurs personnes , gens sans loix , sans dépendance , sans politesse , sans éduca-

tion , en qui l'on ne trouve nulle teinture de Religion , & qui n'ont pas même les premiers principes des vertus morales ; en un mot , de vrais Sauvages , qui semblent n'avoir de l'homme raisonnable que la figure : mais en cela même ne font-ils pas plus dignes de notre compassion & de notre zèle ?

On ne dira pas que je donne de nos Sauvages un portrait flatte ; mais en même tems je ne puis m'empêcher d'avouer qu'un Missionnaire qui travaille à leur conversion , trouve bien des avantages qu'il n'auroit pas chez d'autres Nations infidèles. Ici il n'a ni idolâtrie à détruire , ni Idole à renverser ; il est à l'abri des persécutions , auxquelles on doit s'attendre ailleurs de la part des Puissances idolâtres ; ses instructions trouvent des cœurs

extrêmement dociles, & l'on n'a jamais vu aucun Sauvage former la moindre difficulté sur les vérités qui lui sont annoncées. Enfin il recueille en paix le fruit de ses sueurs & de ses travaux; car bien qu'il soit vrai que dans le nombre de ces Néophytes qu'on a converti à la Foy, il s'en trouve de tièdes & de languissans, il n'est pas moins vrai qu'on en voit un grand nombre qui conservent jusqu'à la mort un fonds admirable de piété, & qui par leur assiduité à la prière, & dans tous les autres exercices d'une vraie dévotion, font paroître autant de ferveur, qu'on en remarque en Europe parmi nos plus fervens Congréganistes.

Parmi les Nations polies & civilisées, un Missionnaire a souvent à se précautionner contre

les atteintes de la vaine gloire ,  
& contre les retours de l'amour  
propre. Il n'a pas ici à craindre  
de semblables écueils , ou vien-  
droit se perdre le mérite de tous  
ses travaux ; il passe sa vie dans  
l'obscurité , au milieu des bois ,  
n'ayant que Dieu pour témoin de  
ses ennuis , de ses souffrances ,  
de ses sueurs , & de ses fatigues.  
Ah ! qu'il est doux , mon Révé-  
rend Pere , qu'il est consolant  
pour un Ouvrier de l'Evangile  
dont les vûes sont bien épurées ,  
de n'avoir que Dieu au milieu  
de ces régions barbares , auquel  
il puisse avoir recours , de s'en-  
tretenir familièrement avec lui ,  
de lui découvrir ses peines , de  
n'attendre de secours que de lui  
seul , & d'être comme en droit  
de lui dire ; Vous seul , ô mon  
Dieu , vous êtes mon unique re-  
fuge , mon soutien , mon espoir ,

366 *Lettres de quelques*  
ma consolation, ma joye, en un  
mot, mon Dieu, & mon tout:  
*Deus meus & omnia.* Je me re-  
commande à vos Saints Sacrifi-  
ces, & suis avec respect,





LETTRE  
DU PERE CHOME,  
MISSIONNAIRE  
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere VANTHIENNE  
de la même Compagnie.*

A la Ville de Las Corrientes,  
ce 26 Septembre 1730.



MON REVEREND PERE,

*La Paix de Notre Seigneur.*

A peine suis-je arrivé dans  
ces Missions auxquelles j'aspirois  
depuis si long-tems, que j'ai

Q iiiij

l'honneur de vous écrire, & de vous faire, comme je vous le promis en partant, le détail de ce qui s'est passé dans le cours de mon voyage.

Ce fut le 24 de Décembre de l'année 1729. que nous sortîmes de la Baye de Cadis. Les cinq premiers jours nous eûmes à es-  
fuyer une tempête presque continue, mais elle nous fut favorable en ce qu'elle nous mit bientôt à la vûe du fameux Pic de Teneriffe: Ensuite les calmes ou les vents contraires nous retinrent jusqu'au jour des Rois, que nous entrâmes vers les dix heures du matin dans la Baye de Sainte Croix de l'Isle de Teneriffe. Nous y restâmes quelques jours pour faire nos provisions d'eau, de mats, de vivres, &c. & pour donner le tems de s'embarquer à quelques familles Ca-



*Missionnaires de la C. de J.* 369  
nariennes , lesquelles devoient  
peupler Montevide située à l'em-  
bouchure du grand Fleuve de la  
Plata.

Si vous voulez avoir une juste  
idée de l'Isle Teneriffe , imagi-  
nez-vous un amas de Montagnes  
& de Rochers affreux entre les-  
quels se trouve le Pic. Il se dé-  
couvre rarement , parce qu'il est  
presque toujours dans les nues  
ou entouré de brouillards. On  
dit qu'il a perpendiculairement  
deux lieues & demie de hauteur :  
quoiqu'il en soit , il est certain  
qu'il n'est pas au-dessus de la  
premiere région de l'air , car il  
est tellement couvert de neige ,  
que quand le soleil l'éclaire , il  
n'est presque pas possible de fixer  
les yeux sur son sommet. La gran-  
de Canarie est si escarpée , que  
quoiqu'elle soit à quatorze lieues  
de distance de cette Baye , on

370 *Lettres de quelques*  
on voit néanmoins toutes les cô-  
tes.

Pendant que nous étions à la  
vûe de l'Isle, les Habitans de la  
Ville de Laguna apperçurent nos  
Navires du haut de leurs Mon-  
tagnes, & nous prenant pour des  
Anglois, ils en donnerent avis  
au Capitaine Général de Sainte-  
Croix & des Isles Canaries. Qua-  
tre mille Canariens parurent ar-  
més de Fusils: ils n'avoient pas  
encore vû de si grands Vaisseaux  
dans leur Baye. Mais leur frayeur  
se dissipa aussi-tôt que nous les  
eûmes salués de onze coups de  
Canon. Ils vinrent à bord de no-  
tre Navire, qui étoit la Capitai-  
ne, & nous apporterent divers  
rafraîchissemens.

Nous ne remîmes à la voile  
que le 21 Janvier vers les sept  
heures du matin avec un bon  
vent froid Nord-Ouest. Nous

n'étions pas encore tout-à-fait hors du détroit que forment la grande Canarie & l'Isle de Teneriffe , que les vents nous devinrent contraires. Il nous fallut louvoyer pendant deux jours entre ces Isles , & ce n'étoit pas sans crainte que le Sud-Ouest qui souffloit alors , ne nous jouât quelques mauvais tour. Enfin le 24. les vents furent Nord-Est, & nous commençâmes à faire bonne route , & il n'y a guères eu de plus heureuse Navigation que la nôtre, puisque nous jettâmes l'ancre devant Buenos-ayres trois mois après notre départ de Teneriffe.

Si vous étiez un peu Pilote , je pourrois vous envoyer mon journal ; car il est bon de vous dire que je prenois hauteur tous les jours. Notre premier Pilote comptoit plus sur mon point pour

assurer le sien que sur celui du second Pilote ; jusques-là qu'il ne vouloit pas pointer sa Carte avant que j'eusse pointé la mienne ; & alors il pointoit en ma présence.

Comme nous donnions la route aux deux autres Navires qui nous accompagnoient, le Navire Saint François vint un jour nous dire de prendre plus à l'Est, & qu'il s'estimoit par 359 degrés de longitude. Le premier Pilote me pria de faire la correction depuis notre départ de la pointe de la grande Canarie ; je convins avec lui à quelques minutes près, & nous nous estimâmes par 357 degrés de longitude ; c'est pourquoi nous ne voulumes pas changer de route, & les autres prirent le parti de nous suivre.

Le 26 de Janvier nous arri-

vâmes au Tropique du Cancer, & nous commençâmes à entrer sous la Zone torride, mais comme le Soleil étoit dans la partie du Sud, la chaleur fût supportable.

Le 3<sup>e</sup>. de Février qu'il faisoit sans doute grand froid chez vous, nos Missionnaires commencerent à se plaindre du Soleil; mais c'étoit s'en plaindre de bonne heure. Enfin le 7 du même mois, je convins sans peine avec eux qu'il faisoit chaud. Nous étions alors par 4 degrés, 6 minutes de latitude Nord, c'est-à-dire, presque au milieu de la Zone torride.

Pour nous rafraîchir, nous fûmes pris l'après-midi d'un calme tout plat. Sur le soir le Ciel s'obscurcit, & nous avertit d'être sur nos gardes. Un Navire présente alors un spectacle fort sérieux; vous en seriez cer-

tainement édifié , car il n'y a point de Maison Religieuse où le silence soit mieux observé : Notre Vaisseau qui portoit 300 Hommes d'équipage paroisoit une vraye Chartreuse. La Mer étoit charmante & unie comme une glace , mais le Ciel devint affreux. On ne peut se figurer de nuit plus terrible : d'épouvantables éclats de Tonnerre se faisoient entendre & ne finissoient point ; le Ciel s'ouvroit à chaque instant , & à peine pouvoit-on respirer. L'air étoit embrasé , point de pluye , & pas le moindre souffle de vent. C'est ce qui fût notre salut : car si la Mer eût été d'aussi mauvaise humeur que le Ciel , c'eût été fait de nous. Nous restâmes en calme le 8 & le 9 , & nous continuâmes à beaucoup souffrir de la chaleur.

Il ne faut pas oublier de vous

marquer de quelle maniere les Matelots reçoivent ces feux follets que les Anciens appelloient Castor & Pollux , lorsque l'on en voyoit deux ; & Helena , quand il n'en paroissoit qu'un. Je vous ai dit que tout notre bord gardoit un morne silence. Nos Matelots le rompirent vers minuit , lorsqu'ils apperçurent Helena sur la dunette du grand Mats.

Ce feu est semblable à la flamme d'une chandelle de grosseur médiocre , & de la couleur d'un bleu blanchâtre. Ils commencent d'abord à entonner les Litanies de la Sainte Vierge , & quand ils les ont achevées , si le feu continue , comme il arrive souvent , le Contremaître le salue à grands coups du sifflet dont il se sert pour commander à l'Equipage. Lorsqu'il disparoît , ils lui crient tous ensemble , bon

voyage. S'il paroît de nouveau, les coups de sifflet recommencent, & se terminent par le même souhait d'un heureux voyage.

Ils sont persuadés que c'est S. Elme protecteur des Gens de mer, qui vient leur annoncer la fin de la tempête. Si le feu baissé & descend jusqu'à la pompe, ils se croient perdus sans ressource. Ils prétendent que dans un certain Navire, S. Elme ayant paru sur la girouette du grand Mats, un Matelot y monta, & trouva plusieurs gouttes de cire vierge: c'est pourquoi ils représentent S. Elme, qui étoit de l'Ordre de S. Dominique, tenant à la main un cierge allumé.

Ils sont si entêtés de cette idée, que le Chapelain du Navire de S. François, ayant voulu les désabuser, ils s'en offenserent ex-



trémement , & peu s'en fallut qu'ils ne le traittassent d'héretique. Un jour que je me trouvai sur le Tillac avec le second Pilote & le Contremaître , ils me demanderent ce que je pensois de ce phénomène : je leur en dis mon sentiment , & je leur en expliquai la cause , ce que je n'aurois eu garde de faire en présence des Matelots.

Enfin le neuf Février le vent commença à fraîchir , & nous reçûmes un de ces coups terribles qu'on nomme Ouragans. Malheur au Navire qui se trouve à la voile. Heureusement nous avions pris nos précautions , car la mer parut tout à coup en fureur.

Ces vents terribles viennent ordinairement du Sud.-Est , & sont accompagnés d'un déluge d'eau , qui par son poids empêche la Mer de s'élever lorsqu'ils

378 *Lettres de quelques*  
passent. Ils durent pour l'ordinaire un demi quart d'heure ; ensuite la Mer est très-agitée , puis succede le calme que nous trouvâmes bien long , car il dura quatre jours , & la chaleur étoit excessive. Enfin vint un petit vent qui soufflant de tems en tems nous aida à passer la Ligne le 16. vers minuit par 357 degrés de longitude , selon notre estime.

Le 18. que le Ciel étoit beau & serain on fit la cérémonie , à laquelle on s'est avisé de donner le nom de Baptême. C'est un jour de fête pour l'Equipage , & je ne crois pas qu'il y ait de Comédie plus divertissante que celle qu'il nous donna.

Le 19. il s'éleva un Sud-Est , & nous eûmes bon frais. Nous faisons route avec le Navire S. François, qui étoit une petite de-

mie lieue à côté de nous au-dessous du vent. Il voulut faire une courtoisie qui étoit de nous passer par la proue, mais il la paya cher : il piqua le vent de manière que son Mats de grande Hune se rompit, & amena par sa chute le grand Perroquet, & le Perroquet d'Artimon, avec toutes leurs voiles & leurs cordages. Nous allâmes aussi-tôt le reconnoître, afin de lui prêter secours s'il en avoit besoin ; mais par un double bonheur cette avarie arriva pendant le tems du dîner, & les Mats & les Voiles tombèrent dans le Vaisseau ; sans quoi la Mer étant assez grosse il couroit risque de se perdre, avant qu'on eût pu couper tous les cordages.

Autant qu'un Navire présente je ne sçai quoi de majestueux, lorsqu'il marche avec toutes ses

voiles , autant paroît-il ridicule lorsqu'on le voit ainsi démâté. On tâcha de réparer ce désordre , mais vainement: le mats du grand hunier qu'ils avoient de relais , ne se trouva pas assez sûr , de sorte qu'il ne purent porter le reste du voyage , ni le grand Perroquet , ni leur grand Hunier , sinon avec les trois Ris ferrés. Le Perroquet d'Artimon qu'on avoit aussi de relais , fut trop court , & ne pouvoit porter qu'une demie Voile , de maniere que tous les soirs il restoit cinq à six lieues derriere nous , & nous obligeoit de ferrer toutes les nuits de voiles , pour lui donner le tems de nous rejoindre ; ce qui nous retint sur Mer près de trois semaines plus que nous ne devions y être. Cependant nous arrivâmes à Montevide dans le fleuve de la Plata huit jours après lui , ainsi que je le dirai plus bas.

Le vingt-fixième, que nous étions par dix degrés de latitude Sud, & par trois cens cinquante-deux degrés de longitude, le Soleil nous passa à Pic, dans un ciel très-sérain. Il se préparoit à nous bien chauffer, mais un vent d'Est qui nous faisoit faire deux lieues par heure, l'en empêcha.

Enfin le 11 de Mars nous sortîmes de la Zone torride, & nous vînmes chercher l'Hyver, en vous envoyant l'Esté dont nous étions bien las.

Le douzième, nous pensâmes être surpris d'un de ces Ouragans dont je vous ai déjà parlé: & à peine eûmes-nous le tems de serrer nos Voiles. La Mer étoit horrible: j'étois resté sur le Tillac avec les deux Pilotes, & les autres Missionnaires étoient dans la chambre.

A peine eûmes-nous amené les

voiles qu'un coup de mer donna contre la Poupe avec tant de fureur que le Navire s'en ébranla , comme s'il eût donné sur un banc de sable. La pluie qui redoubla alors , me fit descendre dans la chambre , où je les trouvai tous à genoux & à demi morts de peur. Le coup de mer avoit remonté de la Poupe par quatre grandes fenêtrés qu'on tenoit toujours ouvertes , & en avoit bien mouillé plusieurs ; les autres crurent qu'ils étoient sur le point de couler à fonds. Je ne pus m'empêcher de rire en les voyant ainsi consternés , & eux-mêmes revenus de leur frayeur prirent le parti d'en rire avec moi.

Le treizième après midi le débris d'un Navire nous passa par le côté : il portoit encore le grand Mats. Nous criâmes de toutes

*Missionnaires de la C. de 7.* 383  
nos forces , pour voir s'il n'y  
avoit point quelque malheureux  
qui eût échappé du naufrage ,  
mais personne ne nous répondit.  
Nous ne fûmes pas sans inquié-  
tude , car le Navire Saint Mar-  
tin nous avoit perdu dès le  
quatorzième degré de latitude  
Nord , & nous craignons qu'il  
ne lui fût arrivé quelque dif-  
grace.

Le vingt-cinquième , Fête de  
l'Annonciation, l'Equipage crut  
voir la terre : la joye fut grande  
parmi tous les Passagers. Nous  
crûmes que c'étoit la côte du  
Brésil , car nous étions par la  
hauteur du Rio grande ; mais  
ayant pris le large , & le Soleil  
ayant bien éclairci l'Horison ,  
cette terre , qui étoit apparem-  
ment de la neige , disparut tout  
à coup. Il est vrai que l'eau avoit  
changé de couleur , c'est pour-

384 *Lettres de quelques*  
quoi nous sondâmes , & nous  
ne trouvâmes que cinquante  
brasses d'eau : mais ils nous parut  
que nous étions sur un banc de  
sable , nommé *le Placer* , qui  
court cinquante lieues le long de  
la côte du Brésil ; & à midi ayant  
sondé de nouveau , nous ne trou-  
vâmes plus de fonds.

Le lendemain 26. ayant cou-  
ru partie au large , & partie vers  
la terre , nous nous trouvâmes  
par quatre-vingt brasses. Le  
27. à deux heures après midi ,  
nous ne trouvâmes que vingt  
brasses ; nous étions par trente-  
quatre degrés & demi de latitu-  
de ; mais il étoit trop tard pour  
entreprendre de chercher la ter-  
re, nous fûmes obligés de mettre  
à la cape.

Le 28. un brouillard épais  
qui s'étoit élevé , nous empêcha  
de courir : il se dissipa vers le mi-  
di ,



ai, & nous ne vîmes plus le Navire saint François, qui s'étoit hasardé à aller découvrir la terre, & qui en effet la reconnut en peu d'heures. Pour nous qui fûmes pris de calme, nous ne pûmes la reconnoître que le 30<sup>e</sup> à midi. C'étoit l'Isle de Castillos qui n'est pas éloignée du Cap de Sainte Marie, lequel est à l'embouchure du Fleuve de la Plata.

Le 31<sup>e</sup>. un petit vent nous faisoit courir la côte, mais vers les cinq heures du soir, n'ayant pu monter une pointe de terre, il nous fallut virer de bord, & bien nous en prit, car à peine avions-nous viré, qu'il s'éleva un vent furieux du Sud-Est. Ce fut le seul danger évident que nous courûmes, car il y avoit à craindre que nous n'allassions nous perdre sur la côte. Nous nous dégagâmes, & nous pri-

386 *Lettres de quelques*  
mes tellement le large, que le 2  
d'Avril nous ne trouvâmes plus  
de fonds, ayant couru plus de cin-  
quante lieues de large à la mer.

Enfin le vent changea, mais  
les trois jours suivans nous fû-  
mes presque toujours en calme.  
Le peu de vent qui survint le 6<sup>e</sup>,  
nous mit par la hauteur du Cap  
de Sainte Marie, & le lendemain  
nous apperçûmes l'Isle de *Lobos*,  
qui est la première que forme le  
Fleuve de la Plata.

Le Navire Saint François avoit  
mouillé le deuxième du mois  
devant Montevide, où les Espa-  
gnols ont établi une Colonie, &  
où ils ont bâti une Forteresse  
pour s'opposer au dessein que les  
Portugais avoient de s'en empa-  
rer. Le troisième Navire, nommé  
Saint Martin, qui nous avoit si  
fort inquiété, y étoit arrivé dès  
le 29. de Mars, avec les familles

qu'il transportoit de la grande Canarie. Nous n'eûmes ce bonheur, que le neuvième à sept heures du soir; il arriva en même tems une grande Tartane qu'on avoit envoyé nous chercher jusqu'aux Castillos. Le Navire Saint François avoit pris le même jour la route du Buenos-ayres.

Comme le plus grand nombre des Missionnaires étoit sur notre bord, que nous avions un gros tems à essuyer, & que le Fieuve de la Plata est plus dangereux que la Mer, notre Procureur Général étoit dans de grandes inquiétudes.

Le dixième après midi nous levâmes l'ancre de Montevide, & le jour suivant à onze heures nous appercûmes le Navire Saint François qui mouilla l'ancre pour nous attendre. Nous nous saluâmes par une décharge de tout notre Canon. R ij

Un instant après notre Procureur Général vint à notre bord, transporté de joye de retrouver tous les Missionnaires en parfaite santé, après environ trois mois que nous étions partis des Canaries; de huit cens personnes que nous étions dans les trois Vaisseaux, il n'y a eu qu'un Soldat à bord du S. François, qui soit mort à l'entrée du Fleuve de la Plata: il n'y eut pas même de malades, & l'on peut dire que nous arrivâmes en plus grand nombre que nous n'étions partis de Teneriffe, car plusieurs Canariennes, qui s'étoient embarquées sur le Vaisseau de Saint Martin étant enceintes, accoucherent durant le voyage.

Il n'y a que quarante lieues de Montevide à Buenos-ayres, mais comme le Fleuve est semé de bancs de sable, on ne peut y na-

viger qu'avec une extrême précaution, & il faut mouiller toutes les nuits. Cela est assez agréable pour ceux qui ne sont point obligés de virer au Cabeltan: mais c'est alors l'enfer des Matelots. Chaque Navire fait voile avec ses deux Chaloupes, qui vont devant lui à un quart de lieue, toujours la sonde à la main, & qui marquent par un signal la quantité d'eau qui se trouve.

Enfin le quinziesme Avril jour du Vendredi Saint un peu après le Soleil couché, nous jettâmes l'ancre devant Buenos-ayres à trois lieues de la Ville, & nous ne débarquâmes que le dix-neuvième, parce que les Officiers Royaux n'avoient pu venir plutôt faire leur visite.

Le Fleuve de la Plata, est très-poissonneux; il abonde principa-

390 *Lettres de quelques*  
lement en Dorades : l'eau est excellente, on n'en boit pas d'autre, mais elle est très-laxative, & si avant que d'y être accoûtumé, on en boit avec excès, elle purge extraordinairement.

Vous jugez bien que tant de Missionnaires nouvellement arrivés, ne furent pas long-tems sans être partagés dans les différentes Missions auxquelles on les destinoit : treize furent envoyés d'abord aux Missions des *Guaranis* : Le R. P. Provincial emmena les autres avec lui à Cordoue du Tucuman. Il me laissa à Buenos-ayres jusqu'à son retour, pour me conduire lui-même dans d'autres Missions dont il devoit faire la visite.

Je me consolais de ce retardement, parce que je retrouvai dans cette Ville une Mission aussi laborieuse que celle des In-

diens réunis dans les Peuplades.  
Elle m'occupoit jour & nuit,  
& Dieu benit mes travaux.

Il y avoit à Buenos-ayres plus  
de vingt mille Nègres ou Né-  
gresses, qui manquoient d'instru-  
ction, faute de sçavoir la langue  
Espagnole. Comme le plus  
grand nombre étoit d'Angola,  
de Congo & de Loango, je  
m'avisai d'apprendre la langue  
d'Angola, qui est en usage dans  
ces trois Royaumes. J'y réussis,  
& en moins de trois mois, je fus  
en état d'entendre leurs confes-  
sions, de m'entretenir avec eux,  
& de leur expliquer la Doctrine  
chrétienne tous les Dimanches  
dans notre Eglise.

Le R. Pere Provincial, qui  
fut témoin de la facilité que Dieu  
me donnoit d'apprendre les  
Langues, avoit le dessein de  
m'envoyer dans les Missions des

Chiquites , dont la Langue extrêmement barbare , exerce étrangement la patience de ceux qui travaillent à la conversion de ces Peuples. Ce sont des Sauvages naturellement cruels , parmi lesquels il faut avoir toujours son ame entre ses mains.

Il y avoit environ un an , que j'étois occupé à l'instruction des Nègres de Buenos-ayres , lorsque je fis ressouvenir le R. P. Provincial , de l'espérance qu'il m'avoit donnée de me consacrer à la Mission des Chiquites. Il me mena avec lui , sans cependant me rien dire de la détermination qu'il avoit prise.

Quand nous fûmes arrivés à la Ville de Santafé , je lui demandai si nous ne passerions pas plus loin. Il me répondit que l'état déplorable où se trouvoit la Province , que les Infidèles infestoient



*Missionnaires de la C. de J.* 393  
de toutes parts, ne permettoit guères l'entrée de ces Missions; qu'il ne sçavoit pas même s'il pourroit aller à Cordoue, pour y continuer sa visite.

Ses raisons n'étoient que trop bien fondées: le nombre prodigieux de Barbares répandus de tous côtés dans la Province, occupoit tous les passages, & il n'y avoit nulle sûreté dans les chemins. Vous en jugerez vous-même par les périls que nous courûmes en allant de Buenos-ayres à *Santafé*.

La façon dont on voyage au milieu de ces vastes déserts, est assez singulière. On se met dans une espèce de charette couverte, où l'on a son lit & ses provisions de bouche. Il faut porter jusqu'à du bois, à moins qu'on ne passe par les Forêts. Pour ce qui est de l'eau, on n'en manque guères,

parce qu'on trouve fréquemment des ruisseaux ou des rivières, sur les bords desquels on s'arrête. Nous fîmes soixante lieues sans presque aucun risque, mais il n'en fut pas de même des vingt-deux dernières qui restoient à faire jusqu'à *Santafé*.

Les Barbares *Guaycarus* se sont rendus Maîtres de tout ce pays, ils courent continuellement la campagne, & plus d'une fois ils ont tâchés de surprendre la Ville de *Santafé*. Ils ne font jamais de quartier : Ceux qui tombent entre leurs mains, ont aussi-tôt la tête coupée ; ils en dépouillent la chevelure avec la peau, dont ils érigent autant de trophées. Ils vont tout nuds, & se peignent le corps de différentes couleurs, excepté le visage : ils ornent leur tête d'un tour de plumes. Leur armes sont l'arc,

les flèches, une lance, & un dard qui se termine en pointe aux deux bouts, & qui est long de quatre à cinq aulnes. Ils le lancent avec tant de force qu'ils percent un homme de part en part; ils attachent ce dard au poignet, pour le retirer après l'avoir lancé.

Ces Barbares ne sont pas naturellement braves : ce n'est qu'en dressant des embuscades, qu'ils attaquent leurs ennemis; mais avant que de les attaquer ils poussent d'affreux hurlemens, qui intimident de telle sorte ceux qui n'y sont pas faits, que les plus courageux en sont effrayés, & demeurent sans défense; ils redoutent extrêmement les armes à feu, & dès qu'ils voyent tomber quelqu'un des leurs, ils prennent tous la fuite; mais il n'est pas facile même aux

396 *Lettres de quelques*  
plus adroits tireurs de les atteindre. Ils ne restent pas un moment à cheval dans la même posture. Ils sont tantôt couchés, tantôt sur le côté, ou sous le ventre du cheval, dont ils attachent la bride au gros doigt du pied, & d'un fouet composé de quatre ou cinq lanieres d'un cuir tors, ils font courir les plus mauvais chevaux. Quand ils se voyent poursuivis de près, ils abandonnent leurs chevaux, leurs armes, & se jettent dans la riviere où ils nâgent comme des poissons, ou bien ils s'enfoncent dans d'épaisses forêts dont ils ne s'éloignent presque jamais. Leur peau à la longue s'endurcit de telle sorte, qu'ils deviennent insensibles aux piqueures des épines & des ronces, au milieu desquelles ils courent sans même y faire attention.

Ces Infidèles nous tinrent pendant trois nuits dans de continuelles allarmes, & sans une escorte qu'on nous avoit envoyée, & qui faisoit continuellement la ronde, difficilement eussions-nous pu échapper à leur barbarie. Quelques-uns d'eux venoient de tems en tems examiner si nous étions sur nos gardes : enfin nous arrivâmes heureusement à *Santafé*.

Comme le passage m'étoit fermé pour entrer dans la Mission des Chiquites, je fus envoyé à celles des *Guaranis*. Ces Indiens réunis dans diverses Peuplades sont tous convertis à la Foy, & retracent à nos yeux la vie & les vertus des premiers Fidèles. De *Santafé* à la première Peuplade, on compte deux cens vingt lieues, & cent cinquante jusqu'à la Ville de *Las Corrientes* par où

398 *Lettres de quelques*  
je devois passer, & d'où j'ai l'honneur de vous écrire.

J'ai déjà dit que dans ces pays-ci on voyage dans des Charettes couvertes : cette voiture étoit très-incommode pour le chemin que j'avois à faire , ayant à traverser huit ou neuf Rivieres qui font très-rapides quand il a plû , & une vingtaine de ruisseaux où l'on a presque les mêmes dangers à effuyer.

La maniere dont on passe ces Rivieres , vous surprendra sans doute , car je ne crois pas que vous vous imaginiez qu'on y trouve des Ponts comme en Europe. Ceux qui voyagent dans ces Charettes , les déchargent , & les attachent à la queue des Chevaux qui les tirent à la nâge. Souvent il arrive que les Charettes & les Chevaux emportés par les courans , disparoissent en

un instant. La charge, & ceux qui ne sçavent pas nâger, passent dans de petites Nacelles, qu'on nomme *Pelota*: c'est un cuir de Bœuf fort sec, dont on relève les quatre coins en forme de petit bateau. C'est à celui qui s'y trouve de se tenir bien tranquille; car pour peu qu'il se donne de mouvement, il se trouve aussi-tôt dans l'eau. C'est ainsi que je passai la célèbre riviere *Corriente*.

Ce n'est pas là le seul péril qu'on ait à craindre; les chemins sont semés d'Infidèles nommés *Charuas*; ils se disent amis des Espagnols, mais à dire vrai, c'est ce qu'on appelle en Europe de francs voleurs de grand chemin. Ils ne vous tuent pas, si vous leur donnez sur le champ ce qu'ils demandent, mais pour peu que vous hésitez, ç'en est fait de

votre vie. Ils sont nuds , & armés de lances & de flèches. Quand ils vous parlent , ils se mettent en des postures , & font des contorsions de Visage aussi affreuses que ridicules : ils prétendent montrer par-là qu'ils ne craignent rien , & qu'ils sont gens de résolution.

J'en vis une troupe à dix lieues de *Santafé* : ils sont plus humains que ceux de leur nation qui vivent dans les Forêts, parce qu'ils se trouvent dans une étendue de pays , où il y a quelques habitations Espagnoles. Il y avoit parmi eux un jeune homme de 14 à 15 ans. Je l'embrassai avec amitié , & je tâchai de le retirer des mains de ces Barbares , mais je ne pus rien gagner sur son esprit. Ils n'ont aucune demeure fixe : leurs maisons sont faites de Nattes, & quand ils s'ennuyent



*Missionnaires de la C. de J.* 401  
dans un lieu, ils plient bagage,  
& portent leurs maisons dans un  
autre.

Je reviens à la manière dont  
je fis mon voyage, car je ne veux  
vous rien laisser ignorer de ce  
qui me regarde. Il n'étoit point  
question de prendre des charet-  
tes, parce que ceux qui employent  
cette voiture tombent d'ordinaire  
entre les mains des *Charuas*.  
Je pouvois remonter la riviere  
*Parana*, mais on ne le jugea pas  
à propos, car outre qu'il eût fal-  
lu y employer plus de deux mois,  
j'avois tout à craindre des Infi-  
dèles *Payaguas* qui rôdent con-  
tinuellement sur ce grand Fleu-  
ve. On determina qu'étant d'un  
temperament robuste, je pour-  
rois faire le voyage à cheval.

Ce fut donc le 18 d'Août que  
je partis de *Santafé*, accompagné  
de trois Indiens & de trois Mu-

lates, avec quelques Chevaux & quatre Mules. Je portois avec moi mon Crucifix, mon Bréviaire, un peu de pain & de biscuit, avec une Vache coupée par longues tranches qu'on avoit fait sécher au Soleil. J'avois de plus mon Lit, & une petite Tente en forme de Pavillon.

Quand on se trouve à dix lieues de *Santafé*, ce n'est plus qu'un vaste désert plein de Forêts, par où il faut passer pour se rendre à Sainte Lucie, qui est une Peuplade Chrétienne, éloignée de plus de cent lieues. Ces Forêts sont remplis de Tygres & de Couleuvres, & l'on ne peut s'écarter de sa troupe, même à la portée du pistolet, sans courir de grands risques. Les gens de ma fuite allumoient de grands feux pendant la nuit, & repositionent autour de ma Tente.

C'est la coutume des *Charuas*, de se retirer dans leurs maisons de Nattes au coucher du Soleil, & de n'en point sortir durant la nuit, quand même ils entendraient le mouvement des voyageurs. C'est ce qui nous donnoit plus de facilité à éviter leur rencontre. Vers le midi nous nous arrêtons dans quelque coin de la Forêt à l'abri du Soleil, mais sans cesser d'être à la merci des Tygres & des Couleuvres. Une heure avant le coucher du Soleil, nous remontions à cheval, & le lendemain matin nous nous trouvions à dix ou douze lieues des *Charuas*. Nous prenions alors trois ou quatre heures de sommeil, mais de crainte qu'il ne prît fantaisie à ces Barbares de suivre la piste de nos chevaux, & de courir après nous au galop, nous nous remettions en

404 *Lettres de quelques*  
route jusqu'à la nuit.

C'est ainsi qu'en 13 jours j'arrivai à la ville de *Las Corrientes*. Nous pouvions faire ce voyage en dix jours, si nous eussions eu de meilleurs chevaux, quoique néanmoins on ne marche pas ici comme on voudroit; l'eau regle les journées, selon qu'elle est plus ou moins éloignée.

Ce qui m'a le plus fatigué dans ce voyage, ce sont les chaleurs brûlantes du climat: un jour nous fûmes contraints de nous y rendre, & de nous enfoncer dans l'endroit le plus épais de la Forêt. Je vous avoue que je n'ai jamais rien vû de plus agréable. J'étois environné de Jasmins d'une odeur charmante.

Outre les ardeurs insupportables du Soleil, les Barbares avoient mis le feu dans le bois, pour en faire sortir les Tygres

dont ils se nourrissent. Quelquefois nous avions le feu à notre gauche, & il nous falloit marcher sur la terre encore fumante. D'autre fois il falloit nous arrêter pour n'être pas coupés par les flammes.

C'est ce qui arriva un jour où le feu gagna l'autre côté d'un ruisseau assez large, où nous nous croyions en sûreté. Nous nous sauvâmes à la hâte, mais comme le vent nous portoit au visage, il sembloit que nous fussions à la bouche d'un four.

Enfin j'arrivai ici en parfaite santé. Je n'ai plus que 70 lieues à faire pour me rendre à mon terme. Il me faudra traverser un Marais pendant quatre lieues, & l'on m'assure que ce sera bien marcher, si je fais ces quatre lieues en deux jours.

Je pourrai dans la suite vous

mander des choses plus intéressantes. Deux nouveaux Missionnaires viennent d'entrer dans le pays des *Guananas*, pour travailler à la conversion des Infidèles qui l'habitent. Ces Indiens sont, dit-on, d'un excellent naturel. Comme cette nouvelle Mission n'est pas éloignée de celle de *Parana*, si j'y reste, je serai à portée d'être informé des bénédictions que Dieu répandra sur leurs travaux, & je ne manquerai pas de vous en faire part.

Il ne faut pas juger de ce pays par comparaison avec celui d'Europe. Les fatigues qu'on a à essuyer, sur tout dans les voyages, sont inconcevables. On passe tout à coup des chaleurs les plus ardentes, à un froid glaçant.

Cependant malgré ces fatigues, il y a peu de Missionnai-

*Missionnaires de la C. de J.* 407  
res qui n'aillent au-delà de soixante ans. La plûpart de ceux que nous avons trouvés, étoient si infirmes & si cassés de vieillesse, qu'il falloit les porter en Chaise à l'Eglise pour y remplir les fonctions de leur Ministère. Il semble que Dieu ait différé à les recompenser de leurs travaux, qu'ils eussent des successeurs de leur zèle. Peu de tems après notre arrivée, ils acheverent leur carrière les uns après les autres. Je recommande à vos prieres la conversion de tant de Barbares, & suis avec respect, &c.





SECONDE  
L E T T R E  
DU P. CHOME,  
MISSIONNAIRE  
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.  
*Au Pere VAN THIENNEN  
de la même Compagnie.*

A Buenos-ayres, ce  
21 Juin 1732.

**M**ON REVEREND PERE,

*La Paix de N. S.*

Il y a environ deux ans que  
je vous écrivis de la Ville de *Las*  
*Corrientes,*



*Missionnaires de la C. de F.* 409  
Corrientes , par où je passois pour  
me rendre aux Missions des *Gua-*  
*ranis* auxquelles j'étois destiné ,  
& où j'arrivai au mois d'Octo-  
bre de l'an 1730. Je m'appliquai  
d'abord à apprendre la langue  
de ces Peuples ; graces à la pro-  
tection de Dieu , & au goût sin-  
gulier qu'il m'a donné pour les  
langues les plus difficiles , en peu  
de mois d'une application con-  
stante , je fus en état de confesser  
les Indiens , & de leur annoncer  
les vérités du salut.

Je vous avoue qu'après avoir  
été un peu initié aux mysteres de  
cette langue , je fus surpris d'y  
trouver tant de majesté & d'é-  
nergie : chaque mot est une dé-  
finition exacte , qui explique la  
nature de la chose qu'on veut ex-  
primer , & qui en donne une idée  
claire & distincte. Je ne me se-  
rois jamais imaginé qu'au centre

410 *Lettres de quelques*  
de la Barbarie l'on parlât une  
langue, laquelle, à mon sens,  
par sa noblesse & par son har-  
monie, ne le cède guères à au-  
cune de celles que j'avois appri-  
ses en Europe : elle a d'ailleurs  
ses agrémens & ses délicatesses,  
qui demandent bien des années  
pour la posséder dans sa perfec-  
tion.

La Nation des Indiens *Gua-*  
*ranis* est partagée en trente Peu-  
plades, où l'on compte cent tren-  
te-huit mille ames, qui par la  
ferveur de leur piété,\* & par  
l'innocence de leurs mœurs,  
nous rappellent les premiers sié-  
cles du Christanisme. Mais ces  
Peuples ressemblent assez à ces  
terres arides qui ont besoin d'u-  
ne continuelle culture. Ce qui  
ne frappe pas les sens, ne laisse  
dans leurs esprits que des traces

\* Voyez le XIII. Recueil, 243, 244, &c.

légeres ; c'est pourquoi il faut sans cesse leur inculquer les vérités de la foy \* , & ce n'est que par les soins assidus qu'on se donne à les instruire, qu'on les maintient dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Ces Contrées sont infestées de bêtes féroces , & sur-tout de Tygres : on y trouve diverses sortes de Serpens , & une infinité d'insectes qui ne sont pas connus en Europe. Parmi ces insectes , il y en a un singulier que les Espagnols nomment *Piqué* , & les Indiens *Tung* : il est de la grosseur d'une petite Puce : il s'insinue peu à peu entre cuir & chair, principalement sous les ongles , & dans les endroits où il y a quelque calus. Là il fait son nid & laisse ses œufs. Si l'on n'a soin

\* Voyez le XI. Recueil , pp. 424, 425 .  
&c.

de le retirer promptement, il se répand de tous côtés, & produit les plus tristes effets dans la partie du corps où il s'est logé; d'où il arrive qu'on se trouve tout à coup perclus ou des pieds ou des mains, selon l'endroit où s'est placé l'insecte. Heureusement on est averti de l'endroit où il s'est glissé, par une violente démangeaison qu'on y sent. Le remede est de miner peu à peu son gîte avec la pointe d'une épingle, & de l'en tirer tout entier, sans quoi il feroit à craindre que la playe ne s'envenimât.

Les Oyseaux y sont en grand nombre, mais bien différens de ceux qu'on trouve en Europe. Il y a plus de vingt sortes de Perroquets: les plus jolis ne sont pas plus gros qu'un petit Moineau, leur chant est à peu près semblable au chant de la Linotte; ils

font verds & bleus , & quand on les a pris , en moins de huit jours on les rend si familiers , qu'ils viennent sur le doigt du premier qui les appelle.

C'est sur tout dans les marais qu'on voit des Oyseaux de toute espece, qui surprennent par l'agréable variété de leurs couleurs, & par la diversité de leur bec dont la forme est singuliere. Les Oyseaux de proye y abondent , & il y en a d'une énorme grandeur.

Voilà tout ce que je vous puis dire d'un pays où je n'ai pas fait un long séjour , bien que je crusse y passer une partie de ma vie. Mais des ordres supérieurs m'appellent avec trois autres Missionnaires dans une nouvelle Mission, qui doit en quelque façon nous être plus chere , puisqu'on nous y promet de grands

414 *Lettres de quelques*  
travaux, des croix, des tribulations de toutes les sortes, & peut-être le bonheur de sceller de notre sang les saintes vérités, que nous allons annoncer dans ces Contrées barbares. Ces Peuples se nomment *Chiriguanes*.

Pour vous donner quelque connoissance de cette Nation, il faut reprendre les choses de plus loin. Lorsque les *Guaranis* se soumirent à l'Évangile, & que réunis par les premiers Missionnaires dans diverses Peuplades, ils commencèrent à former une nombreuse & fervente Chrétienté, il se trouva parmi eux un certain nombre d'Infidèles, dont on ne put jamais vaincre la férocité, & qui refuserent opiniâtement d'ouvrir les yeux à la lumière de la Foi.

Ces Barbares craignant le ressentiment de leurs Compatriotes,

dont ils n'avoient pas voulu suivre l'exemple, prirent la résolution d'abandonner leur terre natale, & d'aller chercher un azile dans d'autres Contrées : Dans cette vûe ils passerent le Fleuve Paraguay, & avançant dans les terres, ils fixerent leur demeure au milieu des Montagnes.

Les Nations chez lesquelles ils s'étoient refugiés, en conçurent de la défiance, & après avoir délibéré sur le parti qu'elles avoient à prendre, ou de déclarer la guerre à ces nouveaux venus, ou de les laisser vivre tranquillement dans les montagnes, elles jugerent qu'étant nés sous un ciel brûlant, & passant dans des païs extrêmement froids ils ne pourroient résister longtems aux rigueurs d'un si rude climat, & qu'ils y périroient bien-tôt de miseres. *Chiriguano,*

416 *Lettres de quelques*  
disoient-elles en leur langue ,  
c'est-à-dire , le froid les détruira ;  
& c'est delà qu'est venu le nom  
de *Chiriguanes* , qu'ils ont con-  
servé , pour se distinguer davan-  
tage des *Guaranis* , dont ils é-  
toient sortis , & pour oublier en-  
tierement leur patrie.

Ces Nations se trompoient  
dans leurs conjectures : Les *Chi-  
riguanes* multiplierent prodigieu-  
sement , & en assez peu d'années  
leur nombre monta à trente mil-  
le ames. Comme ces Peuples sont  
naturellement belliqueux , ils se  
jetterent sur leurs voisins , les  
exterminerent peu-à-peu , & s'em-  
parerent de toutes leurs terres.

Les *Chiriguanes* occupent  
maintenant une vaste étendue de  
pays sur les rivieres *Picolmaio*  
& *Parapiti*. On a tenté plusieurs  
fois de leur porter le flambeau  
de la Foi , mais ces diverses ten-



tatives n'ont eu aucun succès, & l'on n'a pu encore adoucir leur naturel féroce. Il y a cinq ou six ans que nous y avons deux ou trois Peuplades; on en comptoit encore deux, dont l'une étoit gouvernée par trois Peres Dominicains, & l'autre par un Religieux Augustin.

Ces heureux commencemens donnoient quelque espérance, & l'on se flattoit de vaincre insensiblement leur opiniâreté, & de les gagner à Jesus-Christ, lorsque les Missionnaires Jésuites découvrirent le complot qu'ils avoient formé, d'ôter la vie aux Hommes Apostoliques, qui travailloient avec tant de zèle à leur conversion. Ils en informèrent aussi-tôt les Peres de S. Dominique & le Religieux Augustin, afin qu'ils se precautionnassent contre la fureur de ces Barba-

res : Celui-ci profita de l'avis ; mais les Peres de Saint Dominique étant avec un nombre de Chrétiens dans une espece de petit Fort palissadé , se crurent en état de se défendre si l'on venoit les y attaquer. Leurs palissades ne tinrent pas long-tems contre la multitude des Indiens , & ces Peres furent massacrés d'une maniere cruelle.

La nouvelle de leur mort ne fut pas plutôt répandue dans les Villes de *Tarija* , & de Sainte Croix de *la Sierra* , que les Espagnols resolurent d'en tirer une prompte vengeance. Ils allerent chercher ces Infidèles jusques dans leurs plus hautes Montagnes , en tuerent un grand nombre , & firent plusieurs Esclaves.

Quelques tems après les Indiens *Chiquites* , qui sont la terreur de toutes ces Nations , se

*Missionnaires de la C. de J.* 419  
joignirent aux Espagnols de S<sup>re</sup>  
Croix, pénétrèrent dans les Mon-  
tagnes des *Chiriguanes*, en tue-  
rent trois cens, & en firent envi-  
ron mille esclaves.

Ces deux expéditions humili-  
erent étrangement l'orgueil de  
ces Barbares, qui se regardoient  
comme invincibles; ils ouvri-  
rent enfin les yeux sur les mal-  
heurs dont ils étoient menacés,  
ils demanderent la paix, & pour  
preuve de la sincérité de leurs  
démarches, ils prièrent instam-  
ment qu'on leur envoyât des Mis-  
sionnaires Jésuites.

C'est sur les Lettres pressantes  
que le R. Pere Provincial reçut  
du Viceroy de Lima, & du Pré-  
sident de l'Audience Royale de  
*Chaquisaca*, qu'il me retira de  
la Mission des *Guaranis* pour me  
faire passer dans celles des *Chi-  
riguanes*. J'ai l'avantage de sça-

voir déjà leur langue , parce que c'est la même que celle des Indiens *Guaranis* , & par-là dès le lendemain de mon arrivée chez ces Barbares , je pourrai travailler à leur instruction. S'ils deviennent dociles aux vérités de l'Évangile , leur conversion ouvrira la porte d'un vaste pays nommé *Chaco*. C'est là le centre de la grande Province du *Paraguay* , & en même tems l'azile & comme le boulevard de l'infidélité. Ce pays est environné en partie vers le Nord par les *Chiriguanes* : il a au Sud *Las Corrientes* ; *Salta* à l'Occident ; & à l'Orient , le grand Fleuve *Paraguay*.

Pour ce qui est des *Chiriguanes* , quoiqu'ils habitent sous la Zone torride , les affreuses Montagnes dont leur pays est couvert , rendent le climat excessi-

vement froid : ils ont à leur tête des Caciques , qui sont des espèces d'Enchanteurs adonnés aux sortilèges & aux opérations magiques. Ce sont ces Chefs qui doivent être le premier objet de notre zèle , & ce n'est qu'après leur avoir fait goûter les vérités Chrétiennes , qu'on peut espérer de se faire écouter du reste de la Nation. Cela seul doit vous faire juger des efforts que fera le Démon , pour empêcher la destruction de son Empire , & des obstacles que nous aurons à surmonter pour établir la Foi parmi ces Peuples.

Graces à Dieu , qui par sa miséricorde m'a appelé aux fonctions Apostoliques , & qui m'inspire l'amour que je sens au fond du cœur pour ces pauvres Barbares ; je ne suis nullement effrayé , ni des fatigues que j'aurai à essuyer , ni des périls auxquels ma

vie va être sans cesse exposée. C'est maintenant que je me regarde véritablement comme Missionnaire, parce que je vais éprouver tout ce que cet emploi a de plus laborieux & de plus pénible.

Je me souviens qu'étant sur mon départ d'Europe, & allant de Lille à Douay avec un de nos Peres, il me fit remarquer une vieille chaumière qui tomboit en ruine, & me dit en riant : *telle sera aux Indes l'habitation du Pere Chomé*. Je vous avoue que j'en serois très-content, si je la trouvois parmi mes chers *Chiriguanes* : Si j'en veux une semblable, il faudra que je la construise moi-même, & que je mette en œuvre le peu que je sçai d'Architecture. Pour ce qui est de mes repas, si je veux me les procurer, ce ne pourra être qu'à la sueur de

mon front , en cultivant moi-même la terre , pour en recueillir un peu de maiz ; encore heureux, si lorsqu'il sera en herbe, les Barbares n'y font pas paître leurs mules, comme il est arrivé à quelques-uns de nos Missionnaires , qui se sont efforcés assez inutilement de les retirer de l'infidélité.

Cependant j'ai je ne sçai quelle confiance , que l'heure marquée par la Providence pour la conversion d'un si grand Peuple , est enfin arrivée. Si la sémence de l'Évangile jettée dans les cœurs de ces Infidèles y fructifie, ainsi que je l'espère de la Divine miséricorde , quantité de Nations voisines , encore plus barbares , présenteront un vaste champ au zèle des plus fervens Missionnaires. Vous sentez assez

Tout le besoin que j'ai du secours  
de vos prieres. Je vous les de-  
mande avec instance, & suis  
avec beaucoup de respect, &c.







# LETTRE

DU PERE

D'ENTRECOLLES,

MISSIONNAIRE

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere P. D. H. de la même  
Compagnie.*

A Peking, ce 4 Nov. 1734.



MON REVEREND PERE,

*La Paix de Notre Seigneur.*

J'ai balancé quelque-tems si  
je vous ferois part de quelques  
secrets, & d'autres observations

426. *Lettres de quelques*  
assez curieuses que j'ai trouvées  
dans les Livres Chinois, parce  
que je n'ai eu ni le loisir, ni la  
commodité d'en faire des épreu-  
ves, qui pussent en certifier la vé-  
rité. Mais j'ai été rassuré par la  
reflexion ingénieuse que fait un  
célèbre Académicien dans une  
occasion pareille. Voici comme  
il s'en explique dans le Tome de  
l'Histoire de l'Académie de l'an-  
née 1722.

» Les Physiciens qui doivent  
» naturellement être les plus in-  
» crédules sur ces sortes de mer-  
» veilles, sont cependant ceux  
» qui les rejettent avec le moins  
» de mépris, & qui apportent le  
» plus de disposition favorable à  
» les examiner. Ils sçavent mieux  
» que le reste des hommes qu'elle  
» est l'étendue de ce qui nous est  
» inconnu dans la nature.

C'est ce qui m'encourage à ha-

garder sur le seul témoignage des Auteurs Chinois quelques-unes de leurs découvertes, dont je vais vous entretenir. Quand elles ne serviroient qu'à exercer la sagacité de nos sçavans Artistes, elles ne seroient pas tout-à-fait inutiles. Au reste comme ces découvertes ont pour objet diverses choses qui ne peuvent s'asfortir ensemble, vous voudrez bien me permettre de ne garder nul ordre en les rapportant.

Les Chinois prétendent avoir trouvé l'art de faire des Perles, qui sont en un sens presque naturelles. Les Dames de qualité à la Chine font grand cas des véritables Perles, qu'elles employent d'ordinaire à leurs parures : les rivieres de la Tartarie orientale leur en fournissent, mais qui sont moins belles que celles qu'on leur apporte des Indes. Les artificiel-

les ne laissent pas d'avoir leur prix, à proportion de la ressemblance qu'elles ont avec les naturelles.

Le peu d'estime que font les Chinois des Perles contrefaites en Europe, fait assez voir qu'ils les jugent beaucoup inférieures à celles qu'ils contrefont eux-mêmes. L'avantage qu'ils y trouvent, c'est que ces Perles naissent, se forment, croissent, & se perfectionnent sous leurs yeux; & qu'ils les pêchent dans le sein même du Poisson, où cette merveille s'opère de la même manière que dans une vraie Nacre de Perles. Voici en quoi consiste leur secret.

Prenez, disent-ils, une des plus grandes Huitres que vous trouverez dans de l'eau pure; mettez-la dans un bassin à demi plein d'une belle eau; placez ce

bassin dans un lieu retiré , de telle sorte néanmoins qu'il puisse recevoir aisément la rosée du Ciel ; ayez soin que nulle femme n'en approche , & qu'on n'y entende ni l'aboyement des Chiens , ni le chant du coq & des poules : prenez ensuite de la semence de Perles ( *Yo Tchu* ) dont on fait usage dans la Médecine , réduisez-la à une poudre si fine & si déliée qu'elle soit impalpable ; puis après avoir cueilli des feuilles de l'Arbuste nomm. é *Che ta Kong lao* , ( c'est une espèce de Houx ) lavez proprement ces feuilles , & exprimez-en le suc , dont vous vous servirez pour lier ensemble la poudre des semences de Perles ; faites de cela de petites boules de la grosseur d'un pois , que vous couvrirez entièrement d'une poudre fine tirée de la pellicule brillante qui est

dans l'intérieur de la Nacre de Perle. Enfin pour donner à ces pois une parfaite rondeur, roulez-les sur une planche de vernis, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus la moindre inégalité, & qu'ils soient assez secs pour ne pas s'attacher à la main qui les façonne; après quoy faites-les sécher tout-à-fait à un soleil modéré. Lorsque votre matière sera ainsi préparée, ouvrez la bouche de l'Huitre, & faites y glisser la Perle nouvellement ébauchée; nourrissez cette mere Huitre durant cent jours de la manière que je vais le marquer: mais soyez exact à lui donner chaque jour sa pâture, sans l'avancer ni la reculer, ne fut-ce que de quelques minutes. Les cent jours expirés, vous trouverez une Perle de belle eau, & il ne s'agira plus que de la percer.

Notre Auteur n'oublie point de marquer de quelles drogues on doit composer cette pâture , & il nomme le *Gin feng* , le *Chi-na* ou l'Esquine blanc , le *Peki* qui est une racine plus glutineuse que la colle de Poisson , & le *Pe cho* autre racine médicinale. Il faut , selon lui , prendre de chaque espece le poids d'une dragme , & les reduire en une poudre très-fine , dont on forme , avec du miel purifié sur le feu , des pastilles longues à peu près comme un grain de ris mondé , après quoi on partage le tout en cent portions pour les cent jours marqués.

Cet exposé n'est pas , ce me semble , exempt de difficultés , qui auroient besoin d'être éclaircies par l'Auteur , s'il pouvoit être consulté : car enfin comment ouvrir l'Huitre & l'ouyrir sans

l'endommager , ou bien faut-il attendre que l'Huitre s'ouvre d'elle-même ? Comment defferrer la bouche de l'Huitre pour y mettre la Perle préparée , ou seroit-ce qu'il suffit de l'insinuer dans l'enceinte du coquillage ? De même pour la distribution de la nourriture qu'on lui fournit chaque jour , se contentera-t'on de la jeter sur l'eau , d'où l'Huitre ne manquera pas de l'attirer , ou bien veut-on qu'on la lui fasse avaler ? il me paroît que tout cela demanderoit des éclaircissemens.

Ce qu'il y a de certain , c'est qu'il y a des gens à la Chine occupés à travailler ces sortes de Perles , qui certainement n'y employeroient pas la semence de Perle si fort estimée dans la Médecine , s'ils n'étoient pas sûrs d'y trouver un profit considérable.



ble. Peut-être aussi les Chinois ont-ils éprouvé que par la nourriture qu'ils fournissent à l'Huitre, il se forme sur la Nacre plusieurs petites Perles, qui les dédommagent de celles qu'ils ont mis en œuvre pour former la grande.

Quoiqu'il en soit, il me paroît que les Chinois ont eu bien des connoissances sur l'origine des véritables Perles. Le choix qu'ils font d'une Nacre de perle; d'un lieu retiré & éloigné du grand bruit & des sons aigus & perçans; l'air pur, la rosée, le long terme qu'ils exigent jusqu'à ce que la Perle soit formée; les alimens qu'ils fournissent, & par lesquels ils suppléent aux sucres tirés des Plantes, que les pluies, après avoir grossi les Rivieres, entraînent dans les pêcheries de Perles, & qui, à ce qu'on assure,

les rendent fécondes ; toutes ces circonstances font voir que par le secours de l'art , ils ont cherché à imiter la nature dans ses opérations.

Au secret de former des Perles en quelque façon naturelles , mon Auteur ajoûte quelques autres secrets pour leur rendre leur première beauté quand elles l'ont perdue.

Si les Perles viennent à perdre leur netteté , il y a un moyen d'en ôter les impuretés adhérentes , & de les rétablir dans leur premier éclat : pour cela , laissez-les tremper pendant une nuit dans du lait de femme , ensuite prenez de l'herbe *Y mout sao* , que vous reduirez en cendres ; faites-en une lessive en recevant dans un bassin l'eau qui en dégoutera à travers un gros linge ; joignez-y un peu de belle farine

de froment; mettez vos perles dans un sachet d'étoffe de soye un peu ferrée, & après avoir plongé ce sachet dans la liqueur, frottez doucement les perles avec la main.

Si les perles ont été ternies ou gâtées par quelque matiere onc- tueuse, prenez de la fiente d'Oye & de Canard séchée au Soleil, que vous reduirez en cendres, faites-en une décoction, & lorsque l'eau sera rassise, mettez les perles dans un sachet de soye, & lavez-les, comme j'ai dit ci- dessus.

L'approche du feu ou quel- qu'autre accident rendent quel- quefois les perles roussâtres: a- lors prenez la peau de *Holan nan tse*, (c'est un fruit étranger dont les Bonzes forment leur espèce de chapelet,) faites la bouil- lir dans de l'eau, mettez-y les

436 *Lettres de quelques*  
perles , & lavez-les de la même  
eau. Ou bien pilez des navets  
ou des raves , & après avoir ex-  
primé le fuc , mettez les perles  
une nuit entiere dans ce fuc , el-  
les en sortiront très-blanches.

Si les perles deviennent com-  
me rouges , lavez-les dans le  
fuc que vous aurez exprimé de  
la racine de Bananier d'Inde ,  
laissez-les pendant la nuit dans  
ce fuc , & le lendemain elles au-  
ront leur premier éclat & leur  
blancheur naturelle.

Les perles sont quelquefois  
endommagées , lorsque sans ré-  
flexion on les a approchées d'un  
corps mort : on les rétablit dans  
leur premier état en les lavant &  
les frottant dans la lessive de la  
plante *Y mout sao* , dont j'ai dé-  
jà parlé , à laquelle on mêle un  
peu de farine & de chaux.

Enfin mon Auteur avertit de

ne pas laisser les perles dans un endroit où l'Odeur du musc se fasse sentir , elles seroient bientôt ternies , & perdroient considérablement de leur juste valeur.

La propreté & l'élégance des ameublemens Chinois a été goûtée en Europe, & il y a long-tems que leurs porcelaines & leurs ouvrages de vernis font l'ornement de nos Cabinets. Mais comme la porcelaine est fragile, quelque soin qu'on prenne à conserver les vases, les assietes, les gobelets, les urnes qui nous viennent de la Chine, il est difficile qu'il ne s'en casse, & l'on regarde d'ordinaire une porcelaine cassée comme perdue. Cette perte parmi les Chinois n'est pas irréparable. Quand la porcelaine n'est pas tout-à-fait brisée, & que les pieces peu-

vent être rejointes, ils ont le secret de les réunir très-proprement sans qu'il y paroisse, & elles sont d'usage comme auparavant.

Pour y réussir ils se servent d'une espèce de colle faite de la racine de *Peki*, dont j'ai parlé plus haut, ils la réduisent en une poudre très-fine, qu'ils délayent avec du blanc d'œuf frais. Quand le tout est bien mélangé, ils en frottent les pièces rompues, ils les appliquent & les lient fortement avec un fil à plusieurs tours au corps de la porcelaine, & ils la présentent à un feu modéré. Lorsqu'elle est sèche, ils en détachent le fil qui la lioit, & elle est en état de servir de la même manière que si elle n'eût pas été cassée. La seule précaution qu'il y a à prendre, est de n'y pas verser du bouillon ou du jus chaud de poule, par-

*Missionnaires de la C. de J. 439*  
ce qu'il détruiroit le ciment dont  
les pieces ont été réunies.

Mon Auteur prétend qu'en  
employant la mixtion de certai-  
nes drogues , il est aisé de pein-  
dre ce que l'on veut sur la porce-  
laine déjà cuite , & que les  
traits qui y seront tracés , y reste-  
ront sans s'effacer , & paroî-  
tront aussi naturels que ceux  
qu'elle reçoit dans le fourneau.

Pour cela , dit-il , prenez cinq  
dragmes de *Naocha* , ( Sel Am-  
moniac ) , deux dragmes de  
*Loufan* , ( Vitriol Romain , ou  
d'Allemagne, ou d'Angleterre ; )  
trois dragmes de *Tanfan* , ( Vi-  
triol de Chypre ) & cinq dra-  
gmes de chaux : pilez le tout ,  
broyez-le finement , délayez-le  
dans une lessive forte & épaisse,  
faite de cendres. De ce mélange  
vous formerez à votre gré des

traits ou des figures sur la porcelaine, & après les avoir laissé sécher à l'aise, vous n'aurez plus qu'à laver & frotter le vase. Cette mixtion produit le même effet sur le Bambou, & par conséquent sur les Cannes qu'on porte en Europe pour se soutenir en marchant.

Les fauteuils & les chaïses faites de Rotin ou de Cannes entrelassées sont devenues à la mode en Europe: ce Rotin vieillit à la longue, & perd sa couleur naturelle; pour le renouveler en quelque sorte & lui rendre sa couleur, il n'y a qu'à prendre des cornets de papier remplis de soufre en poudre, y mettre un feu lent, & faire en sorte que la fumée se répande sur le Rotin. Quelque vieux qu'il soit, on le verra rajeunir aussi-tôt, & devenir tel qu'il étoit lorsqu'on le mit en œuvre.



Parmi les ornemens qui se trouvent dans les cabinets intérieurs des maisons Chinoises, on y voit des instrumens de musique, tels que sont des espèces de luth, de harpe, & de guitare qu'on touche en pinçant délicatement les cordes: Les Lettrés & les Dames Chinoises se font honneur d'en sçavoir jouer. Selon mon Auteur, si l'ongle est foible, le son que rend l'instrument qui en est pincé, n'est ni fin, ni net, ni plein. Il prétend que le moyen d'affermir les ongles, c'est de les parfumer en les tenant exposés à la vapeur des vers à soye désechés qu'on brûle, lorsqu'ils sont morts dans leurs cocons.

A la Chine les salles & les chambres des personnes tant soit peu à leur aise, sont tapissées de cartouches remplis de sentences

442 *Lettres de quelques*  
morales , & de payfagés , ou en  
peintures ou en estampes. On ne  
manque point de secrets en Eu-  
rope pour renouveler de vieilles  
peintures. , mais peut-être n'y  
connoît-on pas un moyen aussi  
court & aussi aisé pour y réussir,  
que celui qui est pratiqué par les  
Chinois. La seule eau de chaux  
produit cet effet. On se sert d'un  
pinceau pour appliquer cette  
eau sur la peinture, & quand elle  
a été ainsi lavée légèrement jus-  
qu'à trois fois , elle reprend son  
éclat & sa vivacité.

Pour laver & rajeunir en quel-  
que sorte une vieille Estam-  
pe , ils l'étendent sur une table  
bien unie , & l'arrêtent seure-  
ment aux quatre côtés : ils l'hu-  
meçtent ensuite en l'arrofant  
d'une petite pluie d'eau , d'une  
maniere uniforme ; puis par un  
fin tamis fait de crins de che...

val ils y répandent de la poudre de *Hon chouï ché*, ( c'est une pierre qui se trouve dans les Provinces méridionales, ) & en fement une couche de l'épaisseur d'un denier. Ils reviennent une seconde fois à humecter l'Estampe, ils y mettent une seconde couche également épaisse de cendres de *Tchin kia hoci*, ( c'est la coquille d'une espèce de Moule, ) & la laissent dans cet état pendant une heure entière. Après quoi en faisant pancher la table, ils y versent dessus avec force de l'eau tiède, & ils trouvent l'Estampe en bon état.

Parmi les ameublemens dont les Chinois font curieux, ils estiment sur tout les Cassolettes & les Vases où l'on fait brûler des odeurs & des parfums. Un Cabinet ne seroit pas bien orné, si ce meuble y manquoit, ou s'il

n'étoit pas d'un goût propre à attirer l'attention de ceux qui viennent rendre visite. Ils font ces meubles d'une figure bizarre, & ils s'étudient principalement à leur donner un air antique. La matiere est souvent de cuivre, mais ils sçavent la déguiser par certaines drogues aidées de l'action du feu, en lui donnant la couleur qu'ils veulent, avec art & par degrés. Mon Livre Chinois explique ainsi ce secret.

Prenez deux dragmes de Verd de Gris, deux dragmes de Sel Ammoniac, cinq dragmes de *Ye tseui tan fan*, (Minéral du Tibet, c'est peut-être la pierre Armenienne, ou le verd d'azur) & cinq dragmes de *Tchu cha*, (Cinabre,) reduisez le tout en une poudre fine, que vous mêlerez avec du vinaigre; mais

souvenez - vous qu'avant que d'appliquer cette mixtion sur l'ouvrage de cuivre , il faut le bien frotter & le rendre luisant avec de la cendre d'un bois solide , afin d'en ôter toute saleté onctueuse , & de ne lui laisser aucune inégalité sur la surface.

Après ces préparatifs lavez le vase de cuivre avec de l'eau bien pure , laissez-le sécher , ensuite avec un pinceau appliquez de tous côtés par dehors une couche de votre mixtion. Peu de tems après mettez des charbons allumés dans le vase , un feu vif le fera bien-tôt changer de couleur. Les charbons étant consumés & le vase refroidi , lavez-le de nouveau pour en ôter le superflu de la couleur qui ne l'auroit pas pénétré , afin que la nouvelle couleur que vous y appliquerez s'y insinue plus aisément ;

car on doit réitérer cette opération jusqu'à dix fois ; après quoi vous aurez une piece à l'antique. Si le vase se trouve parsemé de petites taches noires , il en sera plus estimé.

Si l'on veut donner au cuivre la couleur de peau de Chataigne , ajoutez à la mixtion une dragme de Vitriol de Chypre , & après l'avoir appliqué , donnez-y le feu , que vous réitérerez lorsque vous verrez sortir la couleur.

Pour lui donner la couleur d'écorce d'Orange , il n'y a qu'à ajouter deux dragmes de *Pong cha* mis en poudre (c'est le Borax ; ) mais après l'avoir appliqué , il faut se donner de garde de laver le vase.

Si les vases ainsi préparés venoient à être salis ou par la sueur des mains , ou de quelqu'autre

manière, pour réparer ce défaut, il n'y a qu'à les laisser durant une nuit plongés dans de l'eau de neige fondue.

Un autre livre Chinois me fournit la maniere de colorer les vases de cuivre en un beau verd. Prenez, dit-il, de la premiere eau tirée le matin du puits, mêlez-y du Vitriol de Chypre, du Vitriol Romain, & de la terre jaune, en sorte que le tout s'épaississe, & forme une espece de boue, ce qui s'appelle *Ni fan*; laissez durant une heure votre vase dans cette liqueur épaisse, après quoi chauffez-le de la maniere que j'ai rapporté ci-dessus: appliquez jusqu'à trois fois une couche de cette mixtion: quand cette triple couche sera sèche, prenez du Sel Ammoniac dissous & fondu dans l'eau, puis avec un pinceau neuf éten-

dez doucement sur le vase deux ou trois couches de cette liqueur épaisse; après un jour ou un peu plus lavez le vase, donnez-lui le loisir de sécher, & lavez-le encore, ce qui doit se réitérer trois, quatre, ou cinq fois. le moyen d'y réussir est de bien régler la force de la couleur qu'on y applique, & de gouverner à propos les lotions. Si l'on mettoit quelque tems le vase en terre, il s'y formeroit de petites tâches qui seroient de la couleur du Cinnabre. Si l'on souhaittoit que ces couleurs fussent plus foncées, il n'y auroit qu'à brûler des feuilles de Bambou, & de la vapeur qui s'éleveroit, en parfumer le vase.

Ayant chargé un de nos Chrétiens de demander à quelqu'un de ses amis expérimentés dans ces sortes d'opérations, ce qu'on entendoit par ces mots *Ni fan*,



il me répondit que pour faire la mixtion qui donne à un vase la couleur dont il s'agit, il faut prendre trois dragmes de Sel Ammoniac, six dragmes de Vitriol de Chypre, & une dragme de Verd de gris; que le tout étant pilé très-finement, & chaque drogue étant passée séparément au tamis le plus ferré, doit se délayer dans une petite écuelle à demi pleine d'eau; qu'après avoir bien fourbi le vase, on trempe du coton dans cette eau dont on le frotte d'une main legere, parce que le Sel Ammoniac rend cette mixtion très-pénétrante, & qu'elle pourroit ronger le cuivre; que pour cela aussi-tôt qu'on a frotté le vase, on le plonge dans l'eau pour enlever la mixtion; qu'ensuite on tient pendant quelque tems l'ouverture du vase renversée sur un

petit feu, afin que la chaleur s'infinuant dans le vase, lui donne à la surface extérieure la couleur qu'on souhaite. L'on revient plusieurs fois à cette pratique, jusqu'à ce qu'on apperçoive l'heureux effet de ses opérations. Peut-être cette méthode est-elle plus sûre que la précédente : le succès ne dépend souvent que de très-peu de chose, qu'on ajoute ou qu'on retranche; ce sont les diverses tentatives qui nous mettent au fait de ces sortes de recettes.

Les Chinois aiment fort les parfums, ils en ont de toutes les sortes, des simples, & de composés, de ceux qui se trouvent dans leur propre pays, & d'autres qu'ils font venir des pays étrangers, comme d'Arabie & des Indes, tantôt ils en font des pastilles odoriférantes, tantôt ils

forment des bâtons de diverses poudres de senteur, qu'ils plantent dans un brasier plein de cendres; ces bâtons ayant pris feu par une des extrémités exhalent lentement une douce & légère vapeur, & à mesure qu'ils se consomment, les cendres tombent dans le brasier sans se répandre au dehors. Pour ce qui est des autres parfums, tels que l'encens & les poudres odoriférantes, ils les jettent comme nous sur les charbons allumés dans le brasier.

Mon Auteur remarque que ceux qui s'étudient à allier ensemble différentes sortes de parfums, ont soin d'y mêler du coton ou de la boure d'Armoise; afin que l'agréable vapeur de ces corps odoriférans se réunisse, & s'éleve à une juste hauteur en forme de colonne, sans s'épar-

452 *Lettres de quelques*  
piller aux environs ; il veut  
qu'on y ajoûte des amandes,  
des jujubes aigres après les avoir  
pilées dans un mortier. C'est en  
cela que consiste tout le secret.  
Mais en même tems il avertit que  
ce qu'on appelle à la Chine co-  
ton ou bourre d'Armoise, n'est  
autre chose que la fine mouffe  
qu'on trouve sur de vieux Pins.  
On a débité autrefois qu'un re-  
mede souverain contre les dou-  
leurs de la goutte, étoit d'allu-  
mer des boutons d'Armoise, &  
de les laisser se consumer sur la  
partie affligée ; si ceux qui ont  
essayé ce remede n'en ont pas été  
soulagés, il se pourroit faire que  
par les boutons d'Armoise on  
n'entendoit, ainsi que les Chinois,  
autre chose, que la fine mouffe,  
dont les vieux Pins sont revê-  
tus en certains endroits.

Mon Auteur ajoûte un autre

secrèt pour donner à la vapeur des parfums une figure agréable, lorsqu'elle s'éleve en l'air. C'est assez l'usage parmi les Chinois, d'avoir de grands vases dans leurs jardins, où ils cultivent des fleurs de Nenuphar : lorsque vers le mois de Juin le Nenuphar pousse ses larges feuilles, frottez-en quelques-unes de miel, peu de jours après il s'y formera une espece de petits vers qui rongeront toute la substance verte de la feuille, de laquelle il ne restera que le squelette en forme de gaze. Ces filamens seront bientôt déséchés. C'est alors qu'il faut les cueillir, & en ôter le pedicule un peu grossier, après quoi vous reduirez cette gaze en une poudre très-fine. Lorsqu'en suite vous voudrez brûler diverses sortes de parfums sur un brasier & les allier ensemble, joignez-y

un peu de cette poussiere, la vapeur se réunira comme en un corps en s'élevant assez haut, & se terminera en forme de nuage, ou en figure de chiffres à plusieurs traits.

Si j'étois sûr que mon Auteur n'exagérât point, je serois tenté de croire que les secrets suivans qu'il rapporte, seroient comme une ébauche des lampes sepulchrales & inextinguibles, qui étoient en usage du tems des premiers Empereurs Romains, & des feux Grégeois dont il ne nous reste plus que le nom. Il enseigne le moyen de faire une boule, qui étant allumée, flotte sur l'eau sans s'éteindre. Composez-la, dit-il, de *Tchangnao*, c'est-à-dire, de camfre de la Chine qui n'est pas fort cher, & qui étant purifié & cristallisé donneroit en moindre quan-

tité un camfre équivalent à celui de Borneo. Prenez donc une dragme de *Tchang nao* ; joignez-y une demie dragme de resine de Pin , liez le tout ensemble avec de bonne eau de vie : allumez cette masse , & placez-la immédiatement sur l'eau , elle brûlera lentement , & ne s'éteindra que quand elle sera entièrement consumée.

Pour avoir une lampe qui dure & qui éclaire l'espace d'un mois , cueillez au mois de Juillet une once de l'herbe *Feou ping* , ( elle croît sur la surface de l'eau dans les Lacs & vers le bord des rivières peu rapides , ) joignez-y une once de *Oua sung* , ( c'est le *semper vivum* ) de plus une quantité égale de *Yuen tchi* , ( petites racines ) de *Ko fuen* ( c'est une espèce de coquillage ) & de *Hoang tan* ; réduisez le tout en une poudre

456 *Lettres de quelques*  
très-fine, & sur une once d'huile  
semez une dragme de cette pou-  
dre ainsi préparée.

Un autre Ecrivain Chinois  
apprend à faire une bougie qui  
durera toute la nuit, & qui  
dans sa longueur ne se consu-  
mera que d'un pouce ou de deux  
travers de doigt. Le fond de  
cette bougie est un mélange de  
cire jaune, de résine de Pin, &  
de fleurs d'Acacia, une once &  
six dragmes de chaque espee.  
On y joint une dragme de *Feou*  
*che* (c'est une pierre legere &  
poreuse) on fait fondre d'abord  
la résine & la cire, on y ajoute  
ensuite les fleurs d'Acacia & la  
pierre *Feou che*, on incorpore  
bien ces matieres, dont on a  
soin d'empreindre & de cou-  
vrir la méche: & c'est ainsi que  
se forme cette espee de bougie.

Si l'on employoit du vernis  
sec,



sec, de la resine, du salpêtre raffiné, du soufre, de l'encens, & qu'on réduisît le tout en poudre; qu'ensuite avec du vernis on formât de petites boules grosses comme des pois, & que posant un de ces pois sur une plaque de fer, on y mît le feu au commencement de la nuit, quelque vent qu'il fasse, il restera allumé au grand air jusqu'au lendemain.

Le secret que je vais rapporter, a plus de quoi surprendre, mais l'épreuve n'en est pas difficile, & sans avoir égard aux avantages qu'on en pourroit retirer, la seule curiosité peut porter à en faire l'expérience. Il y a un moyen, dit l'Auteur Chinois, de se procurer du Mercure en le tirant du pourpier sauvage. Pour cela il n'y a qu'à prendre de petites feuilles

458 *Lettres de quelques*  
de pourpier, les briser dans un  
mortier, avec un pilon de bois  
d'Acacia, & les exposer au Soleil  
levant durant trois jours ou en-  
viron. Lorsqu'elles seront séches  
faites les brûler, sans pourtant en  
détruire la nature & les vertus;  
enfermez cette masse dans un va-  
se de terre vernissé; ayez soin de  
le bien boucher & de l'enfouir  
assez avant dans la terre, où vous  
le laisserez quarante-neuf jours,  
après quoi retirez le vase, &  
vous y trouverez le vif argent  
bien formé.

Ayant consulté à Peking un  
Lettre, Medecin & Droguiste,  
sur cet extrait d'un de leurs li-  
vres, il me répondit que rien  
n'étoit plus certain, & que dans  
les boutiques on vendoit deux  
sortes de Mercure; l'un qui se  
tire des Mines, & qu'on appelle  
*Chan chou in*; & l'autre qui se

*Missionnaires de la C. de J. 459*  
tire des Plantes, & qu'on nom-  
me *Tsao chou in.*

M. de Reaumur, qui par ses  
curieuses opérations de Chymie,  
a trouvé que dans les principes  
des Plantes il y avoit du fer,  
nous dispose à croire qu'on peut  
aussi trouver du Mercure en cer-  
taines Plantes: & si en réfléchis-  
sant sur la nature des Plantes  
nous cherchions quelle est celle  
qui plus vraisemblablement ren-  
fermeroit du vif argent dans sa  
composition, ne seroit-il pas na-  
turel de penser au Pourpier? car  
enfin l'Herbier Chinois, qui en  
cela s'accorde avec le sentiment  
de nos Sçavans Botanistes d'Eu-  
rope, donne au Pourpier des ver-  
tus qu'on attribue au Mercure. Le  
Pourpier, dit-il, est froid de sa  
nature, il fait mourir les vers &  
toutes sortes de vermine, on l'em-  
ploie utilement contre les hu-

460 *Lettres de quelques*  
meurs malignes qu'il dissout ,  
& parce que de sa nature il est  
volatile, il débouche, il tient  
libres & ouverts les divers ca-  
naux & les différens conduits du  
corps humain.

Quoiqu'il en soit, je serois  
assez porté à croire que le vif  
argent tiré des plantes par la so-  
lution & la séparation des prin-  
cipes, seroit dégagé de plusieurs  
impuretés, que celui qu'on tire  
des mines a naturellement; car  
pour être exalté dans les plan-  
tes en parties très-subtiles, il a  
dû se décharger des fibres ra-  
meuses & sulphureuses qui l'em-  
barrassent plus ou moins, & dont  
on le délivre en le purifiant &  
le passant au travers de la peau  
de Chamois.

Si par l'expérience on trouve  
que cette recette soit sûre, on  
en tirera un double avantage.

Le premier, c'est que par tout & en assez peu de tems on pourra se procurer une quantité raisonnable de Mercure: le second, qui est le plus considérable, c'est que par le vif argent qu'on aura tiré du pourpier, on jugera mieux de divers usages de cette plante, & l'on déterminera plus certainement avec quelle confiance ou avec quelle précaution on doit s'en servir, selon les différentes situations des personnes saines ou malades. D'ailleurs son suc préparé jusqu'à un certain point, pourra même agir sur les métaux disposés à le recevoir.

Les deux ou trois secrets que je vais rapporter & que j'ai tiré d'un de mes livres, ne m'ont été confirmés par aucun Chinois; mais s'ils sont véritables, ils font connoître quelle est l'action du suc des plantes, lors-

qu'on le mêle à des métaux mis en fusion. On y avance que du plomb fondu, qu'on fait cuire dans le suc exprimé de la Fumeterre à fleurs jaunes, se changera en *Si la*, c'est l'étain de la Chine qui est plus beau que l'étain d'Europe. Il se peut faire qu'il y ait de l'exagération dans cette promesse : en tout cas l'essai qu'en feroit un curieux, le porteroit peut-être à quelque heureuse découverte.

Cette recette aidée de la suivante pourra perfectionner les épreuves qu'on en voudroit faire. Je trouve dans un autre livre, que l'on donnera à un vase d'étain la fermeté du fer & l'éclat de l'argent, en le tenant sur le feu dans du *Kang cha* (limailles d'acier) dans du *Pe pi* (l'arsenic) & dans du Sel.

Un autre Auteur prétend qu'en

*Missionnaires de la C. de F.* 463  
frottant de l'étain de la Chine  
avec une poudre fine, composée  
d'une once de *Tan fan* ( Cou-  
perose ) & dans deux dragmes de  
*Pe fan* ( Alun ) , ce frottement  
donnera à l'étain la couleur de  
l'or ; & que si l'on en frotte  
du fer il deviendra rouge. Peut-  
être que la maniere dont les Chi-  
nois préparent le fer pour le dor-  
rer , a la vertu de l'adoucir , &  
de le rendre plus propre à être  
pénétré de la Couperose & de  
l'Alun. Telle est la préparation  
qu'ils y apportent. Ils mêlent en-  
semble une écuelle de suc de  
*Tsung* ( Oignons & Poreaux )  
autant de ris aigri , trois têtes  
d'ail pilées , & le poids de cinq  
dragmes de graisse de chien ; ils  
mettent le fer dans de l'eau  
avec cette mixtion , qu'ils font  
cuire jusqu'à ce qu'on apperçoi-  
ve que le fer prend la couleur  
d'un blanc pâle. V iv

Ce que mon livre rapporte de la maniere dont les Chinois animent l'aiguille d'une bouffole, afin qu'elle se tourne vers les Poles, m'a paru fort extraordinaire. Ils n'ont point recours, comme nous à la pierre d'aimant, quoique la Chine en soit abondamment pourvue, & que d'ailleurs ses vertus, & surtout celle qu'elle a d'attirer le fer, ne leur soit pas inconnue, puisqu'ils lui donnent le nom de *Hi tie che*, c'est-à-dire, pierre qui attire le fer; cette connoissance qu'ils ont de ses propriétés, a donné lieu à la fable qu'ils racontent d'un Lac, où l'on n'ose pas exposer des vaisseaux, parce qu'il y a, disent-ils, au fonds de ce Lac une si grande quantité de pierres d'aimant, que tous les ferremens qui lient ensemble les membres du bâtiment, étant attirés en bas;



il faut nécessairement qu'ils s'en aillent en pièces. Delà vient pareillement cette fausse opinion où sont les Médecins Chinois, que faisant entrer de la poudre d'aimant dans une emplâtre, elle attirera les parcelles de fer restées dans une playe.

Mais enfin si les Chinois n'employent pas l'Aimant pour vivifier l'Aiguille de la Bouffole, de quel moyen se servent-ils ? c'est à quoi il faut satisfaire en rapportant la recette qu'ils prescrivent.

Prenez, disent-ils, en premier lieu du *Tchu cha*, (c'est du vrai Cinabre qui est rare en Europe, dont apparemment il est parlé d'après Dioscorides, dans le Dictionnaire de l'Académie,) en second lieu du *Hiun hoang*, (de l'Orpiment.) Il y en a qu'on appelle *Tse hoang tse*, c'est-à-dire,

466 *Lettres de quelques*  
femelle , qui est le plus cher ;  
& d'autre qu'on nomme *Hiun*  
*hoang hiung* , c'est-à-dire , mâ-  
le ; celui-ci pourroit bien être le  
Réalgal ou la Sandaraque jaune  
tirant sur le rouge. Au Cinabre  
& à l'Orpiment , joignez de la  
limaille d'Aiguille ; réduisez tout  
cela à poids égal en une poudre  
fine , que vous lierez ensemble ,  
& que vous mêlerez bien ,  
avec du sang tiré des crêtes de  
Coqs blancs. Après quoi vous  
prendrez vingt ou trente Ai-  
guilles fines , que vous couvrirez  
de tous côtés de cette mixtion ,  
& après les avoir empaquetées  
dans du papier , vous les tien-  
drez pendant sept jours & sept  
nuits dans un petit fourneau , sous  
lequel vous entretiendrez con-  
stamment un feu clair de char-  
bon de Bois. Après cette opéra-  
tion enveloppez ces mêmes Ai-

guilles, & portez-les durant trois jours appliquées sur la chair. Faites alors l'épreuve de vos Aiguilles, & vous trouverez qu'elles se tourneront avec justesse vers les Pôles, & qu'elles feront très-propres pour les usages de la Bouffole.

Si l'effet de cette recette est aussi vrai que l'affure mon Auteur, le sçavant Académicien que j'ai cité au commencement de ma Lettre, a bien raison de dire, qu'il arrive des choses ou nous devons avoir recours à la vaste étendue de ce qui nous est inconnu dans la nature: car enfin la vertu des ingrédiens qui composent la recette, ne paroît guères avoir de liaison avec la juste direction des Aiguilles vers les Pôles.

En premier lieu on doit mettre pendant long-tems ces Aiguilles

468 *Lettres de quelques*  
sous un feu clair ; & il est certain  
que le meilleur Aimant , & l'Ai-  
guille la mieux aimantée, perdent  
leur force & leur vertu par l'ac-  
tion du feu. En second lieu , la  
mixtion dont on couvre ces Ai-  
guilles , est composée de mine-  
raux nullement propres à aiman-  
ter ; le souffre , le vif argent ,  
l'arsenic y dominant ; s'il y en-  
tre du fer , il est en pouffiere , &  
n'a plus l'arrangement de ses  
parties & de ses pores propres à  
communiquer la vertu magneti-  
que : Enfin les parties sulphureu-  
ses & graisseuses du sang des cré-  
tes de coqs qui lient les ingré-  
diens , & la transpiration fuligi-  
neuse du corps humain qu'on re-  
commande , arrêtent l'action la  
plus forte de l'aimant.

Du reste on auroit encore plus  
lieu d'être surpris , si en faisant  
l'épreuve de cette recette , on

trouvoit qu'une Aiguille ainsi préparée pour l'usage de la Boussole, fut moins susceptible des déclinaisons & des variations qui se trouvent dans les Aiguilles aimantées, & qui embarrassent si souvent les voyageurs. Il semble que les Chinois ignorent ces variations, du moins ils n'en font aucune mention.

Le secret chimérique de la pierre Philosophale a été en vogue parmi les Chinois long-tems avant qu'on en eût les premières notions en Europe. Ils parlent dans leurs Livres en termes magnifiques, de la sémence d'or, & de la poudre de projection; & ce que nos Charlatans appellent grand œuvre, ils le nomment *lien tan*, & promettent de tirer de leurs creusets, non seulement de l'or, mais encore un remède spécifique & universel, qui procure

à ceux qui le prennent une espece d'immortalité. Rien de plus capable de flatter les heureux du siècle: Aussi a-t'on vû de riches Seigneurs & des Empereurs mêmes tellement infatués de ces belles promesses, qu'ils n'ont eu nulle peine à épuiser leurs véritables trésors, pour acquérir ces richesses imaginaires, & cette prétendue immortalité.

Ce qui m'a le plus surpris dans les Livres où ils traittent de cette matiere, c'est qu'ils prétendent que les dépositaires d'un si précieux secret, quelque habiles qu'ils soient, & quelque dépense qu'ils fassent, courent risque d'échouer dans leur entreprise, s'ils n'ont pas une vertu épurée qui attire la bénédiction du Ciel sur des opérations si importantes & si délicates.

Un de ces Alchymistes forte-

ment prévenu de cette idée , crut que pour devenir véritablement vertueux , & par-là réussir dans son art , il lui falloit embrasser la Religion Chrétienne. Dans cette vûe il se rendit à l'Eglise que nous avons à *King te tching* , & pria le Missionnaire de l'instruire de notre sainte Loy. Aussi-tôt qu'il se fut rempli de la connoissance des vérités Chrétiennes , il se désabusa entierement de ses ridicules prétentions , il brûla les Livres de son art , & en devenant un fervent Chrétien , il trouva la vraie source de l'immortalité.

Mais s'il y a eu des souffleurs de bonne foy , qui s'étant entêtés de cette chimere , n'en ont été détrompés qu'après avoir converti leurs biens en charbons , & s'être réduits à l'indigence ; il y en a eu encore plus

de fourbes , qui par des promesses trompeuses , ont réussi à surprendre les peuples ; & se sont véritablement enrichis au dépens de leur crédulité. Les Chinois éclairés racontent plusieurs histoires des filouteries de ces faux Alchymistes , & de la simplicité de ceux qui se sont laissés duper par leurs promesses. De plusieurs traits de supercherie en ce genre qu'on trouve dans leurs Livres , je n'en rapporterai qu'un seul , par lequel je finirai cette Lettre.

Un de ces fourbes qui se faisoit passer pour l'un des premiers Maîtres de l'art , affectoit par tout un grand air de probité , & sur tout de désintéressement ; tel qu'il peut être dans un homme , à qui l'or naît sous la main ; il trouva le moyen de se faire connoître à un riche Seigneur , qui



après avoir occupé les premiers emplois de l'Empire, s'étoit retiré dans sa Province. Il s'insinua adroitement dans sa maison, & peu à peu il sçut si bien ménager son esprit par ses complaisances & par les souplesses, qu'il gagna entièrement ses bonnes graces. Alors laissant échapper dans les divers entretiens certains traits de son habileté dans la transmutation des métaux, la curiosité du Mandarin fut extraordinairement piquée, & le Charlatan lui avoua enfin qu'il avoit trouvé le secret de la pierre Philosophale. Il s'offrit même à lui communiquer ce secret, uniquement par reconnoissance de ses honnêtetés, & des marques singulieres qu'il recevoit de son affection.

Le crédule Seigneur donna dans le piège: » Il faut bien, se

» disoit-il en lui-même , que de  
» puis tant de siècles qu'on pa  
» le de ce secret admirable , il  
» ait un petit nombre d'Ames  
» chéries du Ciel , qui en ayer  
» été favorisées , avec obliga  
» tion de ne le pas communi  
» quer aux Ames vulgaires. Sans  
» doute que le Ciel , en m'adre  
» fant un si grand homme , é  
» lui inspirant le désir de m'in  
» tier dans de si profonds my  
» teres , veut recompenser l'ir  
» tégrité avec laquelle j'ai exer  
» cé les premières Magistratu  
» res ». A ce moment il s'enté  
ta si fort de l'Alchymiste , qu'  
étoit dans l'impatience de voi  
commencer les opérations. Il  
n'avoit garde de s'effrayer de la  
dépenfe , persuadé comme il é  
toit , de trouver dans sa maison  
une mine d'or intarissable ; & c  
qui le flattoit le plus , un moyen

infaillible de prolonger ses jours.

L'Alchymiste ne se fit pas long-tems prier : il choisit dans le vaste Palais du riche Vieillard un appartement commode & agréable, où l'on n'épargna rien pour le bien régaler, lui, sa prétendue femme, & ses domestiques : car cette femme n'étoit rien moins que son Epouse, c'étoit une Courtisane d'une rare beauté, qu'il avoit associée à sa charlatanerie, & qui devoit y jouer son principal rôle.

Dès qu'on se mit en devoir de commencer le travail, on apporta de grosses sommes à l'Alchymiste pour les précieux ingrédients qu'il devoit mettre dans le creuset, mais qu'il fit passer aussi-tôt dans ses coffres. Ce qui imposoit encore plus au Vieillard, c'étoit de voir les soins que le Charlatan se donnoit pour

s'affurer la protection du Ciel : il se prosternoit sans cesse, il brûloit quantité de parfums , & il exhortoit continuellement le Mandarin à ne point entrer dans le Laboratoire , sans s'être purifié auparavant , parce que la moindre souillure ruinerait le travail de plusieurs jours. La Dame de son côté se monroit souvent à la dérobée, & laissoit comme par mégarde entrevoir ses attraits.

L'ouvrage alloit toujours son train , & au bout de quelque tems l'Alchymiste fit voir au crédule Seigneur d'heureuses transmutations , qui annonçoient un terme assez court pour la perfection du grand œuvre. Ce fut pour lui un grand sujet de joye , mais cette joye fut bien-tôt troublée par la nouvelle que le Charlatan reçut de la mort de sa Mere. Il étoit trop bon fils , &

trop exact observateur des Loix de l'Empire , pour n'aller pas sur le champ lui rendre les derniers devoirs. Il consola néanmoins le Mandarin , en l'assurant qu'il reviendrait dans peu de jours : » d'ailleurs lui ajouta-t-il , l'ouvrage ne fera point interrompu , je laisse ma femme & quelques domestiques qui en sçavent assez pour ce qui reste à faire. » La Dame parût fort touchée de cette courte séparation : ses pleurs & ses gémissemens prouvoient le désir qu'elle avoit d'accompagner son mari , & de partager avec lui les devoirs de la piété filiale.

Pendant l'absence de l'Alchimiste le riche Vieillard visitoit souvent le laboratoire : La Dame fit bien son personnage , & n'omit rien de tout ce qui pouvoit lui inspirer de la passion. Elle

réussit au-delà de ses espérances ; le Vieillard fut bien-tôt épris de ses charmes. Les visites du Laboratoire devinrent plus fréquentes, & les entretiens plus longs & plus secrets. Les domestiques s'en apperçurent, & c'étoit l'intention de la Dame que rien n'échappât à leur connoissance, parce que dans la suite ils devoient servir de témoins.

Cependant l'Alchymiste arrive: certains signes que fit la Dame, l'instruisent d'abord de ce qui s'étoit passé. Après avoir reçu du Mandarin les complimens ordinaires sur son prompt retour, il va visiter l'ouvrage: il trouve tout en désordre, preuve certaine, s'écria-t'il, des infamies dont le Laboratoire a été fouillé; & entrant en fureur, il renverse les creusets & les fourneaux, & veut tuer tout à la

fois sa femme & ses Domestiques. La Dame se jette à ses pieds, demande pardon avec larmes, & avouë qu'elle a été séduite. Les Domestiques en pleurs détestent le jour où ils sont entrés dans une maison si abominable. L'Alchymiste plus forcené que jamais tempête, crie, & jure qu'il va de ce pas porter ses plaintes aux Magistrats, & demander justice contre le Mandarin qui l'a déshonoré. A la Chine un adultere prouvé est un crime digne de mort, & capable de ruiner les maisons les plus opulentes. L'infortuné Vieillard saisi d'effroy, & cherchant à éviter la honte du châtiment & la perte de ses biens, fait tous ses efforts pour adoucir l'esprit du furieux Alchymiste; il lui offre des sommes considérables d'Or & d'Argent, & pour réparer le déshonneur de la

Dame, il l'accable de pierreries & de bijoux de toutes les sortes. L'Alchymiste & la Dame ne se laissent fléchir qu'avec peine : ils promettent enfin de ne pas pousser plus loin cette affaire, & ils se retirent, en s'applaudissant dans le fonds du cœur, d'avoir si bien réussi à trouver la pierre philosophale.

Je souhaite, Mon Révérend Pere, que ces extraits que m'ont fourni les livres Chinois, puissent être de quelque utilité. Du moins j'aurai fait connoître quel est le génie de ces peuples dans la recherche des causes naturelles, & quel est le progrès qu'ils ont fait dans la Physique. Je suis avec respect, &c.

FIN.





# T A B L E.

*E*pitre aux Jésuites de France ,

page iij

Application de l'Empereur de la Chine au  
Gouvernement de ses Etats ,

iv

Ses préventions contre la Religion Chrétienne ,

vj

Missionnaires cachés dans les Provinces où  
ils parcourent les diverses Chrétientés ,

viiij

Travaux du P. le Couteulx & dangers qu'il  
court dans la Province de *Hou quang* ,

x ,  
xj , xij , & suiv.

Sa maladie & sa sainte mort au milieu de  
ses Néophytes ,

xix , xx

Réflexions générales sur une Libelle plein  
de calomnies intitulé, *Anecdotes de la Chi-  
ne* ,

xxij , xxiiij , xxiv , & suiv.

Travaux du P. Cantova dans des Isles nou-  
vellement découvertes , où il va prêcher  
la Foi ,

xxxvij , & suiv.

Ce Pere est cruellement massacré par ces  
Barbares ,

xlvi , xlvj & suiv.

*Lettre du P. Mailla.*

Placet violent & calomnieux des Manda-  
rins de Canton contre les Missionnaires ,

Rec. XXII:

X

T A B L E.

envoyé à l'Empereur de la Chine, P. 5 & 6  
 Réponse des Missionnaires aux différens  
 articles de ce Placet, 7, 8, 9 & suiv.  
 Audience accordée par l'Empereur aux  
 Missionnaires, 20, 21  
 Nouvelles Calomnies portées au Trône de  
 l'Empereur, & qui paroissent rendre à  
 chasser de Peking ce qui y restoit de Mis-  
 sionnaires, 30  
 Acte dressé par les Missionnaires de ce qui  
 se passa à cette Audience, 31, 32, &c.  
 Reproches faits par l'Empereur, & réponse  
 des Missionnaires, 33, 34, 35, & suiv.  
 Placet apologetique donné aux Ministres,  
 pour être présenté à l'Empereur, 38

*Lettre du P. Parrenin.*

A quelle occasion l'Empereur a permis que  
 les Princes Tartares fussent délivrés de  
 leurs prisons & revinssent au Fourdane,  
 où ils avoient d'abord été exilés, 46, 47,  
 & suiv.  
 Embarras du Général des Troupes qui sont  
 au Fourdane, sur la maniere dont il devoit  
 traiter ces Princes, 50, 51 & suiv. Il  
 prend le parti de la modération & de la  
 douceur, 58  
 Arrangement qu'il prend pour placer tou-  
 tes les Familles de ces Princes & Princesses,  
 59, 60, & suiv. Leur extrême pau-  
 vreté, 62  
 Sainte mort de la Princesse Ursule Ly. His-  
 toire de sa conversion, 63, 64, & suiv.  
 Deux Missionnaires de l'Ordre de saint Do-

T A B L E.

- minique cachés dans la Province de *Fo kien*, découverts & arrêtés, 70, 71, & suiv.
- Suites fâcheuses de cette affaire portée à Peking, 73, 74, & suiv.
- Moyens dont on se sert pour l'accommoder & en dérober la connoissance à l'Empereur, 75, 76, & suiv.
- Persecution élevée contre les Chrétiens dans la Province de *Pe tche li*, 83. Leur fermeté, 85
- Etablissement dans des Montagnes inaccesibles de la Province de *Hou quang*, propre à servir de retraite sûre aux Missionnaires & aux Chrétiens dans ce tems de persecution, & ce qui a donné lieu à faire cet établissement, 89, 90, 91, & suiv.
- Ordres secrets donnés par l'Empereur pour faire la recherche des Européans cachés dans les Provinces, 94, 95

*Lettre du P. le Couteulx.*

- Ce Pere entre secrettement dans la Province de *Hou quang*, 100. Sa demeure continue dans une Barque bien fermée, dont il se sert pour parcourir les diverses Chrétiétés de cette Province, 104, 105, 106, & suiv.
- Conversion extraordinaire d'une Dame Chinoise, 107, 118, 119, & suiv.
- Maladie dangereuse du Missionnaire causée par ses continuelles fatigues, 109, 110.
- Traits singuliers de la Providence pour

## T A B L E.

- procurer une sainte mort à de fervens  
 Chrétiens , 112, 125, 131, 160  
 Risques que court le Missionnaire d'être  
 découvert & dénoncé aux Mandarins,  
 134, 135, 161, & suiv.  
 Observation sur le cours d'une Riviere, dont  
 une partie se perd sous son propre lit,  
 pour aller se rendre à quelques lieues de-  
 là. 141, 142, 143, & suiv.  
 Ce que les Chrétiens ont à souffrir de leurs  
 parens idolâtres, 149, 150, & suiv.  
 Zèle admirable d'un jeune enfant de douze  
 ans, 152  
 Recherches faites par l'Ordre de l'Empe-  
 reur, pour découvrir les Missionnaires  
 cachés dans les Provinces, 170, 171,  
 172, & suiv. Obligent le Missionnaire  
 de se retirer à Canton, 181, 182, & suiv.

### *Lettre du P. Contancin.*

- Ordre de l'Empereur de la Chine pour  
 adoucir la Sentence de mort contre un  
 Prince de ses parens ; motifs de son in-  
 dulgence, 191, 192, 193, & suiv.  
 Discours de l'Empereur, par lequel il or-  
 donne, que quand il est à sa Maison de  
 Plaisance, les affaires publiques aillent  
 leur train ordinaire, 196, 197, & suiv.  
 Ordonnance de l'Empereur au sujet de la  
 disette dont on étoit menacé, 202, 203  
 & suiv.  
 Ordre de ce Prince pour faire défricher des  
 Terres, & procurer l'abondance, 210,  
 211, & suiv.

## T A B L E.

Des Notes honorables données aux Mandarins , & de quelques autres legeres recompenses & punitions , 223 , 224 , & suiv.

Mémoire présenté par un Viceroy à l'Empereur , sur une inondation & sur le secours qu'il a donné au Peuple , 239 , 240 , & suiv.

Cérémonie observée lorsqu'on a présenté à l'Empereur l'Histoire de sa Dynastie , 249 , 250 , & suiv.

Eloge que fait ce Monarque de son Précepteur , honneurs qu'il lui fait rendre après sa mort , 263 , 264 , & suiv.

Ordre admirable qu'on garde à Peking pour renvoyer plus de quarante mille Pauvres , chacun dans son pays , 270 , 271 , & suiv.

Instruction de l'Empereur donnée à l'occasion du caractère , qui signifie bonheur , 284 , 285 , & suiv.

Nouveau Règlement sur l'examen des Mandarins , 288 , 289 , & suiv.

Discours de l'Empereur sur un rare exemple de désintéressement donné par un homme de la lie du Peuple ; Eloge qu'en fait l'Empereur , & récompense dont il l'honore , 299 , 300 , & suiv.

### *Lettre du P. de Goville.*

Faits faux & calomnieux qui lui sont imputés par un Anonyme , 327 , 328.

Démenti formel que lui donne cet ancien Missionnaire de la Chine , avec le défi

T A B L E.

de prouver ce qu'il avance , 329 , 330 ,  
331 , & suiv.

*Lettre du P. Fauque.*

Bénédictions que Dieu répand sur la nouvelle Peuplade de *Konrou* , ordre qui s'y observe , 352 , 353 , & suiv.

Moyens de gagner le cœur & l'affection des Sauvages de la Guyane , 354 , 355 , & suiv.

Nouvelle Peuplade formée sous le nom de S. Paul , ferveur de ces Indiens , 227 ,  
258

Autres Peuplades qu'on est sur le point d'établir , & où l'on réunira plusieurs Nations Barbares , 359 , 360 , & suiv.

Portrait des Sauvages de la Guyane , 367

Avantages qu'on trouve à travailler à leur conversion , 364 , 365 , & suiv.

*Lettre du P. Chomé.*

Son départ de Cadix pour les Missions du Paraguay , 368

Description de l'Isle de Tenerife , 369

Divers événemens arrivés pendant son Voyage , 370 , 371 , 372 , & suiv.

Danger qu'il courut presque au terme , 385

Précaution qu'il faut prendre à l'entrée de la Riviere de la Plata , 388. Qualité des eaux de ce Fleuve , 389

Son arrivée à *Buenos ayres* , & ses occupations dans cette Ville , 390

Il est destiné à la Mission des *Chiquites* , raisons qui firent changer cette destination , 391 , 392

T A B L E.

Maniere de voyager dans les déserts du Pa-  
raguay , 395 , 401 , & suiv.

Incommodités de ces Voyages , & dangers  
qu'on y court , 395 , 396 , 402 , & suiv.

Son arrivée à la Ville de las Corrientes  
pour se rendre à la Mission des *Guara-*  
*nis* , 404 , 405

*Seconde Lettre du P. Chomé.*

Langue des *Guaranis* , combien elle a de  
majesté & d'énergie , 409 , 410

Caractere de cette Nation , 410 , 414 , &c.

Description des Animaux qui se trouvent  
dans ce Pays , & entr'autres d'un insecte  
singulier , 411 , 412 , & suiv.

Caractere des *Chiriguanes* , cruauté de ces  
Barbares envers leurs Missionnaires ,  
415 , 416 , 417 , & suiv.

Ces Barbares punis par les Espagnols , &  
réduits à demander la paix , 418 , 419

Ils demandent des Missionnaires Jésuites ,  
419

Dangers & fatigues de cette Mission à la-  
quelle le P. Chomé est destiné , 421

Sentimens du Missionnaire , 422 , 423

*Lettre du P. Dentrecolles.*

Maniere de faire des Perles artificielles ,  
semblables aux Perles naturelles , 427 ,  
428 , 429

Secret de rendre aux Perles leur premiere  
beauté quand elles l'ont perdue , 434 ,  
435 , & suiv.

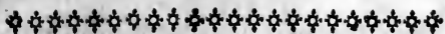
Moyen de rétablir des Vases de Porcelai-  
ne brisés , en sorte qu'ils soient d'usage ,  
comme auparavant , 437 , 438

T A B L E.

Moyen de peindre une Porcelaine déjà cuite ,	439
Maniere de rendre la couleur naturelle aux vieilles Cannes entrelassées , dont on fait des Fauteuils & des Chaises ,	440
Moyen d'affermir les ongles pour mieux pincer le Luth & la Guitare ,	441
Maniere de laver & de rajeunir de vieilles Estampes ,	442
Secrets pour donner un air antique à des Vases de cuivre, pour les colorer en jaune , ou bien en un beau verd ,	444 , 445 , 446
Maniere de faire des Parfums , & de donner à la vapeur qui s'éleve en l'air une figure agréable ,	
Secrets, soit pour conserver du feu sur l'eau sans s'éteindre , soit pour avoir une lampe qui éclaire un mois, ou une bongie qui dure toute la nuit sans presque se consumer ,	454 , 455 , & suiv.
Secret pour se procurer du Mercure en le tirant du Pourpier sauvage ,	457
Avantages de ce secret , s'il est certain ,	461
Secret de changer le plomb en étain , & de donner à l'étain l'éclat de l'argent ,	461 , 462 , & suiv.
Moyens de vivifier l'aiguille d'une Bouffole sans avoir recours à l'aimant ,	464 , 465 & suiv.
Secret de la Pierre Philosophale envogue à la Chine ,	469 , 470 , & suiv.
Trait de supercherie d'un de ces faux Alchimistes ,	472 , 473 , & suiv.

*Fin de la Table.*





## PRIVILEGE DU ROY.

**L** OUIS par la grace de Dieu , Roy de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement , Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel , Grand Conseil , Prevôt de Paris , Baillis & Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils , & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; S A L U T. Notre bien amé le Pere D U H A L D E de la Compagnie de JESUS, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaitteroit faire imprimer & donner au Public une *Description Géographique, Historique, Chronologique, Politique & Physique de la Chine, & de la Tartarie Chinoise; enrichie de Cartes générales & particulières de ces Pays, de la Carte générale & de Cartes particulières du Thibet & de la Corée, ornée d'un grand nombre de figures en taille douce. Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangères par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS*; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier, & en beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-scel des Présentes. A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Ou-

vrages ci-dessus spécifiés en un , ou plusieurs  
Volumcs , conjointement ou séparément , &  
autant de fois que bon lui semblera , sur  
papier & caracteres conformes à ladite feuille  
imprimée & attachée sous notre contre-  
scel , & de les vendre , faire vendre & dé-  
biter par tout notre Royaume pendant le  
tems de six années consécutives , à compter  
du jour de la date desdites Présentes : Fai-  
sons défenses à toutes sortes de personnes ,  
de quelque qualité & condition qu'elles  
soient , d'en introduire d'impression étran-  
gere dans aucun lieu de notre obéissance ,  
comme aussi à tous Libraires , Imprimeurs  
& autres , d'imprimer , faire imprimer ,  
vendre , faire vendre , débiter , ni contre-  
faire lesdits Ouvrages ci-dessus exposés , en  
tout ni en partie , ni d'en faire aucuns Ex-  
traits , sous quelque prétexte que ce soit  
d'augmentation , correction , changement  
de titre même en Langue étrangere ou au-  
trement , sans la permission expresse & par  
écrit dudit Exposant , ou de ceux qui auront  
droit de lui . à peine de confiscation des  
Exemplaires contrefaits , de trois mille li-  
vres d'amende contre les Contrevenans ,  
dont un tiers à nous , un tiers à l'Hôtel-  
Dieu de Paris , l'autre tiers audit Exposant ,  
& de tous dépens , dommages & intérêts.  
A la charge que ces Présentes seront enre-  
gistrées tout au long sur le Registre de la  
Communauté des Libraires & Imprimeurs  
de Paris , dans trois mois de la date d'i-  
celles , que l'Impression desdits Ouvrages

sera faite dans notre Royaume & non ailleurs , & que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie , & notamment à celui du 10 Avril 1725. & qu'avant de les exposer en vente , les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages , seront remis dans le même état , où les Approbations y auront été données ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin , le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant & ses ayans cause , pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement : Voulons que la Copie desdites Présentes , qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages , soit tenue pour dûement signifiée ; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secrétaires , foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles , tous actes requis & nécessaires sans en demander autre permission , nonobstant clameur de Haro , Charte Normande & Lettres à ce contrai-

te : C A R tel est notre plaisir. DONNE' à  
Fontainebleau le vingt - septième jour du  
mois d'Octobre, l'an de grace mil sept cent  
trente-deux , & de notre Regne le dix-hui-  
tième. Par le ROY en son Conseil.

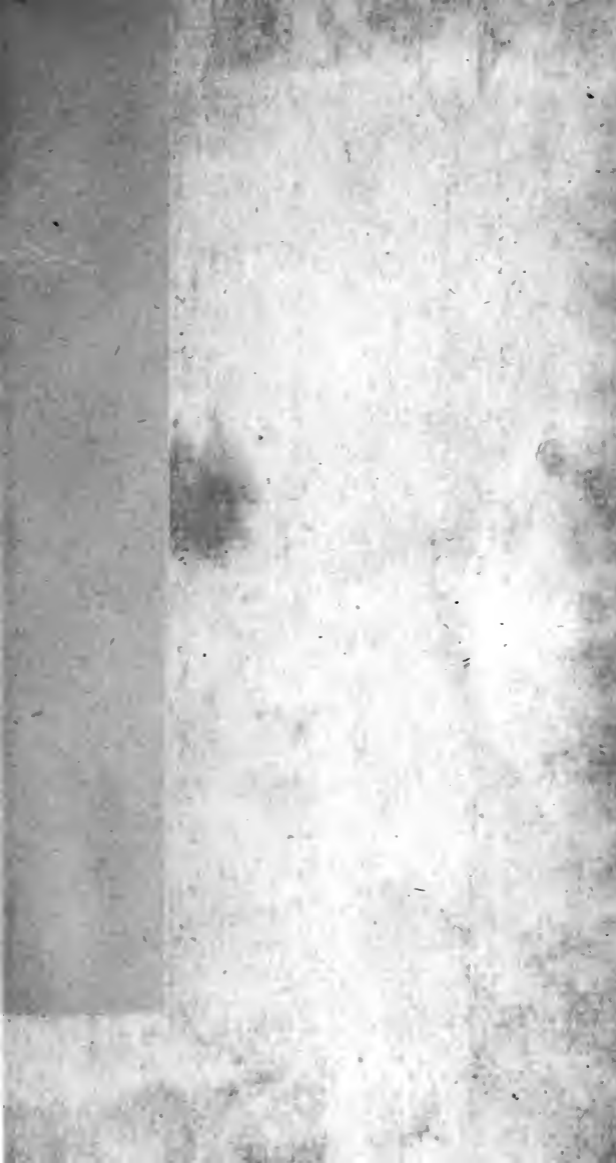
*Signé, SAINSON, avec paraphe.*

*Registré sur le Registre VIII<sup>e</sup>. de la Cham-  
bre Royale de la Librairie & Imprimerie de  
Paris N<sup>o</sup>. 479. Fol. 459. Conformément au  
Réglement de 1723. qui fait défenses-, Art.  
I V. à toutes personnes, de quelque qualité  
qu'elles soient, autres que les Libraires & Im-  
primeurs, de vendre, débiter & faire afficher  
aucuns Livres pour les vendre en leurs noms,  
soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autre-  
ment; & à la charge de fournir les Exempla-  
res prescrits par l'Article CVIII. du même Ré-  
glement. A Paris, le 9 Janvier 1722.*

*Signé, G. MARTIN, Syndic.*

---

De l'Imprimerie de P. G. LE MERCIER,  
rue S. Jacques, au Livre d'Or, 1736.





HEcclMIs.

L.

251794

Author

Title Lettres édifiantes et curieuses. Vol.22.

University of Toronto  
Library

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File"  
Made by LIBRARY BUREAU

